

DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

Site des monts du Mâconnais et des roches de Solutré-Pouilly et Vergisson

- *Site Natura 2000 : « Pelouses calcicoles du Mâconnais »*
- *Site classé : « Roches de Solutré, de Vergisson et Mont de Pouilly »*
- *Entité cohérente de gestion du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne « Pelouses de la Côte mâconnaise »*



Maîtrise d'ouvrage : État – direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne Franche-Comté

Maître d'œuvre : Bureau d'étude Territoires & Paysages (T&P) et Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB)

Rédaction du document (2016-2017) :

- *Auteurs principaux :* Christophe REFALO (T&P) et Frédéric JEANDENAND (CENB)
- *Contribution / Synthèse / Relecture :* Laurence FABBRI (T&P), Isabelle GASTELLIER (DDT 71), Estelle LABBE-BOURDON (DREAL), Samuel GOMEZ et Aurélien POIREL (CENB), Claire SAUNIER (DREAL),

Documents associés

Afin de faciliter la lecture du document, ce dernier a été dissocié en 3 tomes :

- le guide pratique (Tome 0) ;
- le présent rapport qui constitue la partie centrale du document unique de gestion (Tome 1) ;
- l'ensemble des cartes ont été réunies dans un atlas cartographique (Tome 2).

Abréviations et acronymes

Se référer à la page 100 pour les abréviations et acronymes utilisés dans le document (signalés par un astérisque).

Glossaire

De manière à alléger le corps du document central et de permettre au lecteur d'approfondir, s'il le souhaite, la thématique abordée, les principaux termes techniques utilisés sont détaillés dans un glossaire à la fin du document (page 101).

Crédits photographiques : JEANDENAND F. (CENB), REFALO C. (T&P), GOMEZ S. (CENB), DOUCET G. (CENB)

AVANT-PROPOS

Emblème incontournable du sud de la Bourgogne de par ses richesses historiques, archéologiques, géologiques, paysagères, écologiques mais aussi gastronomiques (berceau du Pouilly-Fuissé), le site de Solutré Pouilly Vergisson fait l'objet de différents périmètres de protection et de gestion.

Depuis le début du 20^{ème} siècle plusieurs dispositifs paysagers et naturalistes se sont succédés et cumulés pour assurer la préservation de ce territoire, notamment :

- 1909 - inscription sur la première liste de protection des monuments historiques et des monuments légendaires de la Roche de Solutré ;
- 1942 - classement au titre de la loi du 2 mai 1930 du site du prieuré de la Grange du Bois ;
- 1985 - Un plus grand périmètre, englobant les trois sommets de Solutré Pouilly Vergisson sur une surface totale de 582 hectares, est classé au titre de la loi du 2 mai 1930 par le décret du 18 octobre 1985 ;
- 1988 - les villages de Solutré et Vergisson, et leurs abords, sont inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930 (arrêté du 2 octobre 1988) ;
- 1991 - Arrêté préfectoral de protection de Biotope du 13 juin 1991 portant sur 35 ha de la Roche de Vergisson ;
- 1996 – Lancement de l'opération Grand Site de France ;
- 2002 - proposition de désigner les pelouses calcicoles du Mâconnais dans le réseau Natura 2000 en tant que site d'importance communautaire ;
- 2001 à 2003 - intégration des Roches de Solutré et de Vergisson, du Mont Sard (Bussières), du Bois de Fée (Leynes) au réseau de site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;
- 2011 - Arrêté du 7 juin portant désignation du site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais en que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ;
- 2013 – attribution du label Grand Site de France sur un périmètre englobant les communes du site classé et du site inscrit ;

En parallèle, les acteurs locaux ont entrepris, à partir du milieu des années 90, différentes initiatives afin d'œuvrer pour l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs, la gestion conservatoire du patrimoine naturel remarquable et la restauration du petit patrimoine bâti. Ces démarches ont bénéficié depuis l'origine d'une volonté commune des pouvoirs locaux et régionaux associée à un soutien financier et technique de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône, du Département, de l'Etat, de la Région et de l'Europe.

En 2004, un Syndicat mixte de Valorisation du Grand Site Solutré Pouilly Vergisson est créé. Il a pour objet de porter l'opération Grand Site. Il devient la structure référente pour l'aménagement, la mise en valeur et la gestion de ce territoire. Il est également retenu par l'Etat pour l'animation du site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais ».

Ce territoire bénéficie donc de différents dispositifs réglementaires de protection associés à des démarches de gestion du patrimoine remarquable. Malgré leur diversité, ces différents outils sont pertinents et complémentaires. De plus, si les périmètres de protection et de gestion ne se superposent pas exactement, ils sont imbriqués les uns aux autres et leurs objectifs convergent.

En parallèle, les documents de planification et de gestion liés à ces démarches ont nécessité une actualisation, une harmonisation et une simplification dans un souci de lisibilité et de cohérence des démarches publiques. Dans cette optique et sous l'impulsion des élus et des partenaires locaux, il a été proposé d'élaborer un document unique de gestion afin de mutualiser les outils de préservation de ces espaces et ainsi de permettre une meilleure imbrication des thématiques « paysage » et « biodiversité » sur ce territoire.

Le périmètre d'étude retenu dans le cadre de l'élaboration de ce document est centré sur la partie du sud des monts des Mâconnais et leurs abords. Il ne se réduit pas aux Roches et à leur environnement direct mais il est élargi à un territoire « écrien » pour une approche globale et cohérente à l'échelle du paysage et des réseaux écologiques. Il intègre au total 10 communes : Bussières, Charnay-lès-Mâcon, Chasselas, Davayé, Fuissé, Leynes, Prissé, Solutré-Pouilly, Vergisson (Saône-et-Loire) et Cenves (Rhône). Il s'étend sur une surface de l'ordre de 8 000 ha.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE	5
INTRODUCTION	6
I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE	7
I-1 Contexte administratif	7
I-2 Contexte socio-démographique.....	8
I-3 Les politiques, inventaires et zonages en faveur de la protection du territoire	9
I-4 Les caractéristiques physiques du territoire	17
I-5 L'occupation du sol	22
II- DESCRIPTION DU PATRIMOINE ET DE SON FONCTIONNEMENT	24
II-1 Le patrimoine écologique	25
II-2 Analyse du fonctionnement écologique	38
II-2.1 Étude de trame verte et bleue.....	38
II-2.2 Analyse de la fonctionnalité écologique des pelouses calcaires	39
II-3 Le patrimoine paysager et architectural	41
II-4 Contexte socio-économique et trame urbaine.....	64
II- 4.1 Analyse de la trame urbaine	64
II-4.2 Activités humaines	74
II-5 Synthèse sur l'état et les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000	80
II-6 Synthèse des caractéristiques paysagères et écologiques du territoire.....	82
III- OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE GESTION	85
III-1 Objectifs de développement durable	86
III-2 Objectifs opérationnels.....	87
IV- PROGRAMME D' ACTIONS	90
Tableau récapitulatif des mesures de gestion proposées.....	89
Fiches actions.....	94
Bibliographie	193
Abréviations et acronymes	196
Glossaire	197
Liste des annexes :	202

LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

Collectivités territoriales et leurs groupements

Mme et M. la Présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
MM. les Présidents des conseils départementaux de la Saône-et-Loire et du Rhône
Mme et MM les maires des communes de Solutré-Pouilly, Vergisson, Leynes, Bussièrès, Cenves, Chasselas, Fuissé, Davayé, Prissé, Charnay-lès-Mâcon,
Mmes et MM les Présidents de la communauté de communes Saône-Beaujolais, de Mâconnais Beaujolais Agglomération, du Pays Sud Bourgogne
M. le Président du syndicat mixte de valorisation du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson

Services de l'Etat et établissements publics compétents sur la Saône-et-Loire et le Rhône

Mme et M. les Préfets de la région Bourgogne-Franche-Comté et de la région Auvergne-Rhône-Alpes
MM. les préfets de la Saône-et-Loire et du Rhône
M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes
Mmes et MM. Les chefs des unités départementales de l'architecture et du patrimoine
MM. les Directeurs départementaux des territoires
MM. les Directeurs départementaux de la cohésion sociale
MM. les Chefs des services départementaux de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
MM. les Chefs des services départementaux de l'Agence Française pour la Biodiversité
MM. les Directeurs des agences de l'office national des forêts
MM. les Présidents des centres régionaux de la propriété forestière

Représentants de la profession agricole compétents sur la Saône-et-Loire et le Rhône

La chambre d'agriculture
La fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
Les Jeunes Agriculteurs
La Confédération paysanne
Cultivons nos campagnes

Représentants des propriétaires et gestionnaires fonciers compétents sur la Saône-et-Loire et le Rhône

Syndicat des forestiers privés
Syndicat départemental de la propriété rurale
Confédération paysanne
Centre départemental des jeunes agriculteurs
SAFER
UNICEM

Représentants des organismes viticoles compétents sur la Saône-et-Loire et le Rhône

INAO
Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB)

Représentants des usagers et des organismes liés au tourisme, aux loisirs, aux sports et associations sur la Saône-et-Loire et le Rhône

Comité départemental du tourisme 71
Office de tourisme de Mâcon
Fédération française de montagne et d'escalade de Saône-et-Loire
Comité départemental de randonnée pédestre
CAF (Club alpin français)
Anecdote – Hervé JOSSERAND

Représentants des organismes liés à l'environnement sur la Saône-et-Loire et le Rhône

AOMSL (Association ornithologique et mammalogique de Saône-et-Loire)
CENB (conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne)
CBNBP (Conservatoire botanique National du Bassin Parisien)
CPIE Pays de Bourgogne
SHNA (Société d'histoire naturelle d'Autun)
CAUE 71 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

INTRODUCTION

Situés à l'extrême sud de la région Bourgogne dans le département de la Saône-et-Loire, les monts du Mâconnais sont rythmés par une succession de sommets calcaires dont les plus connus sont la Roche de Solutré et celle de Vergisson. Caractérisé par un relief très fracturé et organisé, ce territoire présente un paysage singulier où s'opposent les falaises, les plateaux avec leurs pelouses calcaires, les trames régulières des vignobles sur les versants, les boisements qui coiffent les sommets de certains monts et coteaux, et les prairies dans les fonds de vallon. Implantés au milieu du vignoble, différents villages et hameaux viennent piqueter ce paysage et contribuer à son identité avec l'utilisation omniprésente de la pierre calcaire.

Outre la diversité des paysages qui le caractérise, ce territoire concentre de nombreuses richesses :

- Des phénomènes géologiques rares qui ont donné naissance à un relief de cuesta spectaculaire (éperons rocheux) ;
- Un patrimoine historique remarquable avec la présence d'un gisement préhistorique sur la Roche de Solutré, de vestiges gallo-romain, de monuments historiques, d'un petit patrimoine bâti en pierre sèche, etc.) ;
- Un patrimoine naturel exceptionnel avec pour élément emblématique les pelouses calcicoles. Ces milieux d'un grand intérêt écologique sont bien représentés sur les coteaux et plateaux des roches. Ils sont caractérisés par une flore et une faune spécifique.
- Des terroirs d'exception pour la culture de la vigne avec la présence de plusieurs Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) telles que Pouilly-Fuissé, Saint-Véran, Mâcon, Bourgogne, etc.

La notoriété des monts du Mâconnais et la proximité des agglomérations mâconnaise et lyonnaise ont conduit à une fréquentation touristique croissante des sites emblématiques.

Au regard de l'ensemble des démarches engagées pour assurer la préservation et la gestion des richesses de ce territoire, il apparaît aujourd'hui nécessaire de disposer d'un outil de cohérence unique visant à partager une même vision sur les objectifs et mesures en faveur de la biodiversité et des paysages.

Cette volonté d'une bonne cohérence des politiques publiques s'est traduite par la rédaction du présent document unique de gestion pour ce territoire.

Du point de vue de la structure, ce document se compose de trois sections.

Une première partie qui fait état du **diagnostic du territoire**. Cette étude a été menée au cours des années 2015 et 2016 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne et le bureau d'études Territoires & Paysages sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat (Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement – DREAL Bourgogne-Franche-Comté). Elle synthétise, analyse et confronte les données administratives, socio-économiques, paysagères et écologiques recensées sur le territoire. Chacune des thématiques du diagnostic est présentée de la manière suivante : un tableau synthétisant les informations collectées suivi d'une analyse rédigée de ces données.

Cette section constitue la première partie du document unique de gestion qui a été validée en comité de pilotage (COFIL) le 16 mars 2016.

A partir de ces premiers éléments, sont définis dans un second temps, les **enjeux et objectifs de gestion** qui constituent la deuxième section de ce document. Ils ont été mis en évidence après différents entretiens individuels avec les acteurs impliqués dans la gestion du territoire et dans le cadre d'échanges en groupes de travail thématiques qui se sont déroulées au cours du début de l'année 2016.

A l'issue de ces deux phases de diagnostic aboutissant à la mise en évidence d'enjeux de conservation et de gestion, **un programme d'action** est proposé afin d'atteindre les objectifs de développement durable retenus. Il constitue la troisième et dernière partie de ce document. Il a été défini et discuté en groupes de travail réunis en 2016 et présenté en COFIL le 20 mars 2017.

Afin de faciliter la lecture du document, les cartes ont été réunies dans un atlas cartographique, joint à ce document.

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

I-1 Contexte administratif

Localisé majoritairement dans le département de la Saône-et-Loire, dans sa partie la plus septentrionale qui jouxte la limite départementale du Rhône, le territoire d'étude englobe 10 communes (voir tableau ci-dessous) associées au bassin de vie de Mâcon. Il s'étend sur une superficie de l'ordre de 8 000 ha. Les données administratives sont compilées dans le tableau ci-dessous ainsi que sur les cartes 1, 2 et 3.

Tableau 1 : Données administratives

Communes	Superficie (ha)	Proportion par rapport à la superficie totale du territoire d'étude	Département	Pays	Arrondissement	Canton	EPCI*
Bussières	407,36	5 %	71	Sud Bourgogne	Mâcon	Hurigny	CA du Mâconnais-Val de Saône
Charnay-lès-Mâcon	1234,5	15 %	71	Sud Bourgogne	Mâcon	Mâcon-1	CA du Mâconnais-Val de Saône
Chasselas	263,86	3 %	71	-	Mâcon	La Chapelle de Guinchay	CC du Mâconnais-Beaujolais
Davayé	418,81	5 %	71	Sud Bourgogne	Mâcon	La Chapelle de Guinchay	CA du Mâconnais-Val de Saône
Fuissé	490,17	6 %	71	Sud Bourgogne	Mâcon	La Chapelle de Guinchay	CA du Mâconnais-Val de Saône
Leynes	486,01	6 %	71	-	Mâcon	La Chapelle de Guinchay	CC du Mâconnais-Beaujolais
Prissé	1092,2	13 %	71	Sud Bourgogne	Mâcon	Hurigny	CA du Mâconnais-Val de Saône
Solutré-Pouilly	619,22	8 %	71	Sud Bourgogne	Mâcon	La Chapelle de Guinchay	CA du Mâconnais-Val de Saône
Vergisson	580,47	7 %	71	Sud Bourgogne	Mâcon	La Chapelle de Guinchay	CA du Mâconnais-Val de Saône
Cenves	2639,9	32 %	69	Beaujolais	Villefranche-sur-Saône	Belleville	CC Saône Beaujolais

Quelques chiffres clés :

- 2 régions (Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté), 2 départements, 10 communes, deux Pays, 2 arrondissements, 5 cantons, 3 EPCI* ;
- 7 communes (soit 60 % de la zone d'étude) sont rattachées à la Communauté d'Agglomération du Mâconnais-Val de Saône (CAMVAL) devenue Mâconnais Beaujolais Agglomération ;
- 1 commune (Cenves) qui occupe environ 1/3 de la superficie totale territoire d'étude.

Le cœur de la zone d'étude (support et écrin des sites d'intérêt écologique et paysager) regroupe 6 communes (Solutré-Pouilly, Vergisson, Chasselas, Cenves, Bussières et Leynes), soit une superficie d'environ 50 km². Les 4 autres communes relèvent du périmètre élargi (territoire d'accompagnement) et correspondent aux portes d'entrée principales du cœur de la zone d'étude depuis l'agglomération Mâconnaise et la plaine de la Saône.

Carte

- Carte 1 : Localisation du territoire d'étude
- Carte 2 : Présentation générale du territoire
- Carte 3 : Les collectivités du territoire

I-2 Contexte socio-démographique

Le territoire d'étude essentiellement rural à dominante viticole est caractérisé par des zones urbanisées peu étendues en dehors de Charnay-Lès-Mâcon, commune la plus urbaine située aux portes de la ville de Mâcon. Les dix communes concernées par la zone d'étude regroupent une population globale de 12 000 habitants environ, avec une augmentation de près de 90 % de la population entre 1954 et 2013. 4 communes ont contribué fortement à cette augmentation récente : Charnay-les-Macon, Prissé, Bussièrès, Davayé tandis que les communes de Solutré-Pouilly et Vergisson perdaient quelques habitants entre les deux recensements.

Cette tendance s'explique par l'attrait exercé par la périphérie des grandes agglomérations et des voies de communication vers les grands axes (autoroutes, 4 voies, etc.) et la gare TGV de Mâcon-Loché.

Tableau 2 : Contexte socio-démographique

Communes	Superficie (ha)	Population 2013	Densité moyenne (hab/km ²)	Évolution population entre 1954 et 2013
Bussièrès	407,36	578	142	90,1 %
Charnay-lès-Mâcon	1234,5	6 919	560	164 %
Chasselas	263,86	179	68	47 %
Davayé	418,81	671	160	40,1 %
Fuissé	490,17	387	79	6,6 %
Leynes	486,01	509	105	15,9 %
Prissé	1092,2	1 937	177	83,3 %
Solutré-Pouilly	619,22	354	57	- 9,9 %
Vergisson	580,47	253	44	-10,6 %
Cenves	2639,9	407	15	9,4 %
Total	8232,5	12 194	148	90 %

Quelques chiffres clés :

- 12 194 habitants au sein du territoire d'étude ;
- 2 communes comptent plus de 1 000 habitants : Charnay-lès-Mâcon et Prissé ;
- Commune la plus peuplée : Charnay-lès-Mâcon (6919 habitants) ;
- Commune la moins peuplée : Chasselas (179 habitants) ;
- 148 hab/km² en moyenne sur l'ensemble des communes.

Carte

- Carte 4 : Contexte démographique

I-3 Les politiques, inventaires et zonages en faveur de la protection du territoire

L'ensemble des politiques, inventaires et zonages en faveur de la protection du patrimoine naturel, paysager et architectural est compilé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Politiques, inventaires et zonages en faveur de la protection du territoire

Types	Quantification	Qualification	Enjeux/objectifs de protection	Origine des données Structures ressources
Grand site de France (GSF) Carte 5	1 GSF	- « Solutré Pouilly Vergisson » - 2 800 ha – (attribution du label GSF en 2013) - Projet d'extension sur les communes de Chasselas et Cenves – - Superficie après extension : 3 150 ha	- la restauration et la mise en valeur du patrimoine ; - l'accueil des visiteurs ; - les retombées économiques sur le tissu local ; - la gestion durable des lieux	SMGS DREAL B-FC
Site classé Carte 5	1 site classé	- « Roches de Solutré, Vergisson et Mont de Pouilly » - 582 ha - <i>Décret du 18 octobre 1985</i> - Projet d'extension sur les communes de Vergisson, Solutré-Pouilly, Chasselas et Cenves - Superficie après extension : 1460 ha	Site d'intérêt pittoresque, historique archéologique et scientifique dont le maintien de la qualité paysagère constitue un enjeu fort intégré au projet d'extension. La conséquence du classement est de soumettre à autorisation toute modification de l'état ou de l'aspect du site.	DREAL B-FC
Site inscrit Carte 5	2 sites inscrits	- « Vergisson - Solutré » - 530 ha - <i>Arrêté du 2 octobre 1988</i> - Projet de modification du périmètre en articulation avec le projet d'extension du site classé - Superficie après modification du périmètre : 49 h ciblés sur les aires bâties avec l'ajout du hameau de la Grange du Bois - « <i>Salon de verdure du Château de Monceau</i> » à Prissé 0,86 ha	Site d'intérêt pittoresque et historique. L'inscription entraîne l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, quatre mois au moins avant le début de ces travaux.	DREAL B-FC
Immeubles classés et inscrits au titre des monuments historiques Carte 5	3 MHC 4 MHI	Sur la quasi-totalité des communes concernées par le périmètre d'études, il existe des immeubles classés (MHC) et inscrits (MHI) au titre des monuments historiques : - Église de Bussièrès (Bussièrès) MHC - Camp retranché à éperon barré (Bussièrès) MHC - Château des Essertaux (Bussièrès) MHI - Château de Chasselas (Chasselas) MHI - Gisement préhistorique (Solutré-Pouilly) MHI - Menhir de Chancerons (Vergisson) MHC - Château de Monceau (Prissé) MHI	Toute construction, restauration, déboisement ou transformation projetée dans le champ de visibilité du monument (périmètre de 500 m) doit obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France.	Base Mérimée – Ministère de la Culture et de la Communication
Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine Carte 5	1 AVAP	L'AVAP de la commune de Chasselas a été approuvée par le préfet de Saône-et-Loire le 1 décembre 2014. l'ensemble du territoire de la commune a été inclus dans le périmètre de l'AVAP.	Mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Tous travaux ayant pour objet ou pour effet de transformer ou de modifier l'aspect d'un immeuble, bâti ou non, compris dans le périmètre de l'AVAP sont soumis à une autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente.	DREAL B-FC

Types	Quantification	Qualification	Enjeux/objectifs de protection	Origine des données Structures ressources
Zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) Carte 6	2 ZPPA	- Solutré-Pouilly : occupation préhistorique - Charnay-les-Macon (toute la commune)	Les ZPPA sont des zones dans lesquelles les travaux d'aménagement soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) et les zones d'aménagement concertées (ZAC) de moins de trois hectares peuvent faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive. Les ZPPA ne sont pas une servitude d'urbanisme mais elles figurent dans le porter à connaissance réalisé par les services de l'État pour la conception des documents de planification du territoire (PLU, SCOT).	DRAC Bourgogne Franche-Comté
Site Natura 2000 Cartes 7 et 8	1 ZSC	« Pelouses calcicoles du mâconnais » - 5 entités - 159 ha <i>Arrêté du 7 juin 2011</i>	Améliorer ou maintenir, selon les situations, l'état de conservation des milieux ouverts et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (pelouses calcicoles)	DREAL B-FC CENB
Zonages liés à des inventaires écologiques Carte 7	1 ZNIEFF de type 2 9 ZNIEFF de type 1 * * ZNIEFF de seconde génération	- Roches mâconnaise – 43 km ² - Carrière du Malatray - 32,43 ha - Le Torvon et les Bruyères à Serrières et Vergisson - 314,44 ha - Ruisseau de l'Arlois - 97,11 ha - Pelouse de Leynes et bois de la Fée - 60,27 ha - Mont Sard - 115,99 ha - Roche de Vergisson - 319,71 ha - Roche de Solutre, Mont de Pouilly - 295,19 ha - Flanc est du col de Gerbet - 7,23 ha - Ruisseau de la Petite Grosne - 27,15 ha	Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) sont des inventaires écologiques des territoires au patrimoine naturel remarquable, riche et peu modifié ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ces zonages incluent : - un site de nidification du Grand duc d'Europe (Malatray) - le massif forestier du Torvon riche en espèces patrimoniales - des côtes et butes calcaires et buttes témoins constituées d'un complexe d'habitats calcicoles - des fonds de vallon et ruisseaux abritant l'écrevisse à pattes blanches, espèce rare et menacée en Bourgogne	DREAL B-FC SHNA CBNBP
Entité cohérente de gestion (ECG) du CENB Carte 7	1 ECG	« Pelouses de la Côte Mâconnaise » - 6 entités dont 4 situées au sein du périmètre d'étude - 120 ha	Améliorer ou maintenir, selon les situations, l'état de conservation des milieux ouverts d'intérêt communautaire (pelouses calcicoles)	CENB
Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) Carte 7	1 APPB	« Roche de Vergisson » - 35 ha <i>Arrêté préfectoral du 13 juin 1991</i>	Site d'intérêt écologique avec la présence de milieux naturels remarquables (pelouses calcicoles) et d'espèces animales ou végétales protégées par la loi. Afin de limiter les activités susceptibles de porter atteinte au milieu, cet arrêté établit des mesures d'interdiction (prélèvement de matériaux, aménagement de route, brûlage, accès aux véhicules, dépôt de déchets, etc.) et des mesures de réglementation (pratique de l'escalade)	DREAL B-FC
Document de planification et de gestion de l'eau Carte 10	3 contrats de rivières	- Contrat des rivières du Mâconnais, porté et animé par l'EPTB* Saône-Doubs, en phase opérationnelle depuis 2013 ; - Contrat des rivières du Beaujolais, mis en œuvre par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais depuis 2012 ; - Contrat de rivières Grosne, porté et animé par l'EPTB* Saône-Doubs, en phase opérationnelle depuis 2012.	En tant qu'outil de mise en œuvre des orientations de la DCE* et du SDAGE*, le contrat de rivière se doit de retranscrire à l'échelle locale les objectifs de ces documents en proposant un programme d'actions pour une durée de 5 ans. La protection de la ressource en eau constitue un des enjeux prioritaires du contrat.	AERMC*

Planches photographiques : Protections et inventaires



Roches de Solutré, Vergisson et Mont de Pouilly - Site classé



Menhir de Chancerons - Monument historique classé



Commune de Chasselas - AVAP



Roche Vergisson - APPB



Pelouses calcicoles du Mâconnais – Site Natura 2000



Pelouse de Leynes et bois de la Fée - ZNIEFF de type 1

I-3.1 Grand site de France



En 1996 est initiée la démarche d'Opération Grand Site, pilotée par le District du Mâconnais, puis par la Communauté de Communes du Mâconnais. La maîtrise d'ouvrage de l'Opération Grand Site est transférée, au 1er janvier 2004, au Syndicat Mixte de Valorisation et Gestion du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson (SMGS).

La convention d'Opération Grand Site pour la préservation et la valorisation du site de Solutré Pouilly Vergisson est signée par un ensemble de 40 partenaires, le 22 novembre 2003. Cette signature concrétise les années de réflexion et de travail en commun, et fixe un programme de **36 actions à réaliser pour la sauvegarde du site**, ainsi que le financement des réalisations pour les années 2003 à 2012. En 2012, le SMGS demande l'obtention du label "Grand Site de France", label obtenu le 19 mai 2013.

Un programme d'actions sur 10 ans a été mis en place, défini en 4 volets :

- la restauration et la mise en valeur du patrimoine,
- l'accueil des visiteurs,
- les retombées économiques sur le tissu local,
- la gestion durable des lieux.

Des actions ont été définies, certaines sont déjà en cours ou réalisées :

- l'acquisition de la future Maison de Site, située au pied de la roche de Solutré ;
- la mise en œuvre du pâturage par les chevaux de race Konik Polski sur le Mont de Pouilly et la Roche de Solutré, et par les chèvres du Lycée de Davayé sur les pelouses calcaires à Vergisson ;
- la restauration d'un chemin d'accès au site d'escalade à Vergisson ;
- la réalisation d'un sentier d'accès sécurisé et permettant le respect du site sur la Roche de Vergisson ;
- la restauration du petit patrimoine bâti ;
- la mise en place de toilettes au pied de la Roche de Solutré ;
- la création d'une brigade de gestion du paysage avec des personnes en réinsertion professionnelle ;
- le soutien aux actions de formation du CFPPA de Davayé de (guides de Pays pour le mâconnais et le Grand Site, restauration de murs en pierres sèches), et autres soutiens aux associations locales pour l'animation du site ;
- les recherches sur le patrimoine du Grand Site (légendes, château médiéval...) ;
- l'accueil estival des visiteurs et les gardes équestres...

I-3.2 Site classé

Le site classé « Roches de Solutré, Vergisson et du Mont Pouilly »

Le site de Solutré a fait l'objet d'attentions particulières dès les premières fouilles archéologiques en 1866. La richesse du patrimoine découvert, le caractère spectaculaire et la beauté du paysage ont rapidement entraîné la reconnaissance et la mise en place de protections.

La chronologie des protections du site montre que le culturel et le naturel ont toujours été intimement mêlés, les Roches et plus particulièrement la Roche de Solutré ayant certainement toujours joué la fonction de point de repère fixant les civilisations.

Ainsi un faisceau d'intérêts a prévalu à la mise en place de procédures de protection au titre du code de l'Environnement (ex lois de 1906 et 1930) :

- Site géologique de falaises calcaires redressées en éperon au pied desquelles s'étendent le vignoble de Pouilly et ses villages vigneron ;
- Site préhistorique du paléolithique qui a donné son nom au faciès solutréen ;
- Site légendaire des chasseurs de l'abîme ;
- Site biologique de premier ordre figurant au réseau Natura 2000 pour la diversité de ses pelouses calcaires et ayant également donné lieu à un arrêté de biotope sur la roche de Vergisson.



Le projet d'extension du site classé du Mont Pouilly et des Roches de Solutré et de Vergisson concerne les communes de CENVES (Rhône), SOLUTRE-POUILLY, VERGISSON et CHASSELAS (Saône et Loire) dont les versants, situés à l'ouest du territoire actuellement protégé, font face au grand paysage ouvert des deux roches de Solutré et Vergisson (2012, DREAL Bourgogne & DREAL Rhône-Alpes).

Cette démarche est devenue nécessaire aujourd'hui pour assurer une plus grande cohérence dans le territoire soumis à protection, notamment en préservant les points de vue observés du sommet de la Roche de Solutré en direction du sud, et favoriser une bonne gestion de l'urbanisme, des massifs forestiers, des zones naturelles et agricoles.

Les effets du classement :

L'acte de classement n'a pas d'effet rétroactif. Ses effets ne s'appliquent qu'aux travaux et aménagements nouveaux ou aux modifications d'installations existantes. La conséquence du classement est de soumettre à autorisation toute modification de l'état ou de l'aspect du site.

Ne sont pas concernés par le régime d'autorisation :

- les travaux d'entretien courant sans modification de l'aspect du site. Les travaux d'exploitation viticole constituent des travaux d'entretien courant et ne sont pas soumis à autorisation (ex. arrachage avec replantation à l'identique)
- toute activité humaine (circulation, activités de loisirs, chasse, pêche...) dès lors qu'elle ne donne pas lieu à des travaux ou installations et n'a pas d'impact sur l'état ou l'aspect des lieux.

Sont soumis à autorisation du Préfet du Département après avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)

(délais de deux mois), les travaux de :

- canalisations souterraines
- installations techniques d'alimentation en eau potable de moins de 20 m² et de 3 m de haut
- ouvrages techniques nécessaires au maintien de la sécurité routière
- travaux soumis à déclaration préalable au titre du Code de l'Urbanisme
- clôtures

Sont soumis à autorisation ministérielle après avis de la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites (CDNPS), les travaux :

- d'infrastructures : terrassements, création ou modification d'emprises de voiries, pistes, parkings...
- soumis à permis de construire : construction de cave, extension de bâtiment...
- de démolitions, déboisements, changement de vocation des parcelles agricoles...

Sont interdits par la loi suite au classement :

- les lignes aériennes téléphoniques et lignes aériennes électriques nouvelles de moins de 19 kV
- la publicité quelle qu'en soit la forme, sans aucune dérogation
- le camping et caravaning pratiqués isolément et la création de terrains de camping, sauf dérogation ministérielle

Les autres travaux et aménagement sont soumis à autorisation du Préfet du Département ou du Ministre selon les travaux (se reporter au guide pratique associé – tome 0).

I-3.3 Site Natura 2000

- **Présentation générale de Natura 2000**

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux



Le **réseau Natura 2000** est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à **assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.**

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats-Faune-Flore ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 sur l'« entité Bourgogne » de la région Bourgogne-Franche-Comté

La Bourgogne compte, en 2015, 65 sites Natura 2000 représentant 12,5 % du territoire régional, soit environ 395 500 hectares :

- **53 sites** (Psic, SIC et ZSC) au titre de la **Directive Habitats**, couvrant plus de **269 000 ha**, soit 8,5 % du territoire bourguignon ;
- **12 sites** en ZPS au titre de la **Directive Oiseaux**, couvrant **213 481 ha**, soit 6,7 % de la surface régionale.

NB : les SIC et les ZPS sont en partie superposés.

La vocation du réseau Natura 2000 et ses principes de gestion

Il vise la préservation de la biodiversité et la mise en valeur des territoires, dans un esprit de développement durable, par une gestion écologique des habitats et espèces remarquables, tout en conciliant les exigences économiques, sociales et culturelles locales. L'objectif n'est donc pas de faire des sites Natura 2000 des « sanctuaires de nature » où toute activité humaine serait limitée voire interdite. Au contraire, il s'agit de favoriser, par l'octroi d'aides financières nationales et européennes, des modes d'exploitation traditionnels et extensifs ou des pratiques innovantes, contribuant au maintien des habitats naturels et des populations d'espèces.

Afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000, et à travers ceux-ci les enjeux de la biodiversité et du développement durable de nos territoires, la France a choisi la concertation : citoyens, élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, associations, usagers et experts sont désormais associés à la gestion de chaque site. La participation active de l'ensemble des acteurs locaux et le dialogue au sein des comités de pilotage (CoPil) permettent à chacun de mieux comprendre à la fois les enjeux de conservation du patrimoine naturel et les enjeux socio-économiques du territoire, de partager des objectifs et finalement de construire une gestion de la nature fondée sur les savoirs des acteurs locaux.

Pour chaque site Natura 2000, un document d'objectifs (Docob) définit les orientations de gestion, les mesures et modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement. Ce document de planification est fondé sur un diagnostic et une analyse de l'existant. Il vise à la mise en cohérence des actions publiques et privées ayant une incidence directe ou indirecte sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire.

Le Docob est élaboré par un opérateur (collectivité, association, établissement public, ...) sous la conduite du comité de pilotage. Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000.

Une fois le Docob rédigé et approuvé par arrêté préfectoral, le comité de pilotage est chargé du suivi de sa mise en œuvre. Celui-ci désigne donc pour une durée de trois ans une structure porteuse, appelée structure animatrice, qui sera chargée de mettre en œuvre le Docob.

Régime d'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000

Pour permettre une préservation efficace des habitats naturels et des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire justifiant le classement en site Natura 2000, l'article 6 de la directive « Habitats Faune Flore » instaure le principe de l'évaluation des incidences Natura 2000. Ce principe est présenté en Annexe 6.

- **Fiche d'identité du site Natura 2000**

Nom officiel du site Natura 2000 : **Pelouses calcicoles du Mâconnais**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR2600972**

Désigné au titre de la **Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE**

Date de transmission du SIC : **07/12/2004** - Date de désignation de la Zone Spéciale de Conservation : **07/06/2011 par arrêté ministériel**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **159 ha** comprenant **5 entités distinctes** correspondant à des monts calcaires alignés en chapelet, du nord au sud : **Mont Sard** – 23,7 ha (commune de Bussières), **Roche de Vergisson** – 39,5 ha (commune de Vergisson), **Roche de Solutré** – 32 ha (commune de Solutré-Pouilly), **Mont de Pouilly** – 46 ha (commune de Solutré-Pouilly) et **Bois de Fée** – 18,6 ha (commune de Leynes).

Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats, faune et flore » ayant justifiés la désignation du site :

- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires** (code Natura 2000 : 6120*, habitat abritant un cortège important d'espèces d'orchidées) ;
- **Pelouses pionnières des dalles calcaires** (code Natura 2000 : 6110*).

Les pelouses calcicoles du Mâconnais constituent un ensemble remarquable de pelouses des sols calcaires secs, plus ou moins fermées, occupant les plateaux et hauts de pentes. Les conditions de sols et d'exposition chaude sont favorables au maintien de plantes méditerranéo-montagnardes. Ces pelouses sont également riches en Orchidée. Les pelouses calcicoles du Mâconnais offrent également une grande diversité de milieux particulièrement intéressants pour la faune. De nombreux animaux adaptés aux conditions chaudes et sèches des pelouses y trouvent refuge, nourriture et site de reproduction (lépidoptères, orthoptères, reptiles, avifaune, etc.).



Document d'objectifs (**Docob**) : rédigé entre 2000 et 2003 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne avec l'aide technique de l'ONF et finalisé par le cabinet EMC Environnement, il a été **approuvé le 13 décembre 2003 par arrêté préfectoral**.

Structure animatrice : **Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site Solutré Pouilly Vergisson (SMGS)** depuis 2004

Président actuel du comité de pilotage du site Natura 2000 : **M. LAPIERRE J.-C.**, Maire de Solutré-Pouilly et président du SMGS

Après plus de 10 ans d'animation du site Natura 2000, un **bilan** et une **évaluation** du **Document d'objectifs** ont été menés en 2016.

I-3.4 Entité cohérente de gestion du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB) se donne pour principale mission de protéger les sites naturels remarquables au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion, sur lesquels il met en œuvre des études et des travaux de gestion des milieux en partenariat avec les agriculteurs et autres acteurs locaux. Sur le territoire de la Côte Mâconnaise, les premières actions de préservation ciblées sur les pelouses calcaires ont débuté entre 1999 et 2003 dans le cadre du programme LIFE « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire » co-porté par le CENB et l'ONF. Sur cette période, plusieurs conventions de partenariat ont été signées avec des collectivités locales propriétaires et gestionnaires (Bussières, Vergisson, Solutré-Pouilly et Leynes) afin de leur apporter un appui à la gestion conservatoire des milieux naturels remarquables (pelouses calcicoles). Ce partenariat s'est traduit par la mise en œuvre depuis plus de 10 ans de diverses actions en articulation avec la démarche Natura 2000 : expertise écologique, suivi scientifique et technique, préconisations de gestion, expérimentation, etc. Depuis 2012, par souci de cohérence territoriale et d'efficacité, certains sites aux caractéristiques écologiques et problématiques de gestion proches sont regroupés en Entité Cohérente de Gestion (ECG) et font l'objet des mêmes suivis. C'est le cas de l'ECG des pelouses de la Côte mâconnaise qui regroupe actuellement 6 sites dont 4 situés sur le territoire d'étude : Mont Sard (Bussières), Roche de Solutré, Roche de Vergisson et Bois de Fée (Leynes). Le bilan des actions menées par le CENB sur ces sites est retranscrit dans l'évaluation du Docob.



I-3.5 Synthèse des différentes politiques, inventaires et zonages en faveur de la protection du territoire

Les monts du Mâconnais sont identifiés depuis longtemps comme un territoire d'importance majeure pour ses richesses historiques, écologiques et paysagères. Dès les premières fouilles archéologiques en 1866, le site de la Roche de Solutré fait l'objet d'attentions particulières. La reconnaissance et la mise en place de mesures de protection sur ce territoire ont été dans un premier temps (première moitié du 20^{ème} siècle) ciblées sur le patrimoine historique et culturel de quelques sites (Roche de Solutré, prieuré de la Grange du Bois et menhir de Chanceron). A partir des années 1980, les outils de protection et d'inventaires ont été progressivement élargis au patrimoine naturel et paysager du territoire avec des périmètres de protection plus vastes (roches et leurs abords notamment). Depuis, plusieurs démarches de gestion (Grand Site de France, Natura 2000 et ECG du CENB) sont venues compléter ces dispositifs réglementaires pour assurer la préservation du patrimoine remarquable de ce territoire.

Même si les périmètres de protection et de gestion ne se superposent pas exactement, ils sont imbriqués les uns aux autres et leurs objectifs convergent. On peut noter qu'à l'échelle du territoire d'études, 6 sites bénéficient d'un cumul significatif de zonages environnementaux (voir tableau ci-dessous) avec toutefois des disparités sur leur niveau de protection. Les Roches de Solutré et de Vergisson ainsi que le Mont de Pouilly font l'objet de mesures de protection réglementaire (site classé, APPB) en complément de différentes démarches de gestion conservatoire (Grand site de France, Natura 2000 et ECG du CENB). Le Bois de Fée (Leynes) et le Mont Sard (Bussières) sont quant à eux uniquement concernés par des politiques volontaires de préservation ciblées sur leur patrimoine naturel (pelouses calcicoles). A l'inverse, le Massif du Torvon bénéficie d'une protection réglementaire (site classé) mais ne fait l'objet d'aucune démarche de préservation active et concertée en dehors des actions planifiées dans le document d'aménagement des forêts soumises au régime forestier.

Sites emblématiques	Principaux inventaires, zonages et politiques en faveur de la protection du territoire					
	Site classé*	Grand Site de France*	Natura 2000	ECG du CENB	ZNIEFF	APPB
Pelouses de Leynes et bois de la Fée			x	x	x	
Mont Sard			x	x	x	
Roche de Vergisson	x	x	x	x	x	x
Roche de Solutré	x	x	x	x	x	
Mont de Pouilly	x	x	x	(x)		
Le massif du Torvon	x	x			x	

* Les périmètres du site classé (après extension) et du Grand Site de France dépassent très largement l'emprise des sites cités ci-dessus.

(x) Projet de convention de partenariat en cours pour intégrer le Mont de Pouilly à l'ECG du CENB.

Carte

- *Carte 9 : Principaux inventaires, zonages et politique en faveur de la protection du territoire*

I-4 Les caractéristiques physiques du territoire

L'ensemble des facteurs physico-chimiques (climat, géologie, géomorphologie, hydrographie, etc.) qui caractérisent et influencent les milieux naturels de la zone d'étude est compilé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Données abiotiques

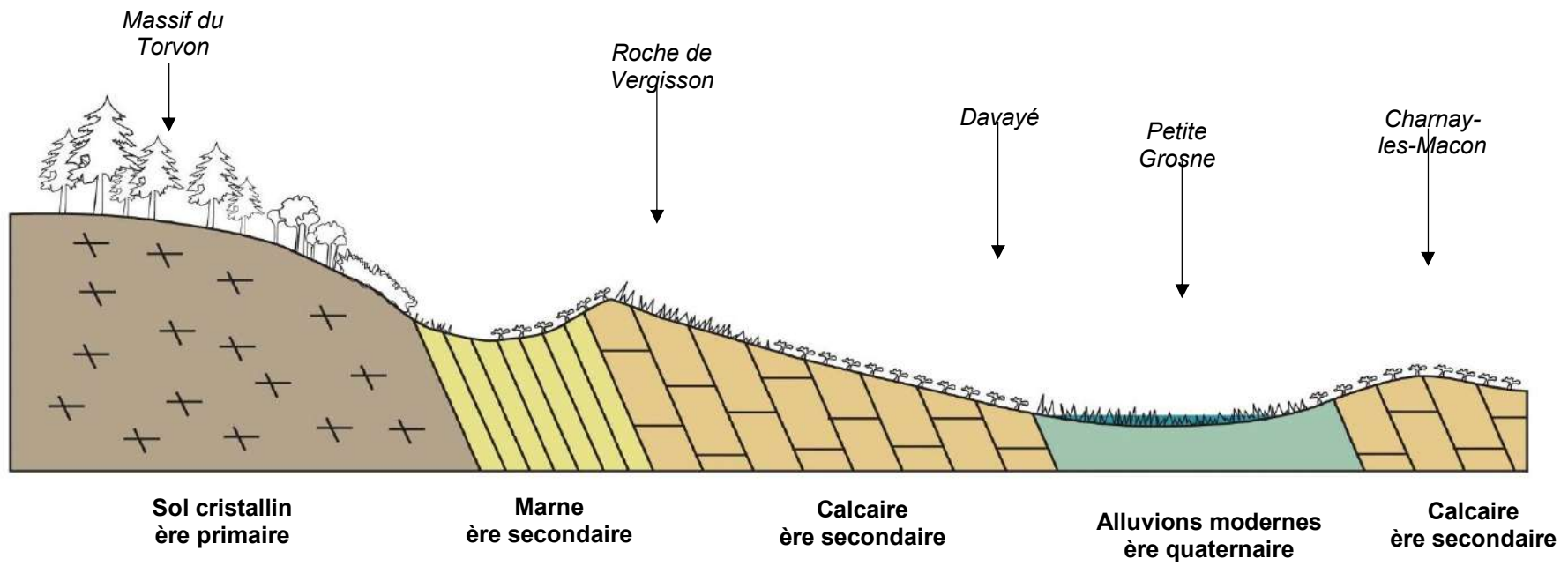
Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Climat	<p>- 1 zone biogéographique : continentale</p> <p>- 1 climat : océanique dégradé à tendance méridional assez marqué.</p>	<p>Température moyenne annuelle : 11,8 ° C (Mâcon) Pluviométrie moyenne annuelle variant de 809 mm (Davayé) à 940 mm (Cenves)</p> <p>Le climat de la zone d'étude est caractérisé par des températures globalement douces, dont les moyennes mensuelles ne sont jamais négatives et sont rarement au-dessus de 20°C, ce qui dépeint un climat plutôt océanique. Le caractère océanique bien marqué à l'ouest de la zone d'étude est renforcé par une pluviométrie qui est plus élevée avec des précipitations assez homogènes sur l'année. C'est également un climat teinté de méridionalité plus particulièrement dans sa partie orientale où la saison estivale exceptionnellement chaude, ensoleillée (environ 2000 h d'ensoleillement annuel) et longue pour cette latitude : sept mois, d'avril à octobre, ont une température moyenne supérieure à 10 °C. Ce caractère méridional est renforcé par sa position partiellement abritée des vents d'ouest derrière l'écran protecteur des reliefs occidentaux qui induit un effet d'abri pluvial et un effet de Foehn (maximal sur la côte viticole). On peut considérer que les monts du Mâconnais sont soumis à un climat qui voit s'affronter, les remontées méridionales à l'est et une atlantinité marquée à l'ouest.</p>	<p>Météo France Atlas de Bourgogne (Chabin J.-P.) Station de référence : Mâcon</p>
Géologie Carte 11	<p>La zone d'étude repose sur une grande variété de roches appartenant à 3 entités géologiques bien distinctes :</p> <p>– la dorsale cristalline du Charolais-Beaujolais à l'ouest, dominée par des roches volcano-sédimentaires ;</p> <p>– les formations sédimentaires (calcaires du Jurassique principalement) de la Côte Mâconnaise ;</p> <p>– les formations superficielles (alluvions et limons des plateaux) à l'est dans la vallée de la Petite Grosne</p>	<p>Entités géologiques et roches dominantes associées par ordre d'ancienneté :</p> <p>La dorsale cristalline du Charolais-Beaujolais (ère primaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complexe de tufs et rhyolites houillers à prédominance acide (communes de Cenves, Fuissé et Leynes) - Microgranites souvent fortement altérés en une arène grossière <p>Formations sédimentaires issues des dépôts marins (ère secondaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grès, argile et marnes du Trias et les marnes du Lias qui s'intercalent entre le soubassement cristallin et les calcaires du Jurassique : cet ensemble triasico-liasique à dominante marneuse forme une grande dépression d'orientation nord-sud surplombé à l'est par la cuesta calcaire des monts ; - Calcaires à Polypiers et à entroques du Bajocien, ces calcaires durs forment des reliefs vigoureux et constituent le sommet des roches de Solutré et de Vergisson, du Mont de Pouilly et du Monsard ; - Marnes, calcaires argileux et calcaires marneux du Bathonien et de l'Oxfordien : ces calcaires tendres occupent les revers de la cuesta exposée à l'est et sont dominés par la vigne, <p>Formations superficielles (ère quaternaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - épandage argileux (dépôts alluvionnaires) qui recouvre la partie basse de la cuesta au contact de la vallée de la Petite Grosne ; - limons de plateaux (loess) qui recouvrent tous les points hauts et plats (hautes terrasses) - couverture de décalcification (est de Charnay-lès-Mâcon) - alluvions récentes à dominante argileuse qui occupent le lit majeur de la Petite Grosne et de ses affluents. 	<p>BRGM (Notice géologique)</p>

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géomorphologie	Donnée quantitative non disponible	<p>A l'ère tertiaire, entre 20 et 5 millions d'années, l'Est de la Bourgogne, et plus particulièrement le Mâconnais, subit le contrecoup du soulèvement alpin : les terrains se fracturent, les bassins de la Saône et de la Grosne s'effondrent, tandis que des plateaux s'élèvent à l'ouest puis basculent vers l'est. Les monts du Mâconnais se structurent alors comme un ensemble de chaînons monoclinaux au tracé assez rigide (NNE/SSW) bien délimité entre les deux vallées de la Saône et de la Grosne. L'alternance de roches dures et tendres a créé un paysage de cuesta. Les pentes douces sont orientées vers l'Est et le Nord, les pentes abruptes et les falaises étant tournées vers l'Ouest et le Sud. L'érosion induite par les réseaux hydrographiques a également contribué à sculpter ce paysage avec la présence de petites vallées entre les différents reliefs de cuesta.</p> <p>Présence de très nombreuses failles, d'éperons calcaires, de falaises et d'éboulis</p> <p>Nombreuses cavités souterraines (grottes naturelles, conduits karstiques)</p>	<i>BRGM (Notice géologique)</i>
Hydrographie Carte 10	<p>2 cours d'eau principaux : La Petite Grosne et l'Arlois</p> <p>1 affluent principal : La Denante en rive droite de la Petite Grosne</p>	<p>La zone d'étude se situe au sein du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée-Corse et intègre deux cours d'eau (Petite Grosne et Arlois), affluents directs de la Saône en rive droite. Tous deux prennent leur source sur la commune de Cenves à plus de 500 mètres d'altitude. Les bassins versants associés à la Petite Grosne et à l'Arlois occupent respectivement, 80 % et 15 % de la zone d'étude.</p> <p>Linéaires de cours d'eau compris sur la zone d'étude : 28 km</p> <p>Du fait de la fracturation importante des roches sédimentaires calcaires (forte perméabilité) qui constituent les monts du Mâconnais et de leur découpage en compartiments de faible superficie, le réseau hydrographique superficiel sur ce secteur est peu dense.</p>	<i>IGN – BD Carthage</i>
Hydrogéologie	Aquifère : Données non disponibles	<p>Les plateaux calcaires de cette région jouent souvent le rôle de réservoir tampon (massif karstique) en écrétant l'écoulement hivernal et en assurant, en contrepartie, des débits d'étiage assez réguliers et soutenus.</p> <p>Le réseau hydrogéologique est lié au sous-sol très perméable constitué par les calcaires plus ou moins fissurés du Jurassique moyen et supérieur. Il se densifie lorsqu'un substratum plus imperméable est atteint tel que les marnes et argiles du Bathonien.</p>	<i>BRGM (Notice géologique)</i>

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Pédologie	7 principaux types de sol	<p>- Lithosol : sol mince et squelettique avec une fine couche de matière d'altération de la roche peu riche en matière organique et qui laisse partiellement apparaître la roche mère - type de sol associé aux calcaires durs du Jurassique (sommets des roches et des plateaux) ;</p> <p>- Rendosol , calcosol et calcisol : sols carbonatés mieux constitués avec un horizon d'altération plus important que les précédents, composés principalement d'une texture argileuse et caillouteuse peu rétentric en eau et faiblement chargés en matière organique – types de sol associés aux calcaires durs et tendres du Jurassique et du bathonien (monts et coteaux calcaires), le vignoble est principalement lié à ces types de sol ;</p> <p>- Brunisol : sol non carbonaté caractérisé par la présence d'un horizon structural très bien développé (sol profond bien drainé, humifère et argileux) – type de sol associé aux plateaux calcaires boisés ;</p> <p>- Alcricisols : sols moyennement profonds, acides, développés à partir d'altérites de grès, de schistes ou de roches cristallines (arènes) que l'on observe le plus souvent sous forêts (ouest du territoire). Sol à horizon supérieur riche en matière organique ;</p> <p>- Fluvisols : ce sont des sols profonds peu évolués typiques des vallées recouvertes d'alluvions. Le plus souvent, ils sont caractérisés par des matériaux relativement fins (argile, sable) reposant sur un matériau plus grossier. Ils sont souvent associés à des sols présentant une hydromorphie marquée (rédoxisols et réductisols).</p>	AgroSup Dijon (Sols et Territoires de Bourgogne)
Topographie Carte 12	L' altitude varie entre 184 m et 743 m	<p>Relief marqué, caractérisé par une succession de sommets, de plateaux, de versants aux expositions et pentes variées, de petites vallées, de collines, etc.</p> <p>3 principales entités topographiques peuvent être distinguées d'Ouest en Est sur la zone d'étude :</p> <p>- Les monts du Beaujolais (communes de Cerves et ouest de Vergisson), au relief plutôt doux et aux formes arrondies avec des sommets élevés culminant entre 592 m (Mont Torvon) et 743 m (le mont Rotécolon) ;</p> <p>- Les monts du Mâconnais (cœur de la zone d'étude) caractérisés par une succession de chaînons monoclinaux au relief marqué (sommets variant de 407 à 493 m) avec un talus à pente raide tourné vers l'ouest et un flanc en pente douce tourné vers l'est. De petites vallées étroites séparent ces différents monts ;</p> <p>- la vallée de la Petite Grosne caractérisée par une surface topographique globalement plane avec de très faibles pentes. Son altitude atteint 184 m au niveau de son point le plus bas</p>	IGN

Cartes

- Carte 10 : Réseau hydrographique, bassin versant et politiques de gestion de l'eau
- Carte 11 : Carte géologique du territoire
- Carte 12 : Carte topographique du territoire



Point de vue depuis la roche de Solutré en direction de la roche de Vergisson

Synthèse : Données abiotiques

Intercalés entre la vallée de la Grosne à l'Ouest, la plaine de la Saône à l'Est et le massif du Beaujolais au Sud, les monts du Mâconnais constituent une enclave originale marquant une zone de transition entre le nord et le sud du pays.

La structuration des paysages de ce territoire est l'héritage d'une longue histoire géologique étalée sur des centaines et des centaines de millions d'années qui se traduit aujourd'hui par l'affleurement d'une grande variété de roches appartenant à 3 entités géologiques bien distinctes :

- la dorsale cristalline du Charolais-Beaujolais à l'ouest (Cenves, Massif du Torvon), dominée par des roches volcano-sédimentaires (ère primaire) ;
- les formations sédimentaires issues des dépôts marins de l'ère secondaire qui forment l'ossature de la cuesta calcaire des monts du Mâconnais et des dépressions environnantes et qui constituent le cœur de la zone d'étude ;
- les formations superficielles (alluvions et limons des plateaux) à l'est dans la vallée de la Petite Grosne.

Caractérisée par un relief marqué, la morphologie actuelle du territoire est pour l'essentiel le résultat de la surrection des Alpes et de l'effondrement de la Bresse à l'ère tertiaire. Ainsi, la fracturation des roches, le soulèvement et le basculement des plateaux calcaires puis leur érosion sont à l'origine de la formation d'un paysage de cuesta spectaculaire qui participe pour beaucoup à l'identité du territoire. L'érosion induite par les réseaux hydrographiques a également contribué à sculpter ce paysage avec la présence de petites vallées entre les différents reliefs de cuesta.

Les sols hérités de ces formations géologiques sont très diversifiés : sol mince et squelettique, sol carbonaté à texture argileuse, sols acides (localement riches en matière organique), sols profonds peu évolués typiques des vallées et fond de vallon (localement hydromorphe), etc. Selon la situation topographique (du haut vers le bas d'un versant), les sols sont très variables. Chaque sol engendre lui-même un type de milieu favorable à certaines espèces de plantes et défavorable à d'autres, permettant l'installation d'un cortège végétal adapté.

D'un point de vue climatique, le territoire se trouve à la croisée des influences océaniques (marquées à l'ouest par une pluviométrie plus élevée) et méridionales (marquées à l'est par une saison estivale exceptionnellement chaude et ensoleillée).

Ces caractéristiques générales sont modulées par des effets d'exposition, les monts donnant des pentes d'orientations diverses, responsables de mésoclimats particuliers : les maximales estivales sont plus élevées sur les versants exposés au sud (caractère thermophile marqué) que ceux exposés au nord. Ce contraste climatique influence directement la composition et la répartition des communautés animales et végétales sur le territoire.

Concernant le contexte hydrographique, la zone d'étude se situe au sein du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée-Corse et intègre deux cours d'eau (Petite Grosne et Arlois). Selon le contexte géologique, le réseau hydrographique superficiel est plus ou moins dense. Sur la partie cristalline (Cenves notamment), la forte imperméabilité du sous-sol limite l'infiltration de l'eau dans les nappes souterraines et génère un fort écoulement de surface, phénomène renforcé par une pluviosité relativement importante et par le relief mamelonné du Beaujolais. A l'inverse, la partie calcaire (cœur de la zone d'étude), caractérisée par un sous-sol fracturé et fortement perméable présente un réseau hydrographique superficiel peu dense. Toutefois, ce secteur est le siège d'un réseau hydrogéologique développé (écoulements d'eau souterrains) et de phénomènes karstiques à l'origine de la formation de grottes et de cavités souterraines. Ces conduits karstiques sont nombreux sur le territoire.

En conclusion, les monts du Mâconnais se situent dans un secteur géographique qui concentre une grande variété de conditions naturelles à l'origine d'une multiplicité de milieux et de paysages présentant de forts contrastes. La succession des monts et roches calcaires avec leur relief marqué constitue un des éléments prépondérant de l'identité de ce territoire.

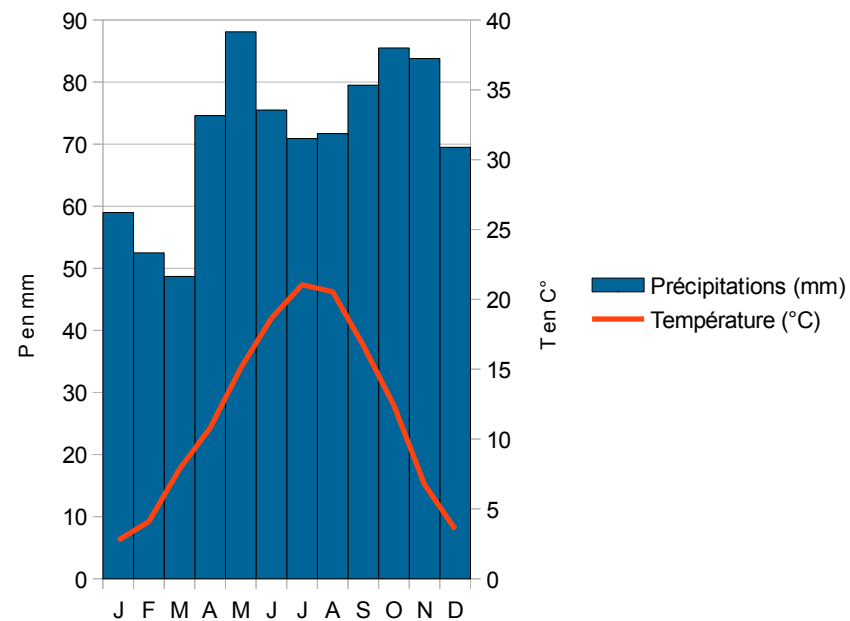
Illustrations : Données abiotiques



Falaise de la Roche de Vergisson



Grotte du Mont Sard



*Diagramme ombrothermique sur la station de Mâcon
(Données moyennes mensuelles sur la période 1981-2010)*



Sol de type rendsol sur versant calcaire



La Petite Grosne à Prissé



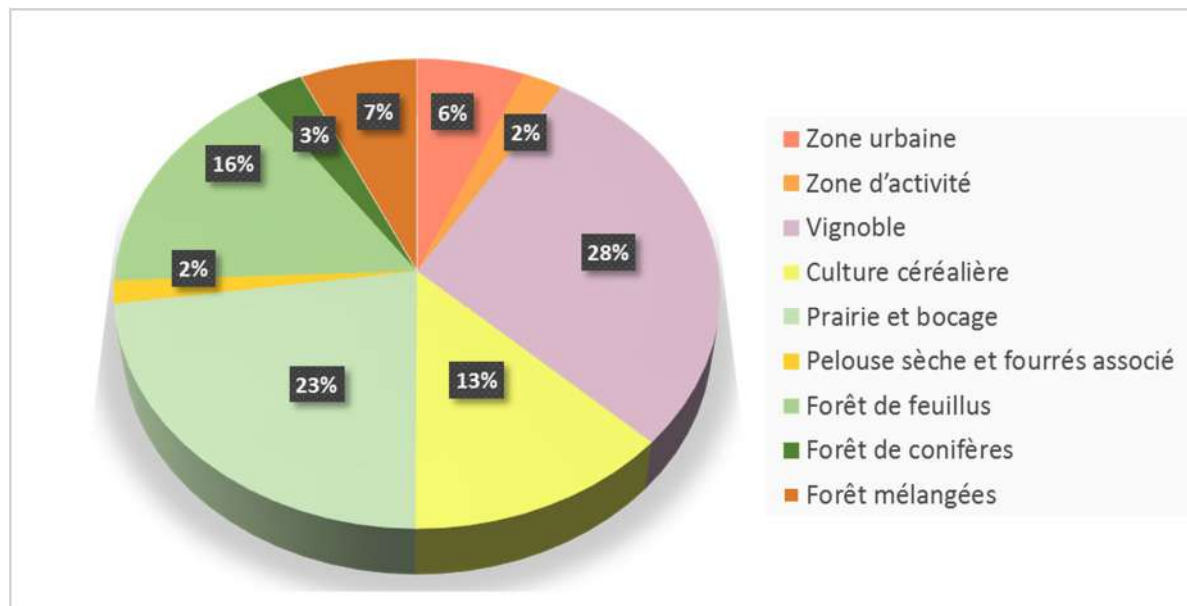
La Roche de Solutré et son éperon rocheux

I-5 L'occupation du sol

L'occupation du sol a fait l'objet d'une cartographie spécifique dans le cadre de cette étude. Plusieurs données ont été combinées et traitées : SRCE* Bourgogne (Étude trame verte et bleue), Corine Land Cover 2012 (Occupation globale du sol), RPG 2012 (parcelles agricoles), BD topo de l'IGN, inventaire des zones humides et atlas paysager (types de paysages). En complément, une phase de photo-interprétation a permis d'affiner les contours des polygones cartographiés.

Ce travail a permis de distinguer 10 classes d'occupation du sol : zone urbaine, zone d'activité, vignoble, culture céréalière, prairie et bocage, pelouse sèche/fourrés associés, forêt de feuillus, forêt de conifères, forêt mélangées, cours d'eau et plan d'eau.

Occupation du sol	Surface (ha) ou linéaire (en km)	Proportion par rapport à la superficie totale
Zone urbaine	521	6%
Zone d'activité	191	2%
Vignoble	2 341	28%
Culture céréalière	1 071	13%
Prairie et bocage	1 870	23%
Pelouse sèche et fourrés associé	120	2%
Forêt de feuillus	1 314	16%
Forêt de conifères	232	3%
Forêt mélangée	566	7%
Cours d'eau et plan d'eau	28 km	< 1 %



Répartition de l'occupation du sol sur le territoire d'étude

Quelques chiffres à retenir :

- Occupation du sol par l'agriculture : 64 % du territoire, soit plus de 5000 ha dont la moitié est dédiée à la vigne ;
- Occupation du sol par la forêt : 26 % du territoire ;
- Occupation du sol par des zones artificialisées (zones urbaines, d'activité, etc.) : 10 % environ.

Carte

- Carte 13 : Occupation du sol

Planches photographiques : l'occupation du sol



Le vignoble



L'éperon rocheux de la roche de Vergisson



Le village groupé de Vergisson



Les prairies bocagères



Le hameau de la Grange du Bois



Les milieux boisés du massif du Torvon

II- DESCRIPTION DU PATRIMOINE ET DE SON FONCTIONNEMENT

II-1 Le patrimoine écologique

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des données concernant les grands types de milieux présents sur le territoire, tels que la forêt, les milieux rupestres, les grottes et cavités, les pelouses et fourrés arbustifs, etc. Les habitats et espèces d'intérêt patrimonial sont présentés dans le détail dans les tableaux suivants (tableaux 5 et 6).

Tableau 5 : Les grands milieux présents sur le territoire

Grands milieux	Surface ou linéaire et pourcentage de recouvrement	État sommaire du grand milieu ¹	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (code Natura 2000)	Groupe d'espèces d'intérêt patrimonial (potentiel)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts (inclus plantations) <i>Carte 14</i>	16 % - 1 800 ha feuillus 5 % - 550 ha conifères	Etat moyen	Hêtraie-chênaie atlantique (9120) Hêtraie-chênaie acidocline à calcicole (9130) Aulnaie-frênaie alluviale (91E0) Lisières forestières nitrophiles hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430)	Chiroptères Entomofaune (insectes saproxyliques notamment) Avifaune (Picidés, Aigle botté, Busard Saint-Martin) Champignons lignicoles et lichens	CENB, SHNA*, CBNBP*, AOMSL*
Milieux rupestres	< 1 % (linéaire d'environ 1 km)	Etat moyen	Pelouses pionnières des dalles calcaires (6110*)	Avifaune (Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin) Flore (<i>Anthyllis montana</i> , <i>Lactuca viminea</i>),	CENB, SHNA, CBNBP, AOMSL
Grottes et cavités	Environ 40 cavités identifiées	Non évalué	Grottes à chauves-souris (8310)	Chiroptères	BRGM, CENB, SHNA
Pelouses/fourrés arbustifs <i>Carte 15</i>	2 % - 160 ha	Mauvais état	Pelouses pionnières des dalles calcaires (6110*) Pelouse pionnières des dalles siliceuses (8230) Pelouses calcicoles sèches (6210) Pelouses acidoclines à acidiphiles (6230) Fourrés calcicoles à <i>Juniperus communis</i> des pelouses calcicoles (5130)	Avifaune (Engoulevent d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Fauvette mélanocéphale, Circaète Jean-le-Blanc) Entomofaune (lépidoptères et orthoptères) Chiroptères (territoire de chasse) Flore (plus de 30 espèces patrimoniales)	CENB, SHNA, CBNBP, AOMSL
Prairies de fauche et de pâturage <i>Carte 16</i>	23 % - 1870 ha	Etat moyen	Prairie paratourbeuse (6410) Prairie fauchée de l' <i>Arrhenatherion elatioris</i> (6510) Pelouses calcicoles sèches (6210) Pelouses acidoclines à acidiphiles (6230)	Avifaune (pie grièche écorcheur et territoire de chasse pour les rapaces) Entomofaune (lépidoptères notamment) Flore (environ 10 espèces patrimoniales) Chiroptères (territoire de chasse)	CENB, SHNA, CBNBP, AOMSL

¹ Le terme « état sommaire » du grand milieu, que nous utilisons ici, n'est pas équivalent à celui d'« état de conservation » qui, lui, cible un habitat précis. Sa description s'appuie sur une évaluation globale « à dire d'experts » (CENB, 2016) de plusieurs critères : typicité, représentativité, dynamique, facteurs évolutifs (menaces, pression, etc.) de chaque milieu... Cette évaluation reste approximative car elle porte sur des grands types de milieu s'étendant sur des surfaces importantes et regroupant des habitats naturels aux caractéristiques situationnelles parfois variées.

Grands milieux	Surface ou linéaire et pourcentage de recouvrement	État sommaire du grand milieu ¹	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (code Natura 2000)	Groupe d'espèces d'intérêt patrimonial (potentiel)	Origine des données/ Structures ressources
Haies	Données actuelles non disponibles (non cartographiées)	Non évalué	Absence d'habitats d'intérêt communautaire	Avifaune (Pie-grièche écorcheur) Chiroptères (territoire de chasse)	CENB, SHNA, CBNBP, AOMSL
Rivières Carte 10	< 1% - 28 km de linéaire	Mauvais état	Végétations du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> (3260)	Ecrevisse à pattes blanches	CENB – Contrats de rivières – Fédérations de pêche 71 et 69
Zones humides	Données actuelles non disponibles	Non évalué	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (3130) Mégaphorbiaies (6430) Bas-marais acide et prairie paratourbeuse (6410)	Sonneur à ventre jaune Flore (quelques espèces rares et/ou menacées : <i>Eriophorum angustifolium</i> , <i>Juncus bulbosus</i> , <i>Hypericum androsaeum</i>)	CENB, CBNBP, Contrats de rivières
Plans d'eau (mare/étang)	Données actuelles non disponibles	Non évalué	Plan d'eau avec dominance de macrophytes (3150)	Données non disponibles	CENB, CBNBP
Cultures / vignobles Carte 13	41 % - 3 400 ha	Non évalué	Données non disponibles	Données non disponibles	CENB
Zones rudérales et anthropisées	8 % - 700 ha	Non évalué	Données non disponibles	Données non disponibles	CENB
Autres informations					

Cartes :

- Carte 13 : Occupation du sol
- Carte 14 : Milieux forestiers
- Carte 15 : Milieux de pelouses et landes
- Carte 16 : Milieux prairiaux et bocagers

Synthèse sur les grands milieux

En complément des éléments de synthèse présentés ci-dessous, les habitats forestiers, les pelouses et les prairies bocagères font l'objet d'une analyse sous l'angle de réseau écologique (cf. partie « II-2 Analyse du fonctionnement écologique »)

➤ Les habitats forestiers

Ils occupent plus de 25 % de la surface du territoire, soit 2 300 ha. Du point de vue de leur répartition, ils sont très largement représentés sur la commune de Cenves (comme l'ensemble des monts du Beaujolais) qui concentrent 70 % de la superficie totale des forêts, soit 1600 ha, avec une couverture forestière quasi continue. Sur les autres communes, les habitats forestiers sont regroupés en quelques massifs de surface plus restreinte, disséminés au sein du vignoble, le plus souvent au niveau du sommet de certains monts et sur les versants à très forte pente des roches (massif du Torvon-180 ha, massif de Fuissé-60 ha, bois de Charnay-50 ha, forêt communal de Bussières-60 ha, pourtour des roches-50 ha). 75 % de la surface totale des massifs forestiers sont couverts par des peuplements feuillus. Leur composition précise est encore mal connue sur le territoire (cas de la commune de Cenves) mais le plus souvent ce sont les hêtraies-chênaies-charmaies (habitat d'intérêt européen) qui les caractérisent.



Chênaie-charmaie du bois de Charnay

Malgré une forte proportion de peuplements feuillus, une partie non négligeable des écosystèmes forestiers est composée de peuplements résineux résultant de plantations (à base de Douglas sur les roches acides et de pin noir d'Autriche associé à des cèdres sur les roches calcaires). Faites au détriment des habitats caractéristiques du territoire comme les hêtraies-chênaies-charmaies ou les pelouses calcicoles sur certains monts, ces plantations représentent 25 % de la surface totale des milieux forestiers (environ 550 ha).

Selon la structure des peuplements forestiers et la présence de micro-habitats (bois mort, arbre dépérissant et cavités associées notamment), ces milieux constituent un habitat favorable pour de nombreuses espèces animales et végétales (insectes saproxyliques, certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, champignons lignicoles et lichens).

➤ Les milieux rupestres – grottes et cavité

Caractérisés par des falaises, les milieux rupestres sont très localisés. Ils correspondent soit à des falaises calcaires naturelles (Roche de Solutré et Roche de Vergisson notamment), soit à des anciens fronts de taille de carrière (carrière du Malatray par exemple). Ils occupent un linéaire d'environ 1 km sur le territoire. Ils constituent un habitat de prédilection pour la nidification du Hibou grand-duc et du Faucon pèlerin (présence ancienne). Les végétations liées aux vives et corniches en sommet de falaises sont reconnues d'intérêt européen (pelouses pionnières des dalles calcaires).



Falaise sur la Roche de Vergisson

Elles abritent deux espèces végétales rares et/ou menacées en Bourgogne : la vulnéraire des montagnes et la laitue des vignes.

Une quarantaine de cavités (grottes incluses) ont été identifiées sur le territoire. Elles sont disséminées sur l'axe de la cuesta calcaire. Ces milieux peuvent être utilisés en tant que gîte d'hivernage et plus ponctuellement en tant que gîte de reproduction par plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt européen. Ils sont donc susceptibles d'avoir un rôle prépondérant pour le maintien des populations de ces espèces. En l'état actuel, les connaissances sont très lacunaires sur ces cavités (accès difficile) et sur les chiroptères qui les utilisent.

➤ Les pelouses et fourrés arbustifs

Même s'ils occupent une surface très restreinte (160 ha, soit 2 % du territoire), ces milieux relictuels peuvent être considérés comme les plus emblématiques des monts du Mâconnais. Ils se développent sur les coteaux et les sommets de certains monts calcaires exposés le plus souvent au sud. On les retrouve plus ponctuellement sur des affleurements rocheux granitiques (Cenves, Chasselas). Les pelouses caractérisent ces formations végétales dominées par une flore herbacée vivace. Croissant sur des sols peu épais riches en calcaire, elles sont qualifiées de pelouses calcicoles (appelés parfois chaumes). En situation d'affleurements granitiques, elles sont qualifiées de pelouses siliceuses. Reconnues d'intérêt européen, les pelouses calcicoles ont justifié la désignation du site Natura 2000. Au cours des 50 dernières années, leur surface a fortement régressé au profit des formations arbustives, des peuplements de résineux et des vignes sur certains secteurs du fait de la modification de l'usage de ces milieux (abandon des pratiques agro-pastorales, enrésinement, mise en culture). La conservation et la restauration de ces habitats de pelouses constituent un des enjeux majeurs du territoire.

Les fourrés arbustifs (appelés plus couramment « broussailles » ou « friches ») sont des formations végétales dominées par des espèces arbustives (Buis, Epine noire, Cerisier de Sainte-Lucie, Cornouiller sanguin, et plus ponctuellement, Genévrier commun). Elles résultent de l'évolution progressive des pelouses calcicoles par dynamique naturelle. Du fait de l'abandon récent des pratiques agropastorales sur certains secteurs (versants à forte pente), les pelouses et les fourrés arbustifs sont très souvent étroitement imbriquées.

Bien que très fragmenté sur le territoire, ce complexe d'habitats de pelouses et de fourrés offre des conditions propices au développement de communautés animales et végétales bien spécifiques. Plusieurs espèces rares et/ou menacées trouvent refuge au sein de ces milieux chauds et secs (Silène d'Italie par exemple).

Ce type d'écosystème joue également un rôle incontournable dans la structure des territoires de chasse de plusieurs espèces de chiroptères et d'oiseaux reconnues d'intérêt européen (Circaète Jean-le-Blanc par exemple).



Mosaïque d'habitats semi-ouverts calcicoles sur la Roche de Solutré

➤ Les prairies de fauche et de pâturage

Ces milieux intimement liés aux systèmes agricoles d'élevage occupent une surface importante : 1900 ha, soit environ 25 % du territoire. La commune de Cenves concentre 50 % de ces milieux. Sur le reste du territoire, les prairies bocagères sont regroupées au sein de 3 secteurs : la vallée de l'Arlois, la vallée de Solutré à proximité de la Grange du Bois et la partie aval de la vallée de la Petite Grosne. Sur ce dernier secteur, les prairies subissent de fortes pressions et sont en nette régression suite à leur retournement et leur conversion en culture.



*Prairie humide à Prissé
(vallée de la Petite Grosne)*

Les caractéristiques de ces prairies sont très variables suivant leur situation (vallée, versant calcaire, versant granitique, etc.) et leur modalité de gestion agricole (pression de pâturage, régime de fauche, etc.). En l'état actuel des connaissances, il est difficile de porter une analyse sur les différents types de prairies du territoire et leur état de conservation. Toutefois, il semble que sur certains secteurs de la commune de Cenves et de la vallée de Solutré, les systèmes prairiaux soient mieux conservés avec la présence d'un bocage dense et de pratiques agricoles plus favorables à l'expression de communautés végétales d'intérêt patrimonial (prairies maigres de fauche). Sur la vallée de la Grosne et de l'Arlois, il est important de souligner que les prairies sont très souvent organisées autour du réseau hydrographique avec la présence d'importants linéaires de ripisylves caractérisées par des fragments d'aulnaie-frênaie, habitat d'intérêt européen. D'une manière générale, il faut considérer les écosystèmes prairiaux comme des milieux riches en biodiversité ordinaire formant une trame verte indispensable à la fonctionnalité écologique de certains habitats naturels (zones humides notamment) et au cycle biologique de certaines espèces (insectes, oiseaux, chauves-souris, etc.).

➤ Les rivières

Les monts du Mâconnais possèdent un faible réseau hydrographique superficiel du fait de l'importante perméabilité du sous-sol. Au niveau des deux principaux cours d'eau (Petite Grosne et Arlois) présents sur le territoire, seule leur partie amont (tête de bassin) présente de réels enjeux vis-à-vis du patrimoine naturel. Tous deux abritent des populations d'Ecrevisses à pattes blanches avec des effectifs très réduits. Ce crustacé autochtone vivant dans les petits ruisseaux de tête de bassin est en forte régression en Bourgogne. Ponctuellement, ces cours d'eau peuvent être colonisés par des végétations aquatiques à renouée ou callitriche, habitat d'intérêt européen.

➤ Les zones humides

Ce type de milieux n'a pas fait l'objet d'inventaire exhaustif sur le territoire. Les systèmes de prairies bocagères associées au réseau hydrographique (vallée et fond de vallon) et à des roches cristallines imperméables (commune de Cenves) sont les secteurs les plus favorables à l'expression de zones humides. Sur la base des données existantes, différents types de zones humides ont été observés : prairie humide associée à des mégaphorbiaies, zones de bas-marais paratourbeux et boisement humide (aulnaie-frênaie). Ces habitats présentent le plus souvent un fort intérêt patrimonial. Bon nombre d'espèces animales ne pourraient accomplir leur cycle de vie sans les zones humides (larve d'amphibiens, de libellules, etc.). C'est également le cas du Crapaud à ventre jaune, espèce d'intérêt européen qui se rencontre le plus souvent en milieu bocager au niveau de zones temporairement humides (mares, ornière, mouillère au sein de prairies pâturées). Cette espèce semble bien présente sur la commune de Cenves.

➤ Les cultures et le vignoble

Ils sont très largement dominants : 3400 ha soit plus de 40 % du territoire. Essentiellement caractérisés par des vignes et des cultures céréalières, ils se concentrent sur les versants calcaires et la vallée de la Petite Grosne. Selon leur structuration (présence de haies, de couverts herbacés et de lisières forestières notamment), ces milieux ouverts peuvent jouer un rôle important pour le déplacement des chauves-souris plus particulièrement à proximité des gîtes d'hivernage et/ou des gîtes temporaires. Ils peuvent être aussi utilisés comme territoire de chasse ou zone de nourrissage par certains rapaces et passereaux. Les abords du vignoble peuvent également constituer des zones refuges pour les milieux pelousaires et la faune associée. Néanmoins, l'extension du vignoble sur certains secteurs (versants de roches notamment) risque de se faire au détriment des pelouses calcicoles et pourrait conduire à la régression de ces milieux.



Vignes à Fuissé

➤ Zones rudérales et anthropisées

Ces zones couvrent une surface non négligeable sur le territoire : 700 ha soit 8 %. Elles correspondent à des milieux artificiels (routes, voies ferrées, parking, jardin) ou des milieux fortement perturbés (sol remanié, remblais, dépôt de matériaux, etc.). Le patrimoine bâti peut constituer à certaines périodes un habitat favorable pour quelques espèces animales (gîte d'hivernage ou de mises base pour les chauves-souris par exemple). Les connaissances sont très lacunaires sur ce type d'habitat.

Schéma des milieux sur les roches et leurs abords

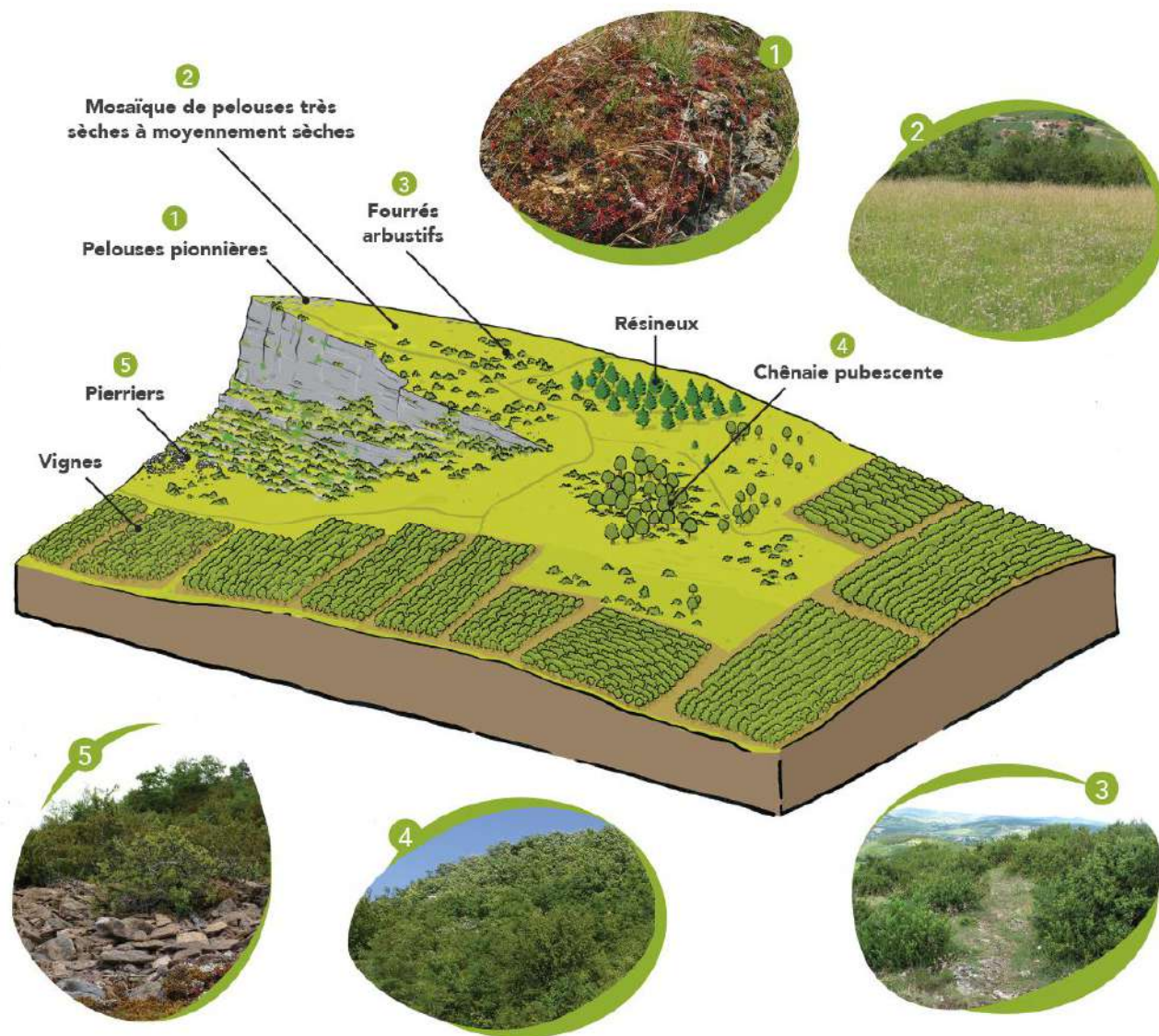


Tableau 6 : Les habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000)

Le tableau ci-dessous synthétise les données concernant les habitats et espèces ayant un intérêt écologique pour le territoire. Il permet de mettre en évidence la richesse générale du territoire, au-delà des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux	Origine des données/ Structures ressources
Habitats naturels	Habitats d'intérêt patrimonial	<p><u>Bas marais acides à <i>Carex echinata</i> et <i>Eriophorum angustifolium</i></u> : habitat humide rare et menacé, occupant les fonds les plus humides des vallons prairiaux et les zones de suintements dans les massifs cristallins (Cenves).</p> <p><u>Prairie tourbeuse à paratourbeuse à <i>Juncus acutiflorus</i></u> : habitat humide à caractère acidiphile et atlantique, lié à des sols oligotrophes engorgés en eau une grande partie de l'année. Habitat d'intérêt communautaire (6410), assez rare et localisé dans les monts du Beaujolais. Présence potentielle d'espèce végétale rare et menacée.</p> <p><u>Prairie maigre de fauche</u> : habitat d'intérêt communautaire (6510) lié à des sols plutôt secs à frais, oligotrophes à mésotrophes et caractérisé par une diversité floristique importante. Habitat localisé et en régression sur le territoire, sensible à l'intensification des pratiques agricoles (fertilisation). Intérêt fort pour l'entomofaune.</p> <p><u>Pelouse acidiline sur substrat oligotrophe</u> : habitat d'intérêt communautaire (6230) présent de façon localisée sur les versants des collines des monts du Beaujolais (Cenves et Vergisson) sur des substrats faiblement acides (richesse relative en bases), dérivant le plus souvent de formations gréseuses (Trias, Rhétien), parfois granitique. Ce type de pelouse à fort intérêt floristique est lié à des pratiques agricoles très extensives (pâturage extensif et/ou fauche). Intérêt fort pour la faune.</p> <p><u>Pelouse pionnière sur substrat acide et oligotrophe</u> : habitat très localisé, lié à des affleurements siliceux ensoleillés, d'origine granitique ou volcanique. Intérêt lié à sa rareté et son originalité phytosociologique (Thero-Airion). Habitat d'intérêt communautaire en situation de dalle siliceuse, sèche (8230)</p> <p><u>- Hêtraie-chênaie-charmaie acidiline à calcicole et hêtraie-chênaie acidiphile</u> : habitats forestiers d'intérêt européen (9130 et 9120) qui semblent bien répandus sur le territoire même si les connaissances sont très lacunaires sur leur caractéristique et leur répartition précise. Habitats favorables pour de nombreuses espèces animales et végétales (insectes saproxyliques, certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, champignons lignicoles et lichens).</p> <p><u>Chênaie pubescente thermophile à <i>Rubia peregrina</i></u> : forêt calcicole méso-xérophile et thermophile des hauts de versants calcaires à forte pente, exposés principalement au sud. Habitat forestier correspondant au stade climacique des hauts d'adrets calcaires. Intérêt patrimonial dû à la grande richesse spécifique de ces forêts</p>	<p>CBNBP, 2011 (typologie d'habitats sur territoire limitrophe)</p> <p>CEN Bourgogne, 2016 (inventaire partiel)</p>
Flore Annexe 4	<p>31 espèces patrimoniales dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 espèce protégée au niveau national - 7 espèces protégées au niveau régional (Bourgogne) - 19 espèces inscrites à la liste rouge de Bourgogne dont : <ul style="list-style-type: none"> - 2 sont quasi-menacées : - 12 sont vulnérables - 4 en danger d'extinction - 1 en danger critique d'extinction 	<p>Se reporter à l'Annexe 4 « Liste des espèces végétales patrimoniales »</p> <p>Sur ces 31 espèces végétales, 28 sont rares à extrêmement rares en Bourgogne et 21 sont présentes sur le site Natura 2000. Elles sont très majoritairement liées aux pelouses calcicoles. La responsabilité du territoire est forte vis-à-vis de la conservation de certaines de ces espèces dont les populations bourguignonnes se limitent aux monts du Mâconnais (cas de la Silène d'Italie).</p> <p>Le relief contrasté du territoire conjugué aux influences climatiques méridionales offrent des conditions propices au développement de plantes d'affinité méditerranéenne (<i>Bombacillaena erecta</i>, <i>Lactuca viminea</i>, <i>Reseda phyteuma</i>, etc.) mais aussi, plus surprenant encore, d'affinité montagnarde (<i>Anthyllis montana</i>, <i>Poa badensis</i>, <i>Koeleria vallesiana</i>).</p>	<p>CEN Bourgogne Base de données FLORA – CBN</p>

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux	Origine des données/ Structures ressources
Faune <i>Annexe 3</i>	<i>Synthèse non exhaustive</i>	<p>La faune n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques. Les données faunistiques proviennent essentiellement de la « Bourgogne Base Fauna » coordonnée et exploitée par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA).</p> <p>Se reporter à l'Annexe 3 « Liste des espèces animales patrimoniales »</p> <p>Espèces patrimoniales les plus emblématiques sur le territoire :</p> <p>- <u>Mammifères</u> : cortège de chiroptères (connaissance très lacunaire dans le Sud de la Côte mâconnaise)</p> <p>- <u>Insectes</u> : important cortège de lépidoptères associés aux pelouses sèches avec la présence de 4 espèces inscrites à la liste rouge de Bourgogne (1 en danger d'extinction, 2 vulnérables et 1 quasi menacée).</p> <p>- <u>Orthoptères</u> : présence de deux espèces à enjeux de conservation, connues en Bourgogne uniquement sur la Roche de Vergisson (Criquet glauque et Criquet jacasseur)</p> <p>- <u>Reptiles</u> : cortège xéro-thermophile (Lézard vert notamment, reptile fréquent sur les pelouses calcicoles)</p> <p>- <u>Oiseaux</u> : la diversité spécifique est relativement faible sur ce territoire avec toutefois la présence d'un cortège original d'espèces souvent rares et spécialisées (Engoulevent d'Europe, Fauvette mélanocéphale, Circaète Jean-le-Blanc notamment). Ce cortège est intimement lié au complexe d'habitats de pelouses et de friches calcicoles. 5 espèces inscrites sur la liste rouge de Bourgogne.</p> <p>Comme pour la flore, les conditions sèches et chaudes des pelouses favorisent la présence d'espèces d'affinités méditerranéenne (cas de la Phalène calabraise et du criquet glauque qui sont en limite nord de leur aire de répartition).</p>	<p><i>Bourgogne Base Fauna – SHNA</i></p> <p><i>AOMSL</i></p> <p><i>CEN Bourgogne</i></p>

Annexe

- *Annexe 3 : Liste des espèces animales patrimoniales recensées sur le territoire*
- *Annexe 4 : Liste des espèces végétales patrimoniales recensées sur le territoire*

Planches photographiques : quelques espèces d'intérêt patrimonial présentes sur le territoire



Buplèvre du Mont Baldo



Laitue des vignes



Vulnéraire des montagnes



Silène d'Italie



Luzerne orbiculaire



Mercurie



Criquet jacasseur

Tableau 7 : Les habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000

Le tableau ci-dessous décrit dans le détail les données scientifiques relatives aux habitats naturels d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Il concerne les habitats de l'annexe I de la Directive « Habitats, faune et flore ». Se référer à l'annexe 2 pour plus de précisions sur la description de ces habitats.

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site Natura 2000	Structure et fonctionnalité	État de conservation	Origine des données / Structures ressources
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	7 cavités et grottes	Habitat très ponctuel présent uniquement le Mont Sard, la Roche de Soluté et la Roche de Vergisson. Habitat favorable à plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire (en tant que gîte d'hivernage notamment). Structure et fonctionnalité non évaluées du fait des difficultés de prospection.	Non évalué	BRGM / CENB / SHNA (Bourgogne Base Fauna)
Pelouse pionnière à orpins sur dalle calcaires	6110-1* (Habitat prioritaire)	5 ha environ - <2 %	Habitat fragmenté qui occupe des surfaces très restreintes sur le site (dalles rocheuses) et se trouve souvent en mosaïque avec les pelouses xérophiiles.	Non évalué	CENB-2016
Pelouse calcicole xéro-thermophile des corniches arides	6210-33	2 ha environ - <2 %	Habitat très localisé sur le site. Se rencontre au niveau des rebords de corniches arides et sur les pentes raides (sols squelettiques), le plus souvent en stations très ensoleillées et ventées. Se retrouve souvent en mosaïque avec des groupements du Xerobromenion.	Moyen à mauvais	CENB-2016
Pelouse calcicole xéro-thermophile	6210-29	9 ha – 5 %	Habitat bien représenté sur le site au niveau des versants pentus, rebords de plateau et sommets de monts calcaires arides et ensoleillés (lithosol superficiel caillouteux). Pelouse évoluant lentement – Colonisation par les espèces arbustives (buxaie) bien marquée sur bon nombre de secteurs (pentes exposées au sud entourant les roches).	Mauvais	CENB-2016
Pelouse calcicole mésoxérophile à xérocline	6210-24 6210-17	49 ha – 30 %	Habitat de pelouse dominant sur le site. Occupe les versants et plateaux calcaires aux pentes nulles à moyennes sur des sols peu profonds et caillouteux. S'exprime souvent sous des formes non typiques et appauvries (très denses en Brome) en mosaïque avec des espèces d'ourlets et des fourrés arbustifs (buxaie notamment).	Bon à mauvais (variable suivant les entités)	CENB-2016
Pelouse mésophile calcicole fauchée ou pâturée	6210-15	7 ha – 4 %	Habitat lié à des sols carbonatés moyennement profonds à profonds et peu caillouteux. Observé uniquement sur le Mont de Pouilly sous une forme typique et diversifiée. Se rencontre le plus souvent sous des formes appauvries (très denses en Brome) et fragmentaires en mosaïque avec des espèces d'ourlets.	Moyen	CENB-2016
Fourrés à <i>Juniperus communis</i> des pelouses calcicoles	5130-2	0,1 ha environ	Habitat très fragmentaire, s'étendant sur des surfaces réduites en superposition des pelouses calcicoles dont il dérive par évolution naturelle.	Non évalué	CENB-2016

Carte

- Carte : Cartes des habitats naturels d'intérêt communautaire

Annexe

- Annexe 2 : Typologie des habitats naturels et semi-naturels identifiés sur le site Natura 2000 des « Pelouses calcicoles du Mâconnais »

Synthèse générale sur les habitats naturels d'intérêt communautaire

L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire mis en évidence sur le site Natura 2000 correspondent à des milieux ouverts se développant sur des substrats calcaires secs pauvres en nutriments.

Ils sont très majoritairement représentés par les pelouses calcicoles (6210) qui occupent environ 40 % de la superficie totale du site, soit 67 ha. 3 principaux types de pelouses appartenant à l'alliance du *Xerobromion* et du *Mesobromion* peuvent être distingués :

- les pelouses xéro-termophiles, sur sol superficiel (6210-33 et 6210-29) ;
- les pelouses mésoxérophiles, sur sol plus peu profond et caillouteux (6210-24, 6210-17) ;
- les pelouses mésophiles sur sol évolué relativement profond (6210-15).

Installés sur les versants et les plateaux des monts calcaires le plus souvent exposés au sud et à l'est, les habitats de pelouses calcaires sont caractérisés par une végétation herbacée rase, plus ou moins ouverte, d'aspects écorchés dans certaines situations. Le cortège floristique très diversifié est dominé par des graminées vivaces (*Brome érigé* notamment) et de petits chaméphytes (*Germandrée*, *Hélianthème*, etc.), le plus souvent adaptés aux conditions de sécheresse.

L'état de conservation de ces habitats est très variable suivant les entités du site et les conditions stationnelles dans lesquelles ils s'installent (voir chapitre suivant).

En premier lieu, il faut souligner qu'au cours des 50 dernières années, leur surface a fortement régressé au profit des formations arbustives, des vignes et des peuplements de résineux sur certains secteurs du fait de la modification de l'usage de ces milieux (abandon des pratiques agro-pastorales et enrésinement). Cette régression constitue le principal facteur responsable de la dégradation de l'état de conservation des différents types de pelouses. Elle est particulièrement marquée sur le Mont Sard, la Roche de Solutré et la Roche de Vergisson. Bien que relativement stables (dynamique arbustive peu active), les pelouses xéro-termophiles (6210-33 et 6210-29) des versants aux pentes raides entourant les roches sont en voie de fermeture généralisée. En l'état actuel, ces secteurs ne font l'objet d'aucune mesure de gestion (gestion pastorale notamment).

La colonisation des ligneux a également favorisé le morcellement et la fragmentation des pelouses à l'échelle de chaque entité, et a ainsi fragilisé la fonctionnalité de ces milieux déjà fortement altérée à l'échelle du territoire (absente quasi-totale de continuités écologiques entre les entités du site Natura 2000, isolement des populations animales et végétales inféodées à ces milieux).

Dans le cadre de la mise en œuvre du précédent DOCOB et du programme LIFE, différentes actions visant à la reconquête de pelouses sur certains secteurs fortement embroussaillés ont été mises en œuvre au cours de ces 10 dernières années. Elles ont permis localement de limiter la dynamique arbustive et de réhabiliter par conséquent des zones de pelouses (cas du Mont Sard et de la Roche de Vergisson notamment).

D'autres facteurs n'agissant que localement sont aussi responsables de la dégradation de l'état de conservation des habitats de pelouses : présence d'espèces rudérales (liées à des perturbations du sol), atteintes ponctuelles liées à la surfréquentation, à la pratique de loisirs, etc.

Néanmoins, il est important de noter que sur certaines entités (Mont de Pouilly et Bois de Fée à Leynes), les habitats de pelouses sont dans un état de conservation quasi-optimale même si leur composition floristique apparaît comme très homogène et parfois non typique et appauvrie (forte densité du *Brome érigé*). Ces entités font l'objet d'une valorisation agricole (pâturage et/ou fauche) depuis plus d'une dizaine d'années. Ce sont au total plus de 30 ha de pelouses qui se trouvent dans un bon état de conservation sur ces 2 entités.

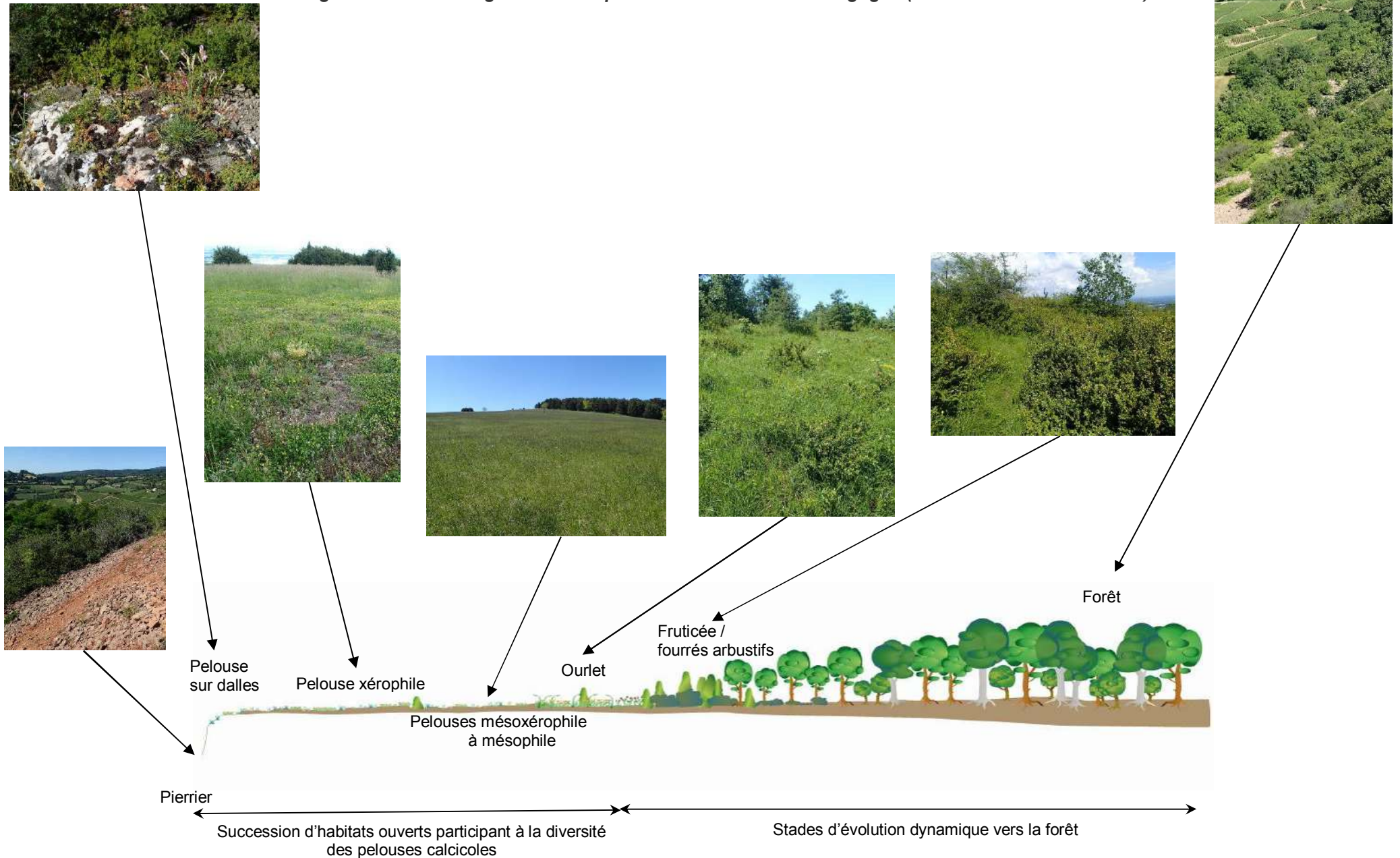
L'autre habitat d'intérêt communautaire de milieux ouverts, à savoir les pelouses pionnières à orpins (6110-habitat prioritaire), est présent de façon ponctuelle sur le site au niveau des dalles rocheuses de calcaires (affleurement rocheux et corniche des falaises). Il est caractérisé par une végétation herbacée vivace, rase et très ouverte souvent accompagnée d'un cortège important d'espèces annuelles. Son état de conservation est difficilement évaluable compte-tenu du caractère fragmentaire de cette végétation. Localement, il est menacé par une forte fréquentation humaine (abords des sentiers et des hauts de falaise).

Pour conclure, rappelons que les pelouses constituent un stade transitoire entre les végétations pionnières des corniches et dalles calcaires (habitat très disséminé sur le site) et les ourlets et fourrés arbustifs préfigurant l'installation de la forêt (voir figure, page suivante). Sur la plupart des entités du site, ces différents stades dynamiques sont étroitement imbriqués et constituent des complexes d'habitats ouverts à semi-ouverts.

Cette mosaïque d'habitats calcicoles constitue des réservoirs de biodiversité à fort enjeu de conservation. Ils recèlent une faune et une flore particulièrement riche et originale caractéristique des milieux chauds et secs. Dans le contexte des monts du Mâconnais, les pelouses servent d'avant-postes à des espèces méditerranéennes remontant vers le nord. Elles représentent également des éléments paysagers de première importance.

Remarque : à noter également la présence de grottes naturelles (habitat d'intérêt communautaire favorable aux chiroptères), la structure et la fonctionnalité de cet habitat n'ont pas été évaluées par manque de connaissance et du fait des difficultés de prospection. Le même constat peut-être fait pour les végétations rupicoles de falaises (habitat d'intérêt communautaire sous le code 8210-9) dont la connaissance reste très lacunaire. Il est fort probable que cet habitat s'exprime de façon très fragmentaire en raison de l'impact de la fréquentation des falaises liée à la pratique de l'escalade et à l'entretien des parois (opérations de purges et d'enlèvement de la végétation)

Figure 2 : Série de végétations des pelouses calcicoles de Bourgogne (Illustration CENB-O. Girard)



Synthèse sur les habitats naturels d'intérêt communautaire à l'échelle des entités du site

➤ Entité n°1 : Mont Sard (Bussières)

Situé à l'extrême nord du territoire sur la commune de Bussières, ce mont d'une surface de 23 ha et culminant à 407 mètres d'altitude abrite sur son versant orienté au sud-est un vaste complexe de pelouses mésoxérophiles associées à des pelouses pionnières sur dalles. Couvrant une surface d'environ 6 ha (soit 25 % de la surface totale de l'entité), cet ensemble de pelouses se trouve dans un état de conservation favorable mais non optimal. Entre 2003 et 2011, plusieurs opérations de broyage de restauration puis d'entretien ont permis de limiter la dynamique du buis et ainsi de reconquérir des habitats de pelouses sur cette surface. Depuis 2012, un entretien par pâturage (ovin) a été mis en place sur cette partie du versant dans le cadre d'un partenariat agricole afin d'assurer le maintien et la conservation de ces milieux ouverts. Localement, de jeunes fourrés arbustifs (repousses buis et prunellier) viennent de nouveau coloniser ces milieux sans pour autant les menacer.

Sur le reste de l'entité, les habitats de pelouses (faciès xéro-thermophile notamment) se retrouvent à l'état de fragments sur des surfaces réduites (moins de 1 ha) au niveau de pierrier (flanc ouest) et/ou en mosaïque avec des fourrés arbustifs (partie sommitale du site). Leur état de conservation est fortement altéré sur ces secteurs non entretenus. Seule la partie sommitale du site et les marges du versant ouest (environ 1,5 ha dans la continuité des zones déjà pâturées) pourraient faire l'objet de mesures de restauration et d'entretien afin d'éviter la disparition des milieux de pelouses à moyen terme.

➤ Entité n°2 : Roche de Vergisson

D'une surface d'environ 40 ha, cette entité est caractérisée par un vaste plateau calcaire entouré sur sa partie ouest et sud de falaises (linéaire de 250 mètres) et de pentes abruptes. Le plateau est occupé par un complexe de pelouses à dominante mésoxérophile (6,5 ha) associées à des buxaias denses. Leur état de conservation se trouve altéré du fait de la colonisation active du buis. Au cours des 50 dernières années, plus de la moitié des surfaces de pelouses de cette entité a disparu au profit des formations arbustives. Différentes mesures de gestion (restauration par broyage puis entretien par pâturage caprin depuis 2003 sur 15 ha) ont toutefois contribué à limiter cette tendance évolutive. Il convient de poursuivre ces opérations pour tenter d'améliorer l'état de conservation de ces milieux.

Sur les corniches calcaires des sommets de falaises, les habitats de pelouses xéro-thermophiles se trouvent très fragmentés et dans un état de conservation moyennement favorable. Localement, ces habitats subissent des dégradations liées à la surfréquentation humaine. Sur les zones de versants abruptes exposées au sud (6 ha), ce type d'habitat subsiste sur des surfaces restreintes et se retrouve systématiquement en mosaïque avec des fourrés arbustifs (buis) dont la dynamique semble pourtant peu active. Seule une partie de ce versant (1,6 ha) fait l'objet d'une gestion pastorale (caprin). En l'absence d'intervention sur le reste du versant, les habitats de pelouses sont menacés de disparition à court ou moyen terme.

➤ Entité n°3 : Roche de Solutré

Culminant à 493 mètres d'altitude, cette entité célèbre pour son éperon rocheux (linéaire de 100 mètres de falaise) présente un complexe d'habitats de pelouses dans un état de conservation dégradé. Bien que ces milieux occupent plus de 50 % de la surface de l'entité (soit 15 ha), ils se trouvent très morcelés car s'exprimant le plus souvent en mosaïque avec des ourlets et fourrés arbustifs dont la dynamique est bien active et responsable de la dégradation des pelouses. Seule la zone de plateau de la roche fait l'objet d'une gestion pastorale (équiqu/Konik Polski) sur une surface de 7 ha (associée à des opérations localisées de débroussaillage). Les modalités de pâturage ne semblent en l'état actuel pas adaptées pour améliorer l'état de conservation de ces milieux.

Sur les autres secteurs (versant sud et partie sommitale du plateau), les habitats de pelouses ne subsistent qu'à l'état de fragments sur des surfaces réduites (1,5 ha environ) au niveau de pierrier et/ou imbriqués à des fourrés arbustifs. Leur état de conservation est fortement dégradé. Il apparaît urgent d'intervenir sur ces secteurs (gestion pastorale notamment) afin d'assurer la reconquête de ces milieux pelousaires qui sont menacés de disparition à très court terme.

➤ Entité n°4 : Mont de Pouilly

D'une surface de 46 ha, cette entité est constituée d'un vaste plateau très largement dominé par les habitats de pelouses qui occupent plus de 25 ha d'un seul tenant (soit environ 60 % de la surface totale de l'entité). Leur état de conservation est optimal. Au cours des 50 dernières années, leur surface n'a que peu évolué et les menaces liées à la colonisation arbustive n'apparaissent que localement. Toutefois, il faut noter que sur une surface de 5 ha, une plantation de résineux s'est substituée aux milieux de pelouses présents historiquement. Cette entité présente également un caractère remarquable en raison de l'importante diversité des habitats secs qu'elle abrite avec notamment la présence de pelouse mésophile, habitat rare et localisé sur le site. Les 25 ha de pelouses font l'objet d'un entretien par fauche associé à un pâturage hivernal dans le cadre de partenariat agricole qu'il convient de pérenniser.

➤ Entité n°5 : Bois de Fée (Leynes)

Située à l'extrême sud du territoire sur la commune de Leynes, cette entité d'une surface de 18 ha intègre la partie sommitale d'une butte calcaire ainsi qu'une partie de son versant orientée au sud et à l'ouest. Elle abrite des habitats de pelouses à dominante mésophile sur plus de 50 % de sa surface. Sur 7 ha, ils font l'objet d'une gestion par fauche dans le cadre d'un partenariat agricole depuis environ 10 ans. Ces milieux se trouvent dans un état de conservation optimal même si leur composition floristique apparaît comme très homogène et parfois non typique et appauvrie (forte densité du Brome érigé). La dynamique arbustive n'est active que localement (partie basse des versants sur 2 ha). A noter également, la présence de pelouses à tendance acidophile (substrat décarbonaté ou siliceux) en mosaïque avec des landes à callunes. Ce type d'habitat est rare et localisé dans le contexte des monts calcaires du Mâconnais.

Illustrations des entités du site



Bois de Fée - Leynes



Mont Sard - Bussières



Roche de Solutré



Mont de Pouilly



Roche de Vergisson

II-2 Analyse du fonctionnement écologique

II-2.1 Étude de trame verte et bleue

Le phénomène de fragmentation des milieux naturels résultant de l'emprise des activités humaines sur les territoires est identifié depuis une dizaine d'années comme l'une des premières causes de disparition des espèces. La perception récente de ces considérations écologiques nous amène à reconsidérer les approches de gestion des milieux naturels sous l'angle de réseau écologique, ne se focalisant plus sur la protection de sites ou d'espèces pris individuellement. Il s'agit en outre de développer une approche de gestion plus globale de ces milieux. Cette volonté s'est traduite par l'élaboration de Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) identifiant la trame verte et bleue à l'échelle régionale. La carte 17 correspond à l'extrait des données cartographiques issues du SRCE.

Rappel des principes et concepts de la trame verte et bleue :

Les espaces naturels ne peuvent pas fonctionner durablement de manière isolée. Ils s'agencent dans l'espace sous la forme de réseaux écologiques, constitués de plusieurs continums (ou sous-trame) imbriqués répondant à des caractéristiques physiques et biologiques propres (continuum des milieux boisés, des milieux secs, des zones humides...).

Cadre méthodologique pour étudier et décliner la trame verte et bleue à l'échelle du territoire d'étude :

- 1 – Améliorer et affiner la connaissance de l'occupation du sol (préciser notamment l'emplacement des éléments paysagers pouvant jouer sur le déplacement des espèces) ;
- 2 - Collecter et analyser les données disponibles sur les sites naturels présentant un statut officiel (ZNIEFF seconde génération notamment) ;
- 3 - Établir une synthèse des milieux naturels et espèces remarquables présents sur le territoire ;
- 4 - Mener des inventaires écologiques pour compléter cette connaissance en ciblant les milieux naturels à fort enjeux écologiques (pelouses calcicoles notamment) et les zones encore mal connues ;
- 5 – Affiner le zonage des secteurs à fort enjeu écologique ;
- 6 – Adapter et préciser la trame verte et bleue régionale en intégrant les enjeux locaux ; 3 sous-trames (« pelouses calcaires », « prairies bocagères » et « forêt ») ont été définies et compartimentées en réservoirs de biodiversité, zone d'extension et corridors (site relais ou corridors linéaires)

Les cartes 18, 19 et 20 identifient et localisent les différents compartiments composants les 3 sous-trames identifiées sur le territoire.

II-2.2 Analyse de la fonctionnalité écologique des pelouses calcaires

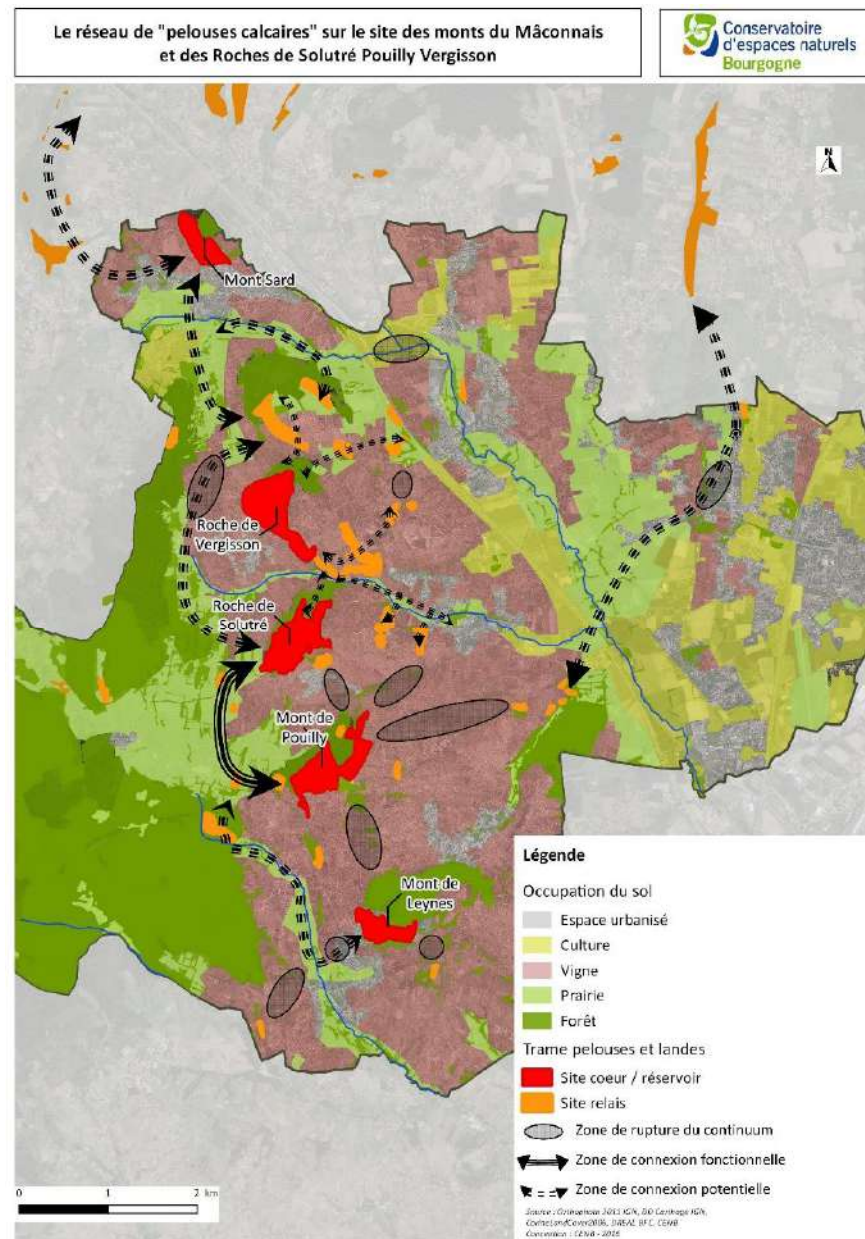
Le réseau écologique des pelouses calcaires du territoire du Grand Site a fait l'objet d'une étude spécifique menée par le CENB en 2016 avec pour objectifs d' :

- Identifier, caractériser et hiérarchiser les compartiments du réseau (réservoirs et sites relais notamment) ;
- Analyser la fonctionnalité du réseau et des connectivités (corridors).

Sur la base d'un diagnostic de terrain et d'une analyse cartographique, une évaluation qualitative de chaque site du réseau a été réalisée selon 3 critères :

- l'intérêt écologique en s'appuyant sur les caractéristiques de la végétation ;
- la capacité : les caractéristiques géographiques, environnementales et administratives du site lui conférant une aptitude d'acquisition ou de maintien de ses éléments naturels en termes de potentialités écologiques ;
- la fonctionnalité du site au sein du réseau basée sur l'analyse des distances intersites qui est un bon indicateur de « l'état de santé » des connexions entre les différents noyaux des pelouses.

A la suite de ce travail, une analyse spatiale a été réalisée en se basant sur l'occupation du sol. Celle-ci repose sur le concept de perméabilité des milieux et renvoie à la facilité de dispersion des espèces dans le paysage. Un niveau de résistance est attribué à dire d'expert aux différentes entités paysagères traduisant la capacité de ces dernières à faciliter le déplacement de la faune liée au continuum de pelouses. Schématiquement, il faut considérer que les vignes et les cultures constituent le plus souvent des espaces peu perméables à la circulation de la faune associée aux pelouses. A l'inverse, les prairies et les zones de lisières forestières offrent une bonne capacité d'accueil pour la faune et une moindre résistance au déplacement. Cette analyse spatiale permet de modéliser l'extension potentielle du continuum en identifiant des zones de connexions et des zones de rupture entre les principaux compartiments du réseau de pelouses (voir carte ci-contre).



Sur le territoire des monts des Mâconnais, le réseau ainsi modélisé est caractérisé par :

- 5 réservoirs de biodiversité couvrant 120 ha et correspondant aux 5 entités du site Natura des « Pelouses calcicoles du Mâconnais » (Mont Sard, Roche de Vergisson, Roche de Solutré, Mont de Pouilly et Mont de Leynes). Au sein de ces entités, les habitats de pelouses se trouvent dans un état de conservation globalement satisfaisant. Toutefois, sur certains secteurs (versants aux pentes raides entourant les roches notamment), ces milieux se retrouvent imbriqués avec des fourrés arbustifs, favorisant ainsi le phénomène de morcellement de ces milieux.

- 35 sites relais couvrant 44 ha. Disséminés au sein du territoire, ces sites sont caractérisés par des habitats de pelouses très fragmentaires en mosaïque avec des fourrés arbustifs.

Au total, les réservoirs de biodiversité et les sites relais occupent 2% de la superficie du territoire. Ce chiffre traduit à lui seul la fragilité de ce réseau écologique dont les principaux compartiments se trouvent très fragmentés et isolés au sein d'une matrice paysagère très peu perméable (vigne).

Seule une zone de connexion fonctionnelle a été identifiée au niveau de la vallée de Solutré (à l'est de la Grange du Bois). Dominé par des prairies bocagères associées à quelques fragments de pelouses, ce secteur permet d'assurer une continuité écologique entre le Mont de Pouilly et la Roche de Solutré.

Différentes zones de connexion potentielle (fonctionnalité à confirmer) ont été mises en évidence. Sur la partie ouest du territoire, elles sont constituées par :

- les prairies bocagères de la vallée de l'Arlois (liaison probable entre le Mont de Leynes et le Mont de Pouilly)
- les prairies bocagères et les lisières forestières à l'est et au nord du massif du Torvon (liaison probable entre la Roche de Solutré, la Roche de Vergisson et le Mont Sard).

Sur la partie est du territoire (entre les roches et la vallée de la petite Grosne), les zones de connexion s'organisent de façon plus complexe autour de différents sites relais, de quelques prairies bocagères et de lisières forestières. Ce secteur très largement dominé par le vignoble présente également de nombreuses zones de rupture dans le continuum de pelouses. Le phénomène s'observe en particulier autour du Mont de Pouilly avec l'absence de site relais et l'omniprésence du vignoble. Il est d'autant plus marqué sur ce secteur que les couverts végétaux naturels ou semi-naturels (bandes enherbées, pelouses relictuelles aux abords de vignes) sont absents rendant ainsi les milieux imperméables pour la dispersion et le déplacement des espèces associées aux habitats de pelouses.

Pour résumer, la fonctionnalité du réseau de pelouses calcicoles se trouve très altérée sur le territoire des Monts du Mâconnais et plus particulièrement au sein du périmètre du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson. Au-delà des réservoirs de biodiversité, plusieurs secteurs à fort enjeux nécessitent une attention particulière afin de limiter les discontinuités et les zones de ruptures du continuum : vallée de Solutré (Granges du Bois), vallée de l'Arlois, pieds de versant du Massif du Torvon, sites relais aux environs de la Roche de Solutré et de la Roche de Vergisson.

II-3 Le patrimoine paysager et architectural

II-3-1 Rappel historique, une représentation créée de longue date

Préhistoire

L'intérêt de l'homme pour ce territoire remonte au paléolithique. La hauteur des reliefs, protégeant des crues de la Saône, la multitude de ses abris au creux des falaises, sa richesse en silex, et l'abondance des passages d'animaux grégaires (chevaux, rennes, bisons...) en ont fait un lieu stratégique et majeur pour ces populations nomades et un lieu de chasse.

Antiquité

Un siècle avant JC, l'influence gallo-romaine a marqué le territoire. Cette période a influé sur le paysage, et les choix d'aménagement structurent encore le territoire de nos jours : les forêts de fonds de vallées cèdent la place aux prairies en terrains humides, les coteaux calcaires sont plantés en vigne, quelques parcelles labourables sont conservées, et l'on voit apparaître des forêts et prairies pâturées sur les sommets et les crêtes. Des villas se sont construites aux endroits stratégiques et notamment à l'emplacement du village de Solutré « Villa Solustriaca ». Des axes de communication se développent également. On pourra retenir, comme élément fort du paysage actuel la voie dite « romaine », axe méridien entre Vergisson et Solutré. Aucun élément ne permet aujourd'hui d'affirmer qu'il s'agissait effectivement d'une voie romaine construite puisqu'à l'image des Roches, il s'agit d'un phénomène géologique dû au soulèvement de la chaîne Alpine.

Moyen-Âge

Au Moyen-Âge, les roches représentaient une position stratégique et un château, dont subsistent que quelques vestiges, en occupait le bord de l'escarpement occidental. A la suite du Moyen-Âge, période troublée et instable qui entraîne une déstructuration du paysage rural et une avancée de la friche, le 10ème siècle voit la fondation de l'Abbaye bénédictine de Cluny et l'avènement du vignoble mâconnais. Les monastères constituent des domaines viticoles, entreprennent des travaux de défrichement et d'empierrement favorisant ainsi le développement de la culture de la vigne au détriment des pâtures et des autres cultures céréalières.

19ème et 20ème siècles (Carte 21 : carte de Cassini)

Au fil de ses besoins, l'homme défriche les forêts, procède aux plantations puis à l'abandon de parcelles, laissant le champ libre à la végétation.

Au 19ème siècle, pic de population rurale et d'utilisation maximale des terres, l'agriculture organise le paysage le long des versants : bois et landes sur les sommets, à flanc de coteau, terres labourables au pied des versants et prairies en fonds de vallons dessinent une véritable mosaïque, un paysage rural très riche. Au cours de ce siècle, la vigne, devenant plus rentable que la céréaliculture, prend un caractère dominant. La grande crise du phylloxéra la limitera un temps, avant qu'elle ne reprenne la place qu'elle s'était octroyée. Dans la première moitié du 20ème siècle, l'agriculture reste basée sur la polyculture : l'élevage, en particulier, représente un complément de revenu indispensable, et le pâturage s'effectue sur les pelouses des Roches. Puis la région se spécialise définitivement dans la culture de la vigne, et le quasi abandon de l'élevage engendrera l'installation de buxaiies sur les falaises et les pelouses. L'utilisation agraire des terres a par ailleurs entraîné l'édification au fil des temps d'un petit patrimoine bâti utilitaire : murets de pierres sèches servant à protéger certaines terres de l'accès des troupeaux, cadoles servant d'abris, lavoirs, fontaines, bancs...

II-3-2 Topographie, géologie et eau, les fondements de la scène et du décor

Les roches sont formées de calcaires, roches cassantes et fissurées. C'est au cours de la dernière période de l'ère primaire, au carbonifère (360 - 290 millions d'années) que le socle des monts du mâconnais s'est formé (érosion du plissement hercynien). Au secondaire, il y a environ 180 000 millions d'années, les mers s'étendent sur toute la région. Nous sommes à la grande époque des sédimentations marines. Pendant toutes les périodes du jurassique, différentes couches calcaires se forment emprisonnant des débris de mollusques, de coquillages et de crinoïdes, dont on retrouve aujourd'hui les nombreux fossiles bien visibles. Ils sont le signe d'un climat chaud et de mers peu profondes dans lesquelles une vie sous-marine importante s'était développée.

C'est en particulier au cours du jurassique moyen (180 - 150 millions d'années) que les reliefs de Vergisson et de Solutré se forment et se couvrent de coraux (phénomène comparable à celui des mers du Sud actuelles). Les sédiments portent le nom de calcaires à polypiers. Ils sont très résistants à l'érosion. Après la formation de couches calcaires assez tendres au jurassique inférieur (150 - 130 millions d'années), une couche crayeuse très fine se dépose au cours de la période du crétacé (130 - 65 millions d'années).

A l'ère tertiaire, entre 20 et 5 millions d'années, l'est de la Bourgogne, et plus particulièrement le mâconnais, subit le contre-coup du soulèvement alpin : les terrains se fracturent dans la direction principale Nord - Nord-Est / Sud - Sud-Est, le bassin de la Saône s'effondre donnant naissance à la Bresse, tandis que des plateaux s'élèvent à l'Ouest puis basculent vers l'Est (ligne de cuestas Solutré-Vergisson-Montsard), les sédiments du crétacé sont lessivés.

II-3-3 Perceptions : des couleurs et textures à dominante naturelle



La palette végétale offre un dégradé de vert tout au long de l'année. Le vert des bois est immuable, c'est la couleur des forêts de persistants qui ne se déshabillent jamais sur les reliefs.

On trouve plusieurs couleurs de roche sur le territoire. Le blanc-ocre domine les reliefs. Par endroit, la terre labourée met en évidence des teintes rouges. Les couleurs ocre-blanc des villages se détachent nettement sur les fonds verts du paysage.

Les affleurements de la roche sur les hauteurs illuminent les arrières plans de vignes.

Les forêts créent une certaine continuité dans le paysage au fil des saisons.

Parallèlement, le feuillage changeant de la vigne rythme les saisons. Cette palette suit l'évolution des saisons végétatives et la diversité des cépages, parée tantôt de rouge et d'or à l'automne, de camaïeux de verts du printemps à l'été, puis, dépouillée l'hiver, laisse ainsi les ceps, le sol à nu et la brillance des piquets et fils du palissage.

La mosaïque des sols produit une richesse paysagère. La couleur des sols est multiple : calcaire blanc, sol rouge... Leur grande variété a influencé le bâti traditionnel réalisé à partir des matériaux provenant directement des substrats locaux.

La roche de Vergisson en hiver et à l'automne

II-3-4 Évolution du territoire : une empreinte viticole constante



La roche de Solutré vers 1950



le roche de Solutré de nos jours



Le village de Vergisson 1950



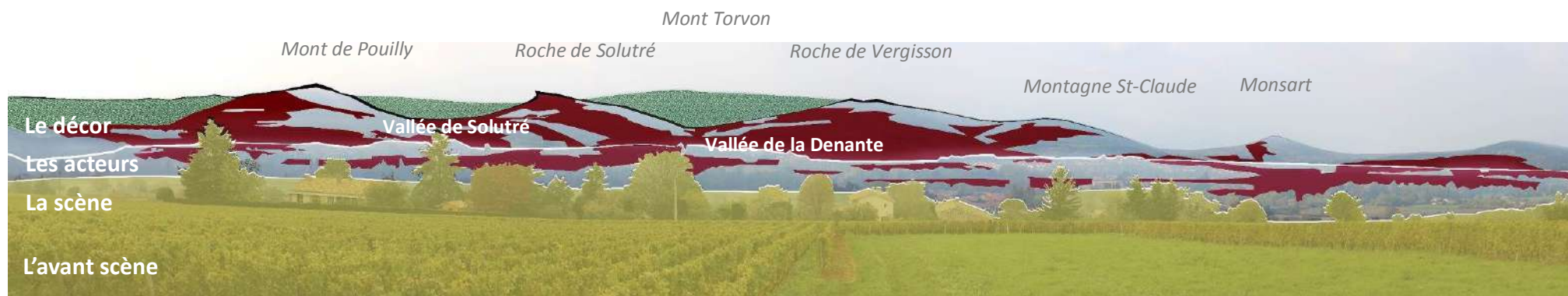
Le village de Vergisson de nos jours

Vers 1950, les parcelles de vignes et les prés créent un paysage ouvert au pied des roches. Depuis, la vigne a gagné du terrain sur les pâtures et le dessous des roches se sont enfrichées. Le parcellaire viticole s'est agrandi, les murs ont disparu le long des chemins et les structures végétales se sont raréfiés dans le vignoble. Les villages de Solutré-Pouilly et Vergisson sont cernés par les vignes et leur bâti a très peu évolué. Les hameaux d'habitation se sont densifiés. Au-delà de la ligne TGV, qui marque une rupture nette dans le paysage, l'urbanisation des communes de Prissé et Charnay-les-Macon morcelle le paysage. Les sommets du mont Torvon se sont boisés.

II-3-5 Les entités paysagères Carte 22

Les entités paysagères à l'échelle du grand paysage sont définies par le socle géomorphologique, les formes d'occupation du sol, les perceptions et les liens avec les reliefs symboles, les éléments induits par l'activité vitivinicole ainsi que les tendances d'évolution et les enjeux. L'objectif principal étant de définir des socles d'actions opérationnelles.

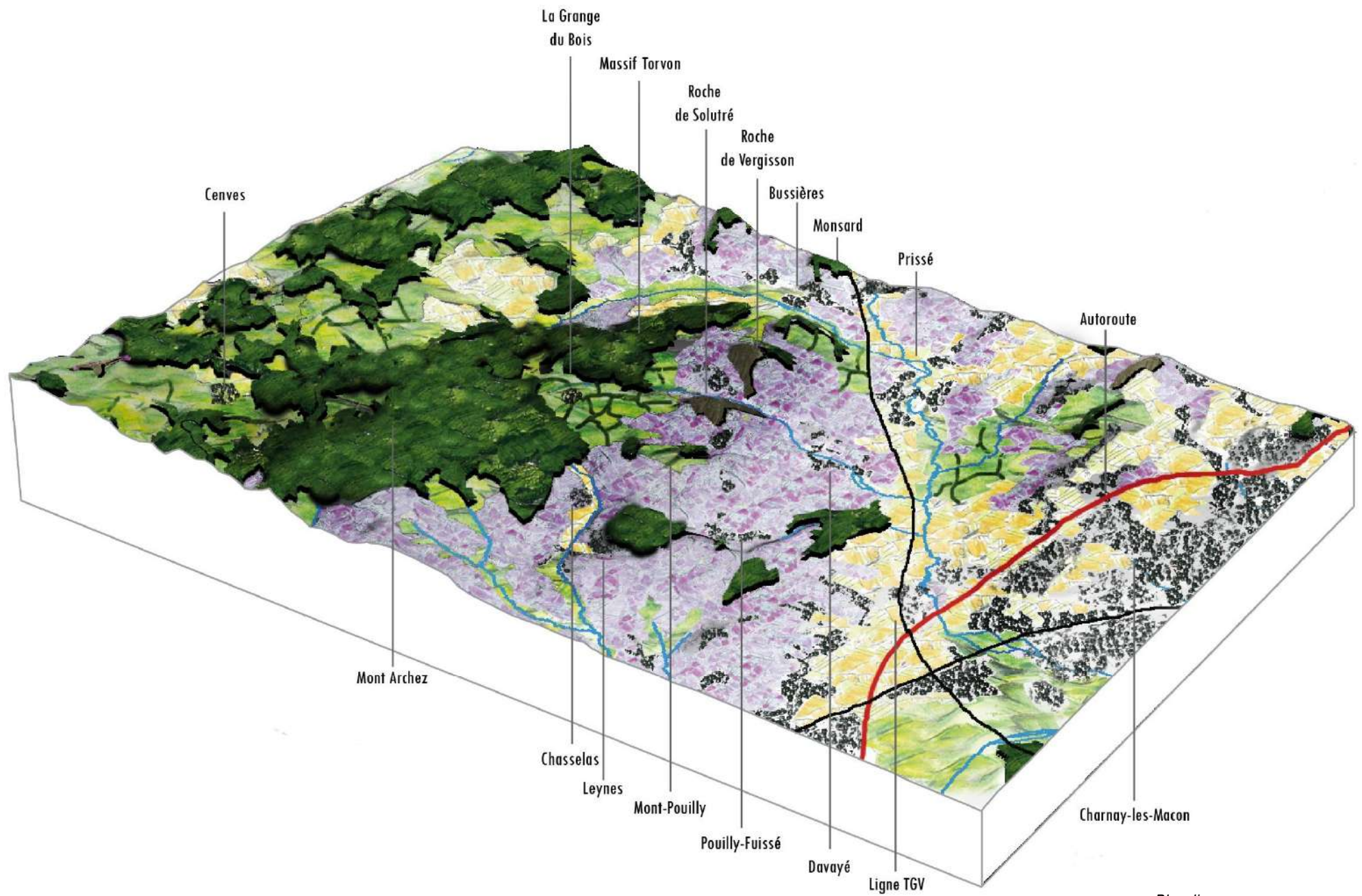
Le premier point de vue, depuis l'Église Sainte-Madeleine à Charnay-les-Macon, nous permet d'embrasser d'un seul regard l'ensemble du territoire. De ce point de vue, la situation, comme le site, placent le territoire dans une configuration théâtrale.



Point de vue depuis l'Église Sainte-Madeleine à Charnay-les-Macon

- devant nous, **la vallée de la petite Grosne** fonctionnant comme un rideau s'ouvrant progressivement aux spectateurs qui s'avancent ;
- au centre, les acteurs : **les roches de Solutré, Vergisson, et Pouilly** mises en scène par une topographie avantageuse et affirmée ;
- autour des roches, **la scène viticole** vivante et harmonieusement organisée avec ses villages, ses domaines viticoles...
- en toile de fond, **le décor boisé des monts**, formant l'arrière plan constant du paysage.

Dans ce cadre, les reliefs identitaires créent et entretiennent toujours un dialogue entre le public et les acteurs, fruit d'un paysage identitaire.



Bloc diagramme paysager

1. l'avant-scène : la vallée de la petite Grosne (val Lamartinien)



Village de Prissé



Relief calcaire planté en vigne

La vallée présente le visage d'une vaste étendue de grandes cultures cadrée à l'Ouest par la voie ferrée qui marque une frontière.

La vigne est présente sur les petits reliefs calcaires. Ces mêmes reliefs permettent de larges ouvertures visuelles vers les roches, marquées au loin par la présence continue des monts du Torvon.

Les roches, en plan intermédiaire, se confondent avec l'arrière-plan constitué par les pentes des monts.

La proximité de Mâcon entraîne un développement de l'urbanisation. Le bâti résidentiel et les zones d'activités s'étendent sur l'espace agricole et découpent la vallée en espaces résiduels et cloisonnés.

2. au centre, les acteurs :



Roche de Solutré



Roche de Vergisson

Les roches calcaires de Solutré (482 m), Vergisson (485 m), et Pouilly (484 m), visibles de toute part, sont des repères facilement identifiables dans le paysage du mâconnais. Elles sont les vestiges du soulèvement alpin de l'époque tertiaire.

Solutré et Vergisson forment deux éperons rocheux se terminant par des falaises calcaires abruptes, tandis que le mont de Pouilly a un sommet plus arrondi et boisé.

Si Solutré, mince éperon de pierre, paraît s'élancer au-dessus du site, presque le survoler, Vergisson s'ancre fermement dans le vignoble qui l'entoure. De nombreux sentiers balisés très fréquentés parcourent le site des roches. A proximité, on peut rejoindre la voie verte, ouverte aux circulations douces.



Point de vue depuis le hameau de la Grange du Bois

Les pelouses calcicoles



Pelouses calcicoles



Cheval Konik polski

Au sommet de ces roches, à l'origine couvertes d'un milieu forestier, les parties sommitales ont été défrichées par l'homme. Elles abritent aujourd'hui un milieu spécifique : les pelouses calcicoles (ou pelouses calcaires).

Ces espaces intégrés au réseau Natura 2000 sont de vastes étendues de pelouses rases, qui recouvrent un sol pauvre et peu profond.

La réintroduction du pâturage avec les chevaux (Konik polski) et dans le cadre de partenariat agricole a permis de limiter la fermeture des milieux et des paysages. Ces pelouses offrent un paysage presque méditerranéen qui contraste avec celui très maîtrisé du vignoble. A noter également la présence du buis sur une partie des pentes.

Ambiances et perceptions depuis les roches

Depuis le sommet des roches, les diverses formes de reliefs apportent une forte valeur ajoutée au paysage. Elles forment des points d'appels, rythment le paysage et offrent des vues ouvertes en points hauts. Les monts, roches, combes, vallées donnent vie au paysage. Ils organisent le grand territoire en tracés parallèles du Nord-Est vers le Sud. La vigne prend place dans ce jeu de courbes et de pentes discrètes, généralement en bas des reliefs ou sous des formes plus récentes à mi-pentes. Le réseau hydrographique est un élément discret du territoire. En dehors de la vallée de la petite Grosne, très peu d'aménagements spécifiques sont liés à l'eau.

Le paysage se ferme à l'horizon à l'Ouest sur les versants boisés.

A l'inverse, le panorama offre des vues imprenables sur les autres roches mais également l'ensemble du vignoble et les villages.

En direction du Nord, les collines sont plus douces : Montagne de Saint-Claude, Monsart...

Bien au-delà vers l'Est, les vues sont lointaines jusqu'à la Bresse, les reliefs du Jura et parfois même le Mont Blanc.



Vue depuis la roche de Solutré en direction des monts boisés



Vue depuis la roche de Solutré en direction de la vallée de la Saône

3. au pied des roches, le costume viticole des roches (Carte 22)



Route au milieu des vignes

Les routes et chemins, avec un caractère discret et un tracé sinueux, (accompagné le plus souvent de murs de soutènement et de haies de buis...) sont des axes privilégiés de mise en scène du paysage.

Ils offrent de très nombreux points de vue mais plus intimes, le plus souvent à travers les vignes.

Les roches créent des points d'appels, rythment le paysage et sont en surplomb. D'en bas, ces masses rocheuses imposantes, écrasantes, semblent s'élever vers le ciel.

Une vitrine pour le vignoble

Par son étendue et sa disposition autour et sur les versants des roches, le vignoble marque fortement l'identité du territoire. La vigne prend place différemment dans ces jeux de lignes et de courbes, ouvre certaines perspectives, diversifie la palette des verts, structure la géométrie des formes d'occupation du sol. Le vignoble est parfaitement entretenu et reconnu par plusieurs appellations. Il présente un contraste d'échelle entre d'une part un paysage largement ouvert aux vues lointaines et, de l'autre, la taille réduite des parcelles qui renvoie à l'échelle d'un jardin.

Sur l'ensemble du territoire, on retrouve :

- Appellations Régionales Bourguignonnes : Bourgogne, Bourgogne Aligoté, Bourgogne Passe-tout-grains, Coteaux Bourguignons et Crémant de Bourgogne,
- Appellations Régionales propres au Mâconnais : Mâcon, Mâcon-Villages, Mâcon suivi du nom du Village,
- Appellations Villages : Pouilly-Fuissé, Pouilly-Loché, Pouilly-Vinzelles, Saint-Véran, Viré-Clessé.

Certaines comme Pouilly-Fuissé ont entamé auprès de l'INAO, des démarches pour que certains de leurs Climats soient classés en Premiers Crus.

On peut distinguer plusieurs ambiances viticoles :

La vallée de la petite Grosne : un vignoble îlot



Parcelles de vignes sur les versants des petits reliefs

- des paysages agricoles multiples
- une vaste vallée agricole où la vigne est ponctuellement sur les versants les mieux exposés des petits reliefs calcaires
- de larges ouvertures visuelles vers les roches
- un paysage viticole discontinu
- la vigne se mêle aux bois et aux autres cultures (céréales)
- des espaces résiduels et cloisonnés par les infrastructures et les zones d'activités
- un développement de l'urbanisation

Entourées par le remplissage alluvionnaire de la vallée de la Grosne et du Grison, quelques courtes collines calcaires émergent de la plaine et offrent de petits coteaux calcaires partiellement plantés en vigne, ouverts vers le Sud et l'Est. Sous l'influence du climat saônois, ce val est partagé entre les prairies bovines, les grandes cultures, l'exploitation forestière, l'élevage caprin et la viticulture.

Les versants viticoles des roches : un vignoble conquérant



Versants viticoles au pied des roches

- Adossés aux trois roches, tournées vers l'Ouest, les versants viticoles descendent en pente douce vers la vallée de la petite Grosne, offrant de très larges panoramas.
- La vigne a conquis l'ensemble de cet espace, faisant tendre ce paysage vers une monoculture, du bas des pentes jusque sur les parties les plus pentues des roches.
- La vigne couvre le relief dans un rapport harmonieux.

Les cirques viticoles de Vergisson et de Solutré : un vignoble écrin des villages



Cirque viticole de Solutré

- Les cirques viticoles de Solutré et Vergisson sont cadrés par les contreforts des monts.
- Les limites vignes-bois sont douces, elles créent un jeu de lignes ondulantes.
- Les pentes accueillent également une proportion très importante de vignes.
- Le paysage est ici plus intime, avec la présence des villages et dominé par les silhouettes des roches qui rompt avec l'échelle plus large des versants viticoles.

Le vignoble de Fuissé : un vignoble en amphithéâtre



Amphithéâtre de Fuissé

- son doux relief se cale au pied des fortes pentes des roches
- les vignes courent du bas des pentes jusque sur les parties les plus hautes du haut de coteau
- des villages « noyés » dans les vignes
- la vigne couvre le relief dans un rapport harmonieux
- une omniprésence de la vigne
- des villages empreints de la culture viticole
- seuls quelques boisements créent des obstacles visuels

La combe de l'Arlois : un vignoble en vis-à-vis



Combe de l'Arlois

- un vignoble limité par des lisières boisées
- des villages logés au sein des vallons (Leynes, Chasselas)
- un fond de vallon agricole
- des vignes plantées à flancs de coteaux
- une trame végétale bien présente (bosquets, arbres, haies...)

Artisans du paysage, les vigneron·ne·s modèlent et agissent sur l'identité du territoire. Le choix des pratiques culturales, l'implantation des parcelles animent et structurent les paysages.

Ce paysage est caractérisé par :

Un parcellaire de petite taille géométrique et rectiligne

- Les superficies des parcelles sont homogènes, en général peu étendues. Le parcellaire viticole suit des formes relativement géométriques. En plaine, la tendance est à de grandes parcelles rectangulaires (de 0,5 à 1 hectare), alors que sur les reliefs, le petit parcellaire domine (0,3 hectare).
- La taille « en queue du mâconnais » donne une hauteur aux vignes avec une densité très forte de plantation
- Le palissage souligne la géométrie du vignoble par la succession des piquets verticaux. Il forme les premiers plans du vignoble.
- L'enherbement exprime visuellement une orientation vers des systèmes de production raisonnée. Il crée un jeu de couleur tout en répondant favorablement aux enjeux des risques naturels (érosion principalement).



Parcellaire très graphique



Palissage bois



Enherbement

Terroirs privilégiés pour la culture de la vigne, les coteaux nécessitent de nombreux aménagements pour être maintenus. Murs, murets, fossés, talus... soulignent la géométrie du parcellaire viticole.

La topographie, associée aux épisodes pluvieux, a conduit les vigneron·ne·s à déployer une multitude de systèmes hydrauliques pour capter l'eau, l'évacuer (rigole, exutoire, grille d'évacuation), l'empêcher d'emporter la terre (muret de soutènement).

⇒ Un réseau de murets



Cadole



Muret

Le vignoble est presque partout délimité par des murets de pierre, issus de l'épierrage des parcelles et de la nécessité de limiter l'érosion. Les murets sont parfois aménagés par un escalier d'accès à la vigne, ils incitent aujourd'hui à la découverte du vignoble.

⇒ Un petit patrimoine bâti de qualité



Portail

L'activité viticole présente ou passée est à l'origine d'un patrimoine architectural remarquable (caves, cadoles, portails, murets). Ce patrimoine constitue un point d'attrait touristique.

Au milieu des vignes, ce petit patrimoine bâti donne une valeur culturelle et historique au paysage viticole. Les cadoles ponctuent le paysage. Ils constituent des points de repères visuels, des éléments fixes qui donnent une échelle au paysage.

⇒ Des chemins vignerons denses



Maillage de chemins



Chemin bétonné

Le réseau de chemins secondaires naît au départ de chaque village. Il permet l'accès au vignoble, sans pour autant desservir l'ensemble des micro-parcelles. Les chemins du vignoble forment des lignes obliques qui diversifient l'horizontalité du paysage. Ils entrent dans le vignoble et peuvent être utilisés, en ce sens, pour une découverte plus intime du paysage de vigne. Les matériaux des chemins (parfois rapportés) marquent par leur couleur le paysage viticole. Ils soulignent la mosaïque du parcellaire et sont une clé de lecture de l'agencement du vignoble. Entretien, ils participent à réguler l'écoulement des eaux.

⇒ Des sites bâtis de grande qualité qui contribuent à la lisibilité du paysage



Village de Solutré



Parcelle viticole entre les habitations

Encore majoritairement contenus par la vigne (certaines parcelles s'immiscent parfois jusqu'entre les maisons), les villages présentent une architecture groupée. Ils sont installés sur les versants, les pieds de coteaux ou les plis du relief. Le vignoble forme un écrin aux villages. L'habitat se distribue le long des rues.

Les caves se situent pour la plupart dans les bourgs. Généralement regroupés de part et d'autre d'une même rue, l'habitat vigneron structure la trame urbaine et impose l'identité vigneronne.

Les villages sont empreints de la culture viticole, comme en témoignent les entrées de villages, les enseignes, l'architecture des habitations, la signalétique.

En dehors des villages, le bâti se retrouve sous forme de hameaux (la Grange du Bois, le Gros bois, les Chancerons) et les fermes se sont implantées essentiellement au-dessus du vignoble.



L'utilisation omniprésente de la pierre calcaire ocre à blanche dans les constructions et les tuiles romaines contribue fortement à l'identité du territoire.

=> Les différents types de bâti dans les villages

- les maisons des bourgs sont des constructions alignées sur rue avec une façade sur rue très fermée. Les constructions sont implantées sur cour avec des gabarits de constructions assez larges et trapues.
- les maisons viticoles sont des dépendances nettement différenciées du logis avec des bâtiments disposés en L, voire en U
- les pavillons ont des corps de bâtiment de petite taille formant l'habitation, isolé au milieu d'une parcelle jardinée et close de grillage ou de haies.
- Les zones d'activités sont quant à elles, le plus souvent en entrée de villages.



=> Les éléments dans les villages

- les rues étroites et denses, sont très rectilignes, souvent bordées de murs permettant de desservir les cultures
- les places sont délimitées par des constructions et aménagées en parking
- les haltes, en entrées de village, sont parfois aménagées d'un point de vue, d'aires de pique-nique et accompagnées d'une signalétique type RIS
- la signalétique est commune dans les villages sous forme de barrettes
- les structures végétales sont peu présentes dans les villages, quelques jardins potagers et vergers.



=> Les caractéristiques générales de l'architecture traditionnelle

- les matériaux utilisés sont principalement les calcaires et le grès, offrant une riche palette de couleurs chaudes, de l'ocre rouge foncé au jaune doré.
- les toitures sont couvertes en tuiles canal, attestant de l'influence méridionale de l'architecture du mâconnais.
- les cours sont fermées de murs de clôture, qui permettent d'entreposer les engins agricoles.



=> Le petit patrimoine bâti dans les villages

- les lavoirs sont les témoins de la présence de l'eau dans les villages
- les croix sont des points de repères dans le paysage
- les murets délimitent l'espace bâti et l'espace viticole, parfois des escaliers et entrées de clos permettent l'accès au vignoble depuis les villages.



=> Les particularités de l'architecture traditionnelle

- les galeries sont ouvertes et inscrites dans un «creux» de la façade protégé par l'avancée du toit.
- les pigeonniers à l'écart des bâtiments ou intégrés au sein de la propriété marquent le paysage comme les clochers des églises.
- les greniers surplombent le plus souvent les galeries et sont parfois aménagés.



=> Le patrimoine en dehors des villages

- le bâti viticole, en dehors des villages, correspond à des constructions contemporaines accompagnées de grands hangars
- les cimetières sont pratiquement tous situés en dehors des villages, au milieu des vignes



=> Les constructions remarquables

- les églises soulignent les silhouettes des villages.
- les châteaux, isolés le plus souvent, sont accompagnés d'un parc, ils ponctuent le paysage.



4. en toile de fond, le décor boisé des monts



Dominant le territoire, les bois du massif de Torvon forment l'arrière-plan constant du paysage. Ils participent à l'identité du territoire tout en apportant une dimension naturelle.

Si la présence boisée est presque stable, on observe une modification de la gestion forestière avec l'introduction des résineux.



Au pied de cette montagne boisée, s'ouvre une vaste clairière autour du col de la Grange du Bois sur lequel s'est installé le hameau. Ce point de vue permet de dominer les roches.

La transition entre les versants forestiers et la vallée se fait progressivement : la route monte en pente douce, les haies changent progressivement de nature, les buis disparaissent avec l'altitude et la nature du sol, au profit des aubépines, frênes, érables champêtres. Ce paysage de bocage est cloisonné par les haies, qui selon la taille, l'épaisseur et les saisons jouent des rôles d'écran visuel ou de filtre par rapport au paysage ouvert du vignoble.

La vigne a laissé progressivement la place aux prairies et à leur maillage de haies bocagères.

Le col de la Grange du Bois constitue l'une des portes d'entrée du territoire, au même titre que les entrées par les vallées de Solutré et de la Denante. A l'inverse, quand on bascule sur l'autre versant du col de la Grange au Bois, le paysage change radicalement d'atmosphère et d'échelle : la route plonge au cœur d'un massif boisé de la commune de Cenves.

Que ce soit depuis les roches ou au débouché des cols, la position en belvédère des reliefs offre des échappées visuelles qui renforce cette sensation de grand paysage.

Ces points de vue permettent une découverte des paysages, ils sont le plus souvent aménagés de table d'observation.

Ils sont en retour perçus depuis de nombreux lieux de vie. Ce **lien visuel** est une des caractéristiques fortes de ces paysages. Tout est visible.

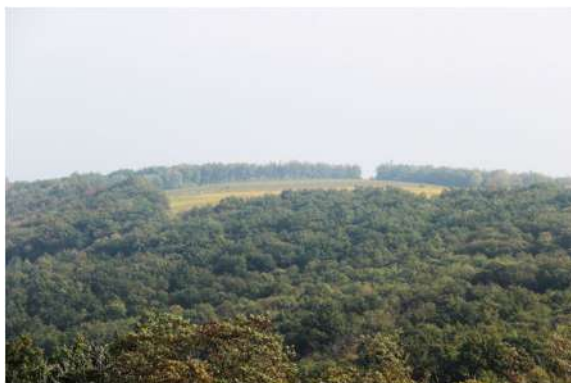
De plus sur ce territoire les paysages sont très variés et contrastés : roches, vignoble, prairies, bois...

La place des éléments vigne, bois, villages, roches... dans le champ visuel amène une perception différente du paysage. Cependant, cet équilibre n'est pas figé. Il évolue, se transforme continuellement. L'occupation du sol est modifiée, des motifs paysagers apparaissent et disparaissent laissant parfois des traces.

II-3-6 Les tendances d'évolution



Une extension progressive de la forêt sur le mont Torvon entraîne la fermeture du milieu et des clairières. De par leur grande visibilité, les bois ont un rôle capital dans l'harmonie du paysage. Il importe donc de veiller à maintenir les lignes floues que dessinent les forêts feuillues, par opposition aux lignes géométriques des tâches plus sombres que forment les plantations de résineux.



Certaines défriches viticoles peuvent avoir un impact important. En certains endroits, les lisières vignes/bois sont brutales. Les parcelles de vignes créent un « mitage » en limite du massif boisé.

Les ripisylves soulignent la présence de l'eau. Serpentine dans les fonds de vallées, elles annoncent une symétrie du paysage : arbres de haute tige, plaine agricole, coteaux viticoles, monts boisés. L'absence de végétation le long des cours d'eau pose la question de la stabilisation des berges, des systèmes de filtration naturelle des intrants, de la continuité des corridors biologiques favorables à la migration des espèces.



La disparition progressive du végétal a peu à peu appauvri le paysage, créant un sentiment de monotonie. Sans les bosquets et les arbres, le paysage de vigne est monotype.

Les îlots boisés sont souvent des bois reliques. L'arbre isolé dans le vignoble est assez rare. Son rôle symbolique ou agricole semble inexistant. Isolé, l'arbre fonctionne comme un repère dans le paysage et lui donne une échelle.

Isolé, aligné ou groupé, l'arbre donne une structure, un rythme aux paysages. Il renforce la lecture du parcellaire, borde les axes de communication, révèle le passage des cours d'eau, marque les ruptures de pentes.

La diversité des structures végétales crée une grande variété dans les perceptions, liée à la palette des volumes, des textures et des couleurs. Les compositions arborées apportent qualité et richesse aux paysages. Elles rythment la géométrie du parcellaire, soulignent les espaces impropres à la vigne (pentes abruptes, affleurements rocheux...), contribuent à la biodiversité dans le vignoble, participent à limiter les risques d'érosion.

Les bosquets présents sur les petits reliefs rythment le vignoble. Ils assouplissent l'uniformité du parcellaire en renforçant les courbes du paysage. Associés à la vigne, ils offrent un paysage confiné et intime. Leur présence sur les microreliefs contribue à la stabilité des sols. Maintenus à proximité des parcelles, les bosquets participent à la biodiversité dans le vignoble. Ils témoignent du respect de l'environnement dans le paysage.



La culture de la vigne donne au paysage un caractère entretenu et soigné. Certains choix techniques (palissage, protection jeune plant...), l'aménagement des espaces interstitiels (talus, fossés, chemins, abords des parcelles, décaissements...) impactent le paysage. Le choix des techniques viticoles contribue à modifier le paysage positivement ou négativement.

Les protections plastiques des jeunes plants marquent le paysage en introduisant un matériau qui lui est étranger. L'impact visuel de la couleur nuit à l'image du vignoble. Le bleu traduit une dimension industrielle dans un milieu agricole.



L'espace compris entre la route et la vigne forme le premier plan du paysage, espace stratégique pour l'implantation de panneaux signalétique, les glissières de sécurité, les fossés, l'enherbement... Le soin apporté aux abords de routes influence fortement la qualité de la perception sur le paysage. De la même manière, les bords de parcelles modifient l'état du profil routier.

La gestion individuelle des parcelles se lit parfois dans le paysage. Certains ouvrages hydrauliques sont très prégnants dans le paysage. La diversité des matériaux utilisés accentue la découpe du paysage viticole. Le type de matériaux utilisés comme la qualité des ouvrages peut rompre l'harmonie d'ensemble et altérer la dimension viticole du paysage.



Pour certains murets, les pierres se déchaussent et disparaissent. Par leur taille imposante, certains murets sont en rupture d'échelle avec le vignoble.



L'activité touristique génère une abondance de panneaux aux abords des routes et en entrée de villages. Par leur nombre, leur implantation et leur couleur ou leurs matériaux, ils nuisent à la perception des paysages parcourus. Ils attirent le regard et se superposent très souvent dans le champ visuel.



L'extension de l'urbanisation pavillonnaire en prolongement des limites de village noie le cœur traditionnel ancien et les silhouettes villageoises. Les quartiers pavillonnaires en pleine expansion tendent aujourd'hui à créer une continuité villageoise.

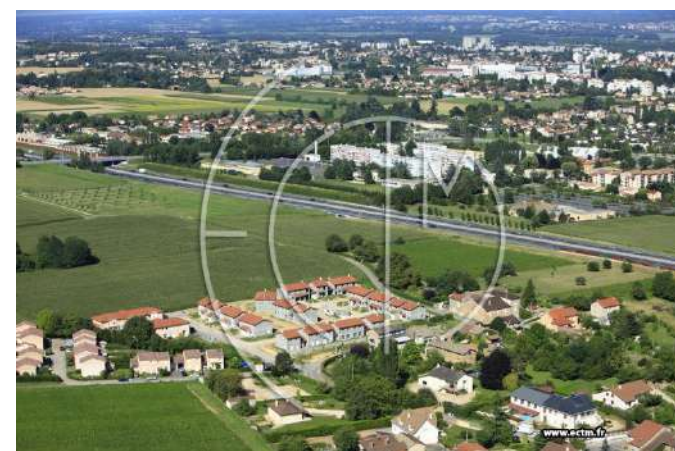


L'accumulation des pylônes et des fils aériens impacte l'image du territoire. Ils attirent le regard et se superposent très souvent dans le champ visuel.

II-4 Contexte socio-économique et trame urbaine

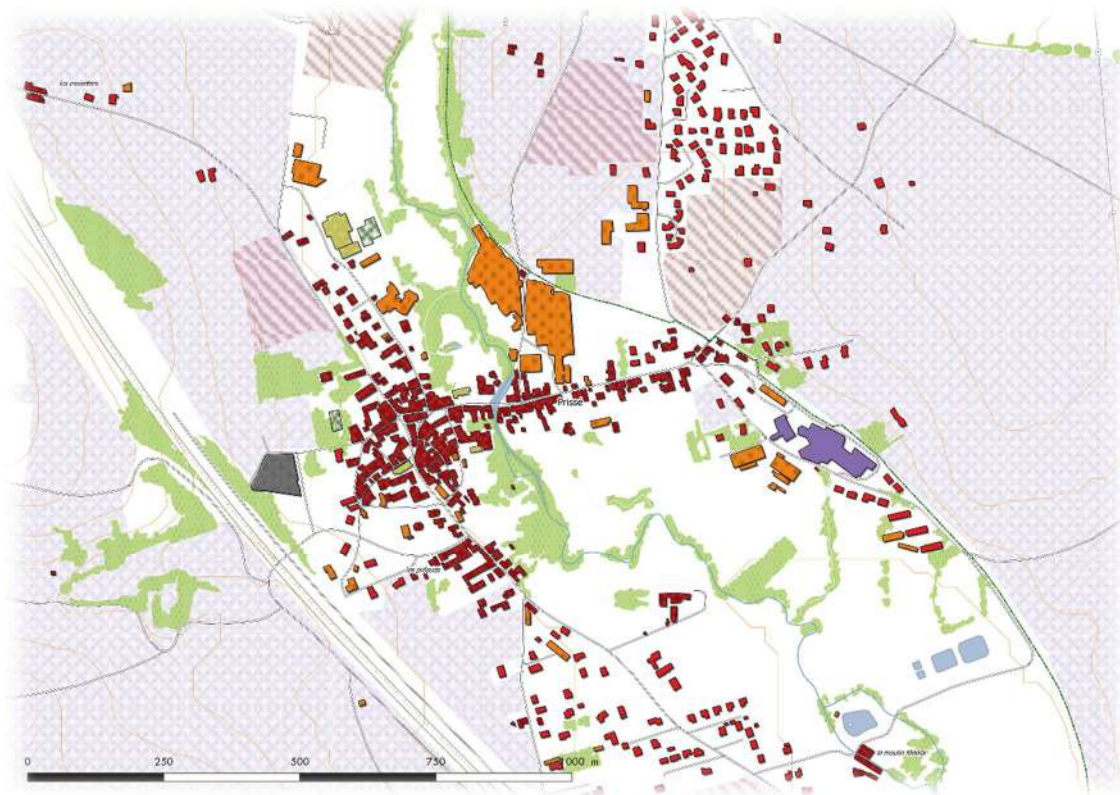
II- 4.1 Analyse de la trame urbaine (Cartes 24 et 25)

Charnay-les-Mâcon



- Un centre urbain tourné à l'Est vers Mâcon
- De nombreux hameaux et bourgs anciens sur des coteaux viticoles
- L'autoroute A6 a créé une coupure entre ces deux espaces
- Nombreuses zones d'activités
- Forte pression foncière ces 50 dernières années (160% de la population en plus)
- Fort développement urbain sur les secteurs agricoles
- Charte architecturale et paysagère (depuis 2008)
- PLU (2010)

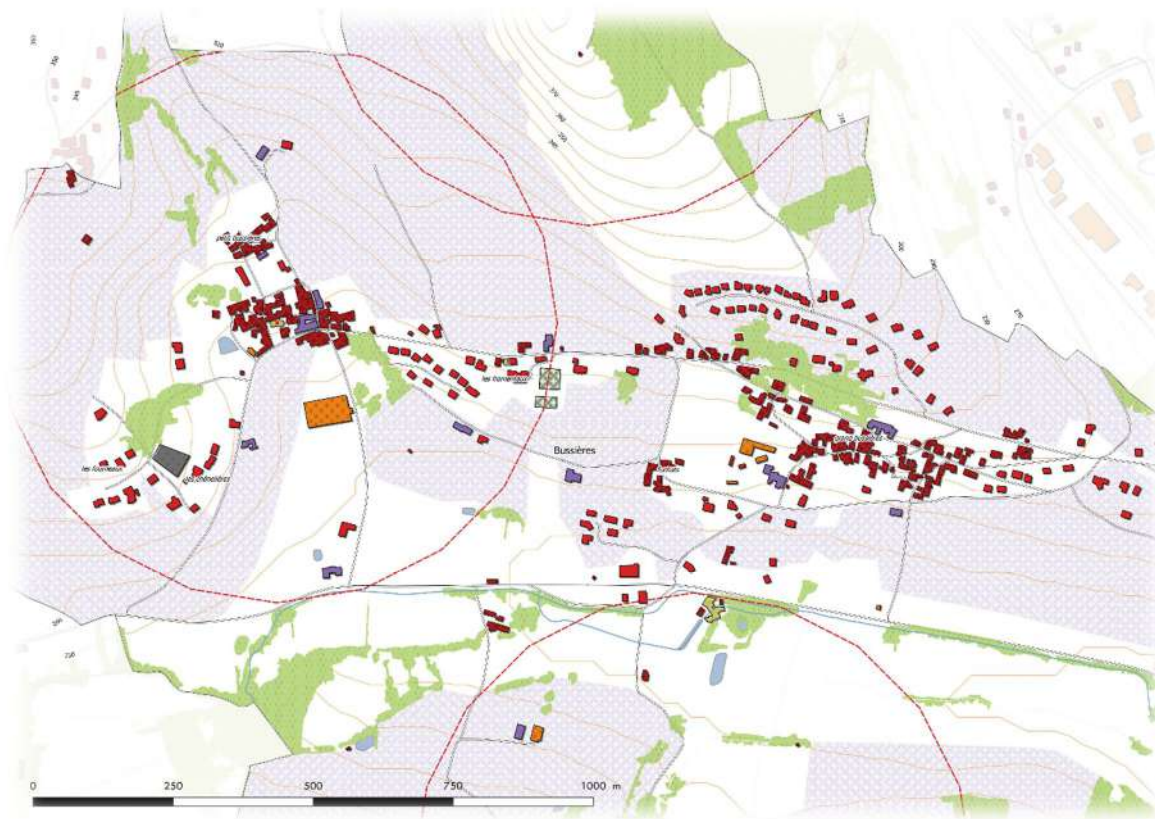
Prissé



- Village groupé
- Nombreuses constructions sous forme de lotissements déconnectées du village
- Zone d'activités importante visuellement
- Zone inondable de la petite Grosne qui limite le bâti
- Nombreuses zones à urbaniser
- Périmètre des 500 mètres autour du Château de Monceau (MHI)
- PLU (2007)



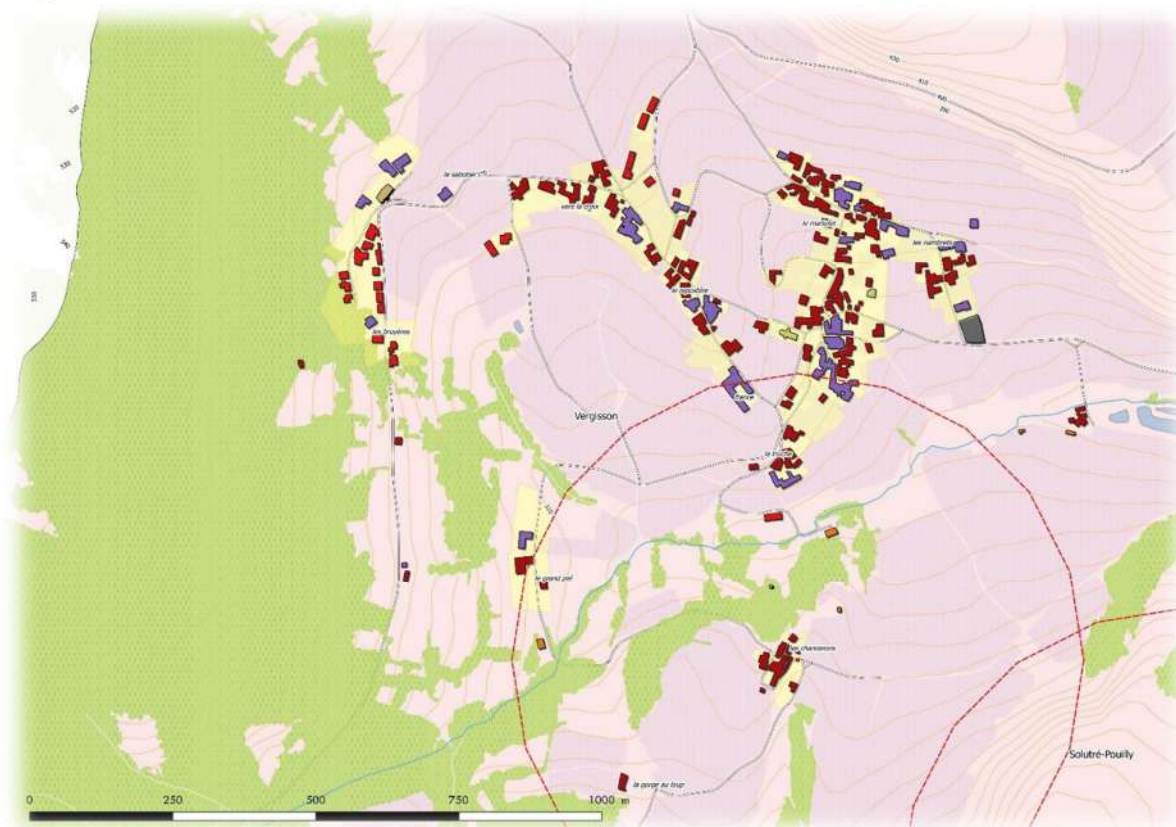
Bussières



- Village accroché sur un versant de la roche du Monsart
- 2 noyaux villageois
- Périmètre des 500 mètres autour de :
 - Église de Bussières (MHC)
 - Camp retranché à éperon barré (MHC)
 - Château des Essertaux (MHI)
 - Nombreuses nouvelles constructions sous forme de lotissements
 - POS (1977), PLU en cours d'élaboration



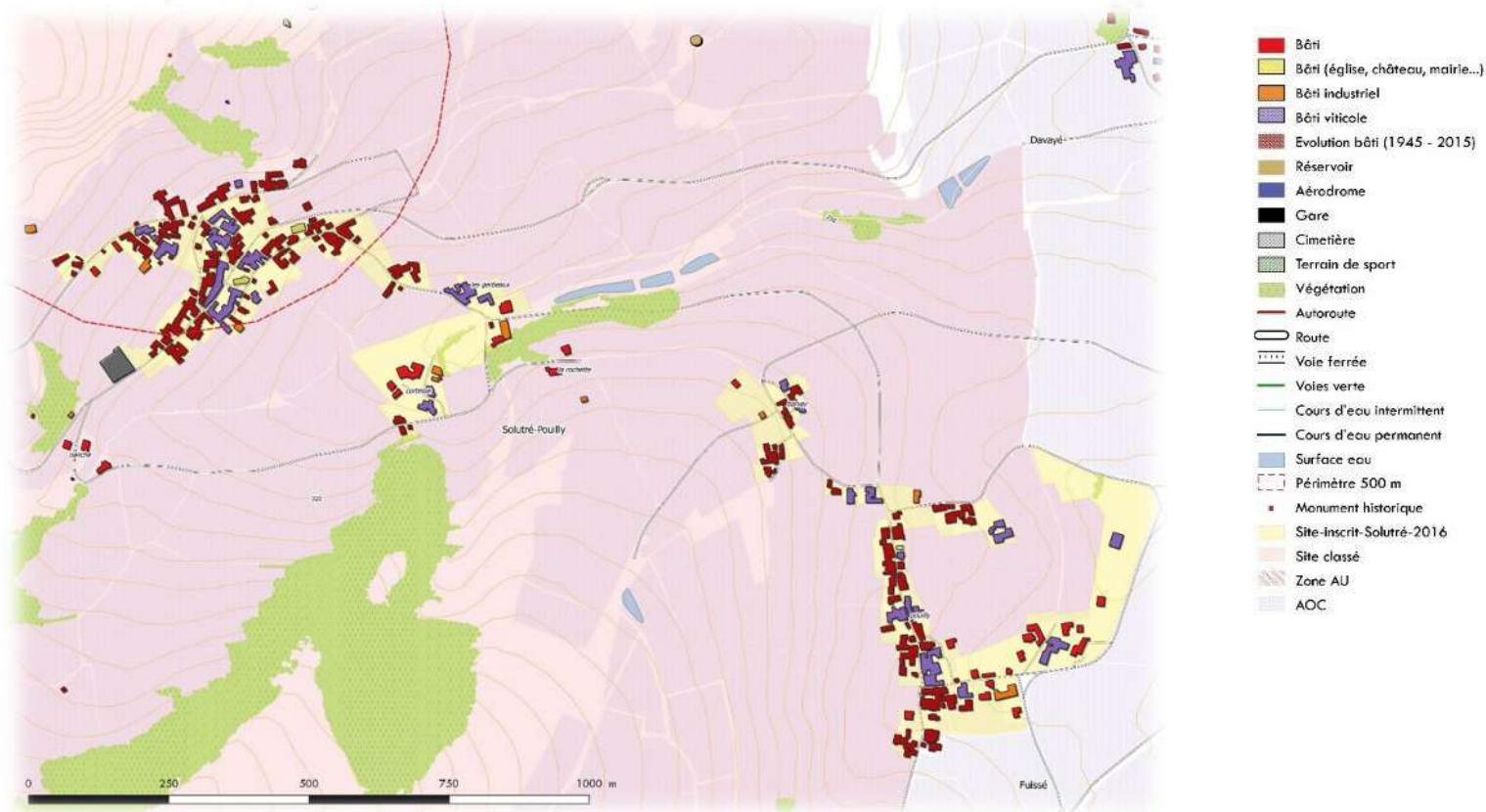
Vergisson



- Village étalé sur le versant de la Roche de Vergisson
- Nombreuses caves viticoles
- Des chemins de promenades à partir du village
- 10% de logements vacants
- Quelques nouvelles constructions sont venues densifier le village
- Création de nouveaux hameaux (les Bruyères)
- Zones bâties en site inscrit
- Périmètre des 500 mètres autour du Menhir de Chancerons (MHC)
- Tous travaux soumis à permis de construire en site classé relèvent d'une autorisation ministérielle
- RNU



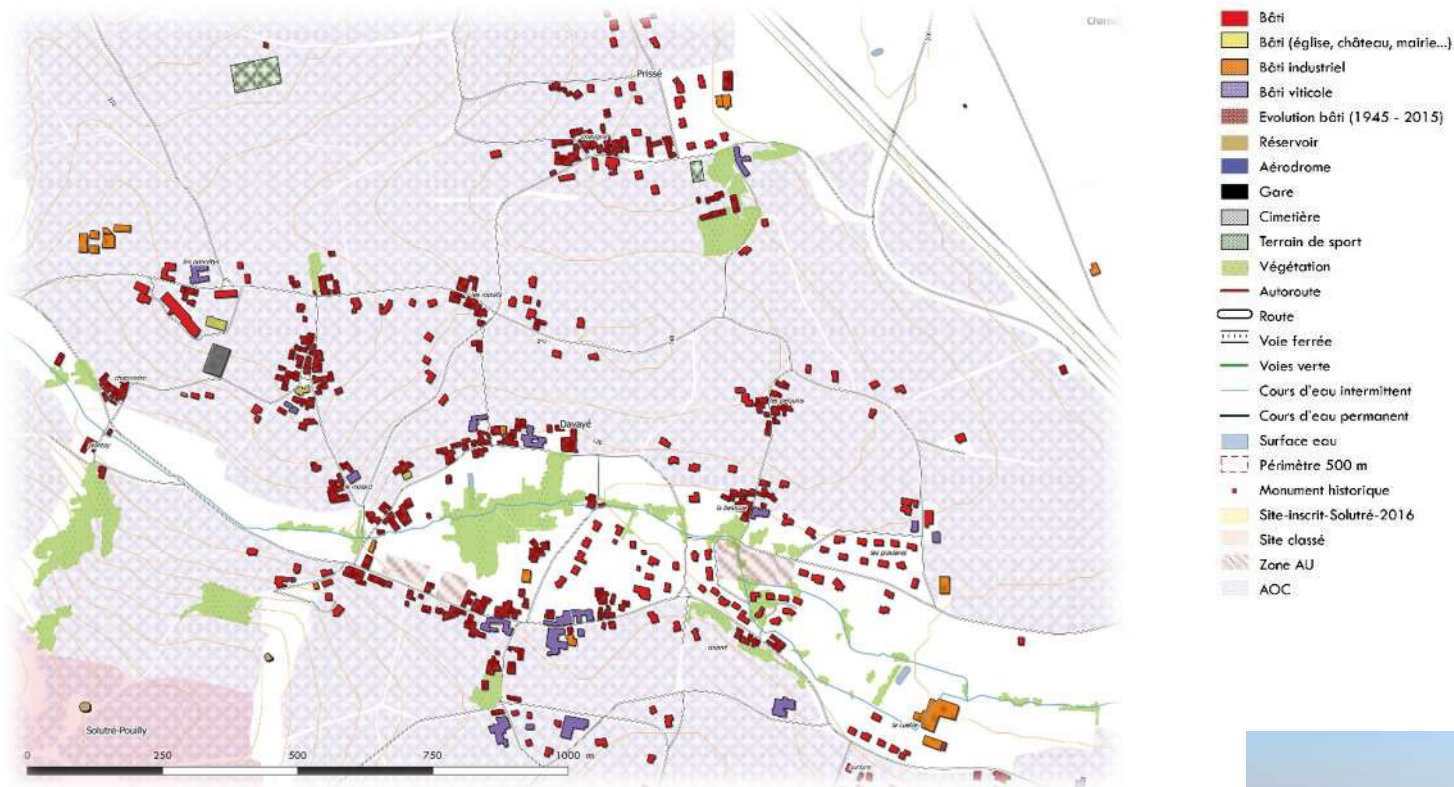
Solutré-Pouilly



- Deux cœurs de villages (Solutré et Pouilly)
- Développés le long de voies parallèles suivant les courbes de niveau
- Nombreuses caves viticoles
- Les constructions accolées, prolongées par les murs en pierres donnent au village un aspect relativement compact
- Création de nouveaux hameaux (le Gros Bois)
- 10% de logements vacants
- Zones bâties en site inscrit
- Périmètre des 500 mètres autour du gisement préhistorique (MHI)
- RNU



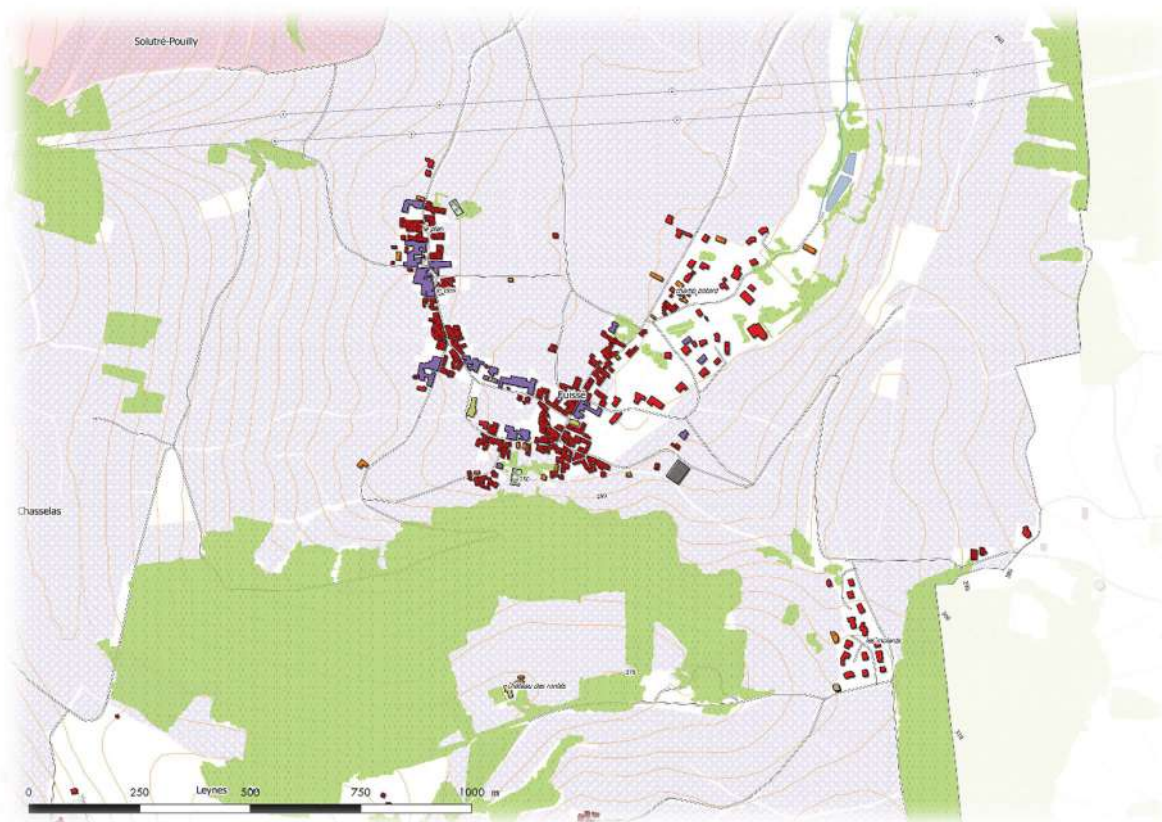
Davayé



- Une organisation discontinue des secteurs bâtis
- Zone inondable de la Denante non bâtie
- Nombreuses constructions récentes sous forme de petits lotissements
- PLU (2010)



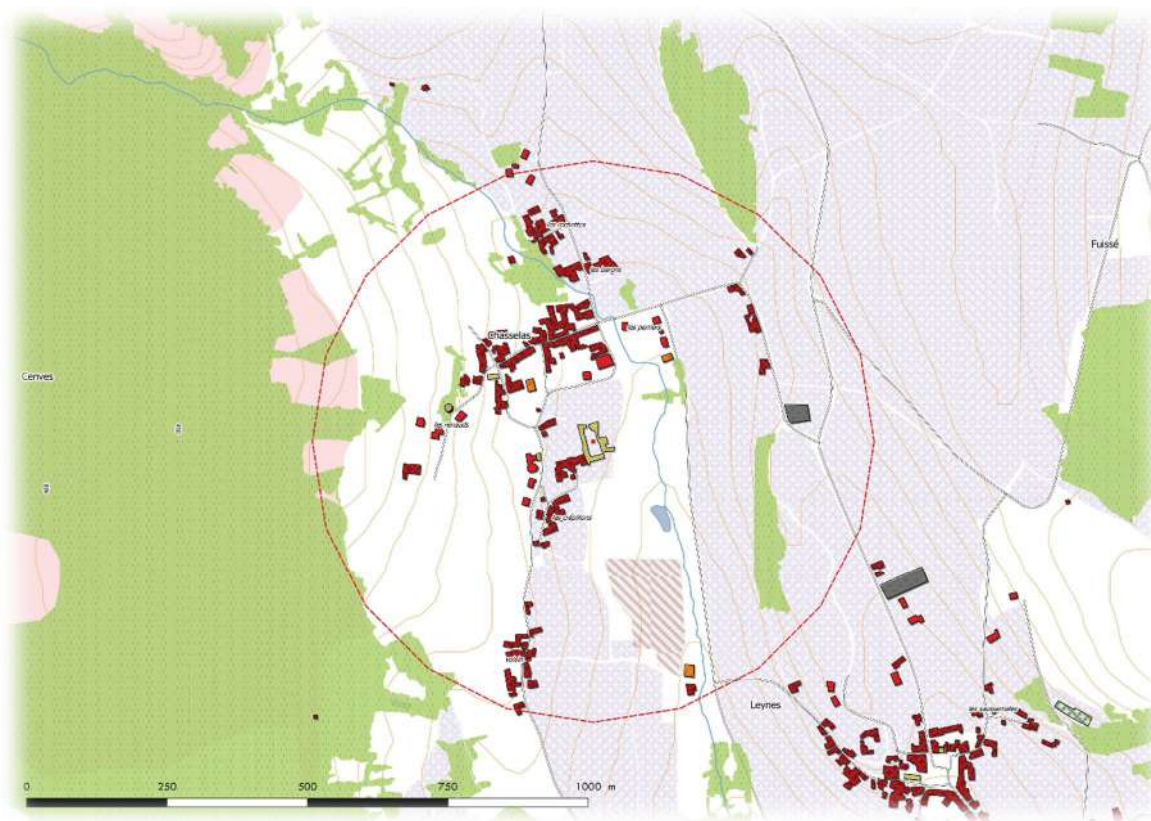
Fuissé



- Village rue
- Village empreint de la culture viticole (caves, enseignes...)
- 15% de logements vacants
- Extension urbaine à l'Est du village (en dehors de la zone AOC)
- Hameau les Molards (en dehors de la zone AOC)
- Nombreux bâtiments agricoles
- RNU



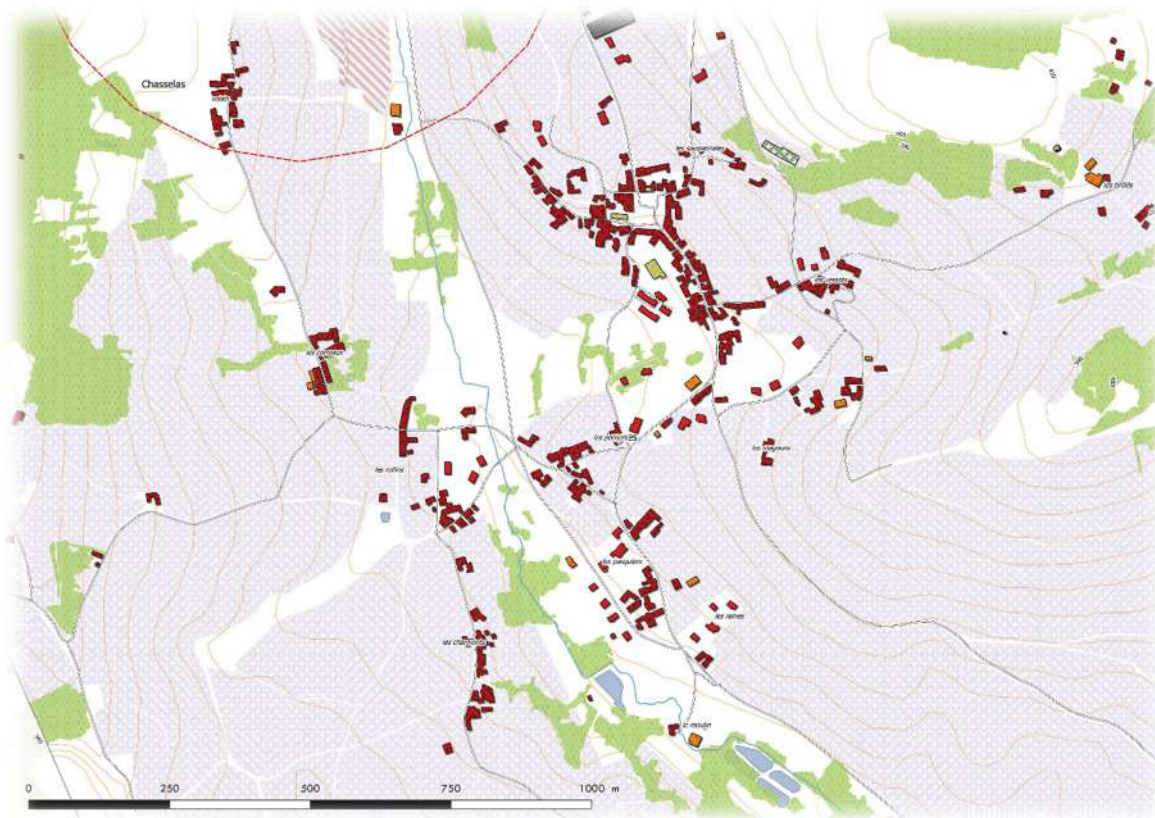
Chasselas



- Silhouette villageoise marquée par le château et son parc
- Zone inondable de l'Arlois non bâtie
- Périmètre des 500 mètres autour du Château de Chasselas (MHI)
- Carte communale (2014)
- AVAP Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (2014)



Leynes

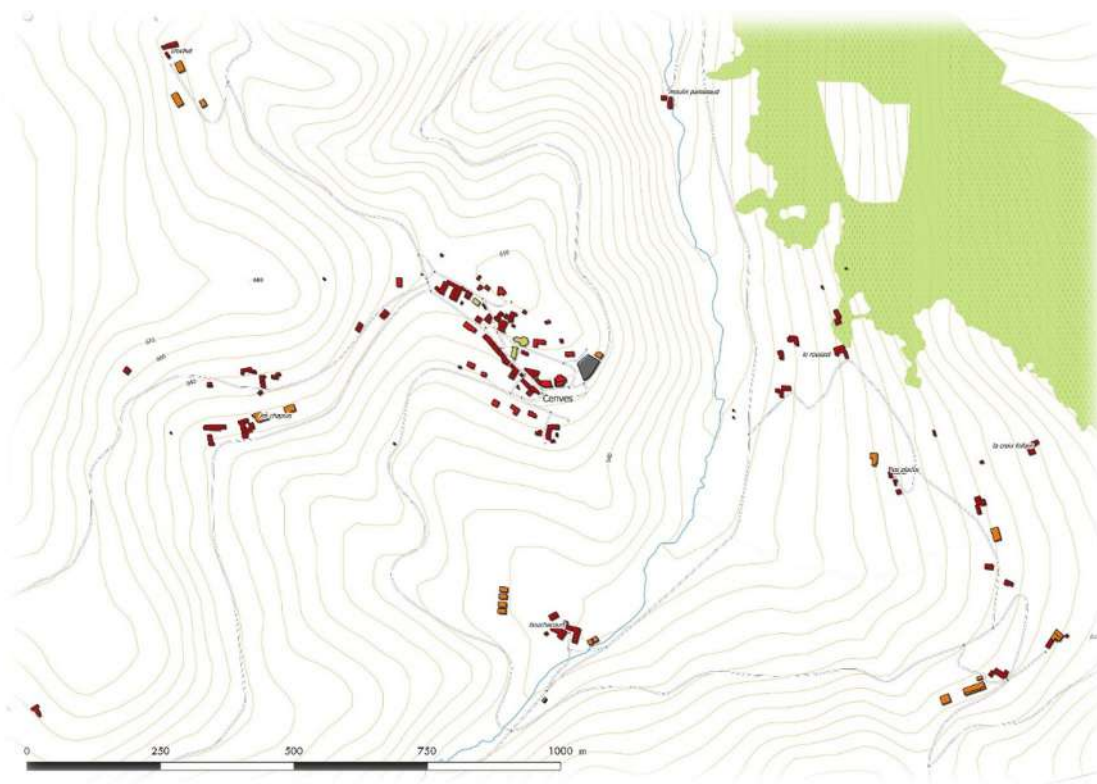


- Bâti
- Bâti (église, château, mairie...)
- Bâti industriel
- Bâti viticole
- Evolution bâti (1945 - 2015)
- Réservoir
- Aérodrome
- Gare
- Cimetière
- Terrain de sport
- Végétation
- Autoroute
- Route
- Voie ferrée
- Voies verte
- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau permanent
- Surface eau
- Périmètre 500 m
- Monument historique
- Site inscrit-Solutré-2016
- Site classé
- Zone AU
- AOC



- Village perché
- Bâti diffus
- Quelques nouvelles constructions
- Des coupures vertes liées à l'Arlois
- PLU (2009)

Cenves



- Cœur de village perché
- Nombreux hameaux dispersés
- 30% de résidences secondaires
- Peu de nouvelles constructions
- Hameau de la Grange du Bois en site inscrit
- RNU



II-4.2 Activités humaines

Tableau 8 : Données sur les activités humaines

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<p>Agriculture</p> <p><i>Les données à l'échelle communale sont présentées en Annexe 5</i></p>	<p><u>SAU au sein du périmètre Natura 2000 :</u> 39 ha, soit 25 % de la surface totale du site, réparties 4 des 5 entités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Monsard » - 5,6 ha - « Roche de Vergisson » - 14,4 ha - « Mont de Pouilly » - 8,2 ha - « Bois de Fée » - 10,9 ha <p>4 exploitations concernées</p> <p><u>Situation des communes en 2010 :</u> - 302 exploitations pour une SAU de 3 491 ha (42 % du territoire)</p> <p><u>- 2 AOC agricoles</u> <u>- 5 IGP agricoles</u></p> <p>(cf. tableau)</p>	<p><u>Orientation technico-économique des communes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Viticulture sur la plupart des communes ; - Elevage bovin allaitant (Cenves) ; - Polyculture élevage (Prissé et Charnay-Lès-Mâcon) <p><u>Surface agricole utilisée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Terres labourables : 12 % - Culture permanentes (vigne) : 51 % - Superficie toujours en herbe - STH (prairie) : 34 % <p><u>Caractéristiques des exploitations sur les communes en 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - SAU moyenne par exploitation très modeste (variant de 6 à 11 ha) suivant les communes viticoles ; - Très peu d'exploitation orienté vers l'élevage <p><u>Principales tendances évolutives (voir tableau en Annexe 5):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution du nombre d'exploitations ; - Forte diminution des STH qui ont quasi diminué de moitié entre 1988 et 2010 (exemple de Bussièrès dont les STH sont passés de 112 à 8 ha) - Augmentation des surfaces en vigne sur certaines communes (cas de Fuissé : 220 ha de vigne supplémentaire entre 1988 et 2010) <p><u>Reconnaissance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AOC Mâconnais (fromage de chèvre) et Charolais (fromage de chèvre) - IGP : Emmental Français Est-Central, Moutarde de Bourgogne, Volailles de Bourgogne, Volaille de l'Ain et Volailles Charolais 	<p>AGRESTE, 2010</p> <p>ASF / IGN</p>

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<p>Viticulture</p> <p>Cartes 26 et 27</p>	<p>- 9 AOC viticoles - 1 IGP viticole (cf. tableau)</p> <p><u>Surface parcellaire en AOC</u></p> <p>L'ensemble des délimitations parcellaires AOC représente 2 950 ha, elle est quasiment toute plantée en vigne (90%). Environ 200 ha de délimitations parcellaires n'est pas encore plantés, 90 ha de bois et 110 ha de prairies et pelouses calcicoles.</p>	<p><u>Reconnaissance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appellation Pouilly-Fuissé produit exclusivement des vins blancs issus du cépage chardonnay, sur les communes de Chaintré, Fuissé, Solutré-Pouilly et Vergisson. L'aire d'appellation est de 780 ha. - L'appellation Saint-Veran est produite sur les communes de Chânes, Chasselas, Davayé, Leynes, Prissé et Saint-Vérand sur 720 ha, issue du cépage chardonnay. - L'appellation Mâcon couvre une superficie totale de 4 000 ha. On peut distinguer les Mâcon, des Mâcon village au Macon village avec Nom. - Bourgogne - Coteaux Bourguignons - Crémant de Bourgogne - Fine de Bourgogne - Bourgogne Aligoté - Beaujolais <p>La vigne occupe les versants et le pied des roches sur des éboulis caillouteux et des sols argilo-calcaire. Les coteaux forment des petits cirques aux versants assez abrupts, exposés à l'Est et au Sud-Est.</p>	<p><i>INAO, ODG, Chambre d'Agriculture</i></p>
<p>Activité cynégétique</p>	<p>2 unités de gestion cynégétique</p> <p>Environ 200 chasseurs réguliers</p> <p>Prélèvements 2014-2015 sur le grand gibier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chevreuils : 70 - sangliers : 100 	<p>Au moins une société de chasse par commune</p> <p>Modes de chasses : petit gibier sédentaire (lapin, perdrix, lièvre, faisan) migrateur (avifaune) et grand gibier (chevreuil, sanglier)</p>	<p><i>Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire</i></p>

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification			Origine des données Structures ressources
Activité sylvicole Carte 14 Carte 28	2 300 ha de forêts sur le périmètre d'étude 196 ha de forêt communale	5 forêts communales relèvent du régime forestier			 ONF, IFN
	<i>Forêt communale (F.C.)</i>	Composition	Traitement	Document d'aménagement	
	<i>F.C. de Bussières 29 ha</i> divisé en 3 massifs : Monsard, les Cornins et Saint-Claude	Plantation résineux (90%)	Futaie régulière	2007 - 2021	
	<i>F.C. de Vergisson : 86 ha (Mont Torvon)</i>	Plantation résineux (57 ha) Chênaie-Robinaie (29 ha)	Futaie régulière Taillis sous futaie	2010 - 2029	
	<i>F.C de Solutré-Pouilly : 44 ha (Mont de Pouilly)</i>	Pelouses calcicoles (31ha) Plantation Pin noir (7ha) Chênaie pubescente (6 ha)	Projet de convention CENB Futaie régulière reconversion irrégulier / pelouses Hors sylviculture	2010-2024	
	<i>F.C. de Cenves : 22 ha (Bois Vernay)</i>	Données non disponibles		2009-2023	
	<i>F.C. de Juliéna : 15 ha (Pré Clair)</i>	Données non disponibles		2010-2029	
	2000 ha de forêts privées dont 150 ha dotés de Plans Simples de Gestion (document de gestion durable)	La majorité des propriétés sont inférieures à 4 ha (parcellaire très morcelé). 90% de la surface forestière privée ne fait l'objet d'aucun document de gestion.			
	<i>Forêt privée dotée d'un PSG / Massifs concernés</i>	Composition	Peuplement / traitement	Document de gestion	
	GF des Fougères 149 ha sur Cenves	Douglas (140 ha)	Futaie régulière	2004-2020	
Forêt du Château de Vinzelles (30 ha, limite zone d'étude)	Chênaie-charmaie	Taillis sous futaie	2009-2023		
Urbanisme Carte 29	2 SCOT dont 1 approuvé	Le SCOT* regroupant le Pays Sud-Bourgogne (incluant la CAMVAL* avec Mâcon, ainsi que Cluny et Tournus et la communauté de communes Mâconnais-Beaujolais (hors Pays) publié par le préfet en août 2010. Cependant, la gouvernance du SCOT n'est pas installée et aucune étude n'est envisagée actuellement. Le SCOT du Beaujolais qui comprend 132 communes dont Cenves a été approuvé le 29/06/2009. Il a été élaboré et est animé par le syndicat mixte du SCOT du Beaujolais			DREAL B-FC DDT 71 DDT69
	<u>4 PLU</u> <u>1 POS en cours de PLU</u> <u>1 Carte communale</u> <u>4 communes avec aucun document d'urbanisme</u>	PLU : Prissé, Davayé, Charnay-lès-Macon, Leynes POS en cours de PLU : Bussières Cartes communale : Chasselas 4 communes avec aucun document d'urbanisme : Solutré Pouilly, Vergisson, Cenves, Fuissé			

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Carrière	4 carrières abandonnées <i>Données non exhaustives</i>	Ancienne extraction de roche : - Carrière du Malatray » à Leynes ; - Carrière de Balmont Haut à Leynes ; - Carrière au pied du Mont Torvon à Vergisson ; - Carrière de Prissé	<i>DREAL B-FC IGN</i>
Tourisme / Loisirs Carte 30	<u>1 office du tourisme</u> <u>1 Maison du Grand Site</u> <u>Lieux de visite (musées et monuments avec accueil du public)</u> <u>Hébergement :</u> <u>Activités de loisirs :</u> <u>- Randonnées pédestre :</u> La plupart des communes du site sont inscrites au PDIPR et intègrent de nombreux sentiers de randonnées <u>1 Schéma de Déplacements Doux de la CAMVAL</u> <u>1 itinéraire de grande randonnée (GR)</u> <u>1 sentier de découverte</u> <u>- Cyclotourisme :</u> <u>1 voie verte « Mâcon-Chalon »</u>	Office de Tourisme du Mâconnais Val de Saône avec deux points d'information : Mâcon et Charnay-lès-Macon. L'office du tourisme de Mâcon accueille également le Syndicat d'Initiative de la Route des Vins Mâconnais-Beaujolais qui propose différents circuits pour découvrir le patrimoine viticole et culturel du territoire Situé au pied de la Roche de Solutré, cet espace d'accueil a pour vocation d'informer le grand public avec notamment : un espace d'exposition permanent consacré à l'histoire du paysage et à sa préservation ; le café de la Roche ; une boutique, etc. Musée de Préhistoire de Solutré, Jardin archéologique et botanique de Solutré, Château de Chasselas, Château de Monceau (Prissé), Eglise Sainte-Madeleine (Charnay), Domaine Champregnon et l'huilerie mécanique Mazoyer (Charnay), Château de Pierreclos, Maison Lamartine, Château de Vinzelles. Nombreux hébergements (chambres d'hôtes et gîtes) répartis sur l'ensemble du territoire mais avec une offre inférieure à la demande Sur ces communes, plusieurs chemins ruraux ont été identifiés et inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. De multiples sentiers permettent aux randonneurs de découvrir ce territoire. La notoriété croissante de la Roche de Solutré et la proximité des agglomérations mâconnaise et lyonnaise en ont fait un site de plus en plus fréquenté. Environ 200 000 visiteurs se concentrent tous les ans au pied de la Roche de Solutré. Organisation chaque année de la randonnée des 2 Roches (1500 participants) Approuvé le 16 décembre 2010, plusieurs actions réalisées (topoguide de randonnée, circuit de randonnée « le Grand Tour du Mâconnais », etc.) - GR 76 / Chemin de St-Jacques de Compostelle - Sentier aménagé de la Roche de Solutré - Voie verte en enrobé qui longe la vallée de la petite Grosne, le tronçon Charnay-Lès-Mâcon - Prissé est labellisé « Tourisme et Handicap"	<i>Conseil Départemental 71, Bourgogne Tourisme SMGS</i> <i>DDCS 71</i> <i>Conseil Départemental 71</i> <i>CAF Mâcon</i> <i>CAMVAL</i> <i>SMGS</i> <i>Conseil Départemental 71</i>

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<p>Tourisme / Loisirs</p> <p>Carte 30</p>	<p>- <u>Vol libre</u> :</p> <p>- <u>Aéromodélisme</u></p> <p>- <u>Escalade</u> 2 sites équipés</p> <p>- <u>Spéléologie</u> 2 grottes et cavités explorées par quelques spéléologues</p> <p>- <u>VTT</u></p> <p>1 label « Vignobles & Découvertes » Vignoble du Mâconnais</p> <p><u>Ball trap</u></p> <p><u>Véhicules motorisés</u> (VTM : moto, quad, 4x4, etc.)</p>	<p>- 3 Aires de décollage (Monsard, Roche de Vergisson et Roche de Solutré)</p> <p>- Pratique de l'aéromodélisme sur le Mont de Pouilly et le Bois de Fée (Rencontres internationales de vol de pente planeur organisée chaque année)</p> <p>- Falaises de la « Roche de Solutré » qui comptent environ 70 voies de niveaux élevés avec une hauteur de 15 à 25 m. - Falaises de la « Roche de Vergisson » qui comptent environ 110 voies de tous niveaux avec une hauteur de 5 à 30 m.</p> <p>La pratique de la spéléologie est anecdotique sur ce territoire</p> <p>Plusieurs itinéraires de VTT sont proposés sur le territoire</p> <p>Le label Vignobles & Découvertes est attribué pour une durée de 3 ans par Atout France, à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement,...) et permettant au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées.</p> <p>Organisation annuelle d'un week-end « Ball trap » au pied de la Roche de Vergisson par la société de chasse communale.</p> <p>Les VTM ne peuvent emprunter des chemins non ouverts à la circulation publique. Le non-respect de la réglementation et les impacts liés à la circulation des VTM restent localisés et ponctuels. La commune de Cerves semble la plus fréquentée pour ce type de loisirs. Il n'est pas exclu que le reste du territoire soit à l'avenir d'avantage fréquenté par les VTM.</p> <p>A noter également que chaque année (début juin), le Rallye des Vins-Mâcon se déroule sur le territoire des monts du Mâconnais. Cette course automobile (manche du championnat de France des rallyes) attire plusieurs centaines de spectateurs.</p>	<p><i>Cluny S'envole</i></p> <p><i>Modèle Air Club du Mâconnais</i></p> <p><i>Club FFME : « Le bidoigt »</i></p> <p><i>Comité départemental spéléologie</i></p> <p><i>Passe partout VTT Mâcon</i></p> <p><i>Société de chasse « le P'teu »</i></p> <p><i>Fédération française de 4x4 ONCFS</i></p> <p><i>ASA Vins-Mâcon</i></p>

Reconnaissance viticole

Commune	Macon (AOC)	Macon Village (AOC)	Macon avec Nom (AOC)	Bourgogne (AOC)	Coteaux Bourguignons (AOC)	Crémant (AOC)	Beaujolais (AOC)	Saint-Véran (AOC)	Pouilly-Fuissé (AOC)	Fine (AOC)	Saône et Loire (IGP)
Bussières	X	X	Bussières	X	X	X				X	X
Charnay-lès-Mâcon	X	X	Charnay-lès-Mâcon	X	X	X				X	X
Chasselas	X	X		X	X	X		X		X	X
Davayé	X	X	Davayé	X	X	X		X		X	X
Fuissé	X	X	Fuissé	X	X	X			X	X	X
Leynes		X		X	X	X	X	X		X	X
Prissé	X	X	Prissé	X	X	X		X	X	X	X
Solutré-Pouilly	X	X	Solutré-Pouilly	X	X	X			X	X	X
Vergisson	X	X	Vergisson	X	X	X				X	X
Cenves											

Reconnaissance agricole

Libellé de commune	Mâconnais fromage (AOC)	Charolais fromage (AOC)	Emmental Français Est-Central (IGP)	Moutarde de Bourgogne (IGP)	Volailles de Bourgogne (IGP)	Volaille de l'Ain (IGP)	Volailles Charolais (IGP)
Bussières	X		X	X	X	X	X
Charnay-lès-Mâcon	X		X	X	X		X
Chasselas	X		X	X	X	X	
Davayé	X		X	X	X	X	X
Fuissé	X		X	X	X	X	X
Leynes	X		X	X	X	X	
Prissé	X		X	X	X	X	X
Solutré-Pouilly	X		X	X	X	X	X
Vergisson	X		X	X	X	X	X
Cenves	X	X	X				

II-5 Synthèse sur l'état et les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique l'état et les enjeux de conservation (tendance évolutive, menaces, activités humaines, etc.) de chaque habitat naturel d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Il est important de rappeler que l'état et les enjeux de conservation de ces habitats sont variables suivant les entités du site Natura 2000 et les conditions stationnelles dans lesquelles ils s'installent. Pour plus de détails sur la situation de ces habitats par entité, se référer au chapitre « Synthèse sur les habitats naturels d'intérêt communautaire à l'échelle des entités du site » (page 37). Rappelons également que l'état de conservation des habitats de pelouses calcicoles (6210) a fait l'objet d'une évaluation sur 3 des 5 entités du site en 2014 (GOMEZ S. / CENB, 2014). L'évaluation globale de l'état de conservation de ces habitats de pelouses et des autres habitats d'intérêt communautaire s'appuie donc sur cette étude ainsi que sur une évaluation « à dire d'experts » (CENB, 2016). Le niveau d'enjeu (faible, moyen ou fort) de chaque habitat a également été évalué à dire d'expert en analysant de manière croisée les données suivantes : état de conservation, tendance évolutive, menace et intérêt patrimonial de l'habitat au niveau régional.

Habitat d'intérêt communautaire	Code Natura	Surface et % par rapport au site	État de conservation	Tendance évolutive, menaces potentielles et/ou avérées	Activités humaines concernées	Niveau d'enjeu
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	7 cavités et grottes	Non évalué	Habitat très ponctuel présent uniquement le Mont Sard, la Roche de Soluté et la Roche de Vergisson. Habitat favorable à plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire (en tant que gîte d'hivernage notamment). Tendance évolutive non évaluable mais semble stable. Menace potentielle liée à une surfréquentation (pratique de la spéléologie)	Spéléologie	Non évalué
Pelouse pionnière à orpins sur dalle calcaires	6110-1* (Habitat prioritaire)	5 ha environ - <2 %	Non évalué	Habitat fragmenté qui occupe des surfaces très restreintes disséminées sur les dalles rocheuses. Sensible à l'érosion et au piétinement – Faible résilience Menace liée à la surfréquentation de certaines zones pour les loisirs et dans une moindre mesure à la dynamique progressive naturelle de la végétation	Tourisme et loisirs	Moyen
Pelouse calcicole xéro-thermophile des corniches arides	6210-33	2 ha environ - <2 %	Moyen à mauvais	Habitat très localisé sur le site (rebords de corniches arides et pentes raides en stations très ensoleillées et ventées). Menace liée à la surfréquentation de certaines zones pour les loisirs et dans une moindre mesure à la dynamique progressive naturelle de la végétation (versants pentus entourant les roches)	Tourisme et loisirs	Fort
Pelouse calcicole xéro-thermophile	6210-29	9 ha – 5 %	Mauvais	Habitat bien représenté sur le site au niveau des versants pentus, rebords de plateau et sommets de monts calcaires arides et ensoleillés (lithosol superficiel caillouteux). Pelouse évoluant lentement, toutefois en régression – Menace liée à la colonisation par les espèces arbustives (buxaie) bien marquée sur bon nombre de secteurs (pentes exposées au sud entourant les roches) du fait de l'abandon des pratiques agropastorales	Tourisme et loisirs Agriculture (au sens de déprise)	Fort

Habitat d'intérêt communautaire	Code Natura	Surface et % par rapport au site	État de conservation	Tendance évolutive, menaces potentielles et/ou avérées	Activités humaines concernées	Niveau d'enjeu
Pelouse calcicole mésoxérophile à xérocline	6210-24 6210-17	49 ha – 30 %	Bon à mauvais (variable suivant les entités, cf. page 37)	Habitat de pelouse dominant sur le site. En forte régression sur certains secteurs (Roches de Solutré et Roche de Vergisson notamment) du fait de la dynamique progressive de la végétation (colonisation par les ligneux, buis notamment) Menace liée à la fermeture du milieu assez rapide après abandon des pratiques agropastorales ou en raison d'une trop faible pression de pâturage.	Tourisme et loisirs Agriculture (gestion pastorale ou par fauche) Activité cynégétique	Fort
Pelouse mésophile calcicole fauchée ou pâturée	6210-15	7 ha – 4 %	Moyen	Habitat présent uniquement sur le Mont de Pouilly sous une forme typique et diversifiée. Dynamique de colonisation arbustive très active sur ce type de milieu. En forte régression du fait de l'abandon ou de la modification des pratiques agricoles (arrêt de la fauche, faible pression de pâturage).	Agriculture (gestion pastorale ou par fauche) Activité cynégétique	Fort
Fourrés à <i>Juniperus communis</i> des pelouses calcicoles	5130-2	0,1 ha environ	Non évalué	Habitat très fragmentaire, s'étendant sur des surfaces réduites en superposition des pelouses calcicoles dont il dérive par évolution naturelle. Habitat non menacé sur le site.	Agriculture (déprise agricole) Activité cynégétique	Faible

Carte

- Carte : Cartes des habitats naturels d'intérêt communautaire

II-6 Synthèse des caractéristiques paysagères et écologiques du territoire et enjeux associés

Sur la base de l'ensemble des données décrites précédemment (données abiotiques, paysagères, patrimoine naturel, activités humaines) une synthèse des caractéristiques paysagères et écologiques est présentée dans le tableau ci-dessous (pour chaque entité du territoire) :

Nom de l'entité	Protection	Caractéristiques paysagères	Caractéristiques écologiques	Menaces avérées et/ou potentielles	Enjeux
La vallée de la Petite Grosne <i>Carte 31</i>	- Aucun périmètre de protection au titre du paysage - Natura 2000 (Mont Sard à Bussières)	La vallée présente le visage d'une vaste étendue de grandes cultures cadrée à l'ouest par la voie ferrée qui marque une frontière et à l'est par l'agglomération mâonnaise. La vigne est présente sur les petits reliefs calcaires. Ces mêmes reliefs permettent de larges ouvertures visuelles vers les roches.	Le lit majeur de la Petite Grosne et les fonds de vallon liés à ses affluents en rive gauche présentent encore quelques prairies associées à un bocage lâche. Quelques zones humides (ripisylve notamment) ponctuent cette trame bocagère qui semble en nette régression et subit de fortes pressions.	Développement de l'urbanisation Fragmentation et cloisonnement de l'espace agricole Reconversion des prairies en cultures Perte des systèmes d'élevage Simplification et uniformisation des paysages Fragmentation de la trame « prairies bocagères »	=> Le maintien de la mosaïque du paysage (trame rurale) => L'intérêt paysager des espaces agricoles => La fonctionnalité écologique de la trame « prairies bocagères » et des zones humides associées => La viabilité des systèmes d'élevage => La cohérence et la maîtrise de l'urbanisation
Les contreforts des roches <i>Carte 31</i>	- Site classé (en partie)	Adossés aux trois roches, tournées vers l'Ouest, les versants viticoles descendent en pente douce vers la vallée de la petite Grosne, offrant de très larges panoramas. La vigne a conquis l'ensemble de cet espace, faisant tendre ce paysage vers une monoculture, du bas des pentes jusque sur les parties les plus pentues des roches.	Les milieux naturels trouvent refuges sur quelques bordures de parcelles viticoles et sur les pentes les plus raides des versants calcaires. Ils correspondent à des fragments de pelouses calcicoles associées à des fourrés arbustifs. Bien qu'ils s'étendent sur des surfaces très restreintes, ces éléments constituent des compartiments essentiels de la trame « landes et pelouses » (site relais).	Développement du vignoble Fragmentation de la trame « pelouse » et absence de continuité écologique Dynamique d'embroussaillage Perte des systèmes d'élevage Simplification et uniformisation des paysages Erosion du sol et ruissellement au sein du vignoble Abandon du petit patrimoine bâti	=> La fonctionnalité écologique de la trame « landes et pelouses » => La biodiversité ordinaire associée au vignoble => La diversification du paysage viticole (les structures végétales dans le vignoble) => La réhabilitation du petit patrimoine bâti => La cohérence et la mise en valeur du bâti => L'impact des réseaux aériens
L'amphithéâtre de Fuissé <i>Carte 31</i>	- Site classé (en partie) - Natura 2000 (Bois de Fée – Leynes)	Son doux relief se cale au pied des fortes pentes des roches. Les vignes courent du bas des pentes jusque sur les parties les plus hautes du haut de coteau. Les villages (Fuissé) sont « noyés » dans les vignes, empreints de la culture viticole. La vigne couvre le relief dans un rapport harmonieux, seuls quelques boisements créent des obstacles visuels.	Quelques milieux naturels s'intègrent à cette entité à dominante viticole. Ils sont caractérisés par des massifs et îlots boisés qui viennent créer des discontinuités paysagères et rompent avec l'omniprésence de la vigne. Quelques fragments de pelouses calcicoles associées à des fourrés arbustifs sont présents sur cette entité. Ces éléments constituent des compartiments essentiels de la trame « landes et pelouses » (site relais).	Développement du vignoble Fragmentation de la trame « pelouse » et absence de continuité écologique Dynamique d'embroussaillage Perte des systèmes d'élevage Simplification et uniformisation des paysages Erosion du sol et ruissellement au sein du vignoble Intensification de la gestion sylvicole	=> Le maintien du caractère viticole des villages et de l'architecture associé => La cohérence et la mise en valeur du bâti => La fonctionnalité écologique de la trame « landes et pelouses » et de la trame « forêt » => La biodiversité ordinaire associée au vignoble

Nom de l'entité	Protection	Caractéristiques paysagères	Caractéristiques écologiques	Menaces avérées et/ou potentielles	Enjeux
Les roches <i>Carte 31</i>	- Site classé - Natura2000 - APPB (Vergisson)	Les roches calcaires de Solutré (482 m), Vergisson (485 m), et Pouilly (484 m), visibles de toute part, sont des repères facilement identifiables dans le paysage du mâconnais. Solutré et Vergisson forment deux éperons rocheux se terminant par des falaises calcaires abruptes, tandis que le mont de Pouilly a un sommet plus arrondi et boisé. Si Solutré, mince éperon de pierre, paraît s'élancer au-dessus du site, presque le survoler, Vergisson s'ancre fermement dans le vignoble qui l'entoure. Au sommet de ces roches, à l'origine couvertes d'un milieu forestier, les parties sommitales ont été défrichées par l'homme. Elles abritent aujourd'hui un milieu spécifique et emblématique de ce paysage : les pelouses calcaires.	Les pelouses calcicoles associées aux fourrés arbustifs (buxaie) couvrent la majeure partie du sommet des roches et de leur versant. S'étendant sur des surfaces importantes, ces milieux emblématiques des monts calcaires se trouvent dans un état de conservation globalement favorable mais non optimal. Ils sont caractérisés par des communautés animales et végétales bien spécifiques. Plusieurs espèces rares et/ou menacées trouvent refuge au sein de ces milieux chauds et secs. Les plateaux calcaires associés aux roches constituent donc des réservoirs de biodiversité à fort enjeu de conservation.	Abandon des pratiques agro-pastorales Dynamique d'embroussaillage Fragmentation et déconnexion des secteurs de pelouses Surfréquentation par le public Développement des activités de loisirs Développement du vignoble Plantation de résineux	=> La fonctionnalité écologique de la trame « landes et pelouses » => Le maintien de la mosaïque du paysage => Le protection et la mise en valeur des perspectives sur le paysage => La maîtrise de l'accueil du public et du développement des équipements d'accueil => L'harmonisation de la signalétique touristique => La conciliation des différentes pratiques de loisirs avec la protection des milieux naturels => L'information du grand public sur le patrimoine naturel et paysager du territoire et ses enjeux de conservation
Le cirque de Vergisson <i>Carte 31</i>	- Site classé	Le cirque viticole de Vergisson est cadré par les contreforts des monts. Les limites vignes-bois sont douces, elles créent un jeu de lignes ondulantes. Les pentes accueillent une proportion très importante de vignes. Le paysage est ici plus intime, avec la présence de Vergisson et dominé par les silhouettes des roches qui rompt avec l'échelle plus large des versants viticoles.	Cette petite entité à dominante viticole abrite sur ces marges quelques fragments de prairies associés des zones de lisières forestières. Ce secteur semble jouer un rôle essentiel au sein des trames « prairie bocagères » et « landes et pelouses ». Il assure la continuité écologique entre différents réservoirs de biodiversité (Grange du bois et vallée de la Petite Grosne).	Développement du vignoble Fragmentation de la trame « pelouse » et « prairies bocagères » Simplification et uniformisation des paysages Erosion du sol et ruissellement au sein du vignoble Abandon du petit patrimoine bâti	=> La fonctionnalité écologique des trames « landes et pelouses » et « prairies bocagères » => La diversification du paysage viticole => Le maintien de la qualité des silhouettes groupés des villages et hameaux => Maintien de la mosaïque de milieu et de la typicité des vignes au milieu des villages => La mise en valeur de l'architecture des caves viticoles => La réhabilitation du petit patrimoine bâti

Nom de l'entité	Protection	Caractéristiques paysagères	Caractéristiques écologiques	Menaces avérées et/ou potentielles	Enjeux
La Vallée de Solutré (Grange du Bois) <i>Carte 31</i>	- Site classé	La vallée de Solutré est encadrée par les roches de Solutré et du mont de Pouilly. Sa partie basse est dominée par le vignoble. Sa partie haute correspond à une vaste clairière dominée par des prairies bocagères. Le col de la Grange du Bois sur lequel s'est installé le hameau permet de dominer les roches. Cette entité correspond à une zone de transition entre le vignoble et le décor boisé des monts du Beaujolais (Cenves).	Très largement dominée par des prairies pâturées et/ou fauchées associée à un bocage relativement dense, cette entité constitue un des réservoirs de biodiversité de la trame « prairie bocagère ». Elle joue également un rôle de continuités écologiques entre les réservoirs de la trame « landes et pelouses » (Mont de Pouilly et Roche de Solutré).	Modification des pratiques agricoles (reconversion des prairies en culture) Perte des systèmes d'élevage Fragmentation de la trame « pelouse » et « prairies bocagères » Simplification et uniformisation des paysages Abandon du petit patrimoine bâti	=> La fonctionnalité écologique de la trame « prairies bocagères » et des zones humides associées => La viabilité des systèmes d'élevage => Maintien de la qualité de silhouettes groupées des villages => Maintien de la mosaïque de milieu et de la typicité des vignes au milieu des villages et hameaux => Mise en valeur de l'architecture des caves viticoles => Réhabilitation du petit patrimoine bâti => L'harmonisation de la signalétique touristique et sa qualité paysagère
La combe de l'Arlois <i>Carte 31</i>	- AVAP de Chasselas - Natura 2000	Les vignes sont plantées à flancs de coteaux, limité par des lisières boisées. En fond de vallon, les cultures céréalières et les prairies s'intercalent. Les villages sont logés au sein des vallons (Leynes, Chasselas). La trame végétale est bien présente (bosquets, arbres, haies...).	Le fond de vallon de l'Arlois est dominé par des prairies bocagères (parfois humides) associées à quelques îlots boisés. Quelques secteurs de pelouses calcicoles et de landes persistent aux abords du vignoble. A noté la présence d'une zone « réservoir » de la trame « landes et pelouses » (Bois de Fée)	Abandon des pratiques agro-pastorales Perte des systèmes d'élevage Dynamique d'embroussalement Fragmentation du réseau des trames « pelouses » et « prairies bocagères » Simplification et uniformisation des paysages Développement du vignoble	=> La fonctionnalité écologique des trames « landes et pelouses » et « prairies bocagères » => Le maintien de la mosaïque du paysage => La diversification du paysage viticole => La biodiversité ordinaire associée au vignoble
Le décor (monts du Beaujolais et massif du Torvon) <i>Carte 31</i>	- Site classé en partie	Cette entité forme l'arrière-plan constant du paysage. Ils participent à l'identité du territoire tout en apportant une dimension naturelle.	Cette vaste entité est caractérisée par un ensemble de monts au relief arrondi reposant sur le socle hercynien. D'importants massifs boisés associés à un ensemble de prairies bocagères occupent ce paysage très verdoyant.	Simplification et uniformisation des paysages Perte des systèmes d'élevage Modification des pratiques agricoles (reconversion des prairies en culture) Plantation de résineux Intensification des pratiques sylvicoles	=> Maintien d'une couverture forestière des versants situés en covisibilité avec les roches Enjeu lié aux forêts privées => Limitation de la géométrie rectiligne des boisements (conifères) => Maintien des lisières forestières => La fonctionnalité écologique des trames « forêts » et « prairies bocagères »

Carte

- Carte 31 : Les entités paysagères et écologiques

III- OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE GESTION

Les objectifs et orientations de gestion ont été définis à partir de la synthèse et de la confrontation des enjeux de conservation liés au patrimoine naturel et paysager et des enjeux socio-économiques identifiés dans la partie « diagnostic du site » et après différents échanges en groupes de travail.

Concernant le site Natura 2000, les objectifs de développement durable doivent permettre « d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ».

La définition des objectifs de développement durable aboutit à l'identification des résultats attendus par la mise en œuvre du document de gestion. Ils sont valables aussi longtemps que le sont les enjeux de conservation (écologique), de préservation et de mise en valeur (paysager).

Les objectifs de développement durable sont déclinés en objectifs opérationnels. Les objectifs opérationnels permettent de faire le lien entre les objectifs de développement durable et les actions à mettre en œuvre.



III-1 Objectifs de développement durable

Dans cette partie, les objectifs de développement durable (à long terme) sont présentés en distinguant :

- les objectifs propres à une ou plusieurs entités du territoire (dits « Objectifs spatialisés ») ;
- les objectifs transversaux de portée générale et s'appliquant à l'ensemble du territoire.

Les objectifs spatialisés :

Objectif A- Accompagner la dynamique du territoire pour garantir le maintien d'une mosaïque de paysages

Les monts du Mâconnais concentrent une grande variété de conditions naturelles à l'origine d'une multiplicité de milieux et de paysages présentant de forts contrastes et abritant des habitats naturels et des espèces à fort enjeu de conservation. Différentes activités humaines viennent façonner ces espaces (viticulture, agriculture, sylviculture, etc.). Les acteurs du territoire ont entrepris, à partir du milieu des années 90, différentes initiatives afin d'œuvrer pour la gestion conservatoire de ce patrimoine naturel et paysager. Accompagner la dynamique du territoire pour garantir le maintien d'une mosaïque de paysage représente un des objectifs prioritaires du document de gestion pour les années à venir. Trois grands types de milieux sont ciblés :

- les milieux ouverts secs principalement représentés par les pelouses calcicoles, habitats naturels d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais » ;
- les milieux forestiers qui représentent une des principales composantes de la trame verte des monts du Mâconnais et qui constituent des réservoirs de biodiversité de cette trame ;
- les prairies bocagères, milieux riches en biodiversité ordinaire formant une trame verte indispensable à la fonctionnalité écologique de certains habitats naturels (zones humides notamment) et au cycle biologique de certaines espèces (insectes, oiseaux, chauves-souris, etc.) et participant également à la mosaïque de paysage du territoire.

Objectif B : Valoriser le caractère viticole du territoire

Couvrant plus de 25 % du territoire, le vignoble représente une des principales composantes du paysage des Monts du Mâconnais. Par son étendue et sa disposition autour et sur les versants des roches, le vignoble structure, rythme et marque fortement l'identité du territoire. Valoriser ce caractère viticole constitue un des principaux objectifs du document de gestion et s'attache à répondre à différents enjeux :

- la qualité paysagère et environnementales du vignoble (structures végétales, pratiques culturelles, ouvrages hydrauliques, etc.) ;
- la préservation et la mise en valeur du petit patrimoine bâti du vignoble ;
- l'architecture des bâtiments viticoles et de leurs abords.

Objectif C : Soigner la qualité de la découverte et de l'accueil

La notoriété des monts du Mâconnais et la proximité des agglomérations mâconnaise et lyonnaise ont conduit à une fréquentation touristique croissante de ce territoire. Axées sur la découverte du patrimoine naturel, paysager, historique, archéologique et gastronomique, de nombreuses activités de tourisme et de loisirs sont pratiquées sur le territoire : randonnée pédestre, VTT / cyclotourisme, escalade, le vol libre, aéromodélisme, œnotourisme, sports motorisés, chasse, etc.

La prise en compte de ces multiples usages et de l'impact d'une forte fréquentation sur le patrimoine naturel et paysager a conduit les acteurs du territoire à s'engager en 1996 dans une procédure d'opération Grand Site initiée. Dans la continuité des actions déjà entreprises, l'amélioration de la qualité de la découverte du site et d'accueil du public reste un objectif majeur de développement durable du territoire. Il vise à répondre à différents enjeux :

- la cohérence de la signalétique ;
- la mise en valeur et la préservation des perspectives sur le paysage ;
- la compatibilité des activités de tourisme et de loisirs avec la conservation du patrimoine naturel et paysager ;
- l'information et la sensibilisation du grand public.

Objectif D : Préserver la qualité des villages et de leur architecture

Le patrimoine bâti associé aux villages des Monts du Mâconnais est un élément structurant de l'identité paysagère et architecturale du territoire. Il participe au caractère exceptionnel du paysage à l'échelle du Grand Site. Préserver la qualité des villages et de leur architecture représente un des objectifs prioritaires de développement durable du territoire et s'articule autour de 2 axes :

- Maîtriser et valoriser le patrimoine urbain et architectural des villages ;
- Maîtriser l'extension urbaine des villages.

Les objectifs transversaux :

Objectif E : Animer et coordonner la mise en œuvre du document de gestion

L'appropriation du document de gestion par les acteurs locaux et leur implication s'avèrent indispensables à la bonne mise en œuvre des actions proposées en faveur de la préservation du patrimoine naturel et paysager du territoire. Animer et coordonner la mise en œuvre de ce document est un objectif prioritaire à court et moyen terme afin de mobiliser les acteurs locaux, d'assurer la programmation et le suivi des opérations à engager.

III-2 Objectifs opérationnels

Le tableau ci-dessous présente la déclinaison des objectifs de développement durable en objectifs opérationnels. Ces derniers permettent de faire le lien entre les objectifs de développement durable et les actions à mettre en œuvre.

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Entités / milieux / habitats visés	Type de mesures envisagées	Activités humaines concernées
A- Accompagner la dynamique du territoire pour garantir le maintien d'une mosaïque de paysages	A1 : Maintenir et reconquérir une mosaïque de milieux ouverts secs	Site Natura 2000 Trame « pelouses et landes » Pelouses calcicole sèche (6210) Pelouses pionnière des dalles calcaires (6110*)	Contrat Natura 2000, MAEc, Charte Natura 2000 <u>Pistes d'actions :</u> - Mettre en place une gestion extensive des pelouses par pâturage - Ouvrir les parcelles fortement embroussaillées par broyage et/ ou débroussaillage - Etude préalable au renforcement de l'activité agropastorale	Agriculture Sylviculture Viticulture Loisirs Activité de chasse
	A2 : Améliorer la qualité paysagère et biologique des habitats forestiers	Sites cœurs de la trame « forêt » au sein du site classé (massif du Torvon massifs du Torvon, de Cenves et de Chasselas) Site Natura 2000 (3 entités) Hêtraie-chênaie-charmaie acidophile à calcicole	Etudes, Animation territoriale, groupe de travail « Forêt » <u>Piste d'actions :</u> - Etude paysagère et écologique des sites cœurs de la trame « forêt » - Elaboration d'un guide des bonnes pratiques de gestion forestière et prise en compte des enjeux paysages et naturels dans les documents de gestion forestière	
	A3 : Maintenir et reconquérir les prairies et le bocage associé	Vallée de La Petite Grosne Vallée de Solutré (Grange du Bois) Combe de l'Arlois Trame « prairie bocagère » Prairie naturelles pâturées et/ou fauchées, mares, zones humides, etc,	MAEc, animation territoriale, études <u>Pistes d'actions :</u> - Maintien des systèmes d'élevage et des pratiques agricoles compatibles avec la préservation des prairies bocagères - Plan d'action en faveur des habitats d'intérêt patrimonial associés aux prairies bocagères	
B - Valoriser le caractère viticole du territoire	B1 : Accompagner la dynamique viticole	Les contreforts des roches L'amphithéâtre de Fuissé Le cirque de Vergisson Vallée de Solutré Combe de l'Arlois Vignoble Petit patrimoine bâti (cadoles, murs, murgers, etc.)	MAEc, animation territoriale, cahier des charges AOC <u>Pistes d'actions :</u> - Développement et renforcement des structures végétales au sein du vignoble - Pratiques culturelles favorables à l'environnement et au paysage	Viticulture Loisirs
	B2 : Préserver, restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine bâti du vignoble		Animation territoriale <u>Pistes d'actions :</u> - Inventaire du petit patrimoine bâti viticole - Entretien, restauration et construction des murs et murets	
	B3 : Accompagner les projets d'installations des bâtiments viticoles		Animation territoriale <u>Pistes d'actions :</u> - établir un partenariat avec les CAUE pour la réalisation d'un guide pratique de recommandations sur la réhabilitation/extension de bâti viticole existant et la construction de nouveaux bâtiments	

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Entités / milieux / habitats visés	Type de mesures envisagées	Activités humaines concernées
C-Soigner la qualité de la découverte et de l'accueil	C1 : Soigner l'intégration paysagère de la signalétique	Ensemble du territoire - Axes touristiques -Porte d'entrée du territoire -Cœur de village	Animation territoriale <u>Pistes d'actions :</u> - élaborer un plan de gestion de la signalétique - informer et sensibiliser sur la réglementation en matière d'affichage publicitaire	Loisirs (randonnée, escalade, vol libre, aéromodélisme, cyclisme) Tourisme Activités de chasse
	C2 : Mettre en valeur et préserver les perspectives sur le paysage	Ensemble du territoire Points de vue panoramiques sur le vignoble le long d'axes stratégiques	Animation territoriale <u>Pistes d'actions :</u> - répertorier sur cartographie les haltes et points de vue stratégiques pour le vignoble	
	C3 : Assurer la compatibilité des pratiques de loisirs et de tourisme avec la conservation du patrimoine naturel et paysager	Ensemble du territoire Site Natura 2000 et site classé plus particulièrement	Animation territoriale, charte Natura 2000, guide de bonnes pratiques <u>Pistes d'actions :</u> - rédiger des conventions d'usages - réalisation d'un plan des voies ouvertes à la circulation des véhicules motorisés	
	C4 : Informer et sensibiliser le grand public aux enjeux écologiques et paysagers du territoire	Ensemble du territoire Site Natura 2000 et site classé plus particulièrement	Animation territoriale <u>Pistes d'actions :</u> - dresser le bilan de l'ensemble de l'information / communication qui existe sur le territoire et dans la maison de site - Structuration de l'œnotourisme	
D : Préserver la qualité des villages et leur architecture	1 : Maintenir la qualité des silhouettes groupées des villages	Grand site de France Village / zone urbanisée	Animation territoriale, cahier de recommandation, <u>Pistes d'actions :</u> - Partager les enjeux paysagers naturels et urbains du Grand Site de France - Accompagner les collectivités dans leurs réflexions de planification urbaine et de protections des espaces agricoles urbanisation - Réaliser un cahier de recommandations architecturales des villages du Grand Site - Maîtriser le développement des équipements en lien avec la transition énergétique	Urbanisme
	2 : Maitriser l'extension de l'habitat			
	3 : Encadrer l'évolution et le développement du bâti en harmonie avec les patrimoines architecturaux et paysagers			

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Entités / milieux / habitats visés	Type de mesures envisagées	Activités humaines concernées
E- Animer et coordonner la mise en œuvre du document de gestion	1 : Informer, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux aux enjeux du territoire	Ensemble du territoire	Animation territoriale, réunions publiques <u>Pistes d'actions :</u> - Accompagnement des acteurs locaux pour la mise en œuvre du document unique de gestion - Diffusion d'informations actualisées sur les outils disponibles liés à la mise en œuvre du document de gestion	Ensemble des activités
	2 : Suivre la mise en œuvre du document unique de gestion		Animation territoriale <u>Pistes d'actions :</u> - Suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du document de gestion - Animation du Comité de suivi (COSUI) du document de gestion	

Carte

- Carte 32 : Les enjeux paysagers

IV- PROGRAMME D' ACTIONS

Les mesures proposées dans le document de gestion doivent permettre d'atteindre les objectifs de développement durable retenus à l'issue de la phase de diagnostic et de hiérarchisation des enjeux.

L'atteinte des objectifs spatialisés sera rendue possible par la mise en place de différentes mesures par le biais de la mobilisation d'outils propres aux dispositifs de protection du patrimoine naturel et paysager présents sur territoire (Natura 2000, site classé, entité cohérente de gestion du Conservatoire).

Les outils propres à la démarche Natura 2000

Les Mesures Agri-Environnementales climatiques (MAEc) : Ces mesures sont applicables en contexte agricole. Cofinancées par l'État et l'Europe, elles permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques agricoles favorables à la conservation des habitats d'espèces ou des espèces d'intérêt communautaire du site. La construction des MAEc est basée sur la combinaison d'engagements du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH).

Les Contrats Natura 2000 : Applicables en contexte non-agricoles, ils comportent un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document de gestion visant à la conservation ou la restauration des habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 (pelouses calcicoles notamment). Le contrat définit les actions à réaliser par le bénéficiaire ainsi que la nature des aides dont il bénéficiera en contrepartie.

La Charte Natura 2000 : C'est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces du document d'objectifs. Elle est applicable sur tout le site Natura 2000 quel que soit le contexte (agricole, hors agricole et forestier) et concerne tout type d'activités. Elle permet à l'adhérent de marquer son engagement pour une gestion durable des milieux naturels.

A noter également que certaines actions se répartiront entre mesures d'études et d'animation, pilotées par la structure animatrice du site.



Le tableau page suivante présente de manière synthétique l'ensemble des mesures proposées dont la mise en œuvre est programmée pour les 10 années à venir (2018-2027).

Tableau 9 : Récapitulatif des mesures proposées

Code	Priorité*	Mesures de gestion proposées	Principes	Dispositifs mobilisés	Coût estimé	Porteurs de l'action et partenaires potentiels	Calendrier prévisionnel*													
							2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027				
A.1.1	2	Ouverture pelouses fortement embroussaillées et gestion pastorale	Chantier lourd de restauration	Contrat Natura 2000 MAEC	3000 € /ha 350 € /ha	SMGS, CENB, Communes, DDT Exploitant agricole, DDT														
A.1.2	1	Gestion extensive des pelouses par entretien mécanique	Entretien par fauche, broyage, débroussaillage	Contrat Natura 2000 MAEC	1500 € /ha 300 € /ha	SMGS, CENB, Communes, DDT Exploitant agricole, DDT														
A.1.3	1	Gestion extensive des pelouses par pâturage	Entretien par pâturage	Contrat Natura 2000 MAEC	1500 € /ha 200 € /ha	SMGS, CENB, Communes, DDT Exploitant agricole, DDT														
A.1.4	1	Étude de faisabilité de redéploiement d'une activité pastorale	Etude	Animation Natura 2000	6000 €	SMGS, CENB, Exploitants agricoles, prestataires, DDT														
A.1.5	1	Investissements d'équipements pastoraux et entretien	Soutien financier	Contrat Natura 2000	Sur devis	SMGS, CENB, Communes, DDT														
A.1.6	2	Reconversion pinède vers des milieux ouverts secs	Chantier lourd de restauration	Contrat Natura 2000	3000 € /ha	ONF, Commune de Solutré-Pouilly, DDT	Non défini (âge d'exploitabilité des pins)													
A.1.7	2	Amélioration des connaissances sur l'entomofaune milieux secs	Etude et suivi	Animation Natura 2000	10 000 €	SMGS, CENB, Prestataire, DDT														
A.1.8	3	Amélioration des connaissances sur l'avifaune des milieux semis-ouverts secs	Etude et suivi	Animation Natura 2000	8 000 €	SMGS, LPO, Prestataire, DDT														
A.1.9	2	Connaissance et suivi des espèces végétales patrimoniales	Etude et suivi	Animation Natura 2000	10 000 €	SMGS, CENB, CBNBP, DDT														
A.1.10	1	Évaluation et suivi de l'état de conservation des pelouses calcicoles	Etude et suivi	Animation Natura 2000	15 000 €	SMGS, CENB, CBNBP, Prestataire, DDT														
A.1.11	1	Suivi technique de la gestion conduite en faveur des pelouses calcicoles	Etude et suivi	Animation Natura 2000	-	SMGS, CENB, maître d'œuvre, DDT														
A.1.12	2	Guide de bonnes pratiques de la trame « pelouses et landes » du territoire	Outil de communication et sensibilisation	-	6 000 €	SMGS, CENB, état														
A.1.13	2	Plan d'actions en faveur de la conservation des sites relais de la trame pelouses et landes	Etude et animation territoriale	-	8 000 €	SMGS, CENB, Collectivités territoriales, propriétaire														
A.2.1	2	Etude paysagère et écologique des sites cœurs de la trame « forêt »	Etude et suivi	-	15 000 €	SMGS, Etat, ONF, CRPF, Communes, propriétaire														
A.2.2	2	Elaboration d'un guide des bonnes pratiques de gestion forestière et prise en compte des enjeux paysages et naturels dans les documents de gestion forestière	Outil de communication et sensibilisation Animation territoriale	-	6 000 €	SMGS, Etat, ONF, CRPF, Communes, propriétaire														
A.2.3	2	Amélioration de la structure des peuplements en engageant un processus d'irrégularisation sur certaines parcelles	Adaptation itinéraire sylvicole	-	-	ONF, CRPF, Propriétaires forestiers (dont commune)														
A.2.4	2	Constitution d'un réseau de bois sénescents ou à cavités et d'îlots de vieillissement	Adaptation itinéraire sylvicole	-	-	ONF, CRPF, Propriétaires forestiers (dont commune)														
A.2.5	2	Reconversion des plantations de résineux vers des peuplements feuillus	Adaptation itinéraire sylvicole	Animation Natura 2000	-	SMGS, CENB, ONF, Communes, DDT														
A.3.1	1	Maintien des systèmes d'élevage et les pratiques agricoles compatibles avec la préservation des prairies bocagères	Soutien financier et animation territoriale	MAEC	-	SMGS, CENB, Chambre d'agriculture, Exploitant agricoles, DDT														
A.3.2	2	Développement et maintien du maillage bocager	Soutien financier et animation territoriale	MAEC, appel à projet	-	SMGS, CENB, Chambre d'agriculture, Exploitant agricoles, collectivités, DDT														
A.3.3	2	Plan d'actions en faveur des habitats d'intérêt patrimonial associés aux prairies bocagères	Etude et animation territoriale	MAEC	10 000 €	SMGS, CENB, Chambre d'agriculture, Exploitant agricoles, collectivités, DDT														
B.1.1	1	Préserver les structures végétales d'accompagnement du vignoble (arbre, bosquet, etc.)	Étude et animation territoriale (information)	MAEC	20 € / m	SMGS, BIVB, DDT, viticulteurs syndicats viticoles														
B.1.2	1	Encourager les pratiques culturelles favorables à l'environnement et au paysage	Etude et animation territoriale (information)	MAEC, AOC	-	SMGS, BIVB, DDT, viticulteurs syndicats viticoles														
B.1.3	2	Soigner les ouvrages hydrauliques du vignoble	Etude et animation territoriale (information)	-	-	SMGS, viticulteurs, syndicats viticoles, ASADDT														
B.2.1	2	Entretien et rénover le petit patrimoine	Etude et animation territoriale (information)	-	-	SMGS, CAUE, ABF, DREAL, DDT, viticulteurs, syndicats viticoles, ASA														
B.3.1	1	Valoriser l'architecture et les abords des bâtiments viticoles	Etude et animation territorial (information)	-	-	SMGS, CAUE, ABF, DREAL, DDT, viticulteurs, syndicats viticoles														
C.1.1	2	Intégrer et harmoniser la signalétique	Étude, animation territorial (information) Dépose et réfection des équipements	-	-	SMGS, viticulteurs, professionnel du tourisme, collectivités														
C.2.1	1	Soigner les haltes, points de vue et panoramas	Étude, animation territorial (information) Dépose et réfection des équipements	-	-	SMGS, viticulteurs, professionnel du tourisme, collectivités														
C.3.1	1	Sensibilisation des usagers de loisirs aux enjeux paysagers et écologiques	Animation territoriale (information), convention, guide de bonnes pratiques	Animation Natura 2000 Charte	-	SMGS, CENB, représentants des associations de loisirs, collectivités														
C.3.2	2	Réalisation d'un plan des voies ouvertes à la circulation des véhicules motorisés	Etude et animation territoriale (information)	-	-	SMGS, représentants des associations de loisirs, collectivités, DREAL, DDT														
C.4.1	2	Structuration de l'oénotourisme	Mise en réseaux d'acteurs	-	-	SMGS, viticulteurs, professionnel du tourisme, collectivités														
C.4.2	2	Identifier les outils et besoins en communication	Etude et animation territoriale Conception outils de communication	Animation Natura 2000 (pour partie)	-	SMGS, CENB, office du tourisme, collectivités, DREAL, DDT														
D.1.1	1	Définir un plan de référence paysager urbain du Grand Site de France	Etude et animation territoriale (information)	-	8 000 €	SMGS, collectivités, DREAL, DDT, ABF, CAUE														
D.2.1	1	Elaborer un cahier de recommandations architecturales des villages du Grand Site	Etude et animation territoriale (information)	-	10 000 €	SMGS, collectivités, DREAL, DDT, ABF, CAUE														
D.3.1	3	Transition énergétique : maîtriser le développement des équipements	Etude et animation territoriale (information)	-	-	SMGS, collectivités, DREAL, DDT, ABF, CAUE, ADEME														
E.1.1	1	Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du document de gestion	Animation territoriale	-	-	Pilotage DDT/DREAL/SMGS en lien avec les acteurs locaux														
E.1.2	1	Suivre la mise en œuvre du document de gestion	Animation territoriale	-	-	Pilotage DDT/DREAL/SMGS en lien avec les acteurs locaux														

* 1 : niveau de priorité élevé, 2 : niveau de priorité moyen, 3 : niveau de priorité faible

Les cellules hachurées (ou « grisées ») correspondent aux années prévisionnelles de mise en œuvre des mesures de gestion

Tableau 10 : Suivi et évaluation des mesures de gestion

Code	Intitulé de la mesure	Objectif de réalisation à 10 ans (à atteindre)	Indicateur et descripteur de réalisation
A.1.1	Ouverture pelouses fortement embroussaillées et gestion pastorale	5 ha	Surface réouverte Indicateurs d'état de conservation
A.1.2	Gestion extensive des pelouses par entretien mécanique	25 ha	Surface entretenue mécaniquement Indicateur d'état de conservation
A.1.3	Gestion extensive des pelouses par pâturage	40 ha	Surface entretenue par pâturage Indicateur d'état de conservation
A.1.4	Étude de faisabilité de redéploiement d'une activité pastorale	Redéployer une activité pastorale sur certains secteurs de pelouses non gérés	Rapport d'études Partenariat concrétisé des exploitants agricoles
A.1.5	Investissements d'équipements pastoraux et entretien	Non défini	Nombre de contrats, nature et montant du matériel acquis
A.1.6	Reconversion pinède vers des milieux ouverts secs	4 ha - objectif à long terme (plus de 10 ans)	Surface exploitée et restaurée Indicateur d'état de conservation
A.1.7	Amélioration des connaissances sur l'entomofaune milieu secs	Evaluer les enjeux de conservation liés à ce groupe et l'état des populations identifiées	Rapport d'études Nombre d'espèces contactées Nombre de données collectées Nombre de sites prospectés
A.1.8	Amélioration des connaissances sur l'avifaune des milieux semis-ouverts secs	Définir d'éventuelles mesures de gestion pour assurer la conservation de ces espèces	
A.1.9	Connaissance et suivi des espèces végétales patrimoniales	Mieux connaître les populations de ces espèces et suivre l'évolution de leurs effectifs	Rapport d'études Nombre de suivi réalisés
A.1.10	Évaluation et suivi de l'état de conservation des pelouses calcicoles	Mesurer l'évolution de l'état de conservation des pelouses calcicoles entre 2017 et 2025	Rapport d'études Indicateurs d'état de conservation
A.1.11	Suivi technique de la gestion conduite en faveur des pelouses calcicoles	Accompagner et suivre la mise en œuvre des mesures de gestion	Rapport d'activité annuel / Tableau de bord / Synthèse cartographique
A.1.12	Guide de bonnes pratiques de la trame « pelouses et landes » du territoire	Elaborer et diffuser le guide des bonnes pratiques	Nombre d'exemplaires distribués et liste des destinataires identifiés
A.1.13	Plan d'actions en faveur de la conservation des sites relais de la trame pelouses et landes	Engager des actions de gestion afin d'entretenir et/ou de restaurer les pelouses des sites relais	Rapport d'étude Surface de pelouses intégrée à une démarche de conservation
A.2.1	Etude paysagère et écologique des sites cœurs de la trame « forêt »	Identifier, caractériser et localiser les secteurs à forts enjeux écologiques et paysagers liés à ces massifs forestiers	Rapport d'étude Synthèse cartographique
A.2.2	Elaboration d'un guide des bonnes pratiques de gestion forestière et prise en compte des enjeux paysages et naturels dans les documents de gestion forestière	Elaborer et diffuser le guide des bonnes pratiques Constituer et réunir tous les ans ou tous les 2 ans un groupe de travail « Forêt »	Nombre d'exemplaires distribués et liste des destinataires identifiés Nombre de réunions du groupe de travail « Forêt »
A.2.3	Amélioration de la structure des peuplements en engageant un processus d'irrégularisation sur certaines parcelles	Engager un processus d'irrégularisation des peuplements sur certaines parcelles à forts enjeux écologiques et/ou paysagers	Surface engagée dans un processus d'irrégularisation
A.2.4	Constitution d'un réseau de bois sénescents ou à cavités et d'îlots de vieillissement	Sensibiliser les forestiers à cette dimension de la conservation Désigner des arbres et/ou des secteurs riches en bois sénescents ou à cavité afin de les conserver (absence d'intervention sylvicole)	Nombre d'arbres dépérissant et/ou morts conservés Nombre et surface des îlots de vieillissement désignés
A.2.5	Reconversion des plantations de résineux vers des peuplements feuillus	8 ha environ – 3 entités du site Natura 2000	Surface engagée dans un processus de reconversion Nombre de réunion du groupe de travail « forêt »

Code	Intitulé de la mesure	Objectif de réalisation à 10 ans (à atteindre)	Indicateur et descripteur de réalisation
A.3.1	Maintien des systèmes d'élevage et les pratiques agricoles compatibles avec la préservation des prairies bocagères	150 ha	Surface engagée en MAEC
A.3.2	Développement et maintien du maillage bocager	Améliorer les connaissances sur le bocage du territoire et ses caractéristiques Planter, entretenir et valoriser de façon durable les haies associées aux prairies bocagères	Rapport d'étude (atlas cartographique) Linéaire de haies plantées Linéaire de haies engagées en MAEC
A.3.3	Plan d'actions en faveur des habitats d'intérêt patrimonial associés aux prairies bocagères	Engager des actions de gestion afin d'entretenir et/ou de restaurer des habitats d'intérêt patrimonial (mares, zones humides, etc.)	Rapport d'étude Type et surface des habitats intégrés à une démarche de conservation
B.1.1	Préserver les structures végétales d'accompagnement du vignoble (arbre, bosquet, etc.)	Sensibiliser et inventorier les structures végétales marquantes, conserver et entretenir et replanter les structures végétales	Nombre d'inventaires, nombre de vigneron associés, nombre de journée de sensibilisation, type d'interventions réalisés sur le végétal
B.1.2	Encourager les pratiques culturelles favorables à l'environnement et au paysage	Soigner les tournières, inter-rangs, piquets tête de rangs...	Nombre d'inventaires des pratiques culturelles, carte des secteurs prioritaires d'intervention.
B.1.3	Soigner les ouvrages hydrauliques du vignoble	Engager une étude de programmation d'aménagement hydraulique (besoins, secteurs privilégié) et projeter la réhabilitation et les modalités des nouveaux équipements	Etude de programmation, carte des travaux à mener, fiche matériauthèque
B.2.1	Entretenir et rénover le petit patrimoine	améliorer la qualité du petit patrimoine en particulier dans les secteurs visibles	Carte du petit patrimoine et des secteurs sensibles, Fiche matériauthèque
B.3.1	Valoriser l'architecture et les abords des bâtiments viticoles	Mieux connaître et améliorer la qualité architecturale des bâtiments viticoles, sensibiliser	chartes architecturales et paysagères ou guide pratique de recommandations sur la réhabilitation/extension de bâti viticole, nombre de vigneron rencontrés
C.1.1	Intégrer et harmoniser la signalétique	Diagnostiquer et améliorer la signalétique pour valoriser le paysage et l'architecture	plan de gestion, communication avec les acteurs viticoles
C.2.1	Soigner les haltes, points de vue et panoramas	améliorer l'intégration des haltes pour valoriser les atouts du site	plan de gestion des haltes et panorama
C.3.1	Sensibilisation des usagers de loisirs aux enjeux paysagers et écologiques	améliorer la prise en compte de la biodiversité et du paysage par les associations de loisirs	Charte de bonnes pratiques et convention d'usage signé
C.3.2	Réalisation d'un plan des voies ouvertes à la circulation des véhicules motorisés	permettre la pratique de loisirs motorisés dans de bonnes conditions et dans les règles	nombre de plans de circulation, nombre d'arrêtés municipaux, facture ou mémoire explicatif des frais engagés.
C.4.1	Structuration de l'oenotourisme	améliorer le lien tourisme paysage-viticulture	liste des actions communes GSF / oenotourisme
C.4.2	Identifier les outils et besoins en communication	Améliorer la communication sur les enjeux paysage et biodiversité ainsi que les dispositifs réglementaires et contractuels associés	diagnostic de l'actuelle communication/information et projet de plan page internet dédié au site Natura 2000 et au site classé
D.1.1	Définir un plan de référence paysager urbain du Grand Site de France	traduire les valeurs paysagères et urbaines pour la planification urbaine	plan de référence partagé, concertation
D.2.1	Elaborer un cahier de recommandations architecturales des villages du Grand Site	mieux connaître l'architecture locale et la prendre en compte dans les projets	cahier de recommandations architecturales, sensibilisation
D.3.1	Transition énergétique : maîtriser le développement des équipements	engager des réflexions pour anticiper la prise en compte de la transition énergétique	temps d'échanges et de réflexions à l'occasion de l'élaboration des documents de planification, projets de constructions
E.1.1	Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du document de gestion	faire vivre le document de gestion	Nombre et nature des réunions d'informations, des rencontres entre partenaires, nombre de participants, public concerné, etc.
E.1.2	Suivre la mise en œuvre du document de gestion	Suivre l'avancement du document de gestion et les mesures qui y sont préconisées	Bilan d'activité annuel avec analyse des indicateurs et descripteurs de réalisation liés aux autres actions Tableau de bord mis à jour annuellement

Fiches actions associées aux mesures proposées

Les principes d'une fiche action

- **Fiches actions articulées autour de deux principales démarches en faveur de la protection du territoire** : Site classé / Site Natura 2000

- **Thématiques**

Les thématiques **environnementale, paysagère, touristique**, marketing, foncière relèvent des enjeux identifiés dans le diagnostic.

En fonction des thématiques, les temps de réalisation et d'intervention sur le territoire sont variables :

- au **quotidien** pour les pratiques culturelles
- à **moyen terme** pour le foncier agricole
- à **long terme** pour l'image et la promotion du territoire

- **Acteurs**

Les actions mobilisent deux types de porteurs de projet :

- les **collectivités** et **organismes de gestion du territoire** : communes, intercommunalités, associations, syndicats, etc.
- les **habitants** (vignerons, artisans, agriculteurs, forestiers, chasseurs...)

Leur application repose sur des degrés variables d'intervention :

- les **habitants** à travers la réalisation d'actions par une gestion le plus souvent au quotidien
- le **Syndicat Mixte de Valorisation et Gestion du Grand Site**, en étant partenaire ou à l'initiative d'actions en collaboration avec les structures compétentes (collectivités locales, organismes de gestion, associations...)
- les **coordonnateurs de programmes** spécifiques sur le territoire souhaitant associer l'environnement et la prise en compte du paysage dans leur propre projet.

- **Lieux**

Deux principes dictent la mise en place des actions :

- **rendre lisible** à court terme la démarche par des réalisations concrètes
- favoriser sur le long terme la **diffusion** de la démarche auprès des différents acteurs

Le choix des actions est lié à une hiérarchisation et une sélection des lieux suivant :

- le caractère **emblématique**
- le caractère **pédagogique** susceptible d'entraîner une dynamique sur le territoire
- le caractère **d'urgence** lié à des dynamiques d'évolution
- le caractère **d'implication** et de **mobilisation** des acteurs
- le caractère **«facile»** de la mise en œuvre lié aux opportunités

Les actions sont développées à différentes échelles : de la parcelle aux habitations, de la commune à **l'entité paysagère** jusqu'à **l'ensemble du territoire**.

- **Actions**

Les actions sont présentées sous forme de fiches. Chaque fiche reprend le constat d'intervention, la problématique de l'action, les objectifs visés, le descriptif de l'action, les clés de réalisation, les porteurs de projet, les partenaires techniques et financiers, une estimation du coût (si possible), la localisation et les actions complémentaires...

Les fiches actions liées (ou relevant pour partie) au site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais » et à l'entité cohérente de gestion du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne sont étiquetées (en haut à gauche) avec le logo Natura 2000.





OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-1 : Ouverture des parcelles fortement embroussaillées et maintien de leur ouverture par gestion pastorale

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
1

F
I
C
H
E

A
-
1
-
1

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Depuis une cinquantaine d'années, ces milieux sont en forte régression du fait de leur enfrichement (phénomène très marqué sur les versants aux pentes raides entourant les roches). Pour réhabiliter les pelouses fortement embroussaillées, l'élimination de la végétation ligneuse par broyage suivie d'un entretien par pâturage permet de favoriser le retour d'une strate herbacée typique des pelouses calcicoles.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

- Exploitant agricole
- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels

Estimation du coût :

- plafond à 3000 €/ha/an
- MAEC de l'ordre de 350 €/ha/an

Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :

Site Natura 2000 (ensemble des entités sur les secteurs fortement embroussaillés)

Surface concernée:

7,5 ha environ

Habitats d'intérêt communautaire ciblés

Pelouses calcaires (codes : 6110 et 6210)

OBJECTIFS

- Améliorer l'état de conservation des pelouses
- Enrayer la dynamique progressive de la végétation (enfrichement)
- Favoriser la connectivité entre les secteurs de pelouses fragmentées
- Favoriser et optimiser une valorisation agricole de ces espaces

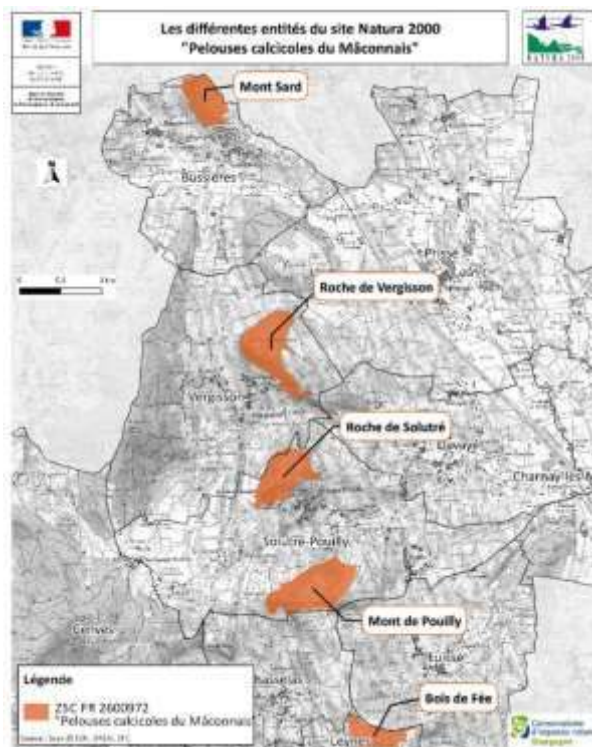
Acteurs concernés

- Exploitants agricoles
- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Collectivités locales
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Prestataires spécialisés dans les travaux agricoles et forestiers
- Direction Départementale des Territoires

Localisation



Surfaces cibles (pelouses fortement embroussaillées) au sein du site Natura 2000 :

- Mont Sard : 1 ha
- Roche de Vergisson : 4 ha
- Roche de Solutré : 2 ha
- Mont de Pouilly : non ciblé
- Bois de Fée : 0,5 ha

Surfaces cibles hors Natura 2000 :

D'autres secteurs de pelouses fortement embroussaillées (sites relais du réseau « landes et pelouses ») feront l'objet d'un diagnostic complémentaire (mesure A.1.13) afin de cibler les surfaces susceptibles d'être réhabilitées par broyage.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Mise en place de travaux d'ouverture des habitats de pelouses fortement colonisés par des fourrés arbustifs (Buis, Prunellier, Aubépine et Cornouiller notamment).
- Deux modes d'intervention peuvent être envisagés :
 - sur les terrains mécanisables (accessibles avec un tracteur), gyrobroyage de la végétation ligneuse avec l'utilisation d'un broyeur (à marteaux) ;
 - sur les terrains non mécanisables, débroussaillage et/ou abatage manuel de la végétation ligneuse.
- Modalités d'intervention selon un cahier des charges précis (intervention hors période de reproduction des oiseaux, surface ciblée et taux d'ouverture attendu, export des rémanents dans la mesure du possible, etc.), l'objectif n'est pas d'atteindre une élimination totale de la végétation ligneuse mais de maintenir un paysage mixte de pelouses/fourrés favorable à la faune. Il est donc préconisé de conserver plusieurs îlots de fourrés arbustifs disséminés sur l'ensemble de la parcelle en privilégiant les zones où le diamètre des tiges est important et/ou la végétation ligneuse est haute.
- Action obligatoirement suivie ou en accompagnement d'une gestion pastorale (mesure A.1.3).
- Zone d'application : pelouses pâturées ou non présentant un taux d'embroussaillage supérieur à 30 % (cf. carte des habitats). Privilégier des secteurs en continuité des clairières de pelouses existantes et des zones récemment colonisées par les ligneux. L'objectif est de favoriser la connectivité entre les pelouses subsistantes de manière à obtenir des surfaces suffisamment importantes pour assurer et faciliter leur gestion pastorale ultérieure.
- Échanges réguliers avec les opérateurs chargés des travaux afin d'assurer la traçabilité des opérations de gestion et de veiller au respect de leurs modalités de mises en œuvre.
- Suivi simplifié de la végétation pour évaluer l'impact des travaux d'ouverture (cf. mesure A-1-11).

Exemple d'expérience réalisée

- Broyage de restauration de pelouses sur le Mont Sard (CENB, 2003)
- Expérimentation de restauration de milieux ouverts sur une buxaie constituée à Vergisson (Programme Life, CENB, 2002)

Bibliographie

- Evaluation du DOCOB « Pelouses calcicoles du Mâconnais » - CENB, 2016
- Expérimentation de restauration de pelouse sur une buxaie constituée. Bilan de 5 années de suivi scientifique (CENB, 2007)

Calendrier de réalisation

10 années à venir.



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-2 : Gestion extensive des pelouses par entretien mécanique

OBJECTIFS A-1

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, Les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces tout en produisant un fourrage de qualité en période estivale. Depuis une cinquantaine d'années, ces milieux sont en forte régression du fait de leur enfrichement (phénomène très marqué sur les versants aux pentes raides entourant les roches). Pour assurer de manière pérenne le maintien de ces habitats de pelouses, l'entretien mécanique (fauche notamment) constitue un des meilleurs moyens pour allier leur entretien et leur valorisation agricole.

Priorité : 1

Porteurs de l'action :

- Exploitant agricole
- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels

Estimation du coût :

- plafond à 1500 €/ha/an
- MAEC de l'ordre de 300 €/ha/an

Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Habitats d'intérêt communautaire ciblés

Pelouses calcaires (codes : 6110 et 6210)

Territoires concernés :

Site Natura 2000 (ensemble des entités sur les secteurs non ou peu embroussaillés)

Surface concernée:
30 ha environ

OBJECTIFS

- Soutenir et favoriser une utilisation agricole extensive des pelouses
- Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des pelouses
- Limiter la dynamique progressive de la végétation (enfrichement)
- Assurer une valorisation agricole de ces espaces

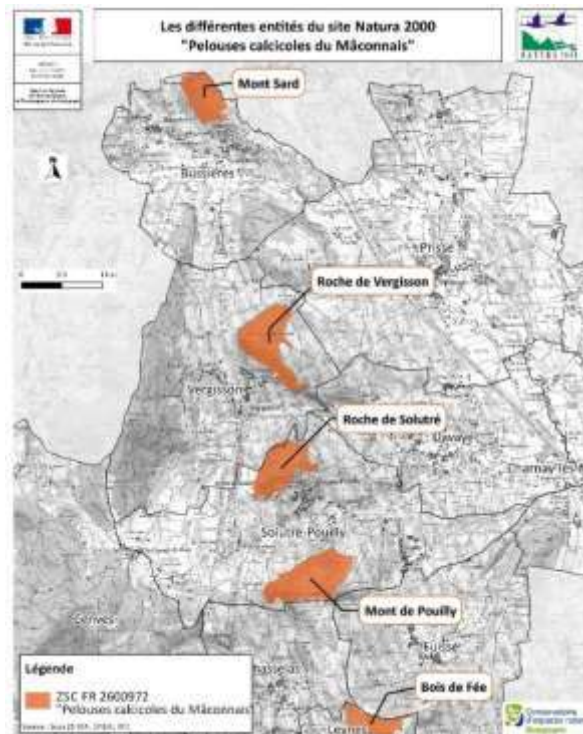
Acteurs concernés

- Exploitants agricoles
- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Collectivités locales

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Chambre d'Agricultures de Saône-et-Loire
- Direction Départementale des Territoires

Localisation



Surfaces cibles (habitats de pelouses) au sein du site Natura 2000 :

- Mont Sard : 1,5 ha
- Roche de Vergisson : 3,5 ha
- Roche de Solutré : 1,5 ha
- Mont de Pouilly : 16 ha
- Bois de Fée : 7,5 ha

Surfaces cibles hors Natura 2000 :

D'autres secteurs de pelouses (sites relais du réseau « landes et pelouses ») feront l'objet d'un diagnostic complémentaire (mesure A.1.13) afin de cibler les surfaces susceptibles d'être entretenues mécaniquement

A-1-2

DESCRIPTION DE L’ACTION

- Mise en place ou poursuite d’un entretien mécanique sur les habitats de pelouses non ou peu embroussaillés.
- Deux modes d’intervention peuvent être envisagés :
 - gyrobroyage ou débroussaillage manuel des zones récemment colonisées par des ligneux en complément d’une gestion pastorale (mesure A.1.3) ou après des travaux d’ouverture (mesure A.1.1);
 - fauche des surfaces non embroussaillées dominées par des habitats de pelouses.
- Modalité d’intervention selon un cahier des charges précis : période d’intervention (fauche tardive après le 20 juin, broyage hors période de reproduction des oiseaux), absence totale de fertilisation, interdiction d’utilisation de produits phytosanitaires, mise en place de zones de mise en défens (lors de la fauche), etc.
- Zone d’application (cf. tableau ci-dessous, carte des habitats et évaluation du DOCOB) :
 - pour la fauche : pelouses non embroussaillées (mesure qui est peut être associée à un pâturage de regain en période automnale ou hivernale) ;
 - pour le gyrobroyage ou le débroussaillage manuel : zones récemment colonisées par les ligneux (refus de pâturage notamment).
- Suivi simplifié de la végétation pour évaluer l’impact de l’entretien mécanique (cf. mesure A.1.11).

Synthèse par entité du site Natura 2000 des surfaces de pelouses à entretenir mécaniquement

Entité	Entretien par fauche	Entretien par broyage
Mont Sard	Entretien par pâturage uniquement	1,5 ha : broyage complémentaire au pâturage
Roche de Vergisson	1 ha	2,5 ha : broyage complémentaire au pâturage
Roche de Solutré	Entretien par pâturage uniquement	1,5 ha environ : broyage complémentaire au pâturage
Mont de Pouilly	16 ha	< 1 ha broyage localisé
Bois de Fée	6,5 ha	1 ha environ : versants sud et ouest

Bibliographie

- Evaluation du DOCOB « Pelouses calcicoles du Mâconnais » (CENB, 2016)
- Projet Agro-Environnemental et Climatique du site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais » (CENB, 2016)
- Notices des MAEC sur le site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais » (CENB-DRAAF, 2016)

Calendrier de réalisation
10 années à venir.



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-3 : Gestion extensive des pelouses par pâturage

O
B
J
E
C
T
I
F
S
A
-
1

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, Les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces tout en produisant un fourrage de qualité en période estivale. Depuis une cinquantaine d'années, ces milieux sont en forte régression du fait de leur enfrichement (phénomène très marqué sur les versants aux pentes raides entourant les roches). Pour assurer de manière pérenne le maintien de ces habitats de pelouses, la gestion par pâturage constitue un des meilleurs moyens pour allier leur entretien et leur valorisation agricole.

Priorité : 1

Porteurs de l'action :

- Exploitant agricole
- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels

Estimation du coût :

- plafond à 1500 €/ha/an
- MAEc de l'ordre de 200 €/ha/an

Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :

Site Natura 2000 (ensemble des entités sur les secteurs non ou peu embroussaillés)

Surface concernée:
55 ha environ

Habitats d'intérêt communautaire ciblés

Pelouses calcaires (codes : 6110 et 6210)

OBJECTIFS

- Soutenir et favoriser une utilisation pastorale extensive des pelouses
- Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des pelouses
- Limiter la dynamique progressive de la végétation (enfrichement)
- Assurer une valorisation agricole de ces espaces

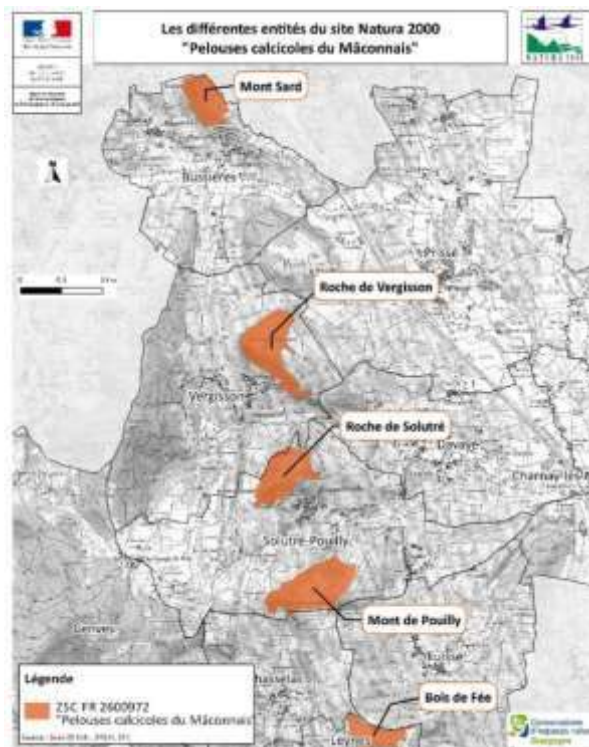
Acteurs concernés

- Exploitants agricoles
- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Collectivités locales
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
- Direction Départementale des Territoires

Localisation



Surfaces cibles (habitats de pelouses) au sein du site Natura 2000 :

- Mont Sard : 8 ha
- Roche de Vergisson : 19 ha
- Roche de Solutré : 10,5 ha
- Mont de Pouilly : 17 ha
- Bois de Fée : 1 ha

Surfaces cibles hors Natura 2000 :

D'autres secteurs de pelouses (sites relais du réseau « landes et pelouses ») feront l'objet d'un diagnostic complémentaire (mesure A.1.13) afin de cibler les surfaces susceptibles d'être gérées par pâturage.

F
I
C
H
E

A
-
1
-
3

DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

Site des monts du Mâconnais et des roches de Solutré Pouilly et Vergisson
DREAL Bourgogne-Franche-Comté - Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson
Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Territoires & Paysages

DESCRIPTION DE L’ACTION

- Mise en place ou poursuite d'une gestion pastorale sur les habitats de pelouses non ou peu embroussaillés.
- Modalités de pâturage selon un cahier des charges précis (absence totale de fertilisation, interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires, raisonnement de l'utilisation des traitements antiparasitaires, etc.) et un plan de pâturage adapté aux caractéristiques de chaque unité de pelouses (type de végétations, surface, valeur agronomique, etc.) de manière à garantir une gestion pastorale cohérente et efficiente des pelouses.
- Le plan de pâturage visera à cadrer les pratiques pastorales pour chaque unité de pâturage (période prévisionnelle d'utilisation pastorale, chargement, niveau de consommation attendu, déplacement des animaux, etc.).
- Zone d'application : unités de pelouses déjà pâturées et nouvelles unités pouvant faire l'objet d'une gestion pastorale dans les années à venir (à envisager prioritairement sur les secteurs où les pelouses sont relativement bien conservées, cf. tableau ci-dessous, carte des habitats et évaluation du DOCOB). Une étude sera réalisée pour analyser la faisabilité d'un redéploiement d'une activité pastorale sur de nouvelles surfaces (mesure A.1.4).
- Sur les unités de pelouses fortement embroussaillées des travaux d'ouverture par broyage seront nécessaire en amont d'une gestion par pâturage (mesure A.1.1).
- Sur certains secteurs, la gestion pastorale des pelouses ne permet pas d'enrayer totalement le développement arbustif, il apparait alors nécessaire d'intervenir sur certains secteurs par des opérations complémentaires d'entretien mécanique (mesure A.1.2).
- Prévoir si nécessaire l'investissement d'équipements pastoraux (mesure A-1-5).
- Échanges réguliers avec les partenaires agricoles afin d'assurer la traçabilité des opérations de gestion et de veiller au respect de leurs modalités de mises en œuvre.
- Suivi pastoral simplifié pour évaluer l'impact du pâturage et réajuster les pratiques si nécessaire (mesure A.1.11).

Synthèse par entité du site Natura 2000 des surfaces de pelouses pâturables

Entité	Unités déjà soumises à une gestion pastorale	Unités potentielles nécessitant une gestion pastorale
Mont Sard	6,5 ha - pâturage ovin (engagé pour partie en MAE)	1,5 ha : partie sommitale et marge du versant dans la continuité des zones déjà pâturées
Roche de Vergisson	15 ha - pâturage caprin (engagé pour partie en MAE, modalités de pâturage à réajuster)	4 ha environ : pentes raides orientées sud aux abords de la Roche
Roche de Solutré	7 ha - pâturage équin (modalités de pâturage à réajuster)	3,5 ha environ : versant sud et partie sommitale du plateau de la Roche
Mont de Pouilly	17 ha - pâturage équin en période hivernal en complément d'une gestion par fauche	Seule une unité de 6 ha pourrait être pâturée en complément d'une gestion par fauche
Bois de Fée	Unités de pelouses gérées par fauche sur la quasi-totalité de leur surface	1 ha environ : bas des versants sud et ouest

Bibliographie

- Evaluation du DOCOB « Pelouses calcicoles du Mâconnais » (CENB, 2016)
- Des broussailles au menu - INRA
- Faire pâturer des sites naturels - INRA, FCEN
- Des troupeaux et des hommes en espaces naturels, une approche dynamique de la gestion pastorale - INRA, CEN Rhône-Alpes
- Projet Agro-Environnemental et Climatique du site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais » (CENB, 2016)
- Notices des MAEC sur le site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais » (CENB-DRAAF, 2016)

Calendrier de réalisation
10 années à venir.

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
1

F
I
C
H
E

A
-
1
-
3



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-4 : Etude préalable au renforcement de l'activité agropastorale

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Depuis une cinquantaine d'années, ces milieux sont en forte régression du fait de leur enrichissement (phénomène très marqué sur les versants aux pentes raides entourant les roches). L'arrêt des pratiques pastorales, a conduit à l'abandon de certains secteurs de pelouses difficilement exploitables qui ont ainsi perdu toute vocation agricole en l'état actuel. En ce sens, le renforcement d'une activité agropastorale constitue un enjeu majeur pour le maintien et la reconquête des habitats de pelouses sèches actuellement non gérées sur le territoire.

Priorité : 1

Porteurs de l'action :
Structure animatrice du site Natura 2000

Estimation du coût :
- Sur devis avec un plafond à 6 000 €

Financement / Subvention :
Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :
- Site Natura 2000 (unités de pelouses actuellement non gérées)
- Sites relais de la trame « pelouses et landes »

Surface concernée:
16 ha environ sur le site Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire ciblés
Pelouses calcaires (codes : 6110 et 6210)

OBJECTIFS

- Evaluer la faisabilité technique, agronomique et financière d'une valorisation agropastorale des unités de pelouses non gérées
- Favoriser une valorisation agricole de ces espaces
- Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des pelouses

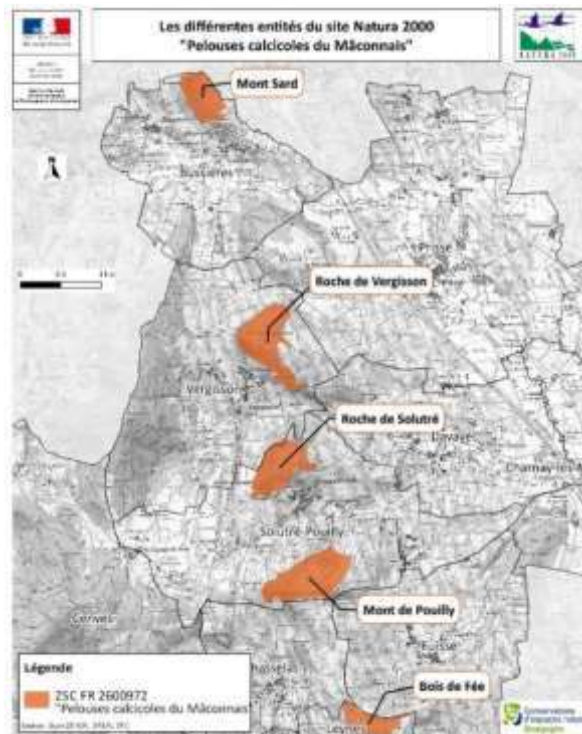
Acteurs concernés

- Exploitants agricoles
- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Collectivités locales
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Chambre d'Agriculture Saône-et-Loire et SAFER
- Les Champs de Possibles, Terre de Lien
- Direction Départementale des Territoires

Localisation



Surfaces cibles (habitats de pelouses non gérés) au sein du site Natura 2000 :

- Mont Sard : 1,5 ha
- Roche de Vergisson : 4 ha
- Roche de Solutré : 3,5 ha
- Mont de Pouilly : 6 ha
- Bois de Fée : 1 ha

Surfaces cibles hors Natura 2000 :

D'autres secteurs de pelouses (sites relais du réseau « landes et pelouses ») feront l'objet d'un diagnostic complémentaire (mesure A.1.13) afin de cibler les surfaces susceptibles d'être gérées par pâturage.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réalisation d'une étude qui aura pour buts de :
 - identifier et cartographier précisément les surfaces de pelouses actuellement non gérées et qui pourraient faire l'objet d'un entretien par pâturage (16 ha environ sur le site Natura 2000 correspondant à des propriétés communales) ;
 - déterminer les différentes contraintes pouvant s'appliquer sur ces unités (présence de chemin de randonnée, accessibilité, abreuvement, faisabilité technique pour la pose de clôture, etc.) ;
 - définir les périmètres cohérentes d'éventuels parcs de pâturage sur ces surfaces ;
 - caractériser ces unités de pelouses sur le plan écologique (habitats naturels, niveau d'enjeux et de menaces, etc.) et sur le plan agronomique (qualité et quantité de la ressource fourragère) ;
 - hiérarchiser les unités de pelouse avec une grille d'analyse reprenant les éléments précités ;
 - identifier les équipements pastoraux nécessaires à la gestion pastorale de ces espaces (mesure A-1-5).
- Recherche de partenaires agricoles avec des systèmes d'exploitation orientés vers l'élevage et susceptibles de valoriser ces surfaces par pâturage. Plusieurs angles d'approche peuvent être envisagés : recherche d'exploitants locaux, installation d'un nouvel exploitant, pâturage en régie par des collectivités locales (berger salarié par exemple) ou prestataires en éco-pastoralisme.
- Zone d'application : unités de pelouses non gérées pouvant faire l'objet d'un entretien par pâturage sur le site Natura 2000. Dans le cadre d'un projet d'installation d'un exploitant agricole dont le système d'exploitation serait compatible avec la valorisation des surfaces en herbe liées aux pelouses calcicoles (élevage ovin ou caprin par exemple), une analyse plus globale des parcelles disponibles pour une gestion pastorale sera nécessaire (cf. mesure A.1.13). Les surfaces agricoles disponibles au sein de la trame « prairie bocagère » seront également à prendre en compte car un système d'élevage ne peut reposer uniquement sur la valorisation des pelouses calcicoles.
- En parallèle, il semble nécessaire d'engager une réflexion pour une meilleure valorisation des produits (viandes, fromages, etc.) issus de pratiques d'élevage favorables au maintien des pelouses et prairies bocagères du territoire (circuit court, « label » à développer, etc.)
- Cette action sera également articulée avec la mesure « Gestion extensive des pelouses par pâturage » (fiche A.1.3) afin de cadrer notamment les pratiques pastorales.

Exemple d'expérience réalisée

- Etude de faisabilité pour le déploiement d'une activité pastorale sur le réseau Natura 2000 des Vallées de la Loire et de l'Allier (CENB, 2014)
- Etude de faisabilité pour le déploiement d'une activité pastorale sur le site Natura 2000 « Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy » (CENB, 2015)

Bibliographie

- Evaluation du DOCOB « Pelouses calcicoles du Mâconnais » - (CENB, 2016)
- Faire pâturer des sites naturels - INRA, FCEN
- Outil pour analyser la faisabilité d'une gestion agricole des pelouses calcicoles du Grand Chalon (Université de Bourgogne, 2014)

Calendrier de réalisation

2019



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUERRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-5 : Investissements d'équipements pastoraux et mécaniques pour l'entretien des pelouses

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
1

F
I
C
H
E

A
-
1
-
5

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Depuis une cinquantaine d'années, ces milieux sont en forte régression du fait de leur enfrichement. Pour assurer de manière pérenne le maintien de ces habitats de pelouses, la gestion par pâturage constitue un des meilleurs moyens pour allier leur entretien et leur valorisation agricole. Toutefois, sa mise en œuvre est souvent contraignante techniquement et coûteuse. Le soutien financier pour l'investissement de matériel nécessaire à la mise en place d'une gestion pastorale associée à un entretien mécanique est donc indispensable.

Priorité : 1

Porteurs de l'action :
-Exploitant agricole
-Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
-Conservatoire d'Espaces Naturels

Estimation du coût :
Sur devis

Financement / Subvention :
Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :
Site Natura 2000 (unités de pelouses entretenues par pâturage)

Surface concernée:
55 ha environ

Habitats d'intérêt communautaire ciblés
Pelouses calcaires (codes : 6110 et 6210)

Outils à mobiliser
Contrat Natura 2000
PAC (hors Natura 2000)

OBJECTIFS

- Soutenir et favoriser l'utilisation pastorale des pelouses
- Contribuer au maintien de l'état de conservation des pelouses

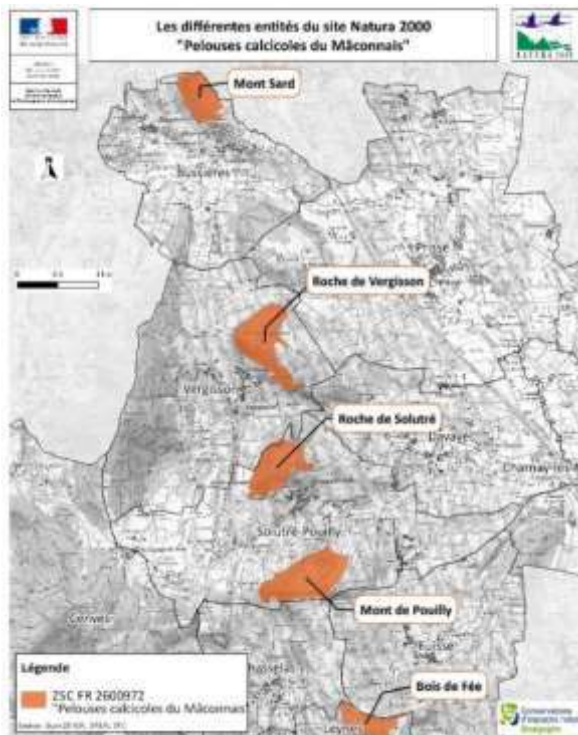
Acteurs concernés

- Exploitants agricoles
- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Prestataires spécialisés dans les équipements pastoraux
- Direction Départementale des Territoires

Localisation



Surfaces cibles (habitats de pelouses non gérés par pâturage) au sein du site Natura 2000 :

- Mont Sard : 8 ha
- Roche de Vergisson : 19 ha
- Roche de Solutré : 10,5 ha
- Mont de Pouilly : 17 ha
- Bois de Fée : 1 ha

Surfaces cibles hors Natura 2000 :

D'autres secteurs de pelouses (sites relais du réseau « landes et pelouses ») feront l'objet d'un diagnostic complémentaire (mesure A.1.13) afin de cibler les surfaces susceptibles d'être gérées par pâturage et de faire l'objet d'investissements pour la pose d'équipements pastoraux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Il s'agit de soutenir financièrement l'investissement d'équipements nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale :
 - clôtures (fixes ou mobiles, clôture électrique, batterie, électrificateur) ;
 - abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs, etc. ;
 - aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement ;
 - abris temporaires ;
 - tondeuse-débroussailleuse autoportée (entretien des lignes de clôtures) ;
 - installation de passages canadiens, de portails et de barrières ;
 - systèmes de franchissement pour les piétons.
- Le temps de travail nécessaire à la pose de ces équipements peut être également pris en charge financièrement par certains outils (Contrat Natura 2000, mesure 4.4.1 du PDR).
- L'investissement et la pose d'équipements pastoraux permet, d'une part, d'encourager les exploitants agricoles à utiliser et à valoriser ces espaces, et d'autre part, de contribuer à gestion pastorale cohérente et efficiente des pelouses (possibilité de scinder des parcs de pâturage, de mettre en défens des zones sensibles, etc.).
- Cette mesure vise également à soutenir financièrement l'investissement d'équipements nécessaires à l'entretien mécanique des pelouses en complément d'un entretien par pâturage (débroussaillage des ligneux notamment)
- Zone d'application : unités de pelouses faisant ou pouvant faire l'objet d'un entretien par pâturage sur le site Natura 2000.
- Cette action ne peut être engagée qu'en complément de la mesure A.1.3 « Gestion extensive des pelouses par pâturage ».

Exemple d'expérience réalisée

- Contrat Natura 2000 pour la pose de clôture sur la Roche de Vergisson (SMGS, 2009)

Bibliographie

- Faire pâturer des sites naturels - INRA, FCEN
- Les clôtures électriques, Guide de bonnes pratiques - CIHEAM-IAMM, 2009

Calendrier de réalisation

10 années à venir



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUERRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-6 : Reconversion d'une pinède vers des milieux ouverts secs

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Depuis une cinquantaine d'années, ces milieux ont fortement régressé. Sur certains secteurs, des plantations de résineux (pin noir d'Autriche principalement) s'y sont substituées entre les années 1960 et 1970 en vue d'une tentative de rentabiliser ces surfaces. Il s'avère que la qualité des bois issus de ces plantations est très médiocre et que des lambeaux de pelouses fortement dégradées ont réussies à subsister en lisière de ces peuplements. Il est donc envisager de les exploiter et d'engager un processus de reconversion et de réhabilitation de ces surfaces vers des milieux ouverts secs.

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
1

F
I
C
H
E

A
-
1
-
6

Priorité : 2

Porteurs de l'action :
Office National des Forêts
Commune de Solutré-Pouilly

Estimation du coût :
- plafond à 3000 €/ha/an pour les travaux de broyage après exploitation

Financement / Subvention :
Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :
Site Natura 2000 : Entité du Mont de Pouilly

Surface concernée:
4 ha environ

Habitats d'intérêt communautaire ciblés (objectif)
Pelouses calcaires (codes : 6110 et 6210)

OBJECTIFS

- Reconquérir une mosaïque de milieux ouverts secs
- Maintenir l'équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés
- Limiter les sources de semis de pins colonisant les pelouses

Acteurs concernés

- Office National des Forêts
- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site et commune de Solutré-Pouilly
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Office National des Forêts
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Prestataires spécialisés dans les travaux forestiers
- Direction Départementale des Territoires

Localisation



Surfaces cibles au sein du site Natura 2000 :
- Mont de Pouilly : 4 ha

Parcelle n°3 du document d'aménagement de la forêt communale

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Il s'agira d'exploiter les pins arrivant à maturité dans une dizaine d'année en procédant à leur coupe et à l'exportation des bois et rémanents hors de la parcelle.
- A l'issue de la phase d'exploitation (année n), un gyrobroyage de la végétation ligneuse subsistante (ronciers, fourrés arbustifs, etc.) sera réalisé sur ces mêmes surfaces afin de favoriser le retour d'une végétation herbacée typique des milieux ouverts secs. Cette opération sera répétée en année n+1 et n+2 afin de limiter la dynamique arbustive.
- Modalités d'intervention pour le broyage selon un cahier des charges précis (intervention hors période de reproduction des oiseaux, surface ciblée et taux d'ouverture attendu, export des rémanents, etc.), l'objectif n'est pas d'atteindre une élimination totale de la végétation ligneuse mais de parvenir à un paysage mixte de pelouses/fourrés favorable à la faune. Il est donc préconisé de conserver plusieurs îlots de fourrés arbustifs feuillus disséminés sur l'ensemble de la parcelle.
- Action obligatoirement suivie ou en accompagnement d'une gestion pastorale (mesure A.1.3).
- Zone d'application : parcelle n°3 du document d'aménagement de la forêt communale de Solutré-Pouilly (cf. carte page précédente).
- Échanges réguliers avec les opérateurs chargés des travaux (exploitation des pins et broyage) afin d'assurer la traçabilité des opérations de gestion et de veiller au respect de leurs modalités de mises en œuvre
- Suivi simplifié de la végétation pour évaluer l'impact des travaux d'ouverture (cf. mesure A-1-11)

Exemple d'expérience réalisée

- Programme LIFE « Hélianthème », 2009-2014, Natagora et Natuurpunt.
- Restauration de pelouse après pinède sur différents sites, CEN Lorraine

Bibliographie

- Bilan de la réalisation de la coupe des pinèdes de la pelouse calcaire de la crevée Terre à Salmagne (55), CEN Lorraine (2010)
- Restauration de pelouses caussenardes d'allure steppique du Causse de Sauveterre - ZPS « Gorges du Tarn et de la Jonte », appel à projets Appel à projets 2012 « Travaux de restauration d'aires protégées dégradées »

Calendrier de réalisation

A partir de 2020.



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-7 : Amélioration des connaissances sur l'entomofaune associée aux milieux ouverts secs

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
1

F
I
C
H
E

A
-
1
-
7

RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Les conditions sèches et chaudes des pelouses offrent des conditions propices au développement de communautés animales spécialisées avec la présence de plusieurs espèces rares et/ou menacées. Néanmoins, le niveau de connaissance de certains groupes faunistiques à fort enjeu de conservation et/ou forte valeur indicatrice reste lacunaire. C'est le cas de l'entomofaune et plus particulièrement des orthoptères et lépidoptères. Il s'avère donc nécessaire d'actualiser et de parfaire les connaissances sur ces groupes taxonomiques.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

Structure animatrice du site Natura 2000

Estimation du coût :

Sur devis avec un plafond à 12 000 €

Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat

Territoires concernés :

- Site Natura 2000 prioritairement (ensemble des entités)
- Sites relais de la trame « pelouses et landes »

Surface concernée:
70 ha environ sur le site Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire ciblés (en tant qu'habitats d'espèces)
Pelouses calcaires (codes : 6110 et 6210)

OBJECTIFS

- Actualiser et parfaire les connaissances sur les lépidoptères et les orthoptères associés aux milieux ouverts secs
- Mettre en évidence les espèces rares et/ou menacées
- Evaluer la responsabilité du territoire pour leur conservation
- Disposer d'indicateurs pour le suivi de ces espèces en lien avec la gestion

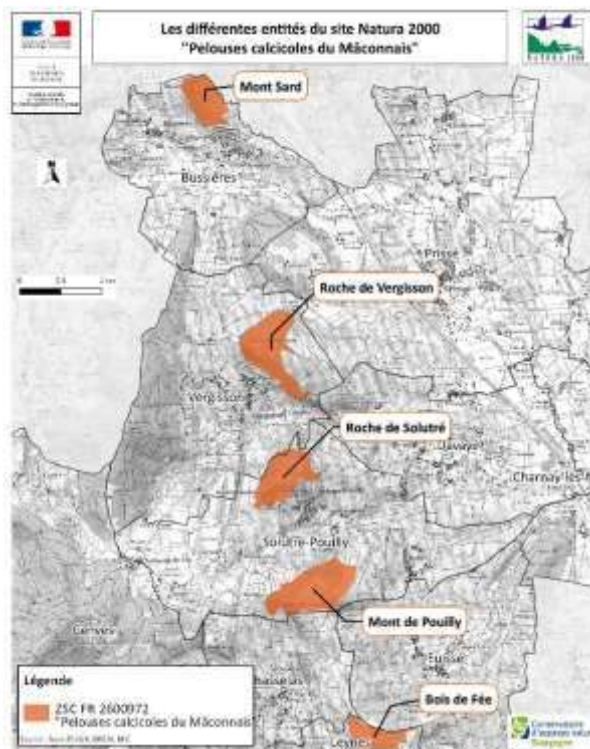
Acteurs concernés

- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Experts en entomologie (MNHN, OPIE, etc.)

Localisation



Surfaces cibles au sein du site Natura 2000 :

Complexe de pelouses/ourlets/fourrés calcaires présent sur chaque entité

Cette mesure pourra également être mise en œuvre sur d'autres secteurs de pelouses associées ou non à des fourrés arbustifs (sites relais du réseau « Landes et pelouses » hors Natura 2000) de manière à disposer d'une vision plus globale des enjeux de conservation liés à l'entomofaune.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Il s'agira de réaliser un inventaire des lépidoptères (rhopalocères) et des orthoptères présents sur le réseau de pelouses du territoire en ciblant prioritairement les 5 entités du site Natura 2000. Cet inventaire pourrait notamment permettre de :
 - confirmer le maintien des espèces les plus rares et/ ou menacées (*Stauroderus scalaris*, *Euchorthippus elegantulus*, *Hipparchia fagi* et *Arethusana arethusa*) ou de détecter la présence d'espèces patrimoniales anciennement observées (*Hipparchia semele* et *Chazara briseis* notamment) ou nouvelles pour le territoire (*Maculinea arion* par exemple).
 - préciser leurs secteurs de présence.
- Technique et protocole pour les rhopalocères : prospection visuelle et capture au filet avec plusieurs passages entre mai et septembre, protocole « Chronoinventaire » (MNHN, DUPONT-2014)
- Technique et protocole pour les orthoptères : prospection visuelle et/ou à l'ouïe en échantillonnant un ensemble de stations (50 m² environ) représentatives des principaux types de pelouses (dalle, xérophile, mésoxérophile et mésophile) présents sur chaque entités. 2 à 3 passages entre la mi-juillet et début septembre.
- Les espèces observées feront l'objet d'une bioévaluation (mise en évidence des espèces rares et/ou menacées inféodées aux habitats de pelouses, évaluation de la responsabilité du territoire pour leur conservation, etc.)
- Sur la base des données collectées, une analyse des cortèges présents sera réalisée à minima pour chaque entité du site Natura 2000.
- Dans une seconde phase, des suivis ou des inventaires complémentaires pourront être réalisés (méthode à définir) afin d'avoir un regard sur la gestion mise en place par rapport à certains groupes d'espèces à forte valeur indicatrice.

Bibliographie

- Langlois, D. & Gilg, O. 2007. Méthode de suivi des milieux ouverts par les Rhopalocères dans les Réserves Naturelles de France. Révision de la proposition de protocole 2002 de David DEMERGES et de Philippe BACHELARD. Réserves Naturelles de France, Quétigny, 33 pages
- Dupont, P. 2014. Le Chronoinventaire. Un protocole d'acquisition de données pour l'étude des communautés de Rhopalocères et Zygènes. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris. Rapport SPN 2014 -: 47 pages

Calendrier de réalisation

2019-2020-2021-2022.



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-8 : Suivi de l'avifaune patrimoniale liée aux milieux semi-ouverts secs

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Le complexe d'habitats de pelouses et de friches calcicoles offre des conditions propices à la présence d'un cortège original d'oiseaux souvent rares et spécialisées (Engoulevent d'Europe, Fauvette mélanocéphale, Alouette Lulu, Pie-grièche écorcheur, etc.) dont les populations nicheuses nécessitent un suivi afin de mieux appréhender l'évolution de leur effectif et l'impact de la gestion.

Priorité : 3

Porteurs de l'action :
Structure animatrice du site Natura 2000

Estimation du coût :
Sur devis avec un plafond à 8 000 €

Financement / Subvention :
Europe (FEADER), Etat

Territoires concernés :
- Site Natura 2000 prioritairement (ensemble des entités) et ses abords
- Sites relais de la trame « pelouses et landes »

Surface concernée:
100 ha environ sur le site Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire ciblés (en tant qu'habitats d'espèces)
Pelouses calcaires (codes : 6110 et 6210) associés à des fourrés arbustifs

OBJECTIFS

- Mieux connaître les populations nicheuses de l'avifaune patrimoniale associée aux milieux semi-ouverts secs
- Suivre l'évolution des effectifs de ces populations
- Disposer d'indicateurs pour évaluer l'impact de la gestion

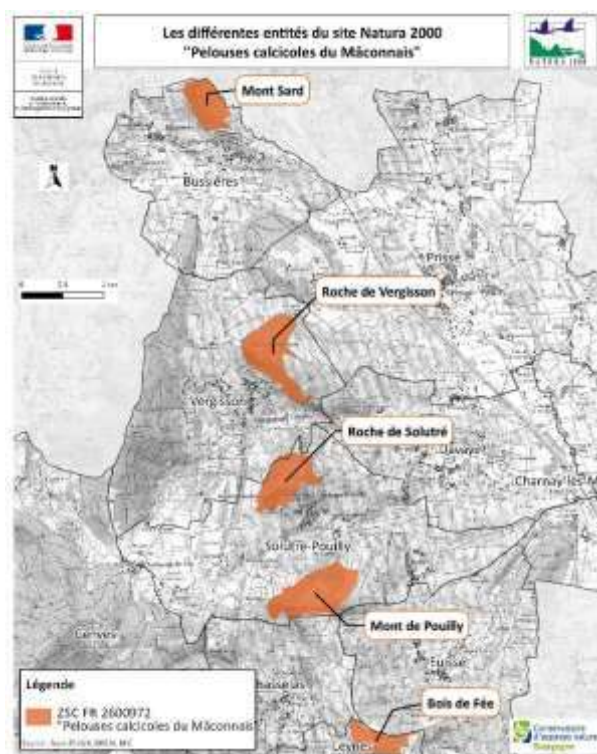
Acteurs concernés

- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Ligue pour la Protection des Oiseaux - Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire

Localisation



Surfaces cibles au sein du site Natura 2000 :
Complexe d'habitats de pelouses et de friches calcicoles

Cette mesure pourra également être mise en œuvre sur d'autres secteurs de pelouses et de friches calcicoles (sites relais du réseau « landes et pelouses » hors Natura 2000) ainsi que sur les abords de ces milieux (lisières du vignoble potentiellement favorables à l'avifaune).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Il s'agira de réaliser un suivi des populations nicheuses des espèces patrimoniales liées aux milieux semi-ouverts secs (Engoulevent d'Europe, Fauvette mélanocéphale, Alouette lulu et Pie-grièche écorcheur). Ce suivi aura pour objectifs de :

- déterminer spatialement les secteurs les plus fréquentés par les oiseaux ;
- comptabiliser le plus précisément possible le nombre absolu de couples nicheurs par espèces ;
- caractériser la structure de la végétation associée aux secteurs fréquentés ;
- mettre en perspective ces résultats avec les itinéraires de gestion des différentes entités.

- Technique et protocole de suivi : à définir au regard des objectifs attendus et des modes de détectabilité des espèces suivies. Suivi à réaliser tous les 5 ans dans la mesure du possible.

- Zone d'application : complexe d'habitats de pelouses et de friches calcicoles prioritairement sur les 5 entités du site Natura 2000 et leurs abords (lisière de vignobles notamment) et secondairement sur les sites relais du réseau « landes et pelouses ».

Bibliographie

- MEZANI S. (2010) - Avifaune patrimoniale du site Natura 2000 n° FR2600972 "pelouses calcicoles du Mâconnais" : synthèse des connaissances et évaluation de l'impact de la gestion des habitats. AOMSL, 22 p.

Calendrier de réalisation

2021-2025



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-9 : Connaissance et suivi des espèces végétales patrimoniales

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Les conditions sèches et chaudes des pelouses offrent des conditions propices au développement de communautés végétales spécialisées avec la présence de plusieurs espèces rares et/ou menacées. Leurs populations nécessitent un suivi afin de mieux appréhender l'évolution de leur effectif et l'impact de la gestion.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :
Structure animatrice du site Natura 2000

Estimation du coût :
Sur devis avec un plafond à 10 000 €

Financement / Subvention :
Europe (FEADER), Etat

Territoires concernés :
- Site Natura 2000 prioritairement (ensemble des entités)
- Sites relais de la trame « pelouses et landes »

Surface concernée:
70 ha environ sur le site Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire ciblés (en tant qu'habitats d'espèces)
Pelouses calcaires (codes : 6110 et 6210)

OBJECTIFS

- Mieux connaître les populations des espèces végétales les plus menacées
- Suivre l'évolution des effectifs de ces populations
- Disposer d'indicateurs afin d'évaluer l'impact de la gestion

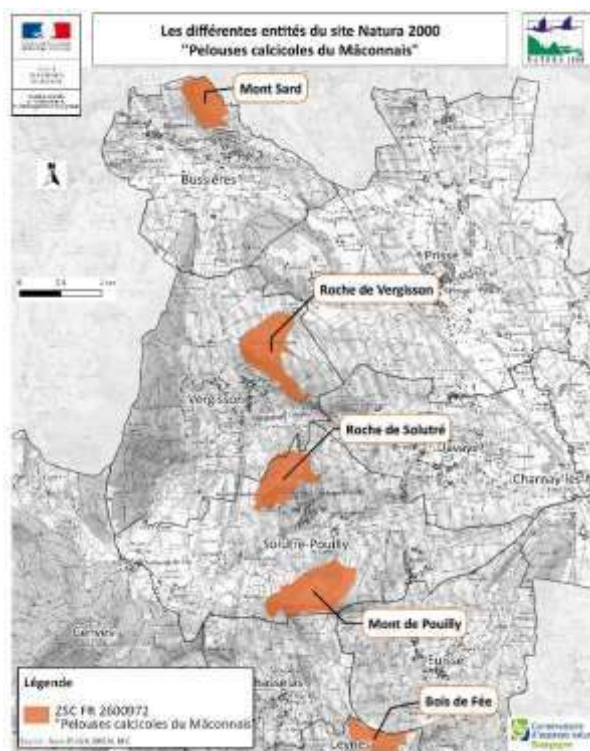
Acteurs concernés

- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Localisation



Surfaces cibles au sein du site Natura 2000 :

Complexe d'habitats de pelouses et falaises potentiellement favorable à l'expression et au développement des espèces végétales les plus menacées

Cette mesure pourra également être mise en œuvre sur d'autres entités de pelouses (sites relais du réseau « Landes et pelouses » hors Natura 2000) afin de disposer d'une vision plus globale des enjeux de conservation associés à ces espèces

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Espèces végétales ciblées : Anthyllide des montagnes, Genêt d'Allemagne, Laitue des Vignes, Minuartie à rostre, Pâturin de Baden, Silène d'Italie.

- Il s'agira dans un premier temps :
 - d'identifier dans la mesure du possible l'intégralité des stations actuelles pour ces 6 espèces (analyse des données récentes et historiques pour chaque espèce issue de la Base Flore - CBNBP avec visite des stations connues et prospections des habitats favorables au développement de ces espèces);
 - de les localiser géographiquement (cartographie par entité) ;
 - de caractériser succinctement leur biotope (contexte du biotope en termes d'habitat, de structure et de menaces).

Dans un second temps, un ou des dispositifs de suivi seront mis en place afin :

- d'évaluer la dynamique des populations pour chaque espèce à l'échelle du site Natura 2000 ;
- de contribuer à l'évaluation de l'impact de la gestion au regard de ces dynamiques de population.

- Protocoles de suivi : à définir et à adapter suivant la biologie des espèces suivies, les caractéristiques stationnelles (cas des falaises par exemple) et la taille des stations.

- Suivi à réaliser tous les 5 ans dans la mesure du possible.

- Zone d'application : complexe d'habitats de pelouses et de falaises prioritairement sur les 5 entités du site Natura 2000 et secondairement sur les sites relais du réseau « landes et pelouses ».

Bibliographie

- COLLECTIF (2015), Méthodologie de suivi des espèces végétales rares mise en place par un réseau d'acteurs de la conservation, Acta Bot. Gall. 162, pp : 23-36

Calendrier de réalisation

2019-2021



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-10 : Evaluation et suivi de l'état de conservation des pelouses calcicoles

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
1

F
I
C
H
E

A
-
1
-
1
0

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Ils ont justifié la désignation du site Natura 2000 et font l'objet de différentes mesures de gestion intégrées à cette démarche. A ce titre, il est nécessaire de produire des indicateurs d'évaluation et de suivi de l'état écologique de ces milieux et de contribuer ainsi à l'évaluation de l'impact et de l'efficacité de la gestion écologique dont ils sont l'objet.

Priorité : 1

Porteurs de l'action :

Structure animatrice du site Natura 2000

Estimation du coût :

Sur devis avec un plafond à 15 000 €

Financement / Subvention :
Europe (FEADER),
Etat

Territoires concernés :
Site Natura 2000
(ensemble des entités)

Surface concernée:
70 ha environ

Habitats d'intérêt communautaire ciblés :
Pelouses calcaires
(codes : 6110 et 6210)

OBJECTIFS

- Evaluer et suivre l'état de conservation des pelouses calcicoles
- Disposer d'indicateurs afin d'évaluer l'impact de la gestion en faveur de ces milieux
- Contribuer au suivi global de la dynamique d'évolution de la végétation (dynamique de fermeture notamment)

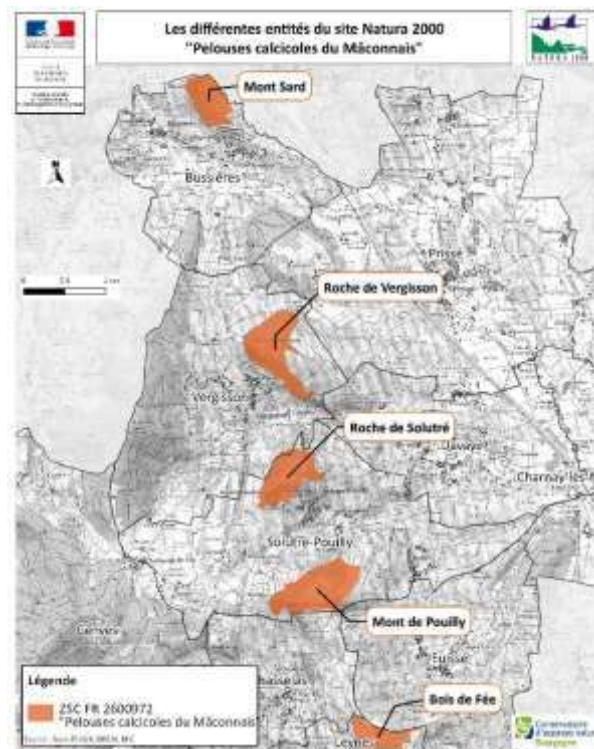
Acteurs concernés

- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Localisation



Surfaces cibles au sein du site Natura 2000 :

Habitats de pelouses calcicoles sèches (code Natura 2000 : 6210 et 6110) associés ou non à d'autres habitats de cette série de végétation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Méthode d'évaluation et de suivi : l'état de conservation des pelouses calcicoles sèches est évalué selon les principes de la méthode d'évaluation proposée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (Maciejewski L. et al., 2015). Dans le cadre de son application en Bourgogne sur les pelouses calcicoles sèches, cette méthode a été adaptée au contexte local en 2013 (groupe de travail : CBNBP, Communauté de communes de Gevrey Chambertin et CENB) et appliquée sur le site Natura 2000 « Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière Côte de Beaune » (DOUCET G.- CENB, 2013).

- Protocole : A partir d'un cheminement linéaire imposé (transect), il consiste à distinguer les différents types de végétation (pelouses, ourlets et fourrés arbustifs) présents le long de ce linéaire et à évaluer leur proportion par rapport à la longueur totale du transect. Les points de départ et d'arrivée du transect sont matérialisés de façon pérenne pour pouvoir facilement répéter le même cheminement d'un suivi à l'autre. Trois principaux paramètres sont analysés pour évaluer l'état de conservation des pelouses calcicoles : la structure et le fonctionnement de l'habitat, les altérations qu'il subit, et les évolutions de sa surface.

- En 2014, l'état de conservation des pelouses calcicoles a été évalué selon cette méthode sur 3 des 5 entités du site Natura 2000 des « Pelouses calcicoles du Mâconnais » (Roche de Vergisson, Roche de Solutré et Mont de Pouilly).

- En 2017, l'état de conservation des pelouses calcicoles des 2 entités restantes (Mont Sard et Bois de Fée) sera évalué.

- A l'horizon 2025, l'état de conservation des pelouses calcicoles sera de nouveau évalué à l'échelle des 5 entités du site Natura 2000 en se basant sur les transects positionnés en 2014 et 2017. Cette étude permettra de suivre à l'échelle du site Natura 2000 et de chaque entité l'évolution de l'état de conservation des pelouses après plusieurs années de mise en œuvre du document unique de gestion. En parallèle, les résultats du suivi permettront de contribuer à l'évaluation de l'impact et de l'efficacité des mesures de gestion (articulation avec la mesure A.1.11) ainsi qu'à l'évaluation du document unique de gestion au terme de sa mise en œuvre (E.2.1).

Bibliographie

- MACIEJEWSKI L., SEYTRE L., VAN ES J., DUPONT P. (2015) - État de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, Méthode d'évaluation à l'échelle du site. Guide d'application. Version 3. Avril 2015. Rapport SPN 2015 - 43, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 194 pp.
- DOUCET G. et al. / CENB (2013) - Évaluation de l'état de conservation des pelouses calcaires du site Natura 2000 « Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière Côte de Beaune » (FR2600973) - 1ère année de suivi. Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, 52 p. + annexes
- GOMEZ S / CENB (2014) - Évaluation de l'état de conservation des pelouses calcaires du site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais », 22 p. + annexes

Calendrier de réalisation

2017 : complément évaluation
2025 : Nouvelle évaluation



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUERRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-11 : Suivi technique de la gestion conduite en faveur des pelouses calcicoles

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Ils ont justifié la désignation du site Natura 2000 et font l'objet de différentes mesures de gestion intégrées à cette démarche et encadrées par le document unique de gestion. A ce titre, il est nécessaire de suivre leur mise en œuvre afin de garantir le respect des modalités d'entretien et de restauration définies et d'évaluer leur impact.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

Structure animatrice du site Natura 2000

Estimation du coût :

A intégrer à l'animation (10 jours/an environ)

Financement / Subvention :
Europe (FEADER),
Etat

Territoires concernés :
Site Natura 2000
(ensemble des entités)

Surface concernée:
70 ha environ

Habitats d'intérêt communautaire ciblés :
Pelouses calcaires
(codes : 6110 et 6210)

OBJECTIFS

- Garantir la bonne mise en œuvre des mesures de gestion en faveur des pelouses calcicoles
- Assurer une traçabilité des opérations de gestion
- Disposer d'indicateurs afin d'évaluer l'impact de la gestion

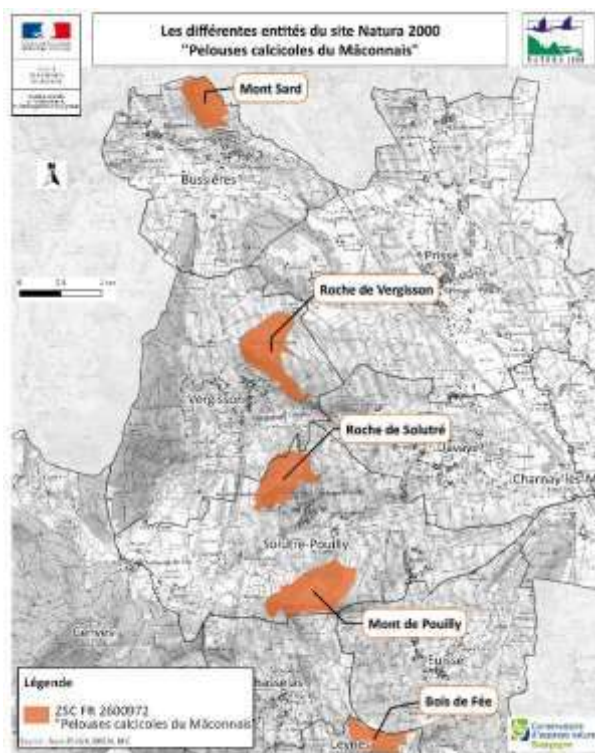
Acteurs concernés

- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site

Localisation



Surfaces cibles au sein du site Natura 2000 :

Habitats de pelouses faisant l'objet de mesures de gestion afin d'assurer leur entretien ou leur restauration

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le suivi technique de la gestion conduite en faveur des pelouses calcicoles peut se décliner de la façon suivante :

- Accompagner et suivre la mise en œuvre des mesures de gestion en fournissant un appui technique et scientifique aux opérateurs chargés de conduire les actions de gestion (localisation des opérations, modalités de mise en œuvre, etc.).
- Collecter des informations sur les modalités de mise en œuvre des mesures (associée à une synthèse cartographique) de manière à assurer une traçabilité de la gestion conduite (rejoint l'action E.2.1).
- Mise en place de suivi simplifié de la végétation afin de disposer d'indicateur pour évaluer l'impact des mesures en œuvre.

Les protocoles associés au suivi simplifié de la végétation seront définis et adaptés en fonction des mesures de gestion et des surfaces ciblées. Un dispositif de suivi visant à évaluer de manière simplifiée l'impact du pâturage sur la végétation des milieux pelousaires a déjà été testé et éprouvé (CENB, 2015) sur différentes entités de pelouses (Mont Sard notamment). Le pâturage étant l'itinéraire de gestion le plus fréquent pour l'entretien des pelouses calcicoles, il est nécessaire de mettre en place ce type de suivi annuellement.

Le suivi technique de la gestion conduite en faveur des pelouses calcicoles aura également pour objectifs d'ajuster si nécessaire les modalités de gestion et de disposer d'éléments pour l'évaluation du document unique de gestion au terme de sa mise en œuvre (E.2.1).

Bibliographie

CENB (2015) - Evaluation des pratiques pastorales, Méthode de suivi technique de l'incidence du pâturage sur les milieux ouverts, 13 p.

Calendrier de réalisation

10 années à venir



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-12 : Guide de bonnes pratiques de la trame « pelouses et landes » du territoire

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, Les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Depuis une cinquantaine d'années, ces milieux sont en forte régression du fait leur enfrichement. La fonctionnalité écologique de la trame « pelouses et landes » est fortement altérée à l'échelle du territoire en raison de sa fragmentation et de l'absence quasi-totale de continuités écologiques entre ses principales composantes (réservoirs et site relais). Il semble nécessaire de sensibiliser Les acteurs locaux sur l'intérêt de ces milieux, Leur fonctionnement sous l'angle de réseau écologique, Leurs enjeux de conservation et de gestion.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :
Syndicat Mixte de Valorisation du Grand site

Estimation du coût :
Sur devis avec un plafond à 6 000 € : conception-impression

Financement / Subvention :
Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :
Ensemble du territoire

OBJECTIFS

- Informer, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux sur la trame « pelouses et landes du territoire »
- Promouvoir des modes de gestion contribuant au maintien des pelouses et landes sèches.
- Contribuer à l'amélioration de la fonctionnalité écologique de la trame « pelouses et landes »

Acteurs concernés

- Usagers (exploitant agricole, viticulteur, propriétaires, etc.)
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Collectivités locales (élus, services techniques, etc.)

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Chambres d'Agriculture de Saône et Loire et du Rhône
- Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire
- Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Localisation



5 réservoirs de biodiversité couvrant 120 ha et correspondant aux 5 entités du site Natura des « Pelouses calcicoles du Mâconnais » (Mont Sard, Roche de Vergisson, Roche de Solutré, Mont de Pouilly et Mont de Leynes)

44 ha comprenant 35 entités identifiées comme des sites relais

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Il s'agira de concevoir et de diffuser une plaquette d'information associée à un guide de bonnes pratiques qui aura pour objectifs d'informer, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux sur :

- la richesse du patrimoine naturel associé aux milieux de pelouses et de landes sèches (faune, flore et habitats naturels) ;
- les caractéristiques de la trame « pelouses et landes » du territoire (ses différentes composantes : sites cœurs, sites relais, continuités et ruptures écologiques, leur organisation dans l'espace, etc.) ;
- les enjeux et les objectifs de conservation associés à la fonctionnalité de cette trame : maintenir ou restaurer les sites cœurs de la trame ainsi que les sites relais et les continuités écologiques au sein d'un territoire dominé par le vignoble ;
- les pratiques et les modes de gestion favorables à la fonctionnalité écologique de la trame « pelouses et landes » (en lien avec les pratiques agricoles et viticoles notamment) : recommandations pour l'entretien et la restauration de ces milieux (mesures A-1-1, A-1-2 et A-1-3), préconisations pour l'entretien, la gestion différenciée et la réhabilitation « d'infrastructures » naturelles ou semi-naturelles pouvant jouer le rôle de continuités écologiques (bandes enherbées, murs de pierres sèches et pierriers, talus en bords de routes, etc.).

- La rédaction de ce guide se fera en collaboration avec des techniciens agricoles et viticoles et des experts naturalistes.

- La conception et l'impression (100 exemplaires) seront confiées à un prestataire infographiste.

- La diffusion se fera prioritairement auprès des acteurs locaux et usagers concernés par la trame « pelouses et landes » du territoire et sa gestion (élus, exploitant agricole, viticulteur, propriétaires, services techniques, etc.)

Bibliographie

- Guide technique LIFE + Biodivine Bourgogne
- Guides des bonnes pratiques agricoles sur le réseau Natura 2000 « Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière Côte de Beaune » et « Forêts, pelouses et éboulis de la vallée du Rhoin et du ravin d'Antheuil » - CENB, 2004

Calendrier de réalisation

2022-2023

OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUERRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-13 : Plan d'actions en faveur de la conservation des sites relais de la trame « pelouses et landes »

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, Les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Depuis une cinquantaine d'années, ces milieux sont en forte régression du fait leur enfrichement. La fonctionnalité écologique de la trame « pelouses et landes » est fortement altérée à l'échelle du territoire en raison de sa fragmentation et de l'état le plus souvent dégradé des pelouses des sites relais, éléments essentiels à la continuité écologique de la trame. A ce titre, l'élaboration d'un plan d'action en faveur de la conservation de ces sites est nécessaire pour améliorer la fonctionnalité écologique de la trame « pelouses et landes ».

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand site
- Structure animatrice du site Natura 2000

Estimation du coût :

- Elaboration plan d'action : sur devis avec un plafond à 8000 €
- Animation : 5 jours/an

Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :

Site relais de la trame « pelouses et landes »

Surface concernée:

44 ha environ

OBJECTIFS

- Engager des actions de gestion écologique en partenariat avec les acteurs locaux afin d'entretenir et/ou de restaurer les pelouses des sites relais
- Contribuer à l'amélioration de la fonctionnalité écologique de la trame « pelouses et landes »
- Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des pelouses des sites relais

Acteurs concernés

- Commune et propriétaires privées
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Structure animatrice du site Natura 2000
- Exploitants agricoles

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Commune propriétaire
- Direction Départementale des Territoire de Saône-et-Loire

Localisation



Surfaces cibles :

44 ha comprenant 36 entités identifiées comme des sites relais de la trame « pelouses et landes » (carte ci-contre).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le plan d'actions en faveur de la conservation des sites relais de la trame « pelouses et landes » sera composé des éléments suivants :

- un diagnostic écologique et socio-économique des sites relais pré-identifiés (caractéristiques de la végétation, état de conservation, activités humaines, pressions et menaces) ;
- un diagnostic « foncier » visant à identifier le statut foncier de chaque site (analyse du parcellaire, recherche des propriétaires, etc.)
- une stratégie d'actions déclinée en plusieurs programmes d'actions adaptés et priorisés selon les enjeux écologiques, les menaces et le statut foncier de chaque site (proposition d'outils de maîtrise foncière et/ou d'usage afin d'engager leur gestion conservatoire, mesure de gestion pour assurer l'entretien et/ou la restauration des milieux de pelouses et landes sèches)

L'entretien par pâturage étant un des meilleurs moyens pour assurer de manière pérenne le maintien de ces milieux, ce plan d'action sera articulé avec l'action A.1.4 (Etude préalable au renforcement de l'activité agropastorale). A ce titre, la faisabilité de la mise en place d'une gestion pastorale sera évaluée pour certains sites (caractéristiques agronomiques, contraintes techniques, définition de périmètres cohérentes d'éventuels parcs de pâturage sur ces surfaces, etc.).

A l'issue de la rédaction de ce plan d'action, il conviendra d'en assurer son animation pour accompagner sa mise en œuvre (animation foncière, appui scientifique et technique au déploiement des mesures de gestion, etc.). Cette phase d'animation pourra être portée par le Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site et l'animateur du site Natura 2000 en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne.

Bibliographie

- ALEXANDRE A., CAILLAUD A.-C., ABADIE D., PORTHAULT J., ROUSSELLE V. (2014) - Proposition d'une méthode d'évaluation pour prioriser les actions visant à assurer la maîtrise foncière et/ou d'usage de des éléments du réseau de pelouses calcicoles du Grand Chalon. CENB, Université de Bourgogne. 63 p.
- DAUBIGNEY P.-A., DEVEAUX T., GAUTIER V., MARGERY M.-C, PIERRE C. (2014) - Caractérisation écologique et hiérarchisation : application et analyse critique de la méthode sur le réseau de pelouses calcicoles du Grand Chalon. CENB, Université de Bourgogne. 47 p.
- BESANCON J., 2010. Les collines bisontines : réflexion sur l'amélioration du réseau des habitats naturels ouverts. Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté, Ville de Besançon. 62 p. + Annexes.
- WEBER E., (2009) - Plan d'actions territorial en faveur du réseau de pelouses calcicoles de la région naturelle de Clamecy. Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons. 58 p. + annexes

Calendrier de réalisation

2018 : Rédaction plan d'actions
2019-2023 : Animation du plan
d'actions

OBJECTIFS A-2 : AMELIORER LA QUALITE PAYSAGERE ET BIOLOGIQUE DES HABITATS FORESTIERS



**Fiche action A-2-1 :
Etude paysagère et écologique des sites cœurs de la trame « forêt »**

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Occupant plus 25 % du territoire, les habitats forestiers représentent une des principales composantes de la trame verte des monts du Mâconnais. Les sites cœurs de cette sous-trame forestière forment un arrière-plan constant du paysage notamment sur les versants en covisibilité des roches (massif du Torvon et bois de Cenves par exemple). Ils constituent également des réservoirs de biodiversité dont les caractéristiques sont encore mal connues. Pour ces raisons, il semble nécessaire d'étudier plus précisément les sites cœurs de la trame « forêt » afin de mieux cerner les enjeux écologiques et paysagers associés à ces espaces et d'identifier les secteurs nécessitant une attention particulière dans la gestion forestière.

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
2

F
I
C
H
E

A
-
2
-
1

Priorité : 2

Porteurs de l'action :
- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
- Etat
- ONF

Estimation du coût :
Sur devis avec un plafond à 15 000 €

Financement / Subvention :
Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :
Sites cœurs de la trame « forêt »
Sites cœurs de la trame « forêt » (massifs du Torvon, de Cenves et de Chasselas intégrés au périmètre du site classé plus particulièrement)

Surface concernée :
600 ha au sein du site classé

OBJECTIFS

- Mieux appréhender les enjeux écologiques et paysagers liés aux sites cœurs de la trame « forêt »
- Identifier les secteurs à forts enjeux écologiques et/ou paysagers
- Contribuer à leur prise en compte dans la gestion forestière

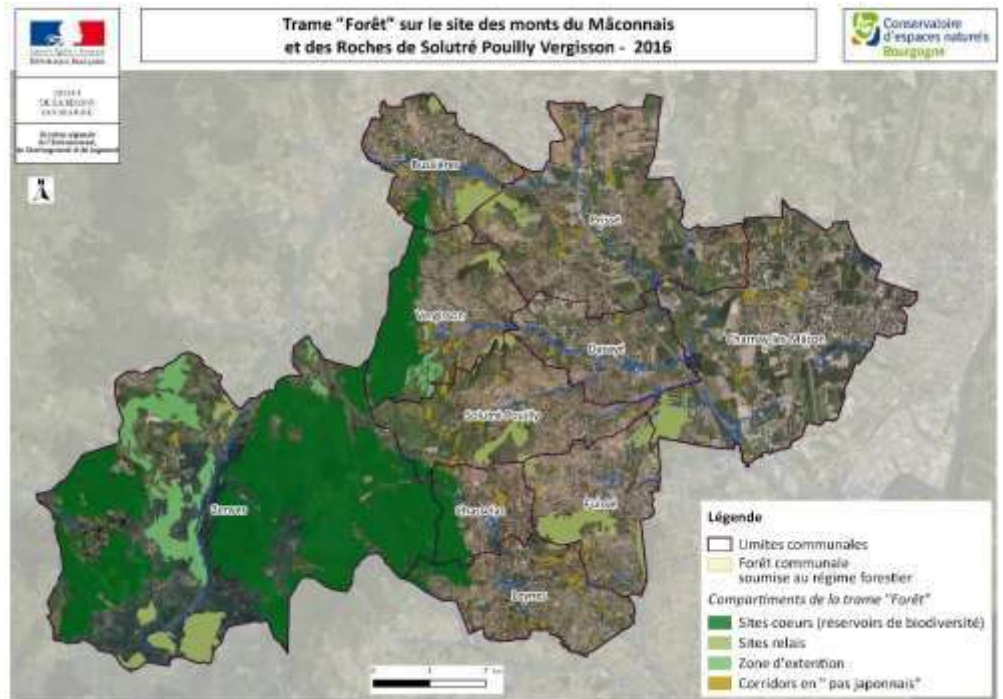
Acteurs concernés

- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Office Nationale des Forêts
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Propriétaires privées / Communes propriétaire de forêts

Partenaires à mobiliser

- Prestataire spécialisé dans les études paysagères
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Office Nationale des Forêts
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Directions Départementales des Territoire de Saône-et-Loire et du Rhône

Localisation



DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réalisation d'une étude ciblée sur les sites cœurs de la trame « forêt » et qui aura pour buts de :

- identifier et caractériser les enjeux écologiques et paysagers liés à ces massifs forestiers : présence d'espèces et/ou d'habitats rares et menacées, secteurs riches en micro-habitats associés au vieillissement des forêts et à la sénescence des arbres, zones où les coupes forestières auraient un fort impact paysager, etc. Ce travail sera réalisé sur la base des données bibliographiques existantes (documents d'aménagement et étude paysagère associée) et d'une expertise de terrain complémentaire ;
- localiser et cartographier précisément les secteurs à fort enjeu écologiques et/ou paysagers nécessitant une attention particulière dans la gestion forestière.

Sur la base de cette étude, il sera nécessaire d'engager une réflexion avec les différents partenaires concernés par la gestion de ces massifs forestiers afin de :

- mieux prendre en compte ces secteurs à forts enjeux dans les documents de gestion sylvicole (mesure A-2-2) ;
- de favoriser la constitution d'un réseau de bois sénescents (ou à cavités) et d'îlots de vieillissement (mesure A-2-4) ;
- de réduire, voire supprimer les éventuels impacts visuels des coupes forestières (éviter des contours rectilignes des zones d'intervention, conserver des îlots de peuplement pour soustraire des parties de coupes à la vision directe, laisser des arbres témoins pour constituer des relais visuels, engager un processus d'irrégularisation des peuplements forestiers sur certaines parcelles - mesure A-2-3 etc.).

- Zone d'application : cette étude sera menée prioritairement sur le massif du Torvon (commune de Vergisson) et les massifs des communes de Cenves et de Chasselas intégrés au périmètre du site classé (Bois de Cenves et Bois Chaintré).

Bibliographie

- ONF (2011), Aménagement de la forêt communale de Vergisson (2010-2029) et étude paysagère associée
- ONF (2012), Prise en compte du paysage dans les coupes de régénération forestière en site sensible dans la forêt domaniale de Châtillon en Côte d'Or

Calendrier de réalisation

2020-2022



OBJECTIFS A-2 : AMELIORER LA QUALITE PAYSAGERE ET BIOLOGIQUE DES HABITATS FORESTIERS

**Fiche action A-2-2 :
Elaboration d'un guide des bonnes pratiques de gestion forestière et prise en compte des enjeux paysages et naturels dans les documents de gestion forestière**

O
B
J
E
C
T
I
F
S
A
-
2

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Occupant plus 25 % du territoire, Les habitats forestiers représentent une des principales composantes de la trame verte des monts du Mâconnais. Les sites cœurs de cette sous-trame forestière forment un arrière-plan constant du paysage notamment sur les versants en covisibilité des roches (massif du Torvon et bois de Cenves par exemple). Ils constituent également des réservoirs de biodiversité. La gestion sylvicole influe directement sur l'expression et l'état de conservation de ces habitats forestiers, sur les potentialités d'accueil de la faune et de la flore et sur la qualité du paysage. Il convient donc de favoriser la prise en compte des enjeux écologiques et paysagers dans la gestion forestière des sites cœurs de la sous-trame forestière du territoire.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :
- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
- Etat
- ONF

Estimation du coût :
Sur devis avec un plafond à 6 000 €
Conception-impression

Financement / Subvention :
Europe (FEADER),
Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :
Sites cœurs de la trame « forêt » (massifs du Torvon, de Cenves et de Chasselas intégrés au périmètre du site classé plus particulièrement)

Surface concernée:
600 ha au sein du site classé

OBJECTIFS

- Porter à connaissance les enjeux écologiques et paysagers liés aux sites cœurs de la trame « forêt »
- Prendre en compte ces enjeux dans les documents de gestion forestière
- Favoriser et promouvoir des interventions sylvicoles adaptées à ces enjeux

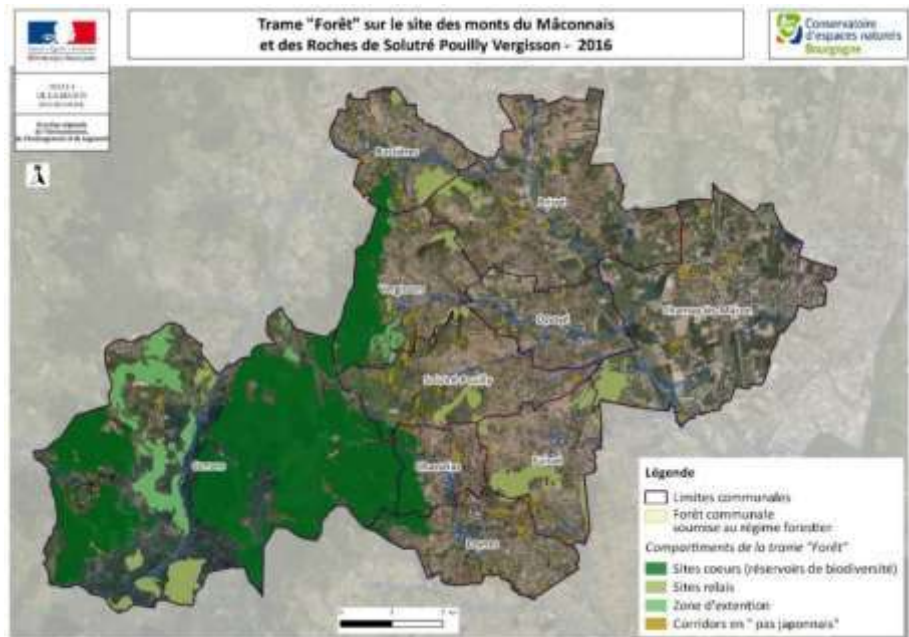
Acteurs concernés

- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Office Nationale des Forêts
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Propriétaires privées / Communes propriétaire de forêts

Partenaires à mobiliser

- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Office Nationale des Forêts
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Directions Départementales des Territoire de Saône-et-Loire et du Rhône

Localisation



F
I
C
H
E
A
-
2
-
2

DESCRIPTION DE L'ACTION

A la suite de l'étude paysagère et écologique des sites cœurs de la trame « forêt » (mesure A-2-1), il s'agira d'élaborer et de diffuser un guide des bonnes pratiques de gestion forestière dans le but de :

- porter à connaissance les enjeux écologiques et paysagers liés aux sites cœurs de la trame « forêt » (massifs du Torvon et de Cenves plus particulièrement) ;
- faciliter l'intégration paysagère des actions forestières avec la proposition d'interventions sylvicoles permettant de réduire, voire supprimer les éventuels impacts visuels des coupes forestières sans altérer la production sylvicole (exemple dans le cas d'une coupe rase : limiter les surfaces, adopter des formes irrégulières, des limites courbes plutôt que des limites droites ou "géométriques", maintenir des îlots non exploités, etc.) ;
- promouvoir des pratiques et usages compatibles avec la conservation et la régénération des habitats forestiers à fort enjeux écologiques tout en accroissant leur naturalité (favoriser les essences locales, favoriser la diversité des structures de peuplements forestiers et des essences secondaires et minoritaires, engager un processus d'irrégularisation des peuplements sur certaines parcelles, mesures A-2-3);
- contribuer au maintien et au développement de micro-habitats associés au vieillissement des forêts et la sénescence des arbres (mesure A-2-4) dans le but d'améliorer le statut de conservation des habitats forestiers et d'accroître leur naturalité (diversité des niches écologiques favorable à la faune).

Ce guide sera rédigé en concertation avec les acteurs socioprofessionnels concernés. Les annexes vertes du Schéma régional de gestion Sylvicole en Bourgogne pourront être utilisées comme base de travail.

Il sera diffusé auprès des gestionnaires, des propriétaires et des exploitants forestiers.

La conception et l'impression (100 exemplaires) seront confiées à un prestataire infographiste.

En parallèle, un groupe de travail « forêt » regroupant les acteurs socioprofessionnels du territoire (ONF et CRPF notamment) sera constitué afin d'engager une réflexion sur la prise en compte des enjeux paysagers et écologiques dans les documents de gestion forestière. En premier lieu, il sera nécessaire de disposer d'une vision plus précise des délais de coupe sur les espaces de covisibilité à fort enjeu paysager et de proposer si nécessaire des adaptations aux interventions sylvicoles pour garantir leur intégration paysagère. A plus long terme, il conviendra de mettre en cohérence les documents de gestion forestière (lors de leur renouvellement) avec les enjeux et les objectifs du document unique de gestion.

Zone d'application : prioritairement sur le massif du Torvon (commune de Vergisson) et les massifs des communes de Cenves et de Chasselas intégrés au périmètre du site classé (Bois de Cenves et Bois Chaintré).

Exemple d'expérience réalisée / bibliographie

- GERNIGNON C. (2002), Un guide paysager pour la forêt limousine. Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin, 162 p. + annexes.
- COLLECTIF (2011), Guide de recommandations sylvicoles du Site Natura 2000 FR26000974 « Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles », Communauté des Communes entre Cure et Yonne, 28 p.
- ONF, CRPF (2009), Guide paysager pour la gestion forestière des massifs Concors Sainte-Victoire, 8 p.
- CRPF (2012), Annexes vertes du Schéma régional de gestion Sylvicole en Bourgogne approuvées par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche le 18 juillet 2012

Calendrier de réalisation

2022-2027



OBJECTIFS A-2 : AMELIORER LA QUALITE PAYSAGERE ET BIOLOGIQUE DES HABITATS FORESTIERS

Fiche action A-2-3 : Amélioration de la structure des peuplements en engageant un processus d'irrégularisation sur certaines parcelles

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Occupant plus 25 % du territoire, Les habitats forestiers représentent une des principales composantes de la trame verte des monts du Mâconnais. Les sites cœurs de cette sous-trame forestière forme un arrière-plan constant du paysage notamment sur les versants en covisibilité des roches (massif du Torvon et bois de Cenves par exemple). Ils constituent également des réservoirs de biodiversité. La gestion sylvicole influe directement sur l'expression et l'état de conservation de ces habitats forestiers, sur les potentialités d'accueil de la faune et de la flore et sur la qualité du paysage. Les peuplements forestiers possédant une structure diversifiée et irrégulière constituent des habitats favorables pour certaines espèces animales et végétales. A ce titre et afin de limiter l'impact paysager des coupes forestières, il convient d'engager un processus d'irrégularisation des peuplements forestier sur certaines parcelles.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

- ONF
- CRPF
- Propriétaires forestiers

Estimation du coût :

Non estimable

Financement / Subvention :

Non finançable

Territoires concernés :

Sites cœurs de la trame « forêt » (Massif du Torvon et le massif de Cenves intégré au périmètre du site classé plus particulièrement)

Surface concernée:

A définir selon les enjeux paysagers et écologiques des parcelles forestières

OBJECTIFS

- Favoriser la diversité de la structure verticale des peuplements
- Limiter l'impact paysager des coupes forestières
- Favoriser certaines espèces remarquables (insectes saproxyliques, champignons)
- Contribuer au maintien et/ou à la régénération des habitats forestiers tout en améliorant leur état de conservation

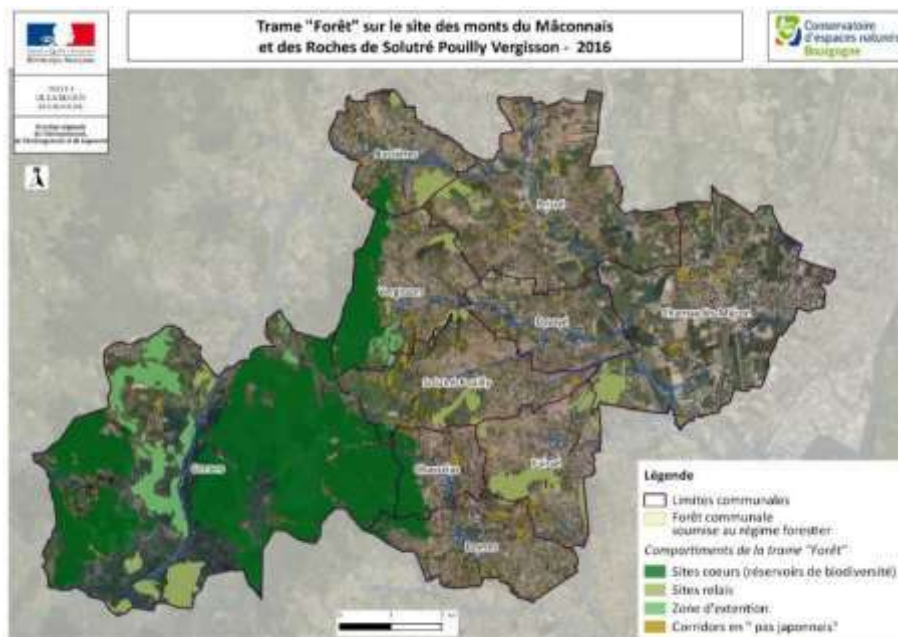
Acteurs concernés

- Office Nationale des Forêts
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Propriétaires privées / Communes propriétaire de forêts

Partenaires à mobiliser

- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Office Nationale des Forêts
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Directions Départementales des Territoire de Saône-et-Loire et du Rhône

Localisation



DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

Site des monts du Mâconnais et des roches de Solutré Pouilly et Vergisson
DREAL Bourgogne-Franche-Comté - Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson
Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Territoires & Paysages

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira à l'échelle de certaines parcelles à fort enjeux paysager et/ou écologique de favoriser l'irrégularité de la structure des peuplements forestiers. Les itinéraires sylvicoles permettant d'engager un processus d'irrégularisation sont variables suivant la structure des peuplements en place (futaie régulière de résineux, futaie régulière de feuillus, taillis sous-futaie). Classiquement, l'ouverture de petites trouées (10 à 50 ares) permet d'irrégulariser de vieux peuplements fermés dont l'exploitation est prévue, tout en favorisant leur condition de renouvellement. Le choix des peuplements à irrégulariser doit également tenir compte des stations forestières et de leur diversité à l'échelle du massif forestier géré. Certains milieux (cas des prés-bois, des milieux ouverts intraforestiers) constituent des éléments participants à l'irrégularisation des peuplements. Il convient donc de les repérer et de les prendre en compte dans les documents d'aménagements et dans l'exécution des coupes et des travaux.

Un groupe de travail « forêt » regroupant les acteurs socioprofessionnels du territoire (ONF et CRPF notamment) sera constitué afin d'engager une réflexion sur l'irrégularisation des peuplements forestiers (désignation de parcelles prioritaires au regard des enjeux paysagers et/ou écologique identifiés, évaluation de la faisabilité technique et économique, délais de mis en œuvre, etc.). Lors des renouvellements de document de gestion forestière (document d'aménagement, plan simple de gestion), il conviendra dans la mesure du possible d'adapter les itinéraires sylvicoles (programmes de travaux et de coupes) afin d'engager un processus d'irrégularisation sur certaines parcelles.

Zone d'application : prioritairement sur le massif du Torvon (commune de Vergisson) et les massifs des communes de Cenves et de Chasselas intégrés au périmètre du site classé (Bois de Cenves et Bois Chaintré).

Exemple d'expérience réalisée / bibliographie

- AFI (2009). - Le traitement des futaies irrégulières. Valoriser les fonctions multiples de la forêt, 144 p.
- CRPF Bourgogne, AFI (2010) - Le traitement irrégulier des chênaies de Bourgogne, 32 p.
- MOZZICONACCI Y., VANSTAEVEL B. (2003) - Repères pour la conversion d'un taillis-sous-futaie de chêne en futaie irrégulière. - Forêt Entreprise, n° 151, pp. 46-51.
- ONF, CENB (2003) - La Bourgogne calcaire : Préservation des forêts, des pelouses et des habitats associés. Bilan du programme Life Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire, 24 p. + annexes
- RASSE N. (2012) - Le traitement irrégulier appliqué aux peuplements de douglas ou de pins purs et mélangés en Bourgogne, CRPF Bourgogne, 41 p.

Calendrier de réalisation

A partir de 2020



OBJECTIFS A-2 : AMELIORER LA QUALITE PAYSAGERE ET BIOLOGIQUE DES HABITATS FORESTIERS

Fiche action A-2-4 : Constitution d'un réseau de bois sénescents ou à cavités et d'îlots de vieillissement

O
B
J
E
C
T
I
F
S
A
-
2

F
I
C
H
E
A
-
2
-
5

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Occupant plus 25 % du territoire, Les habitats forestiers représentent une des principales composantes de la trame verte des monts du Mâconnais. Les sites cœurs de cette sous-trame forestière forme un arrière-plan constant du paysage notamment sur Les versants en covisibilité des roches (massif du Torvon et bois de Cenves par exemple). Ils constituent également des réservoirs de biodiversité. La gestion sylvicole influe directement sur l'expression et l'état de conservation de ces habitats forestiers, sur les potentialités d'accueil de la faune et de la flore et sur la qualité du paysage. La présence de micro-habitats liés au vieillissement des forêts et la sénescence des arbres offrent une grande diversité de niches écologique pour la faune et la flore (fonge, mousses et lichens). Le maintien d'arbres mort ou en voie de dépérissement et la constitution d'îlots de vieillissement permet ainsi de favoriser ce type de micro-habitats.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

- ONF
- CRPF
- Propriétaires forestiers

Estimation du coût :

Non estimable

Financement / Subvention :

Non finançable

Territoires concernés :

- Sites cœurs de la trame « forêt » (Massif du Torvon et le massif de Cenves intégré au périmètre du site classé plus particulièrement)
- Sites relais caractérisé par des chênaies pubescentes thermophiles (pourtour du Mont de Pouilly, des Roches de Vergisson et de Solutré)

Surface concernée:

A définir selon les enjeux paysagers et écologiques des parcelles forestières

OBJECTIFS

- Contribuer à l'amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers et de leur naturalité
- Favoriser la diversité des communautés animales et végétales liées aux stades matures et sénescents des forêts (insectes saproxyliques, champignons, lichens, oiseaux cavernicoles, chauves-souris, etc.)

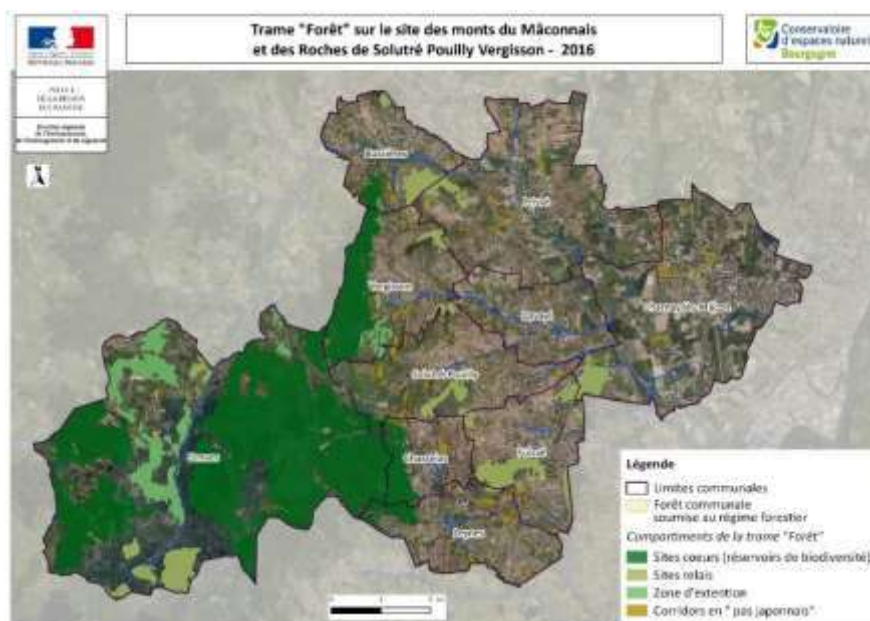
Acteurs concernés

- Office Nationale des Forêts
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Propriétaires privées / Communes propriétaire de forêts

Partenaires à mobiliser

- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Office Nationale des Forêts
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Directions Départementales des Territoire de Saône-et-Loire et du Rhône

Localisation



DESCRIPTION DE L'ACTION

- Il s'agit de permettre le maintien et le développement d'arbres morts et à cavités ainsi que la constitution d'îlots de vieillissement. Le but est de favoriser la présence de micro-habitats forestiers dont dépendent bon nombres d'insectes et champignons ainsi que certaines espèces végétales (mousses et lichens notamment). Le maintien d'un couvert forestier permanent permet également de réduire l'impact des coupes forestières sur certains massifs (versants en covisibilité des roches notamment).

En premier lieu, il convient de sensibiliser les forestiers à cette dimension de la protection des espèces à travers leurs milieux, étroitement associés à la gestion courante (mesure A.2.2). En second lieu, un inventaire des micro-habitats est nécessaire afin de choisir les arbres et les secteurs (îlots de vieillissement) à désigner pour leur conservation (absence d'intervention sylvicole). L'étude paysagère et écologique des sites cœurs de la trame « forêt » (mesure A.2.1) permettra d'orienter le choix des secteurs à désigner.

- Critères pour le choix des arbres à conserver : sujets dépérissant ou mort et/ou présentant des cavités vastes en hauteur, arbres de gros diamètre (supérieur à 40 cm de préférence), arbres gélivés et suintants à faibles valeur commercial, arbres situés à l'écart de zones fréquentées.

- Pour le choix des îlots de vieillissement, privilégier des secteurs qui répondent à un ou plusieurs des critères suivants: les plus à l'écart de la fréquentation du public, richesse en micro-habitats associés au vieillissement des forêts et à la sénescence des arbres (arbres à grandes cavités, gros bois sur pied mort ou dépérissant, gros bois à terre ou en chandelle, coulées et suintement de sève permanents, champignons lignicoles de type grands polypores, etc.), où les coupes programmées sont plus importantes, en situation d'écotone, en périphérie voire au sein de sites présentant par ailleurs un intérêt écologique et/ou paysager, zones d'accès et d'exploitation difficile (cas des chênaies pubescente thermophile liées au versant des roches notamment).

- Recommandations techniques : conservation de 3 à 5 arbres dépérissants et/ou morts à l'hectare (espacement de 100 mètres environ afin de constituer un réseau écologiquement fonctionnelle), surface minimum des îlots de vieillissement : 1/2 hectare qui feront l'objet d'aucune intervention sylvicole hors coupes de sécurité. Prévoir la matérialisation sur le terrain des arbres et des îlots à conserver.

- Dans l'idéal, la désignation des arbres et des îlots de vieillissement se fera lors de la révision des documents de gestion forestière (localisation sur carte et prise en compte dans les programmes de travaux et de coupe).

- Habitats forestiers ciblés et zones d'application : Hêtraie-chênaie-charmaie acidophile à calcicole et hêtraie-chênaie acidiphile et chênaie pubescente thermophile, propriétéairement sur les massifs du Torvon (commune de Vergisson), les massifs des communes de Cenves et de Chasselas intégré au périmètre du site classé (Bois de Cenves et Bois Chaintré) et les versants boisés sur le pourtour des roches (Mont de Pouilly notamment).

Exemple d'expérience réalisée / bibliographie

- ONF, CENB (2003) - La Bourgogne calcaire : Préservation des forêts, des pelouses et des habitats associés. Bilan du programme Life Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire, 24 p. + annexes.
- ONF (2003) - Ilots de vieillissement : mode d'emploi. Cellule d'expertises naturalistes, Dijon, 20 p + annexes
- LACLOS E. de (2003) - L'arbre autrement - ONF Dijon, 8 fiches techniques

Calendrier de réalisation

A partir de 2020



OBJECTIFS A-2 : AMELIORER LA QUALITE PAYSAGERE ET BIOLOGIQUE DES HABITATS FORESTIERS

Fiche action A-2-5 : Reconversion des plantations de résineux vers des peuplements feuillus

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
2

F
I
C
H
E

A
-
2
-
5

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Occupant plus 25 % du territoire, les habitats forestiers représentent une des principales composantes de la trame verte des monts du Mâconnais. Malgré une forte proportion de peuplements feuillus, une partie non négligeable des écosystèmes forestiers est composée de peuplements résineux résultant de plantations (à base de Douglas sur les roches acides et de pin noir d'Autriche associé à des cèdres sur les roches calcaires). Faites au détriment des habitats caractéristiques du territoire comme les hêtraies-chênaies-charmaies ou les pelouses calcicoles sur certains monts, une partie de ces plantations (pin noir d'Autriche plus particulièrement) s'avère peu adaptée aux conditions stationnelles avec des bois de qualité très médiocres et de faible valeur économique. Sur certaines parcelles situées sur les entités du site Natura 2000, il est envisagé de reconvertir ces plantations vers des peuplements feuillus.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

- ONF
- CENB

Estimation du coût :

Non estimé car très variable suivant les caractéristiques des peuplements en place et de la régénération après exploitation

Financement / Subvention :

Non finançable

Territoires concernés :

3 entités du site Natura 2000 (Mont Sard, Mont de Pouilly et Mont de Leynes)

Surface concernée :

8,5 ha

OBJECTIFS

- Restaurer les chênaies pubescentes thermophiles, habitat forestier d'intérêt écologique
- Améliorer l'état de conservation des habitats forestiers
- Contribuer à l'amélioration de la qualité paysagère du territoire

Acteurs concernés

- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Structure animatrice du site Natura 2000
- Office Nationale des Forêts
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Communes propriétaire de forêts

Partenaires à mobiliser

- Office Nationale des Forêts
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire

Localisation



Surface par entité :

- Mont Sard, 3,73 ha
- Mont de Pouilly, 2,72 ha
- Mont de Leynes, 2,05 ha

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Il s'agira de favoriser la transition progressive de peuplements résineux (pin noir d'Autriche associé ou non à des cèdres) en peuplements feuillus caractéristiques des chênaies pubescentes se développant sur les monts et les versants calcaires en situation xérothermophile. Cette mesure a pour but d'accompagner le retour des essences caractéristiques de l'habitat tout au long de la maturation du peuplement et après son exploitation. Pour atteindre cet objectif plusieurs itinéraires de gestion peuvent être envisagés en fonction de l'état des peuplements (composition, stade de maturation, présence ou non de semis de feuillus en sous strate, etc.): exploitation des résineux par bouquets, dégagement des taches de semis d'essences feuillues (Chêne pubescent, Alisier, Erable, etc.), conservation de la strate arbustive et des arbres morts.

- Un groupe de travail « forêt » regroupant les acteurs socioprofessionnels du territoire (ONF et CRPF notamment) et les communes propriétaires des parcelles concernées (Solutré-Pouilly, Leynes et Bussièrès) sera constitué afin d'engager une réflexion sur la reconversion des plantations de résineux vers des peuplements feuillus. Il s'agira notamment de définir des itinéraires sylvicoles adaptés à l'état des peuplements à reconvertir et de les planifier (programmes de travaux et de coupes) dans les documents de gestion forestière qui seront révisés (document d'aménagement des forêts communales concernées).

- Zone d'application (à mettre en cohérence avec les documents d'aménagements et les attentes des communes propriétaires et de l'ONF) : Mont Sard (3,73 ha), Mont de Pouilly (2,72 ha) et Mont de Leynes (2,05 ha) – cf. page précédente

- Échanges réguliers avec les opérateurs chargés des travaux (coupe forestières, dégagements de semis, etc.) afin d'assurer la traçabilité des opérations de gestion

- Suivi simplifié de la végétation (après exploitation et coupes d'éclaircies) pour mieux appréhender la dynamique d'évolution des peuplements forestiers (présence de semis d'essences feuillus notamment)

Exemple d'expérience réalisée / bibliographie

- ONF (2002), Expérimentation de conversion de peuplements sur le Mont de Pouilly (forêt communale de Solutré-Pouilly) Programme Life Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire,

Calendrier de réalisation

A partir de 2020

OBJECTIFS A-3 : MAINTENIR ET RECONQUERIR LES PRAIRIES ET LE BOCAGE ASSOCIE



**Fiche action A-3-1 :
Maintien des systèmes d'élevage et
des pratiques agricoles compatibles
avec la préservation des prairies bocagères**

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
3

F
I
C
H
E

A
-
3
-
1

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Intimement liées aux systèmes agricoles d'élevage, Les prairies bocagères occupent environ 25 % du territoire. Ce sont des milieux riches en biodiversité ordinaire formant une trame verte indispensable à la fonctionnalité écologique de certains habitats naturels (zones humides notamment) et au cycle biologique de certaines espèces (insectes, oiseaux, chauves-souris, etc.). Ils participent également à la mosaïque de paysage du territoire. Ils sont regroupés au sein de 4 secteurs : La commune de Cenves, La vallée de L'Arlois, La vallée de Solutré à proximité de La Grange du Bois et la partie aval de la vallée de La Petite Grosne. Localement, Les prairies subissent de fortes pressions et sont en nette régression suite à leur retournement et leur conversion en culture. Afin d'assurer leur préservation, il convient de soutenir et de promouvoir les pratiques agricoles d'élevage contribuant au maintien des prairies bocagères.

Priorité : 1

Porteurs de l'action :
-Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
-Conservatoire d'Espaces Naturels

Estimation du coût :
- MAEC de l'ordre de 200 €/ha/an

Financement / Subvention :
Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :
Trame « prairie bocagère »

Surface concernée:
1 900 ha dont 900 ha prioritaire au sein du site classé

Outils à mobiliser
MAEC

OBJECTIFS

- Soutenir et favoriser une utilisation agricole extensive des prairies bocagères
- Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des habitats prairiaux et du bocage associé
- Contribuer au maintien des systèmes d'élevage sur le territoire

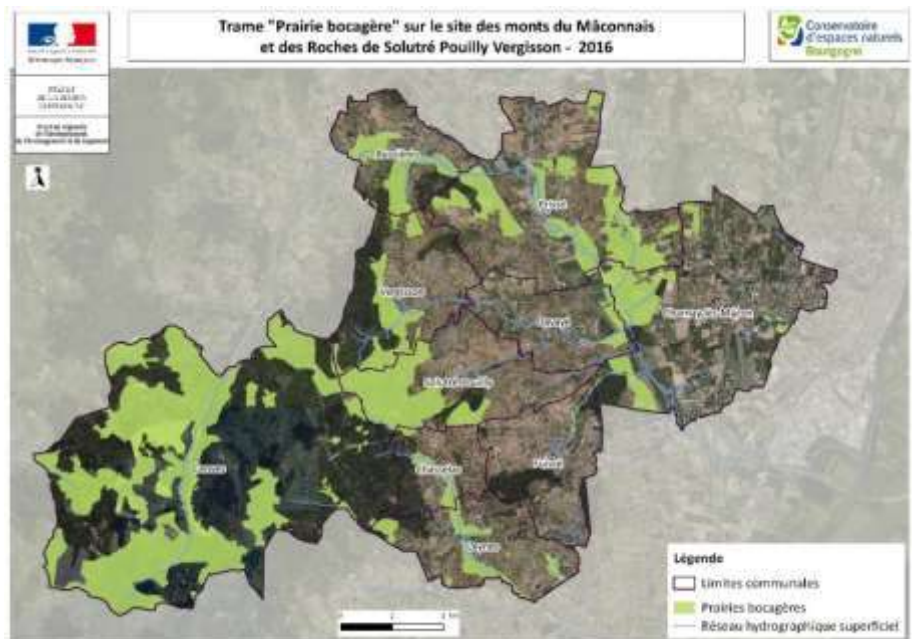
Acteurs concernés

- Exploitants agricoles
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site et commune de Solutré-Pouilly
- Collectivités locales
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
- Directions Départementales des Territoires de Saône-et-Loire
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Localisation



DESCRIPTION DE L'ACTION

- Mise en place ou maintien de pratiques agricoles compatibles avec la préservation des prairies des bocagères, à savoir :

- Entretien par pâturage extensif selon un cahier des charges précis (limitation du chargement, période de pâturage, limitation ou absence totale de fertilisation, interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires, raisonnement de l'utilisation des traitements antiparasitaires, etc.) ;
- Entretien par fauche selon un cahier des charges précis (fauche tardive après le 20 juin, limitation ou absence totale de fertilisation, interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires, mise en place de zones de mise en défens, etc.) ;
- Entretien des haies selon un plan de gestion précis (type de taille, périodicité, non intervention sur certains linéaires, période d'intervention de préférence entre le 1 décembre et mi-février, maintien d'arbres remarquables, etc.) - mesure A.3.2

- Une mesure visant à la reconversion des cultures en prairies sera également proposée et sera encadrée selon un cahier des charges précis (mise en place d'un couvert herbacé localisé de façon pertinente, type de couverts à planter, maintien du couvert herbacé de façon et entretien selon certaines modalités, etc.)

- Afin d'apporter un soutien financier aux exploitants agricoles souhaitant s'engager dans la mise en œuvre de ces pratiques, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) propre au territoire sera proposé au titre de l'enjeu « biodiversité » associé à la trame « prairies bocagères ». Il sera décliné en différentes Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) localisées reprenant les différents éléments précités.

- En parallèle, un plan d'actions en faveur des habitats d'intérêt patrimonial associés aux prairies bocagères (zones humides, ripisylve, mare, etc.) sera élaboré (mesures A.3.3). Sur la base de ce document, d'autres Mesures Agro-Environnementales pourront être proposées afin d'assurer le maintien et/ou la restauration de ces habitats patrimoniaux.

- En complément, il semble nécessaire d'engager une réflexion pour une meilleure valorisation des produits (viandes, fromages, etc.) issus de pratiques d'élevage favorables au maintien des prairies bocagères du territoire (circuit court, « label » à développer, etc.), cf. mesure A.1.4.

- Zone d'application : cette action sera mise en place prioritairement sur la vallée de l'Arlois, la vallée de Solutré à proximité de la Grange du Bois et la vallée de la Petite Grosne.

Bibliographie

- Projet Agro-Environnemental et Climatique du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois » (Communauté de Communes du Clunisois, 2016)
- Notices des MAEC sur le site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois » (Communauté de Communes du Clunisois, 2016)

Calendrier de réalisation

2019 à 2023

(poursuite après 2023 selon état d'avancement)



**OBJECTIFS A-3 : MAINTENIR ET RECONQUERIR
LES PRAIRIES ET LE BOCAGE ASSOCIE**

**Fiche action A-3-2 :
Développement et maintien du
maillage bocager**

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Elément structurant de certaines entités paysagères des monts du Mâconnais, Le maillage bocager joue un principalement rôle primordial dans Le bon fonctionnement des équilibres naturels. Associée aux prairies, il forme une trame verte assurant des fonctions essentiels sur Le plan écologique et agricole (habitats favorables à certaines espèces végétales et animales, corridors écologiques, fonctions hydrauliques, limitation de L'érosion, protection des cultures, abris pour les troupeaux, etc.). Il participe également à L'identité paysagère du territoire. Localement, Le bocage subit de fortes pressions et est en nette régression (cas de La vallée de La Petite Grosne). Pour ces différentes raisons, il constitue un fort enjeu de conservation sur Le territoire et mérite une attention particulière afin d'assurer son maintien et son développement.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
- Collectivités locales
- Exploitants agricoles

Estimation du coût :

Variable suivant les opérations (plantation, entretien, etc.)

Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat, Conseil Régional, Collectivités territoriales

Territoires concernés :

Trame « prairie bocagère »

Surface concernée:

1 900 ha dont 900 ha prioritaire

OBJECTIFS

- Renforcer et densifier le maillage bocage du territoire
- Favoriser un entretien et une valorisation du bocage
- Améliorer la fonctionnalité écologique de la trame bocagère (continuité écologiques)

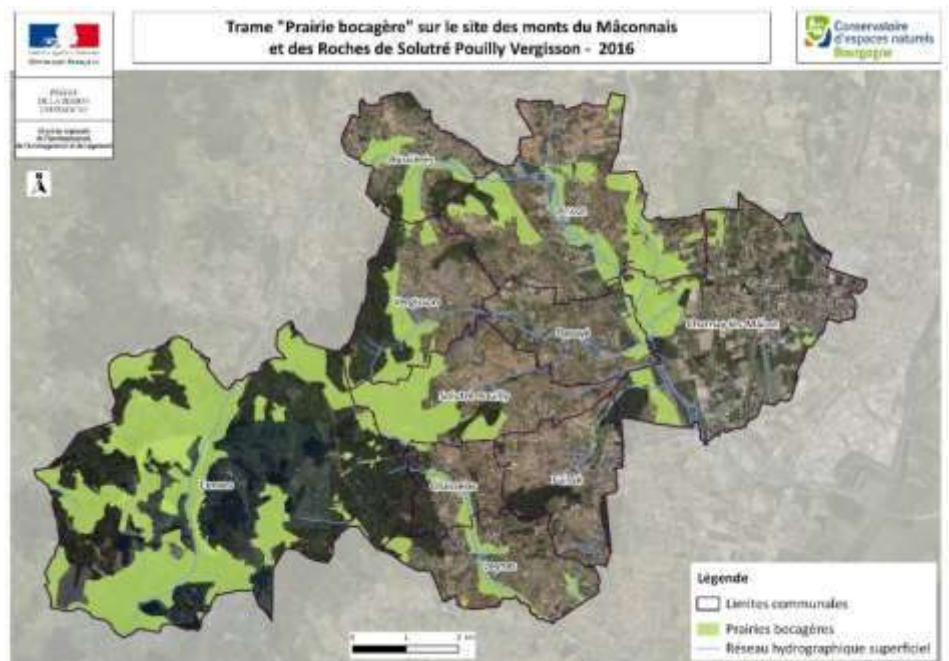
Acteurs concernés

- Exploitants agricoles
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site et commune de Solutré-Pouilly
- Collectivités locales

Partenaires à mobiliser

- Chambres d'Agriculture de Saône-et-Loire, du Rhône et de Bourgogne
- Directions Départementales des Territoires de Saône-et-Loire et du Rhône
- Alterre Bourgogne Franche-Comté (Réseau Bocages)
- Fédération Départementale des Chasseurs de Saône et Loire
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Localisation



DESCRIPTION DE L'ACTION

- En premier lieu, il convient d'améliorer les connaissances sur le bocage du territoire et ses caractéristiques (localisation, état de conservation, structure, essences présentes, milieux environnants, mode d'entretien) au travers d'un inventaire (atlas cartographique). Sur la base de ce travail, une hiérarchisation des secteurs à forts enjeux pourra être réalisée et ainsi permettre d'orienter les actions à mettre en œuvre pour préserver et développer le bocage du territoire.

- Différentes actions peuvent être envisagées allant de la création de la haie à son entretien en passant par sa valorisation :

- Création d'une haie (préparation du sol, plantation, etc.) en privilégiant les secteurs bocagers présentant de fortes discontinuités écologiques afin d'améliorer la fonctionnalité du réseau bocager du territoire ;
- Entretien d'une haie selon un cahier des charges précis (type de taille, périodicité, non intervention sur certains linéaires, période d'intervention de préférence entre le 1 décembre et mi-février, maintien d'arbres remarquables, etc.)

- Afin d'apporter un soutien financier aux exploitants agricoles souhaitant s'engager dans la mise en œuvre de ces pratiques, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) propre au territoire sera proposé au titre de l'enjeu « biodiversité » associé à la trame « prairies bocagères ». Il sera décliné en différentes Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) localisées reprenant les différents éléments précités.

- En complément, il semble nécessaire à d'engager une réflexion avec les acteurs concernés par la gestion du bocage (exploitant agricole, communes, etc.) pour une meilleure valorisation de la haie (production de bois énergie ou de plaquette pour paillage animal, plan de gestion bocager, mutualisation des moyens techniques, etc.)

- Zone d'application : cette action sera mise en place prioritairement sur la vallée de l'Arlois, la vallée de Solutré à proximité de la Grange du Bois et la vallée de la Petite Grosne.

Exemple d'expérience réalisée / bibliographie

- Chambre d'agriculture de Bourgogne (2014), Gestion et valorisation durable de la haie, 6 p.
- Pôle bocage Région Pays de la Loire (2015), La commune et le bocage, classeur consultable en ligne (<http://www.bocage-paysdelaloire.fr>)
- ALTERRE Bourgogne Franche-Comté, Divers retours d'expériences du réseau bocage de Bourgogne
- LIAGRE F. (2006), Les haies rurales, rôles - création - entretien. France agricole, 319p.
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (2002). Guide technique du bocage. 44p.
- Projet Agro-Environnemental et climatique du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois » (Communauté de Communes du Clunisois, 2016)

Calendrier de réalisation

2019 à 2023
(poursuite après 2023 selon état d'avancement)



OBJECTIFS A-3 : MAINTENIR ET RECONQUERIR LES PRAIRIES ET LE BOCAGE ASSOCIE

Fiche action A-3-3 : Plan d'action en faveur des habitats d'intérêt patrimonial associés aux prairies bocagères

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Intimement liées aux systèmes agricoles d'élevage, Les prairies bocagères occupent environ 25 % du territoire. Ce sont des milieux riches en biodiversité ordinaire formant une trame verte et abritant des habitats d'intérêt patrimonial : mares, zones humides (mouillères, ripisylve) et affleurements rocheux et végétation pionnière associée. Ces habitats souvent relictuels et fragmentés sur le territoire joue un rôle essentiel dans le cycle biologique de certaines espèces (odonates, lépidoptères, orthoptères, amphibiens, espèces végétales, etc.). Ils participent également à la mosaïque de paysage du territoire. Ces milieux à fort intérêt écologique subissent localement de fortes pressions et leur fonctionnalité écologique semble altérée sur le territoire. Afin d'assurer leur préservation, il convient de mettre en place un plan d'actions en faveur de ces habitats d'intérêt patrimonial.

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
3

F
I
C
H
E

A
-
3
-
3

Priorité : 2

Porteurs de l'action :
-Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
-Conservatoire d'Espaces Naturels

Estimation du coût :
- Inventaire des habitats : sur devis avec un plafond à 10 000 euros
- Coût des opérations d'entretien et de restauration variable suivant les opérations

Financement / Subvention :
Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :
Trame « prairie bocagère »

Surface concernée:
1 900 ha dont 900 ha prioritaire

OBJECTIFS

- Améliorer les connaissances sur les habitats d'intérêt patrimonial associés aux prairies bocagères
- Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation de ces habitats
- Soutenir et favoriser la prise en compte de ces milieux dans la gestion agricole des prairies bocagères

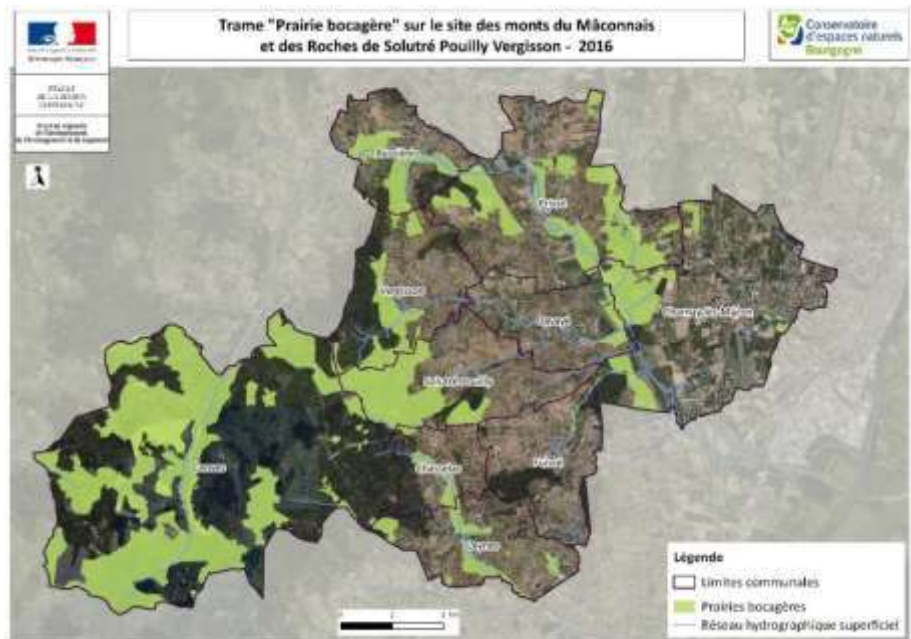
Acteurs concernés

- Exploitants agricoles
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site et commune de Solutré-Pouilly
- Collectivités locales
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Chambres d'Agriculture de Saône-et-Loire et du Rhône
- Directions Départementales des Territoires de Saône-et-Loire et du Rhône
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Localisation



DESCRIPTION DE L'ACTION

Le plan d'actions en faveur de la conservation des habitats d'intérêt patrimonial associés aux prairies bocagères sera composé des éléments suivants :

- un inventaire associé à un diagnostic écologique et socio-économique (usages, modes de gestion) des habitats d'intérêt patrimonial du territoire : mares, zones humides (mouillères, ripisylve) et affleurements rocheux et végétation pionnière associée ;
 - une hiérarchisation des sites abritant des habitats d'intérêt patrimonial afin d'orienter et de prioriser les interventions nécessaires au maintien et/ou à l'amélioration de leur état de conservation ;
 - un programme d'actions visant à proposer des mesures d'entretien et de restauration adaptées aux enjeux de conservation et aux caractéristiques des habitats ciblés (reprofilages des berges des mares, mise en place de zones de mise en défens d'habitats sensibles au piétinement, adaptation des modalités de pâturage, gestion différenciée des ripisylves associés aux ruisseaux et cours d'eau, etc.).
- Afin d'apporter un soutien financier aux exploitants agricoles souhaitant s'engager dans la mise en œuvre de ces pratiques, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) propre au territoire sera proposé au titre de l'enjeu « biodiversité » associé à la trame « prairies bocagères ». Il sera décliné en différentes Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) localisées et adaptées aux enjeux de conservation des habitats ciblés.
- En parallèle, les communes prioritaires pouvant être concernées par la gestion de ces habitats patrimoniaux seront sensibilisées aux enjeux de conservation et de gestion associés à ces habitats.
- Zone d'application : ce plan d'action ciblera prioritairement la vallée de l'Arlois, la vallée de Solutré à proximité de la Grange du Bois et la vallée de la Petite Grosne.

Exemple d'expérience réalisée / bibliographie

- Retours d'expériences divers menés dans le cadre du réseau mares de Bourgogne porté par le CENB
- Retours d'expériences divers liés à des inventaires de milieux humides sur plusieurs bassins versants en Bourgogne
- Projet Agro-Environnemental et Climatique du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois » (Communauté de Communes du Clunisois, 2016)
- Notices des MAEC sur le site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois » (Communauté de Communes du Clunisois, 2016)

Calendrier de réalisation

2020-2021



Fiche action B-1-1 : Préserver les structures végétales d'accompagnement du vignoble

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Bois, bosquets, haies, arbres isolés... La végétation structure, rythme et marque l'identité du paysage. On constate une banalisation et une monotonie du paysage par simplification et abandon du végétal en certains endroits. Les structures végétales jouent un rôle important sur le plan écologique mais aussi agronomique. Le maintien, la plantation et la préservation de ces éléments sont des actions qui répondent aujourd'hui aux objectifs nationaux en matière d'agro-écologie.

Priorité : 1

Porteurs de l'action :

- BIVB

Estimation du coût :

- 20€/mètre linéaire et mise en réseau d'acteurs

Financement / Subvention :

- FEADER (MAEC)

Territoires concernés :

-Secteurs viticoles sur les versants des roches
- A proximité des cours d'eau

Surface concernée (estimation) :

Lexique / Sigle :

-MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

OBJECTIFS

- **paysagers** : créer des points de repères, intégrer les bâtiments agricoles, accompagner le petit patrimoine bâti, valoriser les abords de domaines
- **environnementaux** : limiter les transferts d'intrants, maintenir des auxiliaires de cultures, offrir des zones de refuge et de nourriture pour la faune
- **agronomiques** : maintenir les sols et limiter l'érosion, améliorer la structure du sol, protéger les cultures du vent

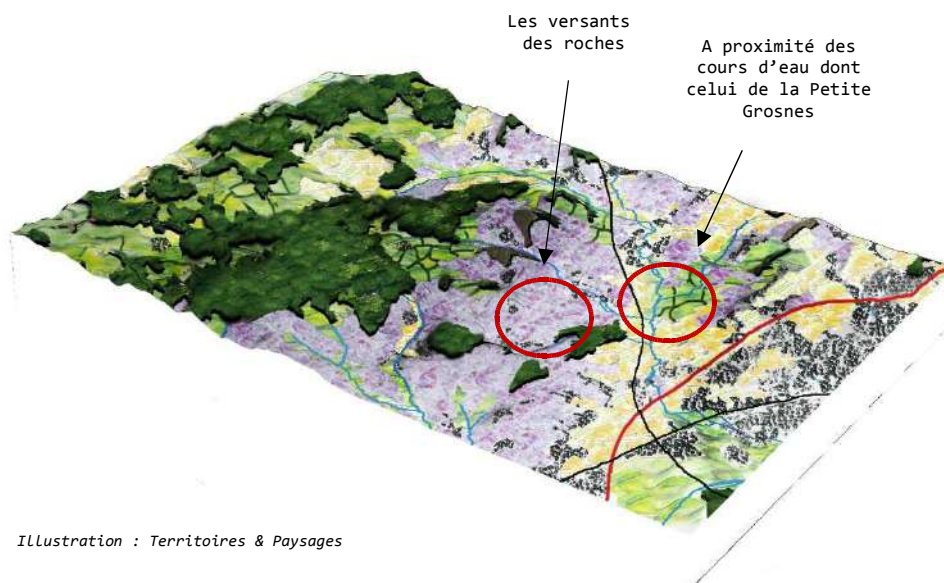
Acteurs concernés

- Agriculteurs / Viticulteurs
- Collectivités locales
- Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site

Partenaires à mobiliser

- Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB)
- Chambres d'Agriculture de Saône et Loire et du Rhône
- Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV)
- Conservatoire des Espaces Naturels Bourgogne (CEN)
- Directions Départementales des Territoires de Saône et Loire et du Rhône (DDT)

Localisation



DESCRIPTION DE L'ACTION

A l'échelle de la collectivité

- réaliser un inventaire cartographique des structures végétales marquantes dans le paysage (arbre isolé, haie, bosquet, ripisylve, bois...),
- proposer des diagnostics biodiversité du vignoble aux vignerons,
- sensibiliser les vignerons à la nécessité de préserver l'existant et planter pour diversifier les essences,
- communiquer sur le rôle positif des structures végétales,
- organiser des journées de formation et de sensibilisation,

A l'échelle d'un vigneron

- conserver et entretenir les structures végétales existantes,
- définir son projet de plantation : localisation, fonction...,
- entretenir par des interventions régulières et douces (préférer à des nettoyages trop violents), en évitant d'intervenir entre le 1er mars et le 15 août (période de reproduction de l'avifaune),
- planter entre début novembre et fin avril en évitant les périodes de gel,
- assurer un entretien régulier des jeunes plants (arrosage et débroussaillage) pour favoriser leur développement,
- préserver les arbres morts pour accueillir la biodiversité,

Evaluation - justificatif de suivi : nombre d'inventaires, nombre de vignerons associés, nombre de journée de sensibilisation, type d'interventions réalisés sur le végétal

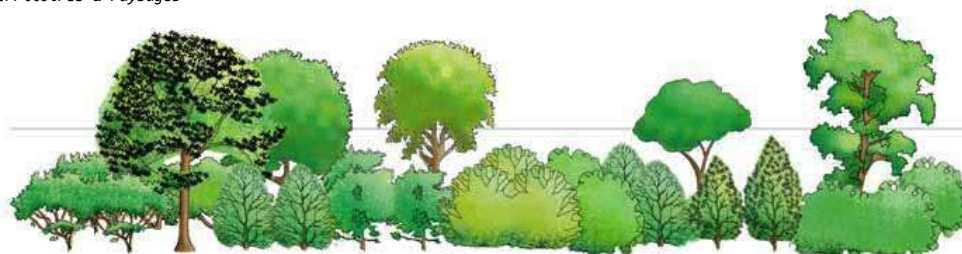
PRINCIPES PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX

Définir la fonction de chaque structure végétale pour mieux choisir les essences et leur implantation :

- **pour marquer l'espace** : arbre isolé à la croisée des chemins ou des parcelles (ex. tilleul...),
- **pour la mise en valeur d'une entrée** : arbre à symbolique forte (ex. chêne, noyer...),
- **pour la recherche d'ambiance** : jeux d'ombres et de lumières (ex. tilleul, bouleau, saule...),
- **pour créer des fenêtres visuelles** : arbre qui guide le regard (ex. bouleau...),
- **pour souligner les parcelles** et identifier les cépages, les terroirs, les propriétés : plantes jalons en bout de rang (ex. rosier...),
- **pour l'encadrement** d'une perspective ou souligner un cheminement : alignement d'arbres ou haie composite (ex. prunellier, églantier, cornouiller...),
- **pour agrémenter les abords** de domaines : préférer des essences locales ornementales,
- **pour un effet brise vent** : perpendiculairement aux vents dominants,
- **pour lutter contre l'érosion** : le long des courbes de niveau, perpendiculairement à la pente, sur les zones de ruptures de pente et les talus,
- **pour créer un corridor écologique** : entre les éléments naturels existants sur l'exploitation
- **pour constituer des zones de réservoirs** au milieu du vignoble : à l'interface entre deux parcelles de vigne afin de fragmenter le parcellaire,
- **pour réduire le transfert** des produits phytosanitaires : le long des cours d'eau et dans les fonds de vallées,

Les différentes strates arborées

ILLUSTRATION : Territoires & Paysages



ÉQUIPE DE GESTION
Territoires & Paysages

Essences à privilégier

- espèces locales adaptées au climat et au sol : observer ce qui pousse naturellement proche du vignoble,
- pour une haie, choisir des espèces diversifiées : associer feuillage caduc et persistant, varier les ports et les jets (arboré, arbustif...), opter pour des essences aux cycles de développement variables (fleurs, fruits),
- éviter les espèces considérées comme « exotiques envahissantes » ou « invasives », interdites par le Code de l'Environnement,

ARBRES :

- Alisier blanc (*Sorbus aria*), Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), Cerisier de Sainte-Lucie (*Prunus Mahaleb*), Charme commun (*Carpinus betulus*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Saule marsault (*Salix caprea*)

ARBUSTES :

- Eglantier commun (*Rosa canina*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Noisetier (*Corylus avellana*), Néflier (*Mespilus germanica*), Viorne Lantane (*Viburnum Lantana*)



Dominant le vignoble, les **bois** forment l'arrière-plan constant du paysage. En certains endroits les lisières bois - vignes sont marquées et rectilignes



L'arbre isolé fonctionne comme un repère, il donne une échelle au paysage et joue également un rôle écologique important (refuge, perchoir...)



Réduites dans leur nombre et leur constitution, les haies sont par endroit à l'état résiduel



Les haies bocagères maillent et cloisonnent les prairies

Outils à mobiliser

- Guide technique LIFE + Biodivine Bourgogne - www.biodivine.eu
- Dans les zones concernées par un PAEC : MAEC LINEA (entretien de haies, arbres...)
- Trame Verte et Bleue - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

- **Espace Boisé Classé (EBC)** - (Art L130-1 du Code de l'urbanisme)

Les PLU peuvent classer comme espaces boisés : les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenants ou non à des habitations, répondant en particulier à un intérêt paysager avéré. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des d'alignements.

- **Code forestier** (Art L. 311-1 à 5)

Il soumet à demande d'autorisation préalable les défrichements, quelle qu'en soit la surface, affectant des massifs forestiers de plus de 4 ha (ou les bois de moins de 4 ha s'ils sont rattachés à un massif de plus de 4 ha).

- **Zone Non Traitée (ZNT)**
- **Code de l'Environnement** (espèces invasives)
- **Cahiers des charges AOC** : « destruction, dans les vignes, des cadoles, murs en pierres sèches, haies et murgers existants, est interdite. »

Exemple d'expérience réalisée

- Plantations de haies par le BIVB sur Pouilly-Fuissé, Irancy et Corton dans le cadre de Biodivine

Bibliographie

- Guide technique LIFE + Biodivine Bourgogne
- Guide de plantation et d'entretien des haies champêtres - Conseil départemental du Rhône
- Schéma régional de gestion sylvicole de la Bourgogne

Calendrier de réalisation

2018-2027



Fiche action B-1-2 :
Encourager des pratiques
culturales favorables à
l'environnement
et au paysage

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Tournières, inter-rangs, piquets tête de rangs... forment Les premiers plans du vignoble et La première image perçue depuis Les routes et chemins. Ces éléments participent à L'identité et à La qualité du paysage quand ils sont entretenus et soignés. Ces pratiques et aménagements sont également favorables au maintien et à La gestion durable de La biodiversité. Ils répondent aujourd'hui aux objectifs nationaux en matière d'agro-écologie.

O
B
J
E
C
T
I
F
B
-
1
F
I
C
H
E
B
-
1-2

Priorité : 1

Porteurs de l'action :

- Syndicats viticoles
- BIVB
- Viticulteurs

Estimation du coût :

- €

OBJECTIFS

- diversifier le **paysage** : harmonisation des pratiques viticoles, routes soulignées
- préserver le **terroir** : maintien du sol et amélioration de la portance, diminution de l'érosion et du ruissellement
- favoriser la **biodiversité** : création de corridors écologiques favorables à la faune et la flore, lutte contre les espèces invasives
- préserver l'**environnement** : limitation des transferts d'intrants, protection de la qualité des eaux, utilisation raisonnée des produits phytosanitaires

Acteurs concernés

- Viticulteurs
- Syndicats viticoles
- Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site

Partenaires à mobiliser

- Directions Départementales des Territoires de Saône et Loire et du Rhône
- Chambres d'Agriculture de Saône et Loire et du Rhône
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Conservatoire des Espaces Naturels Bourgogne
- Institut Français de la Vigne et du Vin
- Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Financement / Subvention :

- FEADER : aide conversion ou maintien AB, MAEC, compétitivité des exploitations (AAP PCAE)...
- CASDAR, animation GIEE (AAP MAEC)

Territoires concernés :

-les parcelles de vignes à proximité des routes et des cours d'eau

Surface concernée (estimation) :

Lexique / Sigle :

- PCAIE
- MAEC
- GIEE
- HVE

Localisation

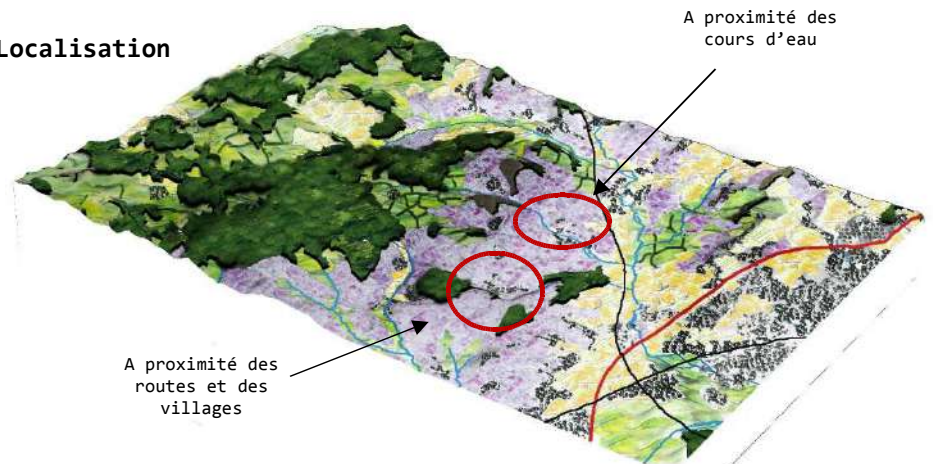


Illustration : Territoires & Paysages

DESCRIPTION DE L'ACTION

A l'échelle de la collectivité ou d'un syndicat

- réaliser un inventaire des pratiques agro-environnementales et paysagères afin d'identifier celles qui pourraient constituer les mesures agro-environnementales à intégrer dans les cahiers des charges AOC,
- inciter à la certification/labellisation : certification environnementale, AB...,
- constituer et animer des groupes vigneron (formations, échanges d'expériences...) sur l'amélioration/évolution des pratiques culturales pouvant être reconnus GIEE,
- prioriser les secteurs d'intervention en fonction des enjeux prioritaires,

A l'échelle d'un vigneron

- se référer au guide technique Biodivine « Pratiques et aménagements favorables au maintien et à la gestion durable de la biodiversité dans les paysages viticoles »,
- réaliser un diagnostic agro-écologique de son exploitation (ex : outil ACTA),
- solliciter les conseillers des chambres d'agriculture ou instituts techniques pour le choix des parcelles à enherber et le type de semences,
- privilégier le bois ou le métal pour les piquets tête de rang,
- soigner l'entretien des tournières,
- utiliser le végétal (arbustes, rosiers...) pour protéger et marquer les têtes de rang,

Evaluation / Justificatif du suivi : nombre d'inventaires des pratiques culturales, carte des secteurs prioritaires d'intervention.

PRINCIPES PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX



Les espaces inter-parcellaires (fossés, talus...) créent une interface douce entre la route et la vigne.



Le choix des matériaux et le soin apporté aux piquets tête de rang se lit dans le paysage. Ils soulignent la géométrie et forment les premiers plans du vignoble.



La diversité des éléments : muret, enherbement, talus, structures végétales... amène une richesse dans le paysage.



Les manchons multicolores apportent une hétérogénéité dans le paysage et sont très prégnants l'hiver.

DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

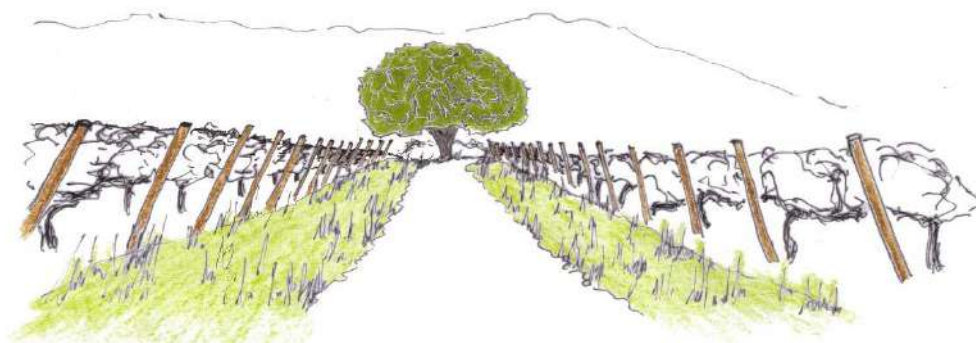


Illustration : Territoires & Paysages

ARBRE REMARQUABLE

CHEMIN
ENHERBÉ

PICNET
BOIS

Outils à mobiliser

- Guide technique LIFE + Biodivine Bourgogne
- Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE)
- Trame Verte et Bleue - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- Outil de diagnostic agro-écologique des exploitations (ACTA)

Cadre juridique / réglementation

- Cahiers des charges AOC : « enherbement permanent des tournières est obligatoire »
- Natura 2000
- Zone Non Traitée (ZNT)
- Arrêté «abeilles» du 23 novembre 2003
- Zones Écologiques Réservoirs (ZER)

Les cahiers de gestion des sites classés viticoles n'interfèrent pas avec les cahiers des charges des AOC. Les cahiers de gestion des sites classés viticoles encadrent la gestion des éléments paysagers du vignoble, le plus souvent présents à l'extérieur des parcelles de vignes : chemins, cabanons, ouvrages hydrauliques, arbres, haies, bosquets...

Les cahiers des charges des AOC encadrent notamment les pratiques culturales à l'intérieur des parcelles de vignes. Le second paragraphe du point IV des cahiers des charges précise que « toute modification de l'état d'une parcelle comprise dans l'aire délimitée peut entraîner la modification de la délimitation et donc le déclassement de la parcelle ».

De nombreux cahiers des charges des AOC viticoles essaient d'encadrer les aménagements autorisés sur les aires délimitées. La présente fiche n'a pas vocation à organiser les modes et méthodes culturaux. Toutefois, elle s'intéresse à l'aspect général de la parcelle et à tous les travaux connexes qui peuvent avoir un impact visuel sur le site.

Une parcelle non plantée dans l'aire d'appellation AOC bénéficiera d'un avis favorable "a priori" pour sa transformation en vigne, dans le cadre de la procédure liée au site classé. Des recommandations pourront être formulées pour assurer la meilleure insertion paysagère de cette nouvelle parcelle de vignes dans le paysage existant.

Exemples d'expériences réalisées

- Enherbement inter-rangs réalisés par le BIVB sur Pouilly-Fuissé, Irancy et Corton dans le cadre de Biodivine
- GIEE RHONEA : union des caves coopératives de Beaumes-de-Venise et Vacqueyras pour mise en commun et harmonisation de leurs démarches environnementales

Bibliographie

- Guide technique LIFE + Biodivine Bourgogne

Calendrier de réalisation

2018-2027



Fiche action B-1-3 : Soigner les ouvrages hydrauliques du vignoble

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Fossés, grilles d'évacuation, bassins... ces petits ouvrages jouent un rôle essentiel dans la gestion hydraulique du vignoble. Situés entre les parcelles de vignes, aux abords des chemins comme aux pieds des pentes, les ouvrages hydrauliques composent la fine échelle du paysage. Le manque d'entretien, l'utilisation de matériaux qui tranchent dans le vignoble ou encore la réalisation d'ouvrages surdimensionnés peuvent rompre l'harmonie paysagère. Il est donc important d'associer l'aspect esthétique au rôle fonctionnel des ouvrages hydrauliques afin de s'intégrer avec cohérence et durabilité dans le site.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

- ASA
- Syndicats viticoles

Estimation du coût :

- €

Financement / Subvention :

-

Territoires concernés :

- les versants des roches
- les parcelles viticoles à proximité des villages

Surface concernée (estimation) :

-

Lexique / Sigle :

-

OBJECTIFS

- intégrer les différents aménagements sur le plan paysager et environnemental
- maintenir le rôle fonctionnel des aménagements hydrauliques : gérer l'écoulement de l'eau, réduire les phénomènes d'érosion, maintenir les sols, favoriser l'infiltration des eaux...

Acteurs concernés

- Viticulteurs
- Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site

Partenaires à mobiliser

- SIVOM du bassin versant de la Petite Grosnes
- Directions Départementales des Territoires de Saône et Loire et du Rhône (DDT)
- Chambres d'Agriculture de Saône et Loire et du Rhône
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- CAUE

Localisation

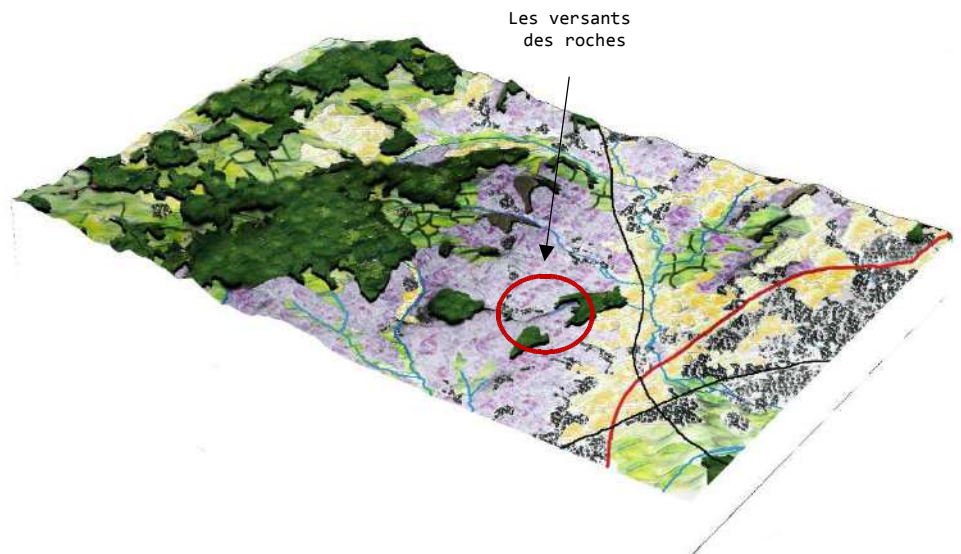


Illustration : Territoires & Paysages

DESCRIPTION DE L'ACTION

A l'échelle de la collectivité

- réaliser une étude de programmation d'aménagement hydraulique : identifier les besoins, planifier les travaux par secteurs...,
- encourager des aménagements collectifs (à l'échelle d'un bassin versant...),
- créer une matériauthèque du site,
- coordonner une demande commune d'autorisation pour les parcelles situées en site classé,

PRINCIPES PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX

Entretien, requalification et création de fossés

- pour les fossés enherbés, faucher et curer régulièrement en respectant les périodes à enjeux, pour la biodiversité, privilégier les tontes entre novembre et mars,
- pour les fossés maçonnés, utiliser les matériaux locaux en structure ou en parement,
- proscrire les matériaux artificialisés,
- fond renforcé par un mortier désactivé à gros granulat pour être maintenu,
- enherbement du talus permettant l'écoulement et l'infiltration des eaux,

Il est préférable de multiplier les fossés d'écoulement des eaux afin de fractionner les flux et d'éviter les ouvrages de trop grande ampleur, prégnants dans le paysage

Entretien, requalification et création de surfaces drainantes (fossés drainant, grilles d'évacuation)

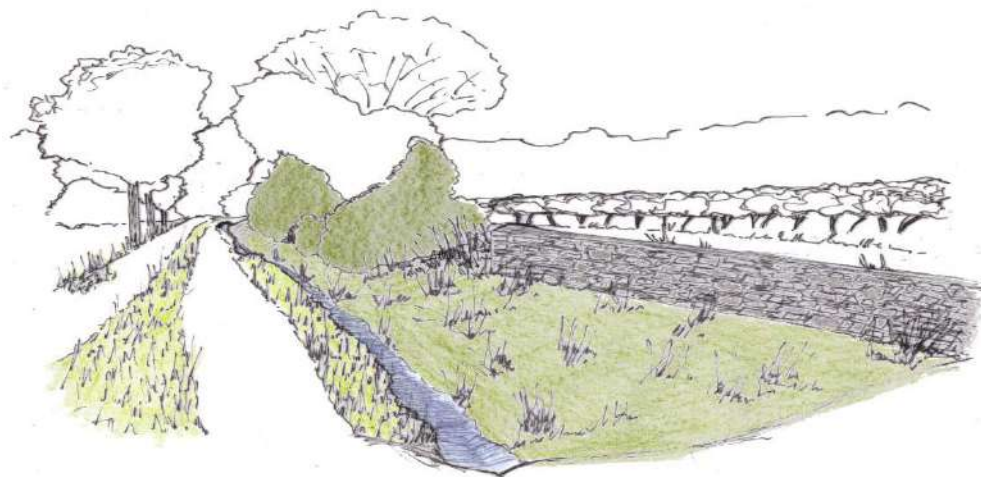
- privilégier les chemins en terre plus filtrants, à l'enrobé, imperméable,
- intégrer la réalisation d'ouvrages drainants sur l'ensemble des linéaires des chemins d'exploitation du vignoble,
- pour les fossés maçonnés, utiliser les matériaux locaux en structure ou en parement,
- proscrire les matériaux artificialisés (béton),
- curer régulièrement,
- privilégier les matériaux locaux comme substrat drainant s'ils sont apparents,
- pour les grilles et buses, préférer le métal (fonte),
- éviter les ouvrages à connotation urbaine (du type plaque d'égout),

Entretien, requalification et création de bassins de rétention

- faucher et curer régulièrement en respectant les périodes à enjeux pour la biodiversité,
- multiplier les ouvrages de petite capacité plutôt qu'un seul aménagement d'envergure, prégnant dans le paysage,
- privilégier les clôtures végétales ou maçonnées selon les techniques locales (murs en pierre),
- intégrer l'ouvrage en réduisant la pente de ses berges en dessous de 45° et en privilégiant des courbes douces,
- enherber les pentes,
- proscrire les ouvrages hors-sol plus visibles dans le paysage,
- encourager le développement spontané de la végétation pour accroître le rôle de réservoir de biodiversité,

Les bassins de rétention et de décantation sont à calibrer à la bonne échelle par rapport au site. Les ouvrages doivent être construits dans des matériaux nobles en évitant les éléments préfabriqués de voirie en béton. Ces matériaux qui côtoient des murs en pierres et des grilles ouvragées banalisent alors le paysage.

Evaluation / Justificatif du suivi : étude de programmation, carte des travaux à mener, fiche matériauthèque



CHEMIN ENHERBÉ

FOSSE VÉGÉTALISÉ

MURET EN PIERRES SÈCHES

Illustration :



Certains chemins par leur matériau rompent la continuité vignes/chemins et deviennent de vrais couloirs d'évacuation de l'eau.



La nécessité d'évacuer l'eau amène en certains endroits du vignoble à observer des aménagements qui tranchent par leur matériau dans le paysage donnant le sentiment d'un paysage viticole urbain.



Le pavement des fossés avec une pierre locale est mieux intégré dans le paysage qu'un fossé d'écoulement en béton



Les murets, qui n'ont à priori plus de rôle hydraulique, sont délaissés.

Outils à mobiliser

- Guide technique « restauration et construction de murets, cabottes et ouvrages hydrauliques dans le site classé de la Côte Méridionale de Beaune » - DREAL Bourgogne

Bibliographie

- Catalogue des techniques applicables par typologie de chemins - Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site - 2004

Calendrier de réalisation

2019-2022



Fiche action B-2-1 :
Entretien et rénover le
petit patrimoine bâti

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Le petit patrimoine bâti apporte une valeur culturelle et historique au paysage viticole du Grand Site. Cadoles, murs de soutènement et de clôtures, murgers... constituent des points de repères visuels, des éléments fixes qui donnent une échelle au paysage. Construits le plus souvent avec les matériaux locaux, ils reflètent la valeur du travail des hommes qui les ont réalisés. Aujourd'hui, certains éléments se dégradent ou disparaissent du fait des changements de pratiques, d'usages ou encore par manque d'entretien, vandalisme... IL convient de définir des priorités d'intervention pour limiter la disparition de ce petit patrimoine, véritable témoin de l'histoire agraire des lieux.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
- Viticulteurs

Estimation du coût :

- €

Financement / Subvention :

- Fondation du Patrimoine
- Région (CPER) ?
- Département ?
- Europe (LEADER ?)

Territoires concernés :

- Axes stratégiques : routes, chemins de randonnées, proximité villages

Surface concernée (estimation) :

Lexique / Sigle :

- Cadole
- Murger

OBJECTIFS

- préserver l'identité viticole du site
- faire connaître les édifices présentant un intérêt historique et architectural
- utiliser le petit patrimoine bâti comme cadre de découverte du vignoble

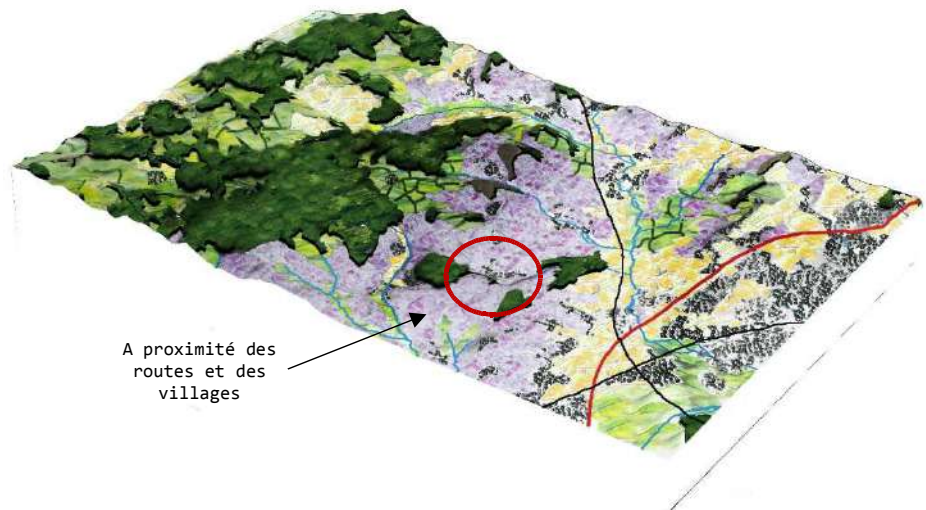
Acteurs concernés

- Habitants
- Viticulteurs
- Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site

Partenaires à mobiliser

- CAUE de Saône et Loire et du Rhône
- UDAP de Saône et Loire et du Rhône
- DRAC Bourgogne
- Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche
- Association Lavier & Murailleurs de Bourgogne
- Associations locales de valorisation du patrimoine rural

Localisation



A proximité des routes et des villages

Illustrations : Territoires & Paysages

DESCRIPTION DE L'ACTION

A l'échelle de la collectivité

- compléter l'inventaire du petit patrimoine bâti viticole réalisé par le CAUE 71 (localisation, photo, état) en impliquant les habitants, scolaires : organisation de cartographies participatives,
- repérer les lieux stratégiques pour rénover des éléments du petit patrimoine (le long des sentiers de randonnées...),
- poursuivre l'intervention de la Brigade verte pour le patrimoine situé sur le domaine public
- définir un cahier des charges / matériauthèque à l'échelle du Grand Site
- accompagner les porteurs de projet (conseil technique),
- créer des partenariats avec les associations de sauvegarde et de restauration du petit patrimoine,
- sensibiliser les habitants et touristes à la découverte du petit patrimoine (manifestations thématiques, expositions...),
- se rapprocher des organismes spécialisés sur la pierre pour échanger sur les savoir-faire : organiser des journées de formation pour les artisans, les viticulteurs et futurs agriculteurs (lycée agricole),

A l'échelle d'un vigneron

- se référer aux recommandations existantes : guides du CAUE 71, du site classé de la Côte Méridionale de Beaune...,
- solliciter l'appui/conseil de professionnels (architectes, paysagistes du CAUE),

PRINCIPES PAYSAGERS ET ARCHITECTURAUX

Une règle « de bon sens » s'applique à la restauration des murs de soutènement : le choix des matériaux et des couleurs de pierres en adéquation avec la géologie.

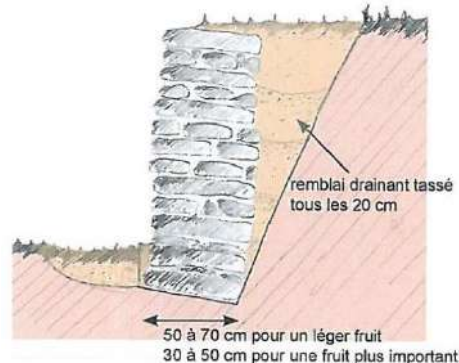
Les murs peuvent s'inspirer des techniques de construction contemporaine comme le gabion à condition de conserver les tracés existants et les proportions adéquates.

Les détails de réalisation du mur jouent un rôle de premier ordre et de premier plan : couverture, couleur des enduits, épaisseurs des joints...

Entretien, restauration et construction des murs et murets

- respecter la construction d'origine (volumes, matériaux...)
- limiter la végétation spontanée pour éviter les dégradations
- remblayer les parties ravinées du sol avec des pierres ou d'autres matériaux locaux (matériaux de découverte des carrières locales...)
- remonter les parties disloquées ou effondrées des murs en pierres sèches à l'identique (matériaux et techniques)
- privilégier les matériaux locaux en structure ou en parement (attention aux joints et aux tablures) : choix des pierres en adéquation avec la géologie...
- pour les murs de soutènement, possibilité d'utiliser des gabions à petites mailles remplis de pierres mureuses appareillées (avec une taille des boxes et des rangs calibrés à l'échelle du site)
- proscrire les enrochements cyclopéens hors d'échelle

Illustrations : Syndicat Mixte



Maintien et entretien des murgers

- conserver les murgers (interdiction de destruction)
- limiter la végétation spontanée à une strate herbacée avec des méthodes douces pour ne pas fragiliser l'ouvrage
- replacer les pierres effondrées et renouveler l'empierrement en utilisant la ressource locale

Entretien, restauration et construction des cadoles

- entretenir et aménager les abords des éléments bâtis : débroussaillage, plantation d'arbres en accompagnement des cadoles
- remonter les parties disloquées ou effondrées à l'identique (matériaux et techniques)
- privilégier les matériaux locaux en structure ou en parement
- éviter la construction de fausses cadoles, à la fonction détournée avec un parement trop soigné (aux abords d'un rond-point en aménagement d'entrée de commune, en abris-bus ou gîte d'accueil dans le vignoble)

Entretien, requalification et construction des portes de clos

- débroussailler les abords et l'ouvrant
- pour les grilles, préférer le fer forgé à tout autre matériau
- privilégier les matériaux locaux en structure ou en parement
- utiliser l'ouvrage pour intégrer le nom du domaine ou du climat par une plaque en pierre gravée ou lettre découpée en métal



La diversité des murets avec un escalier et une cadole



Les murgers



Les calvaires accompagnés d'arbres marquent le paysage et lui donne des repères



Les grilles de clos invitent le regard. Elles sont souvent l'un des éléments symboles du paysage viticole bourguignon et doivent à ce titre être soignées

Evaluation / Justificatif du suivi : consultation, plan et calendrier de l'étude, facture ou mémoire explicatif des frais engagés

Outils à mobiliser

- Guide de valorisation du petit patrimoine sur le territoire du Grand Site Solutré-Pouilly-Vergisson
- Guide technique restauration et construction de murets, cabottes et ouvrages hydrauliques dans le site classé de la Côte Méridionale de Beaune - DREAL Bourgogne

Cadre juridique / réglementation

- **Cahiers des charges AOC** : « destruction, dans les vignes, des cadoles, murs en pierres sèches, haies et murgers existants, est interdite »
- **Code civil** (murs mitoyens...)
- **Loi Paysage de 1993** : assure l'inventaire et la protection des éléments du petit patrimoine dans le cadre des PLU

Exemple d'expérience réalisée

- Restauration de cadoles, sentiers de découverte à Plottes (Association « Aux Ecrouats »)
- Inventaire du petit patrimoine du Pays des Brouilly et projet de valorisation avec l'Université Lyon 2

Bibliographie

- Guide de valorisation du petit patrimoine sur le territoire du Grand Site Solutré-Pouilly-Vergisson

Calendrier de réalisation

2017-2027



Fiche action B-3-1 : Valoriser l'architecture et les abords des bâtiments viticoles

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Les villages du territoire sont empreints de la culture viticole : l'habitat vigneron structure la trame urbaine et impose l'identité vigneronne. Des constructions plus récentes, liées à des installations ou agrandissements d'exploitations, se développent en dehors des villages. Un accompagnement de ces projets semble nécessaire afin de garantir la qualité architecturale et l'insertion paysagère des bâtiments viticoles sur le territoire.

Priorité : 1

Porteurs de
l'action :

- Syndicat Mixte
de Valorisation
du Grand Site
- Viticulteurs

Estimation
du coût :

- €

Financement /
Subvention :

- Europe : aides à
l'investissement (FEAGA
-OCM viti-vinicole),
diversification des
exploitations (FEADER)

Territoires
concernés :

Surface concernée
(estimation) :

Lexique / Sigle :

OBJECTIFS

- révéler le bâti viticole
- valoriser le cadre de production
- préserver/restaurer le patrimoine bâti viticole existant
- affirmer le caractère et l'identité viticole du territoire
- intégrer le bâti viticole dans le paysage
- favoriser l'accueil du public

Acteurs concernés

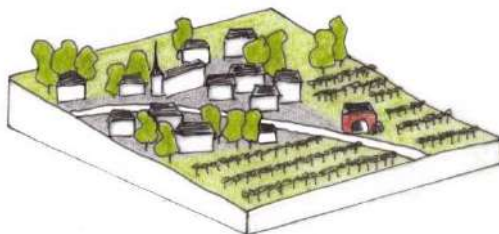
- Viticulteurs
- Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site
- Communes et communautés de communes
- Syndicat viticoles

Partenaires à mobiliser

- CAUE de Saône et Loire et du Rhône
- UDAP de Saône et Loire et du Rhône
- Chambres d'agriculture de Saône et Loire et du Rhône
- Directions Départementales des Territoires de Saône et Loire et du Rhône
- Fondation du Patrimoine

Localisation

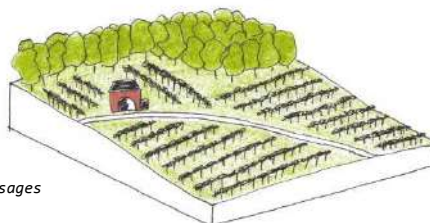
CAVE A L'ENTREE DU VILLAGE



CAVE AU COEUR DU VILLAGE



CAVE ACCESSIBLE DE LA ROUTE



Illustrations : Territoires & Paysages

DESCRIPTION DE L'ACTION

A l'échelle de la collectivité

- poursuivre à l'échelle intercommunale l'inventaire des fermes vigneronnes réalisées sur certaines communes du territoire (Chasselas...),
- identifier les éléments et caractéristiques architecturales des bâtiments viticoles du territoire en vue d'un possible classement ou inscription au titre des Monuments Historiques,
- accompagner les projets de réhabilitation/restauration ou de construction sur le territoire
- généraliser la mise en place de chartes architecturales et paysagères communales complémentaires aux documents d'urbanisme,
- établir un partenariat avec les CAUE pour la réalisation d'un guide pratique de recommandations sur la réhabilitation/extension de bâti viticole existant et la construction de nouveaux bâtiments abordant notamment :
 - l'implantation dans le paysage et sur la parcelle/ la volumétrie
 - les types de toitures /les façades et ouvertures
 - les matériaux et techniques
 - un volet écologique : isolation, chauffage, gestion de l'eau...
 - les abords : signalétique, stationnement, accompagnement végétal
 - le cadre réglementaire
- sensibiliser les habitants et touristes au patrimoine viticole (exposition, animations scolaires, thématique Journées du Patrimoine,
- encourager la valorisation des abords de caves (appel à projets, concours...),

A l'échelle d'un vigneron

- solliciter le conseil gratuit du CAUE à la fois sur les aspects architecturaux, techniques, paysagers et environnementaux/énergétiques,
- se référer aux prescriptions/recommandations existantes sur sa commune (AVAP Chasselas, Charte architecturale et paysagère Charnay-Lès-Mâcon),

Evaluation / Justificatif du suivi : chartes architecturales et paysagères ou guide pratique de recommandations sur la réhabilitation/extension de bâti viticole, nombre de vigneronns rencontrés

PRINCIPES PAYSAGERS ET ARCHITECTURAUX

Sur un bâtiment déjà existant

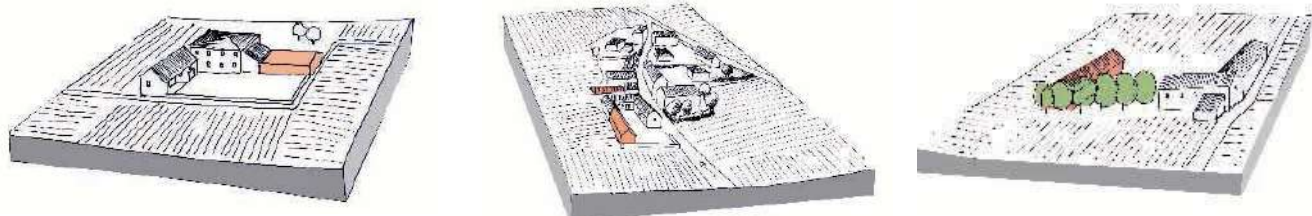
- adoucir l'impact visuel du bâtiment par des structures végétales : la plantation d'un arbre ou d'un bosquet d'arbres devant un bâtiment permet d'en diminuer l'impact visuel, l'arbre brise la longueur du bâti,
- raccrocher plusieurs bâtiments dans une même silhouette par les structures végétales,
- soigner l'aspect extérieur du bâti (façades, toitures...),
- rénover avec des matériaux naturels, compatibles avec l'existant (pierre, chaux naturelle...)
- souligner et mettre en valeur les entrées (allée d'arbres),
- entretenir le petit patrimoine d'accompagnement (muret...),
- soigner les abords (accueil, signalétique, parking...) en privilégiant les matériaux naturels (pierre, gravier, bois...) et les essences végétales locales,



Illustration : Territoires & Paysages

Sur un nouveau bâtiment

- associer le bâtiment neuf à la silhouette originelle du bâti existant : dans les paysages de vignoble très ouverts, le maintien des silhouettes agglomérées est un enjeu encore plus important que dans les autres territoires car une dispersion du bâti s'apparenterait alors à du mitage,
- s'adosser à un bois ou une haie bocagère : rechercher une installation en lisière d'un bois afin de les intégrer visuellement à une masse arborée,
- promouvoir une architecture viticole «contemporaine» de qualité,
- opter pour une volumétrie simple et compacte avec des matériaux et des couleurs neutres
- prendre en compte les structures du paysage (implantation sur un replat naturel, dans un creux du relief ou à mi-pente, plutôt qu'en ligne de crête),
- préserver les perspectives en entrée de village ou de hameaux,
- soigner la forme des toitures : une pente affirmée ($\geq 15\%$) génère une forme dynamique. À l'inverse, une faible pente, moins perceptible, accentue l'effet de «barre» généré par un volume bas et long et contribue à l'effet «d'écrasement» de l'édifice,
- soigner la composition des façades : les ouvertures participent à la composition de la façade,



Illustrations : CAUE du Rhône

Matériaux des toitures

- tuile canal uniquement pour les bâtiments de petite taille (habitation)
- bac acier ou plaques ondulées de fibro-ciment (« noir graphite » ou « vert forêt »)

Couleurs des toitures

- tonalités éteintes de gris colorés et bruns
- éviter les teintes de terre cuite rouge pour les bâtiments de grande taille

Matériaux des façades

- maçonneries enduites (finition au grain fin sans aspérité : talochée, grattée ou lissée)
- bardages de bois naturel ; panneaux composites et bardages métalliques (sans effet d'imitation de matériaux) ; pisé (ou techniques modernes de blocs de terre comprimés)

Couleurs des façades

- tons chauds de terre ou gris colorés
- les teintes les plus soutenues sont à réserver à de petites surfaces (modénatures, menuiseries, soubassements, ...)

Outils à mobiliser

- Charte architecturale et paysagère de Charnay-Lès-Mâcon

Exemple d'expérience réalisée

- Guide pratique pour valoriser le paysage agricole des Costières - CAUE du Gard
- Recensement du patrimoine viticole en Pays Cœur d'Hérault

Bibliographie

- Paysages et bâtiments agricoles : Guide à l'usage des agriculteurs - CAUE du Rhône

Calendrier de réalisation

2018-2027



Fiche action C-1-1 :

Intégrer et harmoniser la signalétique

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Le territoire dispose d'une signalétique déjà existante : route des vins, Grand Site, caves viticoles... Trop souvent, la signalétique reste non satisfaisante, de l'absence quasi totale de panneaux, jusqu'à la surabondance. A cela s'ajoute la multiplication des messages adressés aux touristes, de l'appartenance à une appellation viticole à l'adhésion à un label ou à un territoire... La signalétique a pour but principal d'indiquer le chemin à prendre pour arriver au site touristique ou à la cave et fait l'objet d'une réglementation.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site

Estimation du coût :

- €

Financement / Subvention :

-

OBJECTIFS

- accompagner le visiteur par une signalétique adaptée
- accroître la lisibilité de l'offre touristique et viticole
- connecter la route aux autres richesses du territoire
- mettre l'oenotourisme en réseau avec les autres formes de tourisme
- ancrer le vin dans son territoire
- gagner en lisibilité
- inscrire la démarche dans un développement oenotouristique
- encourager l'itinérance culturelle

Acteurs concernés

- Viticulteurs
- Professionnels du tourisme
- Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site

Partenaires à mobiliser

- Directions Départementales des Territoires de Saône et Loire et du Rhône (DDT)
- Conseils Départementaux de Saône-et-Loire et du Rhône
- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Bourgogne-Franche-Comté et d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL).

Localisation

ensemble du territoire du Grand Site de France
 Une attention particulière sera à porter sur le site classé et le site inscrit.

O
B
J
E
C
T
I
F

C
-
1

F
I
C
H
E

C
-
1-1

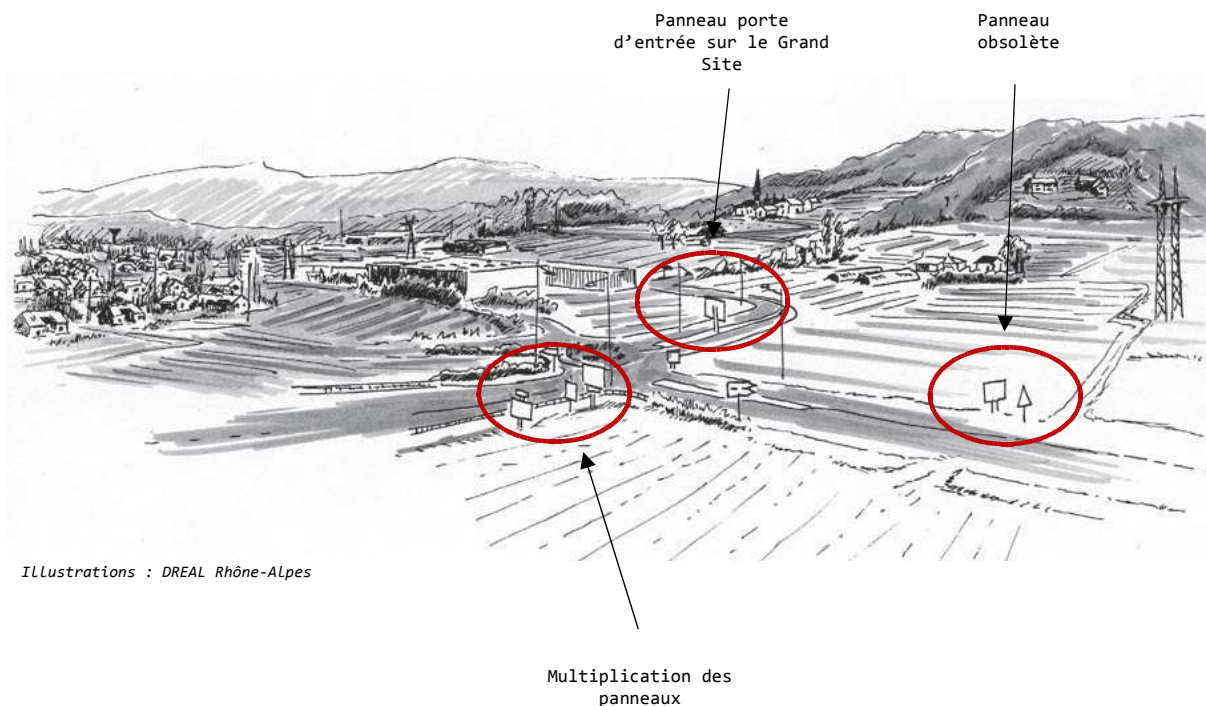
DESCRIPTION DE L'ACTION

À l'échelle collective (Syndicat Mixte, syndicats viticoles, communauté d'agglomération...)

- élaborer un plan de gestion de la signalétique :
 - inventorer les différents panneaux obsolètes et/ou détériorés perçus comme une image d'abandon du territoire qui jalonnent les routes
 - contacter les propriétaires pour retirer ou changer les panneaux obsolètes et/ou détériorés, illégalement implantés
 - identifier les routes représentatives des paysages pour recenser les lieux d'implantation des nouveaux panneaux
 - organiser et choisir collectivement la communication sur l'activité viticole et les activités touristiques : élaborer une charte graphique (homogénéité, ligne esthétique, contenu) au sein du territoire en cohérence avec celles déjà en vigueur (Grand Site, Route des Vins, SIL...)
 - mettre en lien la signalétique avec les richesses patrimoniales et naturelles du territoire
- privilégier/identifier des points d'information centralisés dans les villages,
- informer et sensibiliser sur la réglementation en matière d'affichage publicitaire,
- pour le site classé, faire appliquer la réglementation en matière d'interdiction de publicité et pré-enseignes,

A l'échelle d'un particulier (vigneron, professionnel du tourisme...)

- s'informer et veiller à respecter la réglementation en matière d'affichage publicitaire (Code de l'Environnement...),
- être en cohérence avec le Règlement Local de Publicité s'il existe,
- présenter le projet à la subdivision de la DDT pour avis,
- insérer la signalétique par un choix de matériaux appropriés : utiliser des procédés traditionnels (gravure sur pierre, plaque gravée...) ou des matériaux / marquages couleurs intégrés au paysage,



PRINCIPES PAYSAGERS



La signalétique viticole est, par endroits, assez disparate. Elle manque d'homogénéité et perd de ce fait en lisibilité



La signalétique à l'initiative du BIVB permet de donner toute référence à une entité administrative autre que le territoire d'appellation de Bourgogne.



La signalétique barrette traduit la présence des caves. Discrète, elle s'inscrit par sa petite taille au coeur des villages.



Certains panneaux viticoles sont parfois à l'état d'abandon et ne donnent pas une bonne image du vignoble.



La présence de différentes activités touristiques sur le territoire engendrent une multiplication des panneaux.



La signalétique sur les haltes ou au coeur des villages localise l'ensemble des caves. Cependant, ces panneaux sont couvent obsolètes.

Outils à mobiliser

- RIS Relais d'Information Service
- SIL Signalétique d'Information Locale

Cadre juridique / réglementation

- **Loi Evin** article L. 3323-2 (10 juillet 1991)
La publicité doit respecter les dispositions de la Loi Evin. Elle encadre la publicité en lien avec les boissons alcoolisées. La publicité n'est autorisée que sur certains supports. Le contenu doit se conformer à certaines règles et doit comporter un message rappelant les dangers de l'abus d'alcool.
- **Loi Grenelle 2** (Code de l'Environnement)
Depuis la loi Grenelle 2, le Code de l'Environnement encadre l'apposition de publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes. Depuis le 13 juillet 2015, seules les activités suivantes sont autorisées à se signaler hors agglomération :
 - activités en relation avec la **fabrication ou la vente de produits du terroir** par des entreprises locales
 - activités culturelles
 - monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts à la visite
 - opérations exceptionnelles et manifestations exceptionnelles à caractère culturel ou touristique se tenant à titre temporaire.Les pré-enseignes dérogatoires relatives aux activités suivantes **ne sont plus autorisées** :
 - activités particulièrement utiles aux personnes en déplacement, comprenant hôtels, restaurants, garages, stations-service
 - activités liées à des services d'urgence
 - activités en retrait de la voie publiqueCes activités peuvent toutefois bénéficier de la SIL.
- **Code de la Route**
La SIL relève du Code de la route (et non du code de l'Environnement). Elle peut être installée en ou hors agglomération.
- **En site classé**, la publicité est interdite ; les enseignes sont admises après autorisation.
Le plan et les projets de signalétique issus de cette réflexion devront être validés par l'inspection des sites.

Evaluation / Justificatif du suivi : plan de gestion, communication avec les acteurs viticoles

Exemple d'expérience réalisée

- Signalétique PNR du Luberon
- Charte signalétique du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses

Bibliographie

- Charte route et paysage, Département de Saône et Loire
- Schéma directeur de signalisation touristique, Département de Saône et Loire
- Guide pratique « La réglementation de la publicité extérieure », Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Calendrier de réalisation

2018-2020



OBJECTIF C-2 : SOIGNER LA QUALITE DE LA DECOUVERTE ET DE L'ACCUEIL

Fiche C 2-1

Soigner les haltes, points de vue et panoramas

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

La position en belvédère des reliefs (Roches, massif du Torvon) offre des échappées visuelles favorables à la lecture et à la mise en valeur du paysage viticole. Ces points de vue sont souvent aménagés de tables de lecture/d'observation comme à Charnay-Les-Mâcon, Solutré, La Grange du Bois... mais présentent parfois des abords peu entretenus et valorisés. En certains endroits, l'absence d'ouvertures visuelles depuis les routes ou les haltes empêche la perception du paysage traversé.

Priorité : 1

Porteurs de l'action :

- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site

Estimation du coût :

- €

Financement / Subvention :

- FEADER (LEADER du Pays Sud Bourgogne)

Territoires concernés :

-le long des axes stratégiques : routes fréquentées, Route des Vins, Voie Verte
-points de vue panoramiques sur le vignoble

Surface concernée (estimation) :

Lexique / Sigle :

-

OBJECTIFS

- favoriser la découverte du paysage depuis les routes et haltes
- affirmer la place de la viticulture
- mettre en scène le paysage traversé
- Mettre en valeur et préserver les perspectives sur le paysage
- communiquer sur les paysages viticoles
- proposer des haltes sur les axes routiers

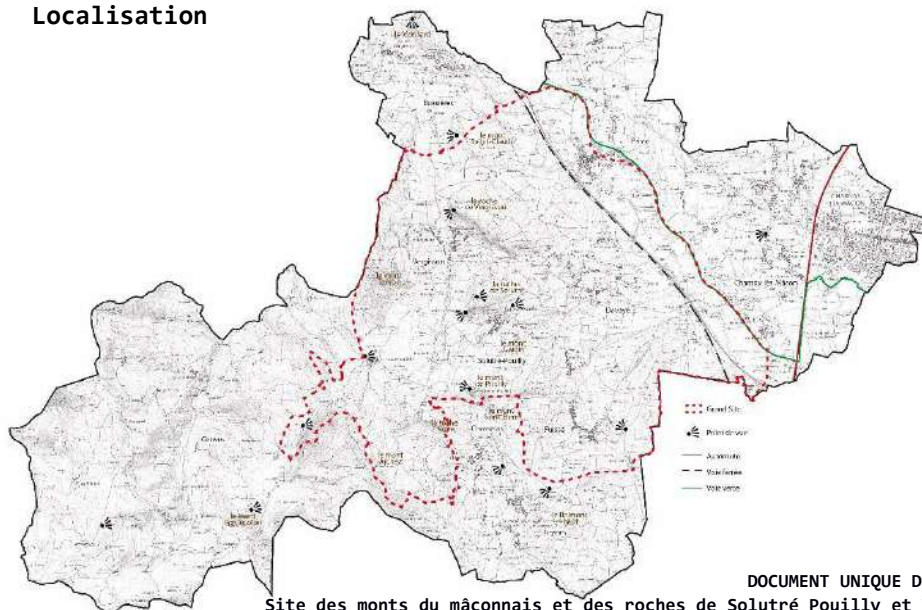
Acteurs concernés

- Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site
- Communes
- Communauté d'agglomération

Partenaires à mobiliser

- CAUE de Saône et Loire et du Rhône
- Direction des routes et des infrastructures des Conseils départementaux de Saône et Loire et du Rhône
- Office de tourisme du Mâconnais Val de Saône
- ADT de Saône et Loire et du Rhône
- Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Localisation



O
B
J
E
C
T
I
F

C
-
2

F
I
C
H
E

C
-
2-1

DESCRIPTION DE L'ACTION

- répertorier sur cartographie les haltes et points de vue stratégiques pour le vignoble : points hauts accessibles, panoramas sur le vignoble depuis la circulation routière, lieux fréquentés/de passage (Voie Verte, Route des Vins...),
- faire un état des lieux qualitatif (existant à maintenir, existant à aménager, à requalifier, à valoriser, halte à créer...),
- définir le niveau d'aménagement prévu pour chaque point de vue/panorama : léger entretien végétal, installation / réhabilitation de mobilier, création après coupe d'arbres et débroussaillage...,
- proposer des améliorations des conditions d'accès en adéquation avec les caractéristiques du point de vue, ne pas guider un automobiliste vers un point où il ne pourra pas stationner,
- établir éventuellement un partenariat avec des étudiants pour réaliser le plan d'aménagement des haltes (coupes, croquis...),
- définir les structures en charge de l'entretien sur le long terme (conventions d'accord...) : département, commune, communauté de communes...,
- préserver les zones visibles depuis les points de vue en les intégrant dans les documents d'urbanisme (PLU...),
- communiquer, valoriser : localisation des points de vue/haltes sur les cartes touristiques locales,
- le plan général et les projets de valorisation des haltes et points de vue devront être validés par l'inspection des sites

PRINCIPES PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX

- préserver et affirmer les panoramas existants depuis les haltes comme depuis les axes routiers : actions de débroussaillage, de coupe et de sélection des végétaux sont à réaliser dès que les horizons se ferment,
- ouvrir de nouvelles vues sur les paysages en aménageant des fenêtres visuelles sur certains axes de circulation (élagage...) : chaque fois que le champ visuel découvre un point de vue significatif depuis un axe (vignoble vitrine, village, petit patrimoine...), cette découverte doit être valorisée,
- aménager des aires de stationnement attenantes aux points de vue,
- dimensionner les aires de stationnement aux plus justes besoins visant à l'intégration de ces points d'arrêts ainsi qu'à la sécurité des usagers,
- éviter les matériaux imperméabilisants au profit de gravier ou d'herbe, par exemple.
- s'assurer que l'arrêt d'un véhicule ne constitue pas un danger (valider les aspects sécurité avec les Directions Départementales des Routes),
- en cas d'installation d'un mobilier, celui-ci doit s'intégrer dans le paysage (matériau, couleur, forme...). Un accompagnement végétal peut y participer,
- entretenir les abords pour éviter que ceux-ci ne deviennent des lieux de décharge,
- signaler les différents points de vue et haltes du Grand Site par une signalétique homogène et intégrée au paysage,

OBJECTIF C-2 : SOIGNER LA QUALITE DE LA DECOUVERTE ET DE L'ACCUEIL



Les tables de lecture sur la Roche de Solutré sont bien intégrées au site.



Les abords de certains points de vue ne sont pas entretenus (la table de lecture de la Grange du Bois).



Les haltes permettent de découvrir l'offre touristique du territoire, elles sont la première approche du paysage.



Certains panoramas offrent à voir l'ensemble des roches depuis l'extérieur du Grand Site (Charnay-Lès-Mâcon)

Outils à mobiliser

- **SIL** : Signalétique d'Information Locale

Evaluation / Justificatif du suivi : plan de gestion des haltes et panorama

Exemple d'expérience réalisée

- Valorisation paysagère du Mont Brouilly : belvédère sur le paysage, parcours...
- Belvédère panoramique « Le Jardin des Vignes » à Cramant (Marne)

Bibliographie

- Charte route et paysage, Département de Saône et Loire
- Construire, réhabiliter, aménager dans le site classé de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze - Guide de recommandations de la Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages

Calendrier de réalisation

2019-2020

DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

Site des monts du mâconnais et des roches de Solutré Pouilly et Vergisson
DREAL Bourgogne Franche-Comté - Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson
Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne - Territoires & Paysages



OBJECTIFS C : SOIGNER LA QUALITE DE L'ACCEUIL ET DE LA DECOUVERTE

Fiche action C-3-1 : Sensibilisation des usagers de loisirs aux enjeux paysagers et écologiques

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

La notoriété des monts du Mâconnais et La proximité des agglomérations mâconnaise et Lyonnaise ont conduit à une fréquentation touristique croissante de ce territoire (200 000 visiteurs par an au pied de La Roche de Solutré). Axées sur La découverte du patrimoine naturel, paysager, historique, archéologique et gastronomique, de nombreuses activités de tourisme et de loisirs sont pratiquées : randonnée pédestre, VTT / cyclotourisme, escalade, Le vol libre, aéromodélisme, aënotourisme, sports motorisés, chasse, etc. Ces multiples usages exercent involontairement une pression sur Le paysage et Le patrimoine naturel du territoire et plus particulièrement sur certains sites emblématiques (Roches de Solutré, Vergisson et Mont de Pouilly). Il convient donc de sensibiliser Les usagers de Loisirs à ces enjeux paysagers et écologiques.

O
B
J
E
C
T
I
F
S

C
-
3

F
I
C
H
E

C
-
3
-
1

Priorité : 1

Porteurs de l'action :
-Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
-Conservatoire d'Espaces Naturels

Estimation du coût :
- Intégré pour partie à l'animation territoriale (2 à 3 jours/an environ)
- Conception d'un guide de bonnes pratiques : 6 000 € environ

Financement / Subvention :
Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :
- Grand Site et plus particulièrement les sites emblématiques fortement fréquentés (Roches de Solutré, de Vergisson et Mont de Pouilly) intégrés au site Natura 2000

OBJECTIFS

- Assurer la compatibilité des pratiques liées aux activités de loisirs et de tourisme avec la conservation du patrimoine naturel et paysager
- Limiter l'impact des pratiques de loisirs sur les milieux naturels fragiles et sur le paysage
- Contribuer au maintien et/ou amélioration de l'état de conservation des milieux naturels (pelouses sur dalles et corniches calcaires notamment) et de la qualité des paysages

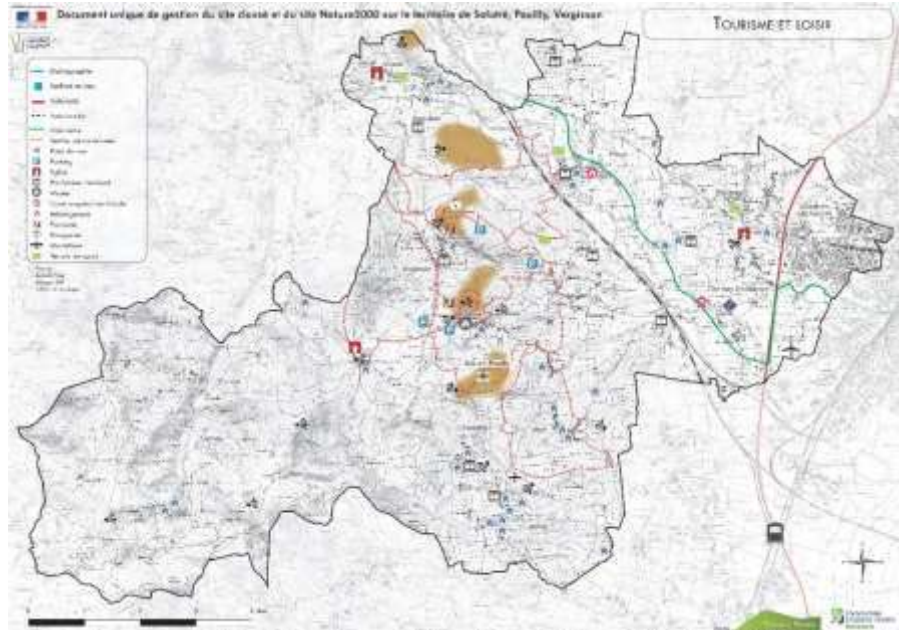
Acteurs concernés

- Associations de loisirs
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Collectivités locales

Partenaires à mobiliser

- Directions Départementales de la Jeunesse et de la cohésion sociale de Saône-et-Loire et du Rhône
- Directions Départementales des Territoires de Saône-et-Loire et du Rhône
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Localisation



DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de sensibiliser les usagers de loisirs aux enjeux paysagers et écologiques et d'encadrer dans la mesure du possible ces pratiques afin de garantir leur compatibilité avec la conservation du patrimoine naturel et paysager. Différents outils de communication associés à des outils contractuels de gestion peuvent être conçus et mobilisés :

- rédiger une « Charte Natura 2000 » en intégrant des engagements et des recommandations spécifiques aux activités de sports et de loisirs (escalade, vol libre, aéromodélisme) pratiquées sur les entités du site Natura 2000 et susceptibles d'avoir un impact sur les habitats d'intérêt communautaire (pelouses calcicoles notamment);
- concevoir et diffuser (format papier et/ou numérique téléchargeable) un guide de bonnes pratiques valables pour toutes les activités de sports et de loisirs recensées sur le territoire ;
- rédiger (ou rénover) des conventions d'usages de loisirs en fonction des enjeux écologiques et paysagers, en particulier :
 - la FFME (comité de Saône-et-Loire et clubs affiliés : « Bidoigts » notamment) et les propriétaires des falaises (communes de Vergisson et de Solutré-Pouilly) : identification des falaises non équipées, des prescriptions concernant les chemins d'accès ;
 - la fédération française de vol libre (et le club affilié « CLUNY S'ENVOLE ») et les communes (Vergisson et Solutré-Pouilly) : identification des zones de départ sur les pelouses, des modalités d'accès et d'entretien et du respect des sites ;
 - le club d'aéromodélisme « Modèle Air Club du Mâconnais » (affilié à la Fédération Française d'Aéromodélisme) et les communes (Leynes et Solutré-Pouilly): identification des zones de départ sur les pelouses, des modalités d'accès et d'entretien et du respect des sites ;
 - la fédération française de cyclisme (et clubs affiliés, « Passe-Partout VTT Mâcon » notamment) et les communes : identification des parcours de VTT empruntant les chemins, des modalités de respect du site.

Ces conventions tripartites seront signées entre les associations/fédérations précitées, les communes concernées et le Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site.

- Des réunions de concertations regroupant les différents acteurs concernés par les activités de sport et de loisirs seront organisées pour concevoir ces différents outils (Charte Natura 2000, Guide de bonnes pratiques et Convention d'usage). Elles permettront ainsi d'engager une démarche de sensibilisation de ces acteurs aux enjeux du territoire et de les accompagner dans la mise en œuvre du document de gestion (mesure E.1.1).
- En complément des éléments précités, il apparaît nécessaire de limiter le nombre de panneaux d'information sur le terrain (liés aux activités de loisirs) et de réfléchir à une mutualisation et une centralisation de l'information (mesure C.4.2).

Exemple d'expérience réalisée / bibliographie

- Petit guide des bonnes pratiques en milieux naturels - Parc naturel régional des Ardennes, août 2014
http://www.parc-naturel-ardennes.fr/uploads/medias/GUIDE_BONNES_PRATIQUES_-_WEB.pdf
- Charte de bonnes pratiques dans les espaces naturels - département de la Lozère, 2011
http://lozere.fr/sites/default/files/upload/documents/randonnees_-_depliant_v2011_web.pdf
- Guide des bonnes pratiques des activités de loisirs de pleine nature, Parc Naturel régional Livradois-Forez
<http://fr.calameo.com/books/000011057a0ee32dece77>

Calendrier de réalisation

2018-2027



Fiche action C-3-2 :
Réaliser un plan
des voies ouvertes
à la circulation des véhicules
motorisés

O
B
J
E
C
T
I
F
S
C-3

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Les loisirs motorisés de pleine nature (4x4, motos, quads...) se sont développés ces 10 dernières années sur le territoire. L'activité est pratiquée très souvent sur des chemins et sentiers interdits à la circulation des véhicules motorisés.

Le passage intensif des engins est susceptible de dégrader certains milieux sensibles (pelouses, forêts, prairies) et de déranger la faune, mais aussi de générer des phénomènes d'érosion des sols (dégradation des chemins).

Priorité : 2

La compatibilité avec les autres usages de loisirs (VTT, marche...) et d'élevage peut être problématique.

Porteurs de l'action :
-Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
-Conservatoire d'Espaces Naturels

OBJECTIFS

- sensibiliser les clubs et les usagers sur la sensibilité du site et sur la réglementation
- Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des habitats prairiaux et du bocage associé
- Contribuer au maintien des systèmes d'élevage sur le territoire

Estimation du coût :

-

Acteurs concernés

- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site et commune de Solutré-Pouilly
- Collectivités locales
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Financement / Subvention :

Partenaires à mobiliser

- Directions Départementales des Territoires de Saône-et-Loire et du Rhône
- associations de loisirs motorisés
- Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage

Localisation

Grand Site de France

Territoires concernés :

Grand Site

Surface concernée:

F
I
C
H
E
C-3-
2

Description de l'action

La circulation des véhicules motorisés est légalement interdite sur les voies non ouvertes à la circulation.

La réglementation doit être accessible, tant auprès des associations locales et représentants des fédérations que des usagers ponctuels, individuels (hors club).

Les élus locaux sont souvent démunis. Un accompagnement apparaît nécessaire pour définir ensemble un plan des voies ouvertes aux véhicules à moteur et de proposer des arrêtés de police permettant de clarifier le statut des voies.

- organiser une groupe de travail avec les élus locaux pour examiner le statut des voiries
- cartographier les voiries ouvertes à la circulation des véhicules motorisés
- rédiger avec chacun des élus le souhaitant les arrêtés municipaux permettant de clarifier le statut des voies
- définir les modalités d'information et de communication (envoi des arrêtés, panneaux d'affichage...)
- définir éventuellement les panneaux d'interdiction des véhicules motorisés B7b à mettre en place

Evaluation / Justificatif du suivi : nombre de plans de circulation, nombre d'arrêtés municipaux, facture ou mémoire explicatif des frais engagés.

Exemple d'expérience réalisée

- guide juridique et technique relatif à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels - Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges - 2016

https://issuu.com/parcdesballons/docs/guide_-_circulation_des_engins_moto/22

- la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels - Ministère de l'environnement

http://doc.sportsdenature.gouv.fr/doc_num.php?explnum_id=153

Calendrier de réalisation
2019-2020

DESCRIPTION DE L'ACTION

À l'échelle collective

Formaliser un partenariat avec le Pays Sud Bourgogne dans le cadre de l'animation du réseau Vignobles & Découvertes afin de positionner le Grand Site comme territoire pilote pour :

- des actions rencontres professionnelles autour d'un sujet de débats/échanges, éductours,
- l'évaluation des besoins et mise en place d'un programme de formations par exemple sur l'anglais du vin, le webmarketing (sites internet, réseaux sociaux), la lecture paysagère...
- un accompagnement thématique des acteurs voire individualisé en fonction des besoins (ex : synergies entre certains professionnels pour faire émerger des offres/produits touristiques, formations spécifiques à une filière comme, par exemple l'accueil au caveau, aménagement de l'espace de dégustation et vente pour les vigneron ou formation sur les AOC pour les personnels d'offices de tourisme...),
- la mise en place d'une communication régulière auprès des labellisés pour les informer des actions réalisées (newsletter...),
- l'orientation des prestataires de chaque filière vers des démarches qualité, labels... (De vignes en caves, Gîtes de France...),
- le soutien aux porteurs de projets (ex : aménagement de caveaux, création d'hébergement, de parcours d'interprétation) : orientation vers les structures compétentes, accompagnement à la recherche de subvention (LEADER...),
- le renforcement de la promotion-communication en lien avec l'office de tourisme et l'ADT (renvoi vers la page Vignobles & Découvertes Mâconnais depuis le site internet du Grand Site, intégration sur les supports de promotion...),
- la mise à disposition d'outils pour les professionnels du tourisme : fiches pratiques (ex : quels verres utiliser pour la dégustation dans les tables d'hôtes, l'accueil des clientèles étrangères...),
- des échanges / partages d'expérience avec d'autres territoires labellisés Vignobles & Découvertes (éducteur « à l'externe ») en Bourgogne ou dans d'autres régions viticoles françaises,

Mise en œuvre à l'échelle d'un particulier (vigneron, professionnel du tourisme...)

- participer aux actions collectives (éductours, formations...) pour rencontrer et échanger avec les autres professionnels du territoire,
- solliciter l'appui des structures compétentes pour un conseil individualisé dans son projet oenotouristique (création de caveau, aménagement des abords,
- intégrer des réseaux de labels, démarches qualité,



Caveau de la cave coopérative de Prissé



Localisation des caves au cœur du village

Evaluation -suivi : liste des actions communes GSF / oenotourisme

Outils à mobiliser

- réseau de prestataires labellisés Vignobles & Découvertes « Vignoble du Mâconnais »
- charte d'accueil « De Vignes en Caves » pour les caveaux
- Iter Vitis, chemins de la vigne
- labellisations Gîtes de France, Clé Vacances, Bienvenue à la Ferme...

Cadre juridique / réglementation

- **Code du tourisme**
La vente de produits touristiques constitue une activité strictement réglementée par le Code du Tourisme. L'immatriculation au registre national (auprès d'Atout France) d'une personne physique ou morale établie en France est obligatoire pour exercer l'activité d'opérateur de voyages et de séjours.
- **ERP (code de la construction et de l'habitation)**
L'article R. 123-2 du Code de la Construction et de l'habitation définit les Établissements Recevant du Public (ERP) comme "tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non". Restaurants, caveaux de vente, musées... sont des ERP.
La démarche à suivre pour un classement en ERP :
 - identifier précisément le parcours de visite dans les locaux techniques
 - faire appel à un organisme de contrôle pour établir un rapport sur le fonctionnement du site (lieux de passage, sorties), les risques (incendie, panique...), les aménagements à prévoir et leur coût.
 - déposer une demande de classement en Établissement Recevant du Public auprès de la mairie avec les plans (de masse, de situation, des aménagements intérieurs) et principes d'évacuation, ainsi que le rapport de l'organisme de contrôle. Le dossier est ensuite instruit par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).
- **Loi du 11 Février 2005** sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
La loi précise que les conditions d'accès des personnes handicapées dans les Etablissement Recevant du Public (ERP) doivent être les mêmes que celles des personnes valides, ou à défaut d'une qualité d'usage équivalente. Les ERP existants doivent pour les parties ouvertes au public, permettre aux personnes handicapées d'accéder, de circuler et recevoir les informations diffusées.
Depuis le 1er janvier 2015, les ERP doivent être en conformité avec la loi de 2005 et ainsi avoir déposé une attestation sur l'honneur en préfecture. A défaut, ils doivent avoir déposé un "agenda d'accessibilité programmée" (AdAP).

Exemple d'expérience réalisée

- Stratégie de développement du tourisme vigneron en Pays Cœur d'Hérault et mise en œuvre d'actions pour favoriser la qualité et la mise en réseau
- VitiPassport Pays de Thau

Bibliographie

- Tourisme et vin : les clientèles françaises et internationales, les concurrents de la France. Comment rester compétitifs ? Editions Atout France 2010
- [Tourisme et vin, réussir la mise en marché](#), Editions Atout France 2014
- La mise aux normes d'accessibilité des caveaux, CAVB, mai 2015

Calendrier de réalisation

Site des monts du mâconnais et des
DREAL Bourgogne Franche-Comté - Grand S
Conservatoire des Espaces Naturels

2020-2027



OBJECTIF C-4 : SOIGNER LA QUALITE DE L'ACCUEIL ET DE LA DECOUVERTE

Fiche action C-4-2 : Identifier les outils et besoins en communication

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Les équipements de communication, d'information et d'accueil (panneaux, table d'orientation, ...) sur les sites naturels permettent d'assurer une meilleure information aux habitants et usagers sur les patrimoines naturels et paysagers. Ils permettent aussi d'assurer une bonne répartition de la fréquentation touristique d'un site à l'autre, évitant ainsi des phénomènes de surfréquentation sur un seul lieu.

Des documents sous format papier existent aussi. Depuis peu de temps, des applications sur Smartphone permettent aussi aux promeneurs de les accompagner dans leur visite.

Le site internet du Grand Site de France de Solutré Pouilly Vergisson constitue aussi une mine d'informations et de conseils.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels

Estimation du coût :

- en interne syndicat mixte et CEN Bourgogne
- animation du site Natura 2000 (4 à 6 jours : page dédiée au site Natura 2000)

Financement / Subvention :

- Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :

- Grand Site et plus particulièrement les sites emblématiques fortement fréquentés (entités du site Natura 2000 notamment)

OBJECTIFS

- Limiter le nombre de panneaux sur site et harmoniser les supports
- Assurer une information aux différents usagers : promeneurs, touristes, usagers de loisirs de plein air ...
- Communiquer sur le label Grand Site de France et les différents dispositifs réglementaires et contractuels existants
- Mettre à jour certaines informations

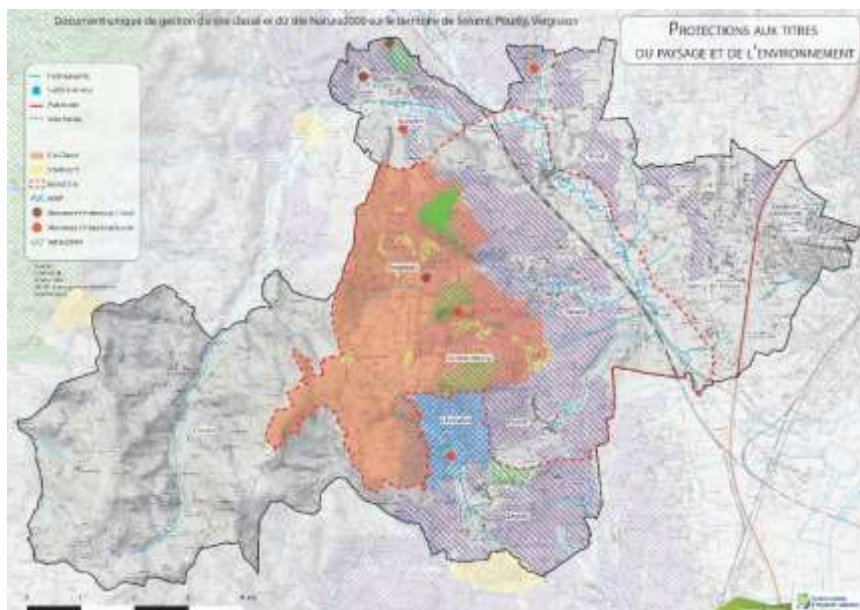
Acteurs concernés

- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Associations locales
- Collectivités locales
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Offices du Tourisme

Partenaires à mobiliser

- Directions Départementales des Territoires de Saône-et-Loire et du Rhône
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Localisation



DESCRIPTION DE L'ACTION

- dresser le bilan de l'ensemble de l'information, des supports et des outils de communication (numérique, papier et sur site) existant sur le territoire (inclus « Maison du Grand Site)
 - identifier les besoins : suppression, modification, ajout sous forme de rapport et de plan
- Le projet devra être conçu avec le GSF et les collectivités locales.

Les critères des GSF devront guider la réflexion :

- un territoire associant intimement patrimoine naturel et patrimoine culturel et dont le paysage constitue le cœur ;
- une expérience de séjour singulière et unique, orientée sur la découverte en profondeur de la richesse du territoire : les grands paysages, la nature, l'histoire humaine... ;
- un accueil dans un territoire vivant et habité
- une immersion dans un paysage remarquable où les aménagements sont légers et peu impactants ;
- un visiteur informé, acteur de la protection du site et de la vie locale : consommation locale et responsable, participation à des chantiers bénévoles ou observations de terrain

- En complément, il apparaît nécessaire de renforcer la communication sur les différents dispositifs réglementaires et contractuels liés à la préservation et la gestion du patrimoine naturel et paysager du territoire : Natura 2000 et site classé plus particulièrement. Le site internet du Grand Site pourra être utilisé comme support de communication en y intégrant des « pages » dédiées spécifiquement à ces dispositifs. Ces pages comporteront diverses informations générales et des actualités (documents produits, liens utiles, contacts, dates de réunions, etc.). L'information ciblera particulièrement les acteurs du territoire (propriétaires ou ayants droits, élus et plus généralement le grand public) et sera créé comme un outil permettant de contribuer à l'accompagnement des acteurs locaux dans la mise en œuvre du document de gestion (mesure E.1.1). La page dédiée au site Natura 2000 pourra être conçue dans le cadre de l'animation du site.

Evaluation / Justificatif du suivi : Diagnostic de l'actuelle communication/information et projet de plan

Exemple d'expériences

- guide pratique Le tourisme durable en pratique : 20 exemples innovants dans les Grands Sites de France - 2016

Calendrier de réalisation

2019-2020



OBJECTIF D-1 : PRESERVER LA QUALITE DES VILLAGES ET LEUR ARCHITECTURE

Fiche action D-1-1 : Définir un plan de référence paysager urbain du Grand Site de France

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Le caractère exceptionnel du paysage naturel à l'échelle du Grand Site mérite que ses enjeux soient planifiés et partagés face à la pression urbaine, notamment dans le val (Charnay-Les-Mâcon, Prissé, Davayé...)

La moitié des communes n'ont pas de document d'urbanisme, l'autre moitié en possède un, antérieur à la labellisation du Grand Site.

La construction d'un plan de référence paysager partagé pourrait alimenter la réflexion de planification urbaine communale et intercommunale ou bien participer à la mise en place d'outils, de préservation du paysage, de l'environnement et du foncier agricole... (charte, contrat, Zone Agricole Protégée (ZAP) ou Le Périmètre de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) en partenariat avec Le Conseil Départemental,...)

OBJECTIFS

- définir et partager les enjeux paysagers du Grand Site pour une meilleure prise en compte dans les documents d'urbanisme
- définir un parti pris paysager pour le devenir du territoire
- préserver le caractère agricole et viticole
- valoriser le rôle de l'agriculture et des milieux naturels dans l'équilibre et le fonctionnement du territoire
- reconnaître le rôle positif de ces éléments sur la qualité du cadre de vie
- préserver l'équilibre et le fonctionnement du territoire
- anticiper les projets d'aménagement

Priorité : 1

Porteur de l'action : Grand Site de France

Estimation du coût : 8000 euros

Financement - subvention : ministère en charge des sites

Territoires concernés : Grand Site

Financement - subvention : ministère en charge des sites

Lexique / sigles :

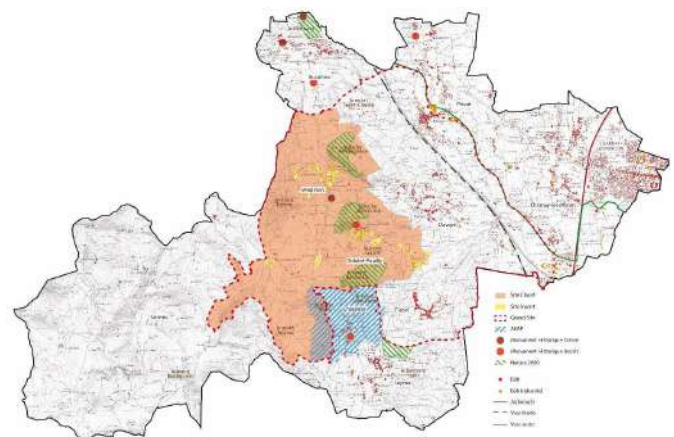
Acteurs concernés

- Collectivités locales
- Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site
- Agriculteurs

Partenaires à mobiliser

- Directions Départementales des Territoires et Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine de Saône et Loire et Rhône
- Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône et Loire et Rhône
- Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

Localisation



O
B
J
E
C
T
I
F

D
-
1

F
I
C
H
E

D
-
1-1

DESCRIPTION DE L'ACTION

Partager les enjeux paysagers naturels et urbains du Grand Site de France

- mettre en évidence la qualité et les enjeux du paysage à l'échelle du Grand Site de France -diagnostic, enjeux, depuis les portes d'entrée sur le Grand site (*nœud routier, voie verte, ...*) et depuis les abords de villes et villages *Les vues depuis les portes d'entrée sur Le Grand Site*
- traduire ces enjeux dans plan de référence paysager partagé qui pourrait alimenter la réflexion de planification urbaine communale et intercommunale
- définir les objectifs de qualité paysagère, les orientations et les moyens d'y parvenir et les conséquences sur les enveloppes urbaines

Accompagner les collectivités dans leurs réflexions de planification urbaine et de protections des espaces agricoles urbanisation

- accompagner les collectivités dans l'appropriation de la culture du paysage, dans la valorisation du vécu et des perceptions individuelles pour identifier les valeurs culturelles, sociales, productives, ... attachées aux paysages du Grand Site déclinés à l'échelle communale (ce qui aide à lever la crainte d'un outil de techniciens).
- engager un diagnostic de l'urbanisme sur territoire, avec l'approche paysagère du Grand Site comme fil rouge permettant de renforcer le sentiment d'appartenance à un même territoire partagé, appréhender visuellement les caractéristiques et les enjeux, caractéristiques géographiques, historiques, géologiques, culturelles, environnementales
- partager au sein du Grand Site les réflexions communales, expériences avec des actions déjà mises en place, outils de gestion de l'espace urbain et architectural (Carte Communale, Plan Local de l'Urbanisme communal ou intercommunale, Site Patrimonial Remarquable (ex AVAP))
 - accompagner les collectivités qui s'engageraient dans un document d'urbanisme sur les moyens et outils pour tenir compte du paysage du Grand Site.

quelques outils :

- outils réglementaires de préservation du foncier agricole (ZAP, PPEANP, PLU...),
- délimitation AOC dans les documents d'urbanisme,
- réglementation d'inconstructibilité dans les secteurs à forts enjeux paysagers,
-
-
-

QUELQUES PRINCIPES PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX

1 - Comprendre la composition spatiale des villages

La plupart des villages possède un petit centre, plusieurs hameaux et des fermes dispersées. L'urbanisation d'un village s'organise à partir de 3 éléments : les voies, les bâtiments, les arbres et murets. Les villages se structurent autour :

- d'espaces publics liés au tracé des voies et aux bâtiments publics,
- d'alignement de bâtiments sur rue, plus ou moins continu selon leur taille. Les façades créent l'ambiance et la qualité des paysages au sein du village,
- d'une organisation par rapport à la rue : il y a un espace de «devant» directement alignée sur la rue (ou avec un petit espace réduit de jardinet ou de terre-plein), et un espace de «derrière» aujourd'hui en jardin, avec des murets, des alignements d'arbres, des haies qui prolongent des murs bâtis, viennent souligner ou encadrer une place, un espace particulier. Ces éléments se prolongent et font le lien avec la campagne.

Quelques pistes de réflexion :

- éviter le développement d'une urbanisation standard et linéaire le long des routes, soigner les accotements routiers,
- créer des «ceintures vertes» autour des villages (espaces verts, parcs, jardins publics...),
- relier le cœur des villages au vignoble par des chemins piétons, permettant au public de pénétrer dans ce paysage,
- symboliser par un aménagement paysager l'accueil et l'identité viticole du village,
- préserver les zones visibles depuis les points de vue en les intégrant dans les documents d'urbanisme (POS, PLU...),
- préserver l'assise viticole des villages par un maintien des vignes qui ceinturent le bâti
- prendre en compte la covisibilité avec les roches et considérer le « Grand Paysage » dans la définition des zones urbanisables,
- proposer des simulations d'intégration paysagère à grande échelle dans le volet paysager,

2 - Réfléchir au développement possible du village

L'habitat dispersé est une spécificité originelle due à son histoire agricole. Cette répartition historique ne justifie pas aujourd'hui l'étalement des constructions résidentielles au milieu de terres agricoles. Le Grenelle de l'environnement impose de limiter la consommation des terres agricoles à des fins d'urbanisation.

Quelques pistes de réflexion :

- préserver les terres agricoles et la fonctionnalité des exploitations,
- limiter les autorisations de construction en zone agricole,
- protéger les zones agricoles périphériques en mobilisant les outils juridiques existants comme la Zone Agricole Protégée (ZAP) ou le Périmètre de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) en partenariat avec le Conseil Départemental,
- limiter l'extension des réseaux (eau potable, assainissement, électricité...) et les constructions linéaires le long d'une voie,
- évaluer l'impact paysager et environnemental des nouvelles constructions,
- préserver les continuités écologiques,
- dans les communes comprenant plusieurs hameaux, privilégier d'abord le renforcement du centre. Ensuite, ou si aucun centre n'est identifiable, privilégier quelques constructions réparties dans quelques hameaux plutôt qu'un nouveau lotissement pavillonnaire de surface importante,

3 - Porter des opérations de réhabilitation et de renouvellement

Avant toute opération de développement urbain en zone d'extension, il est préférable de rechercher des terrains en zone déjà urbanisée. Les dents creuses et la réhabilitation de bâtiments vacants sont des initiatives pouvant être portées par la collectivité.

Quelques pistes de réflexion :

- envisager de réhabiliter des bâtiments vacants. Les repérer et les analyser aidera à connaître leurs capacités d'accueil,
- construire sur des dents creuses quand le foncier le permet au sein du village. Cela permet de gérer de façon économe le territoire communal et respecter sa morphologie. L'accueil des nouveaux habitants au cœur de la commune facilite d'autant plus leur intégration,
- acquérir et réhabiliter des bâtiments vacants. Des aides financières et prêts divers sont possibles suivant le projet,
- engager des démarches d'amélioration, de requalification de l'espace public et des façades intégrées à une dynamique de projet global (éco-villages avenir, OPAH...),

4 - Préserver les caractères ruraux des villages

Les villages sont traditionnellement implantés de manière à tirer profit du site sur lequel ils s'installent (proximité d'un cours d'eau, terres fertiles, point haut, espace abrité...). L'équilibre du village passe généralement par la qualité de l'enveloppe paysagère qui en dessine la silhouette.

Quelques pistes de réflexion :

- redessiner les entrées principales des bourgs en s'appuyant sur la trame arborée existante,
- créer des espaces de transition entre les villages et les espaces agricoles en périphérie (vergers, jardins, haies bocagères...),
- travailler les lisières entre le front bâti et les parcelles du vignoble,
- maintenir des fenêtres paysagères de qualité sur le grand paysage depuis le bourg,
- à l'occasion de nouvelles extensions urbaines, créer des chemins piétonniers publics parcourant les lisières et irriguant les nouveaux quartiers,
- rendre les berges accessibles et révéler la présence de l'eau comme un atout pour le bourg (plantation des berges, aménagements),
- conserver le caractère rural de l'entrée de bourg, simple et lisible,
- éviter les aménagements trop routiers (giratoires, bordures routières...),
- éviter les éléments rapportés en entrée de bourg et les surcharges liées aux fleurissements, préférez des bandes de prairies fleuries aux bacs fleuris trop lourds,

5 - Garder et créer des espaces publics conviviaux

Les différents lieux de vie des bourgs (place de la mairie, de l'église, les éléments de petit patrimoine, les espaces naturels...) sont des espaces riches, pour leurs valeurs culturelles, paysagères et sociales. Ils sont essentiels au dynamisme et à l'image d'un bourg, et de fait, nécessitent une attention particulière.

Quelques pistes de réflexion :

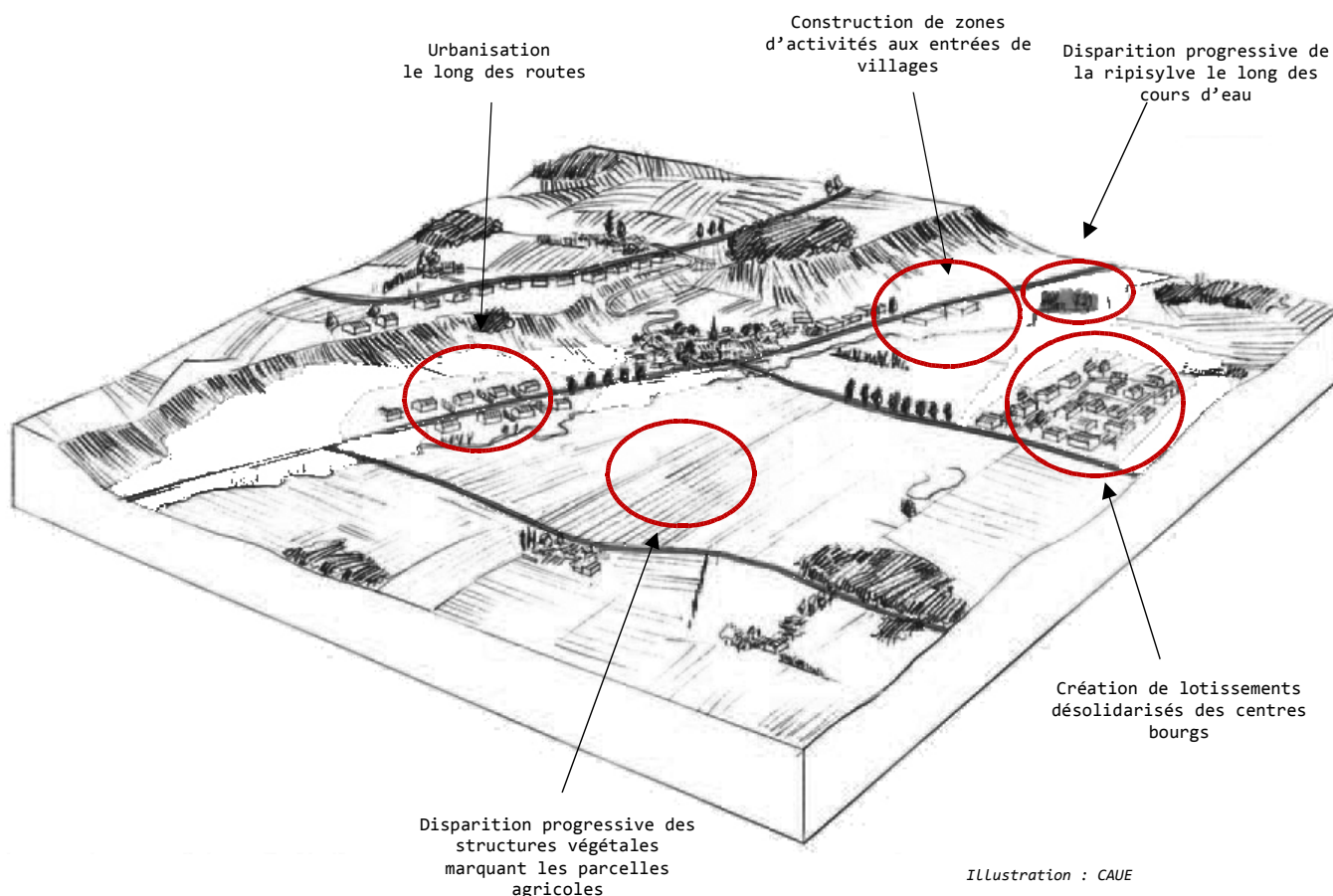
Les projets doivent révéler le caractère, l'histoire et l'identité propre de chaque village, par la mise en valeur des atouts en présence.

La reconquête des espaces publics des centres de villages doit faire l'objet d'une réflexion globale, pour un meilleur partage de l'espace entre les différentes pratiques urbaines.

- éviter le fractionnement de l'espace,
- requalifier et aménager des traversées de bourgs, de places en effaçant le caractère routier de l'espace public: redimensionnement des voies au bénéfice des piétons, limiter le marquage et les bordures de trottoir, enfouissement des réseaux,
- réintroduction de l'arbre et de l'herbe dans les espaces publics,
- réduire les emprises bitumées et imperméables. Les espaces de stationnements ne réclament pas forcément la minéralisation des sols,
- réorganisation ou « délocalisation » des espaces de stationnement à l'extérieur du cœur de bourg,
- séparer les places de parkings autrement qu'avec la peinture: pavés, herbe...

Les réseaux aériens qui subsistent encore dans les milieux urbanisés nuisent à la qualité des espaces publics. Leur effacement doit être une action envisagée de manière prioritaire en cas de possibilité budgétaire.

Vallée de la Petit Grosnes



Cadre juridique / réglementation

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devenu site patrimonial remarquable (SPR)

- La création d'une AVAP est à l'initiative de la commune en partenariat avec l'État (Architecte des bâtiments de France et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine). L'AVAP a pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique en exprimant l'ambition d'améliorer la notion de champ de visibilité.

Les AVAP vont devenir à court terme des Sites patrimoniaux remarquables.

Zone Agricole Protégée (ZAP)

- Les zones agricoles protégées (ZAP) sont des servitudes d'utilité publique instaurées par arrêté préfectoral, à la demande des communes. Elles sont destinées à la protection de zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison de la qualité des productions ou de la situation géographique.

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP)

- Les PPEANP sont instaurés par le département avec l'accord de la ou les communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture. La délimitation du périmètre doit être compatible avec le SCoT et ne peut inclure de parcelles situées en zone urbaine ou à urbaniser délimitées par le POS/PLU ou dans un périmètre de zone d'aménagement différé (ZAD).

Loi ALUR

- Elle traduit les ambitions de la CEP dans le droit français et renforce ainsi méthodologiquement la prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme. Dès l'article L. 121-1 du Code de l'urbanisme, il est en effet stipulé : « les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer (...) la qualité (...) paysagère ». Cette prise en compte se fait notamment via les SCoT, dont le PADD doit fixer des objectifs de qualité paysagère (L. 122-1-3) et le PLU, dont le PADD doit définir les orientations générales de la politique de paysage (L. 123-1-3).

CDPENAF

- La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) modifient le code de l'urbanisme pour y insérer de nouvelles dispositions relatives à la constructibilité en zone agricole, naturelle et forestière. La commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) est créée. Elle reprend les compétences de la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) auxquelles s'ajoutent de nouvelles attributions.

Zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA)

- ZPPA dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (Code du patrimoine, livre V, Titre II, Art. L. 522.5). A l'intérieur des "zones de présomption de prescriptions archéologiques" tous les dossiers concernant des projets d'aménagement dont le terrain d'assiette présente une

superficie égale ou supérieure au seuil mentionné sont susceptibles de faire l'objet de prescriptions archéologiques préalables.

O
B
J
E
C
T
I
F

Monument Historique Classé

- Dans les périmètres des 500 mètres de protection des Monuments Historiques sont soumis à l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France. Les communes et les particuliers peuvent bénéficier de conseils en faveur du respect de l'identité architecture locale. Dans ce cas, tous travaux soumis à permis de construire relèvent de l'autorité ministérielle.

-
-
-

Evaluation, suivi : plan de référence partagé, concertation

D
-
1

-
-
-
-
-

Exemple d'expérience réalisée

- La Communauté de Communes des Trois-Pays - Elaboration du Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Bibliographie

- Paysages et documents d'urbanisme, nouveaux enjeux - nouveaux outils - nouvelles responsabilités des élus, Mairie conseils - 2005
- Paysage et aménagement foncier, agricole et forestier, Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire - 2012
- Agriculture, paysage et urbanisme : préparons le terrain ! Synthèse de la rencontre du 23 mai 2013, Mairie Conseil, Mémento 15
- L'urbanisme intercommunal permet-il de mieux vivre ensemble? le PLUi en question
- Pourquoi construire un plan local d'urbanisme intercommunal par le biais d'une approche paysagère? - Club PLUi - 2015

F
I
C
H
E
D
-
1-1

Calendrier de réalisation

2018-2020



OBJECTIF D-2 : PRESERVER LA QUALITE DES VILLAGES ET LEUR ARCHITECTURE

**Fiche action D-2-1 :
Elaborer un cahier de
recommandations
architecturales
des villages du Grand Site**

O
B
J
E
C
T
I
F

D
-
2

F
I
C
H
E

D
-
2-1

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

L'observation attentive des paysages, des villages et de leurs constructions doivent permettre de mettre en évidence les caractéristiques morphologiques du Grand Site. Répétition des dispositions et des formes, récurrence des expressions rencontrées, particularités, valeur d'exemplarité font les principaux critères qui doivent bâtir ce guide architectural et paysager. Il est important que chacun - particulier, professionnel, élu - porteur de projet de construction, de réhabilitation et d'aménagement, soit sensibilisé aux enjeux auxquels le territoire est confronté ainsi qu'aux caractéristiques architecturales et paysagères qui en font l'identité.

Priorité : 1

Porteurs de l'action :
- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
-

Estimation du coût :
- 10000 €

Financement / Subvention :

Ministère en charge des Sites

Territoires concernés :
- Ensemble des villages
Surface concernée (estimation) :

Territoires concernés :
- Ensemble des villages
Surface concernée (estimation) :

OBJECTIFS

- inciter à définir un projet commun pour la protection, la valorisation et la restauration du paysage et de l'identité architecturale
- améliorer qualitativement le bâti
- réserver les typologies de village variées, aux silhouettes encore bien dessinées
- faire connaître les édifices présentant un intérêt historique et architectural
- préserver l'imbrication entre paysages habités et paysages agricoles
- encourager l'émergence d'une architecture contemporaine
- mettre en scène les composantes villageoises et s'en inspirer dans les nouveaux aménagements (clocher, place de la rivière, structurvégétales...)
- inciter à réhabiliter les logements existants et vacants
- inciter à gérer une politique d'acquisition du foncier par les communes

Acteurs concernés

- Habitants
- Communes et collectivités locales
- Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site
- Architectes et entrepreneurs

Partenaires à mobiliser

- Directions Départementales des Territoires de Saône et Loire et Rhône
- Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône et Loire et Rhône
- Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine de Saône et Loire et du Rhône
- DRAC Bourgogne
- Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche
- Associations locales de valorisation du patrimoine rural

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'un cahier de recommandations

Préalablement à la conception de ce cahier, les représentants des communes seront rencontrés pour connaître leurs attentes.

Ce cahier a pour fonction première d'être un outil pédagogique, permettant aux pétitionnaires d'élaborer en adéquation avec l'identité du territoire. Ce document porte sur l'ensemble des projets d'aménagement, de construction, de gestion, susceptibles d'être menés.

Sur la base des nombreuses études existantes, le cahier identifiera les secteurs de sensibilité paysagère et architecturale dont l'évolution devra être maîtrisée et les éléments du patrimoine paysager et architectural qui peuvent être valorisés, et ceux qui doivent faire l'objet d'une action de protection ou de requalification, dans le respect de l'esprit des lieux et de l'identité du site.

Les recommandations doivent porter notamment sur :

- les constructions à vocation d'habitat ou d'activités (bâtiments agricoles) : implantation, volumétrie, ouvertures, nature et couleur des matériaux de constructions, ouvrages annexes (portail, cours...)
- les espaces publics au cœur des villages : placettes, lavoirs, parkings...

Ce document doit réunir des fiches donnant :

- des clés de lecture de l'architecture et du paysage
- des modes d'insertion paysagère des nouvelles constructions
- des méthodes de restauration respectueuses du patrimoine qui éclaire les usagers sur les richesses locales
- des critères de choix de matériaux et de méthodes de restauration modernes
- des éléments du bâti
- des conseils pour l'aménagement de l'environnement des constructions
- des conseils sur l'adaptation aux enjeux énergétiques et climatiques

Communication et animation autour de ce cahier

Des ateliers par commune regroupant les habitants permettront de partager les enjeux et les préconisations.

Le guide devra faire l'objet d'une large diffusion :

- des actions de communication spécifiques en direction des professionnels (architectes, entrepreneurs, agriculteurs...)
- des orientations peuvent avoir une traduction réglementaire (documents d'urbanisme), opérationnelle (mise ne œuvre de projet de transformation de l'espace), pédagogique (sensibilisation, formation, publication, expositions...)

QUELQUES PAYSAGERS ET ARCHITECTURAUX

Définir les **caractéristiques des villages** et hameaux (groupés, promontoire, rue...)

- une attention toute particulière doit être accordée aux **modes de développement des villages**, susceptibles d'accueillir de nouvelles populations,
- préservation de leurs **silhouettes** et de leurs avant-plans nécessite une grande vigilance,
- la **qualité** des villages et hameaux est menacée par le développement de constructions diffuses et isolées,

Composer avec la **diversité des maisons** accolées aux formes et aux usages variés (maisons, maisons viticoles, hangar...)

Réhabiliter l'espace public afin d'améliorer son fonctionnement et de valoriser son potentiel d'agrément et d'animation. Il est le lieu où le village se découvre, où les maisons se mettent en scène et où le paysage se fabrique.

- des espaces publics comprenant un petit patrimoine de qualité
 - les lavoirs : témoins de la présence de l'eau dans les villages,
 - les croix : points de repères dans le paysage,
 - les murets : délimitant l'espace bâti et l'espace viticole,
 - les escaliers / entrées de clos : permettant l'accès au vignoble depuis les villages
- des espaces irréguliers, mais clairement délimités par le bâti et souvent aménagés en parking
- des espaces vivants et conviviaux

Préserver les jardins d'agrément (potagers et vergers) et les parcelles de vignes pour créer des espaces de respiration dans les villages et des ouvertures vers le paysage.
Agrémenter le végétal (haie de clôture, arbre repère...) dans le cœur de village.

Les caractéristiques de l'architecture locale :

- **Les types de bâti :**
 - les maisons des bourgs : des constructions alignées sur rue avec une façade sur rue très fermée, des constructions implantées sur cour, des gabarits de constructions assez larges et trapues
 - les maisons viticoles : des dépendances nettement différenciées du logis, des bâtiments disposés en L, voire en U
 - les pavillons : des corps de bâtiment de petite taille formant l'habitation, isolé au milieu d'une parcelle jardinée et close de grillage ou de haies
 - les zones d'activités, le plus souvent en entrée de villages
- **Les matériaux**
 - les matériaux et couleurs : calcaires et grès, offrant une riche palette de couleurs chaudes, de l'ocre rouge foncé au jaune doré
- **Les toitures**
 - couvertures en tuiles canal, attestant de l'influence méridionale de l'architecture du mâconnais
- **Les cours**
 - fermées de murs de clôture, qui permettent d'entreposer les engins agricoles
- **Les particularités**
 - les galeries ouvertes et inscrites dans un «creux» de la façade protégée par l'avancée du toit
 - les pigeonniers à l'écart des bâtiments ou intégrés au sein de la propriété marquent le paysage comme les clochers des églises
 - les greniers
 - les clôtures
- **Les constructions remarquables**
 - les églises soulignent les silhouettes des villages
 - les châteaux, isolés le plus souvent, accompagnés d'un parc, ponctuent le paysage
 - les cimetières situés en dehors des villages, au milieu des vignes

Evaluation - suivi : cahier de recommandations architecturales, sensibilisation

OBJECTIF D-2 : PRESERVER LA QUALITE DES VILLAGES ET LEUR ARCHITECTURE

O
B
J
E
C
T
I
F

D
-
2



Les maisons des bourgs sont des constructions implantées sur cour avec des gabarits de constructions assez larges et trapues



Les constructions sont alignées sur rue avec une façade sur rue très fermée



Les lavoirs sont le plus souvent restaurés



L'architecture traditionnelle des maisons présentes des particularités, comme ici les galeries



Les matériaux sont issus de la géologie des sols



L'espace public est souvent occupé par un parking

F
I
C
H
E

D
-
2-1

Outils à mobiliser

- L'AVAP de Chasselas
- La charte architecturale de Charnay-Lès-Mâcon

Exemple d'expérience réalisée

- Construire, réhabiliter, aménager dans le site classé de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze - Guide de recommandations de la Charte pour l'architecture.
- Charte opérationnelle pour une qualité environnementale et architecturale des lotissements et des extensions urbaines en Saône-et-Loire
- Un cahier de recommandations architecturales et paysagères au service de la préservation du paysage Gorges de l'Ardèche - des établissements touristiques du site classé des abords du Pont d'Arc et de la Grotte Chauvet - 2015

O
B
J
E
C
T
I
F

D
-
2

F
I
C
H
E

D
-
2-1

Calendrier de réalisation
2018-2021



Fiche action 3-1 : Transition énergétique : Maîtriser le développement des équipements

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Le débat sur la transition énergétique ouvre la question de la transformation des paysages qui en accompagne la mise en œuvre. La production et l'acheminement de l'énergie contribuent à la transformation des paysages et forgent l'identité des territoires depuis toujours : aqueducs, moulins, lignes à hautes tensions, centrales photovoltaïques, éoliennes... Même si les opérations d'aujourd'hui ne peuvent être qualifiées d'exemplaires à tout point de vue, il est possible d'anticiper ce qui risque de susciter une demande d'intégration et d'identifier quelques points clés en prévention en lien avec l'ensemble des protections paysagères et environnementales du

Priorité : 3

Porteurs de l'action : - Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site

Estimation du coût : - €

Financement / Subvention : - ministère en charge de l'Énergie

Territoires concernés : -Grand Site de France Surface concernée (estimation) :

Lexique / Sigle : -

OBJECTIFS

- identifier le potentiel en énergies renouvelables du territoire et identifier leur compatibilité avec le paysage local
▪ préparer le territoire au déploiement des énergies renouvelables acceptables dans le paysage local,
▪ sensibiliser les décideurs et porteurs de projets sur la question du développement de dispositifs de production décentralisée d'énergie renouvelable et de leurs impacts dans le paysage,
▪ apporter un certain recul pour anticiper, accompagner et maîtriser les transformations,
▪ suggérer des pistes pour que le territoire détermine ses propres recommandations paysagères à inscrire dans les documents d'urbanisme,

Acteurs concernés

- Communes
▪ Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site

Partenaires à mobiliser

- Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône et Loire et Rhône
▪ Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine de Saône et Loire et du Rhône
▪ DREAL Bourgogne Franche-Comté
▪ Délégation de l'ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
▪ DRAC Bourgogne Franche-Comté
▪ Espace Info Energie

O
B
J
E
C
T
I
F
D
-
3
F
I
C
H
E
D
-
3-1

Le panel d'équipements lié à la transition énergétique conduit à transformer le cadre de vie et les modes de vie : implanter des éoliennes, construire des méthaniseurs et des chaufferies bois, installer des panneaux photovoltaïques, installer des lignes électriques et modifier les réseaux de transport et de distribution d'énergie, changer de cultures agricoles et de modes culturaux, isoler et transformer des bâtiments, faire évoluer les formes urbaines des villages, et des villes, planter des arbres et végétaliser des surfaces, revoir les modes de transports et de déplacements, réorganiser les espaces de travail et d'habitat... Tout n'est pas intégrable et acceptable dans le paysage exceptionnel du Grand Site de France.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Choisir d'engager son territoire dans la transition énergétique engage aussi le paysage dans des évolutions, qu'il faut évaluer avant toute décision

Comme pour tout choix d'aménagement et de développement, le territoire a besoin d'assumer pleinement ce choix et de le partager. La concertation autour des questions paysagères permet cette appropriation et une modération des solutions. Elle permet aussi de faire évoluer les regards portés sur les énergies renouvelables comme sur les paysages.

1 - Mise en œuvre à l'échelle de la commune

La commune peut expérimenter l'intégration d'énergies renouvelables sur les équipements publics, en tenant compte des enjeux des sites et du paysage :

- dans le cadre de déclarations de travaux ou de demandes de permis de construire, le maire peut promouvoir l'installation intégrée de dispositifs d'énergie renouvelable. Le PLU est alors d'une grande aide si la question de l'intégration des énergies renouvelables a été abordée lors de son élaboration,
- les contacts avec des développeurs d'installations d'énergies renouvelables mais aussi les procédures d'autorisation sont l'occasion de rechercher et comparer des solutions d'intégration dans les sites protégés en tenant compte de toutes les composantes et de tous les effets et impacts,
- les chartes des projets de territoire (architecturale...), intègrent cette question. Les communes signataires peuvent alors s'appuyer sur la charte pour mener une réflexion à leur échelle et trouver un soutien pour l'évaluation de l'intégration de critères paysagers,

En proposant cette démarche sur les paysages de l'énergie, en amont et en associant les acteurs, les communes et intercommunalités préserveront et favoriseront le développement économique local mais aussi la gestion de l'environnement lui-même (prévention des risques, biodiversité...). L'énergie pourra être alors réellement assumée par les territoires.

2 - Les outils pour anticiper les évolutions

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)

- le PCET d'échelle communale ou intercommunale, est volontaire ou obligatoire (pour les collectivités de plus de 50 000 habitants). Il définit les objectifs et la stratégie du territoire pour le climat et l'énergie. Il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, à développer les énergies renouvelables et adapter les territoires aux effets du changement climatique. Son diagnostic peut s'appuyer sur des analyses énergétiques mais aussi paysagères, qui serviront aux documents d'urbanisme.

La charte paysagère et architecturale

- la charte est un outil, non réglementaire s'élaborant à l'échelle d'un territoire, à la portée de tous. Ce document a pour objectif de faire partager la lecture et

l'identité d'un territoire pour permettre de conduire des projets paysagers, architecturaux et énergétiques cohérents.

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

- Ils sont les outils des politiques d'aménagement du territoire. Ces deux documents doivent déterminer les conditions permettant d'assurer la production d'énergie à partir des sources renouvelables (article L.121-1 du Code de l'urbanisme) dans le souci d'assurer le meilleur rendu architectural et paysager. Ils doivent prendre en compte les PCET, s'ils existent, et ils contribuent alors à leur mise en œuvre. Le SCoT s'impose lui-même au PLU par un lien de compatibilité.

Le **PLU intercommunal (PLUi) :**

- le PLUi est pertinent pour traiter des enjeux croisés d'urbanisme, d'environnement et de développement économique, le PLUi est alors élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'EPCI compétent en matière de PLU en concertation avec les communes membres (L 123-6).

L'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR)

- Les sites patrimoniaux remarquables qui ont vocation à se substituer à l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine et aux zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAUP). Elle propose une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, notamment ceux relatifs à l'énergie, et une meilleure concertation avec la population dans sa phase d'élaboration.
Les AVAP vont devenir à court terme des Sites patrimoniaux remarquables.

La stratégie foncière

- Elle est propre à l'autorité compétente en matière d'urbanisme (communale, intercommunale, départementale...), détermine au regard d'objectifs d'aménagement et de développement, les secteurs dont l'autorité administrative souhaite maîtriser le foncier. Le déploiement de dispositifs d'énergie et leur intégration paysagère peuvent motiver certains choix.

3 - Faire évoluer la demande sociale par la concertation

Traiter de la question paysagère dès l'amont du projet, c'est permettre l'appropriation du projet par les participants de la concertation, population ou même experts. Les architectes des bâtiments de France pourront accepter certains aménagements sous certaines conditions, par exemple. Les questions que pose le projet (emprise sur les ressources naturelles, faisabilité économique et juridique, usages et services connexes, esthétique...) sont alors traitées dans une vision globale. Partant d'une lecture de paysage, le travail peut déboucher alors sur des projets ambitieux traitant à la fois d'énergie, de développement local et de paysage.

4 - Concilier les contraintes techniques et financières avec les ambitions paysagères d'un territoire

Au terme de la concertation, les critères de choix restent un compromis entre la meilleure intégration paysagère et la meilleure solution technique réalisable à un coût acceptable.

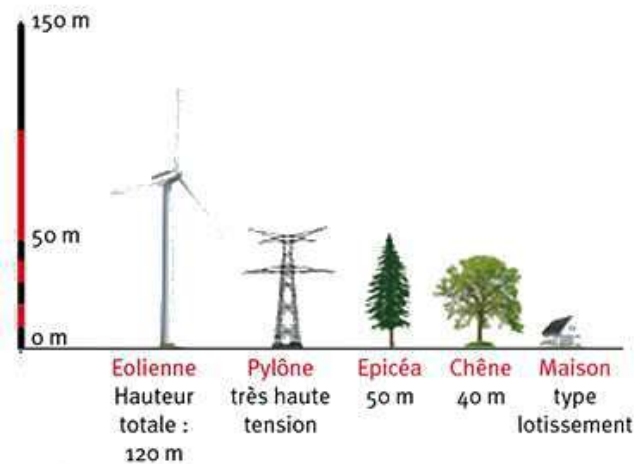
Evaluation - suivi : temps d'échanges et de réflexions à l'occasion de l'élaboration des documents de planification, projets de constructions

QUELQUES PRINCIPES PAYSAGERS ET ARCHITECTURAUX

La réflexion initiée avec les habitants, les résidents secondaires, les conseillers paysagistes, les protagonistes de l'énergie, l'administration aide à préciser le projet technique et formaliser la demande sociale en termes de paysage et d'intégration du projet. Plusieurs guides de recommandations existent pour l'intégration du solaire, de l'éolien... Chaque territoire peut définir en concertation ses principes d'intégration en fonction de ses caractéristiques paysagères et des éléments de technicité propres à son projet d'installation de dispositif de production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, biogaz...).

- choix de visibilité ou discrétion,
- inscription dans les entités paysagères et respect des lignes de force,
- contribution à l'harmonie et à la modernisation du paysage et de l'architecture,
- vigilance par rapport aux masques pour l'énergie solaire, vents contraires pour les odeurs des zones de stockage de bois, matières organiques...,
- contribution à l'entretien du paysage (bois énergie)...

L'intégration d'éoliennes et de fermes photovoltaïques apparaît très difficile voire impossible dans le grand paysage du site de Solutré Pouilly Vergisson et l'esprit des lieux. L'installation de mâts d'éoliennes risquerait de concurrencer les 2 Roches et du Mont de Pouilly, dont l'effet d'accroche visuelle du fait de leur émergence altimétrique. De même, l'installation d'une ferme photovoltaïque risquerait de rompre l'échelle de la mosaïque de petits « carreaux » représentés par les parcelles de vignes, les petites constructions imbriquées et agglomérées, les petites prairies bocagères...



Prescriptions et recommandations dans Le cadre de L'AVAP de Chasselas des anneaux solaires et photovoltaïques

Dispositions générales

« La pose de panneaux solaires sur Les façades ou Les toitures des constructions neuves est autorisée à La condition qu'ils soient intégrés à La composition architecturale de La construction.

Pose et surface autorisée

S'ils sont placés en toiture, Les panneaux solaires devront soit constituer un pan de toiture complet, soit être encastrés dans Le plan de La couverture et installés près de L'égout, en un seul tenant et sans découpe. Ils pourront également être disposés en façade sous réserve qu'ils forment visuellement un ensemble cohérent.

Recommandations

Qu'ils soient posés en toiture ou en façade, Les panneaux devront être implantés dans le respect de la composition des façades. Il est vivement recommandé d'éviter les « cadres de tuile » et de regrouper les panneaux sur un des côtés de la toiture s'ils ne forment pas un pan complet. En toiture, il est également recommandé d'utiliser des tuiles photovoltaïques afin de mieux dissimuler l'installation. Il est recommandé d'éviter de multiplier châssis rampants et panneaux sur un même toit : des panneaux photovoltaïques semitransparents peuvent permettre à la fois d'éclairer les combles et d'utiliser l'énergie solaire. »

Outils à mobiliser

- Plan Climat Energie Territorial Bourgogne
- Schéma Régional Éolien (SRE)

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Exemple d'expérience réalisée

- Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée a fait émerger une culture transdisciplinaire du paysage à travers l'élaboration puis l'animation de la charte de développement éolien, validée par les élus du Parc dès 2003.

Bibliographie

- Collectif Paysages de l'après-pétrole
- AVAP de la commune de Chasselas
- Adaptation au changement climatique en Bourgogne et vigne - ADEME - Alterre Bourgogne - 2012

Calendrier de réalisation

2017-2027



OBJECTIFS E : ANIMER ET COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT DE GESTION

Fiche action E-1-1 : Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du document de gestion

O
B
J
E
C
T
I
F
S

E
-
1

F
I
C
H
E

E
-
1
-
1

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

La validation du document de gestion donnera lieu à la mise en place d'un comité de suivi animé par le Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site avec le soutien de différents partenaires (CENB, DREAL et DDT notamment). Cette structure animatrice, véritable relais et interlocuteur local du comité de suivi aura en charge la programmation et le suivi de l'ensemble des opérations à mettre en œuvre. Divers outils lui permettront de planifier et d'engager au mieux les actions préconisées puis de les suivre efficacement. L'assurance d'une gestion favorable du patrimoine naturel et paysager du territoire passe également par une prise en compte des enjeux et objectifs de conservation dans les projets d'aménagement du territoire et de développement touristique. A ce titre, il convient d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du document de gestion.

Priorité : 1

Porteurs de l'action :
-Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
-Conservatoire d'Espaces Naturels

Estimation du coût :
-en interne syndicat mixte et CEN Bourgogne
- animation du site Natura 2000 (10 à 15 jours/an)

Financement / Subvention :
Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :
- Ensemble du territoire (Grand site plus particulièrement)

OBJECTIFS

- Informer les acteurs locaux sur les enjeux de conservation et de gestion du territoire
- Mobiliser et soutenir les acteurs locaux pour le déploiement des mesures de gestion préconisées
- Favoriser et suivre la cohérence des politiques publiques, projets et événements avec les objectifs et enjeux du Document de gestion

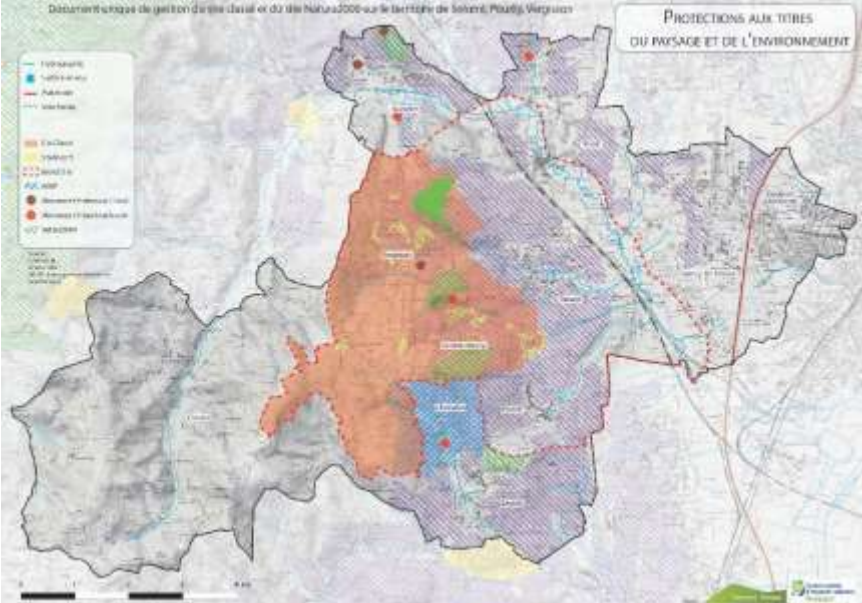
Acteurs concernés

- Ensemble des acteurs du territoire (voir liste des membres du Comité de suivi : services de l'état et établissements publics compétents sur le territoire, collectivités locales et territoriales, exploitants agricoles, viticulteurs, forestiers, propriétaires et gestionnaires fonciers, etc..)

Partenaires à mobiliser

- DREAL Bourgogne Franche-Comté
- Directions Départementales des Territoires de Saône-et-Loire et du Rhône
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Localisation



DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit d'informer les acteurs du territoire sur :

- les enjeux de conservation, les objectifs et les mesures de gestion préconisées ;
- l'impact de leurs activités sur le fonctionnement de celui-ci.

Par ailleurs, il s'agira de favoriser le déploiement des mesures de gestion en mobilisant et en accompagnant les acteurs locaux dans la mise en œuvre du document de gestion.

La mesure concerne donc :

- l'animation du Comité de suivi (en commun avec la mesure A.2.1), organe de concertation et de débat (composé des membres du COPIL) qui est chargé d'orienter et de valider la stratégie de mise en œuvre du document de gestion et de contribuer à son évaluation ; il se réunira annuellement (bilan sur la mise en œuvre du document de gestion, projets en cours, programme prévisionnel et stratégie associée) ;
- la rencontre, l'information et la mobilisation de propriétaires ou exploitants, forestiers agricoles et viticoles, des collectivités territoriales, des associations locales sur les démarches en cours sur le territoire et la proposition d'outils pour la mise en œuvre des mesures de gestion. La structure animatrice pourra intervenir en appui des représentants du monde forestier (CRPF, ONF), de la profession agricole et viticole (Chambre d'Agriculture, Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, etc.), des services de l'état (DREAL, DDT, etc.) ;
- la mise en œuvre de réunions publiques dans les communes du site afin d'informer la population locale sur le contenu du document de gestion.
- la diffusion d'informations actualisées sur le territoire, sur les connaissances du site ou sur des savoirs faire pour professionnaliser les partenaires (aspects scientifiques, techniques, juridique) ;
- l'appui technique aux maîtres d'ouvrages et aux partenaires souhaitant s'engager dans la mise en œuvre des actions de gestion (appui au montage des contrats Natura 2000 par exemple) ;
- la valorisation du réseau humain et des personnes qui s'engagent, des expériences et des actions mises en œuvre (organiser des visites de terrain par exemple).

En parallèle, la structure animatrice veillera à favoriser et suivre la cohérence des politiques publiques, projets et événements avec les objectifs et enjeux du Document de gestion. Il s'agira de faire connaître les enjeux liés au patrimoine naturel et paysager du territoire et de rappeler les objectifs de conservation à l'ensemble des porteurs de projets et acteurs du territoire. La structure animatrice s'attachera à :

- veiller sur les nouveaux projets et politiques publiques mis en œuvre ;
- participer aux instances de pilotages de ces projets et différentes commissions techniques ;
- apporter les informations et données aux porteurs de projets et aux services instructeurs pour le respect des procédures liées aux zonages réglementaires (cf. Tome 0) et pour la prise en compte des objectifs et enjeux du document de gestion dans tous types de projet.

En complément, un travail d'animation foncière s'avère nécessaire pour accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du document de gestion. Il s'agira à minima à l'échelle du site Natura 2000 :

- d'améliorer la connaissance foncière sur les parcelles à forts enjeux de conservation (identification des propriétaires) ;
- de mettre en cohérence les limites du site Natura 2000 avec les parcelles cadastrales.

De par ses missions et son ancrage territorial, le Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site est identifié comme la structure la plus à même de porter l'animation et la coordination de la mise en œuvre du document de gestion avec le soutien des services de l'état (DREAL et DDT pour le « pilotage ») et de différents partenaires techniques et scientifiques (CENB notamment).

Calendrier de réalisation

Chaque année



OBJECTIFS E : ANIMER ET COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT DE GESTION

Fiche action E-2-1 : Suivre la mise en œuvre du document de gestion

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

La validation du document de gestion donnera lieu à la mise en place d'un comité de suivi animé par le Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site avec le soutien de différents partenaires (CENB, DREAL et DDT notamment). Cette structure animatrice, véritable relais et interlocuteur local du comité de suivi aura en charge la programmation et le suivi de l'ensemble des opérations à mettre en œuvre. Divers outils lui permettront de planifier et d'engager au mieux les actions préconisées puis de les suivre efficacement. Sur ce dernier point, il conviendra de suivre précisément l'avancement de la mise en œuvre du document de gestion, d'en faire état auprès des membres du comité de suivi et de réajuster si nécessaire la programmation des actions.

Priorité : 1

Porteurs de l'action :

- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels

Estimation du coût :

- en interne syndicat mixte et CEN Bourgogne
- animation du site Natura 2000 (4 à 6 jours/an)

Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :

- Ensemble du territoire (Grand site plus particulièrement)

OBJECTIFS

- Suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du document de gestion
- Orienter et adapter la planification des mesures de gestion
- Contribuer à l'évaluation du document de gestion

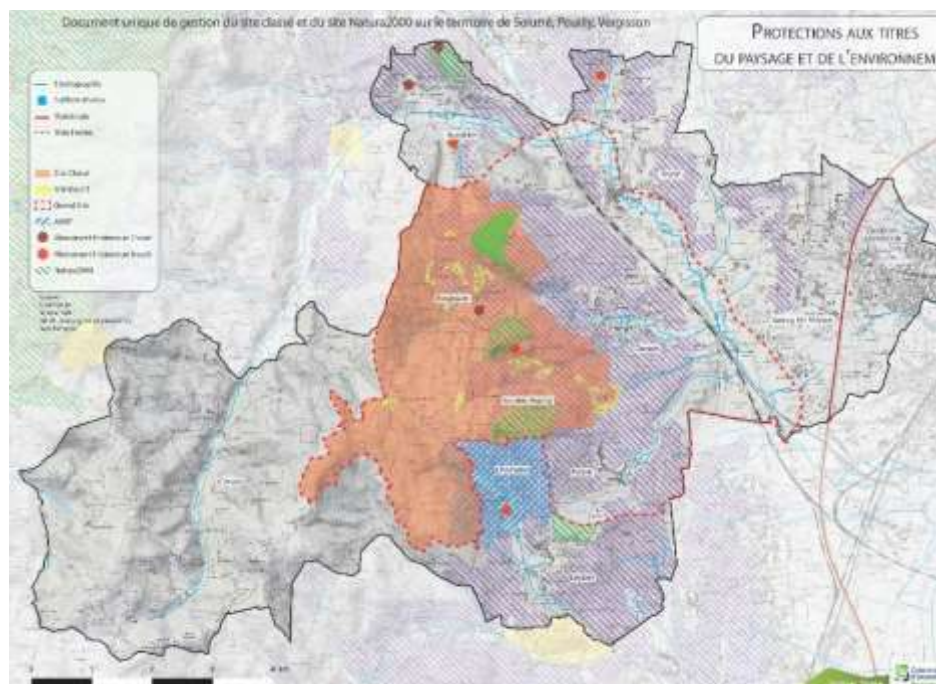
Acteurs concernés

- Ensemble des acteurs du territoire (voir liste des membres du Comité de suivi : services de l'état et établissements publics compétents sur le territoire, collectivités locales et territoriales, exploitants agricoles, viticulteurs, forestiers, propriétaires et gestionnaires fonciers, etc..)

Partenaires à mobiliser

- DREAL Bourgogne Franche-Comté
- Directions Départementales des Territoires de Saône-et-Loire et du Rhône
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Localisation



DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit pour la structure animatrice de suivre l'avancement du document de gestion et les mesures qui y sont préconisées. Ce suivi sera réalisé sur la base de la tenue et de la mise à jour régulière d'un tableau de bord reprenant l'ensemble des mesures de gestion, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre et les indicateurs/descripteur de réalisation. Il permettra ainsi suivre au fil du temps les actions réalisées (travaux de gestion, études, réunion des groupes de travail thématique, etc.) et ainsi d'évaluer leur niveau de réalisation. Il sera notamment construit en articulation avec la mesure A.1.11 « Suivi technique de la gestion conduite en faveur des pelouses calcicoles ». En complément, les informations associées au suivi de la mise en œuvre des actions relevant spécifiquement de la démarche Natura 2000 seront saisies sous un outil spécifique : SIN2, Système d'Information des sites Natura 2000.

La structure animatrice rendra compte auprès du comité du suivi du site (voir la mesure E.1.1) de l'état d'avancement du document de gestion au travers d'un bilan d'activité annuel. Ce dernier comprend une synthèse et une analyse de l'exécution de chaque mesure en tenant compte des aspects scientifiques, techniques et financiers (type de mesure, milieux/territoires/acteurs concernés, effets éventuellement observés, difficultés rencontrées, coût, temps consacré, etc.). Sur la base de ce bilan d'activité, la planification des mesures de gestion pourra être éventuellement adaptée pour les années à venir. Si nécessaire, les modalités de mise en œuvre de certaines mesures pourront également être modifiées au regard des potentiels contraintes et difficultés (scientifiques, techniques, financières, etc.) constatées lors du bilan. Le programme annuel d'activités de l'année suivante sera joint à ce bilan.

In fine, le suivi des actions du document de gestion aboutira à son évaluation après 10 années de mise en œuvre. Il s'agira d'évaluer :

- les moyens humains et financiers mobilisés pour l'animation et la coordination du document de gestion (objectif E) ;
- le niveau de réalisation des différentes mesures liées aux objectifs A, B, C et D ;
- les moyens financiers mobilisés pour leur mise en œuvre ;
- l'impact de ces mesures (notamment pour la démarche Natura 2000, en tenant compte de l'évolution de l'état de conservation des pelouses calcaires entre 2017 et 2025).

Par ailleurs, l'évaluation du document de gestion permettra de contribuer à l'actualisation des objectifs et des mesures de gestion lors de rédaction du prochain document de gestion.

Calendrier de réalisation

Chaque année : suivi de la mise en œuvre du document de gestion
2027-2028 : Evaluation du document de gestion

Bibliographie

- ANONYME (2012) – *Grand Site Solutré-Pouilly-Vergisson, Label Grand Site de France, Dossier de Candidature*. Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site, 110 p.
- ARDOUIN A., GOMEZ S., JUILLARD P. & WEBER E. (2012) – *Atlas cartographique des pelouses calcaires de Bourgogne*. Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, Fénay, 59 p.
- AUBERT G. (2015) – *Synthèse de la gestion Entité Cohérente de Gestion (ECG) des pelouses de la côte mâconnaise*. Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, 33 p.
- BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G., TOUFFET J. (2004) - Prodrôme des végétations de France. *Publications Scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle, Coll. Patrimoines Naturels*, n°61, 171 p.
- BARDET O., FEDOROFF E., CAUSSE G. & MORET J. (2008) - Atlas de la flore sauvage de Bourgogne. *Coéd. / Copubl. Biotope, Muséum national d'Histoire naturelle*, Paris. 752 p.
- BARDETO. (2011) – *Expertise des pierriers du site "Pelouses calcicoles du Mâconnais"*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Bourgogne, 27 p.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVAUDRET-LABORIE C., DENIAUD J. (2005) - *Cahiers d'habitats Natura 2000*. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Habitats agropastoraux. Tome 4. Vol. 1 & 2. La Documentation Française. 445 & 487 p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V., HAURY J. (2002) - *Cahiers d'habitats Natura 2000*. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Habitats humides. Tome 3. La Documentation Française. 457 p.
- BENSETTITI F., LOGEREAU K., VAN ES J., BALMAIN C. (2004) - *Cahiers d'habitats Natura 2000*. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Habitats rocheux. Tome 5. La Documentation Française. 381 p.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.C., CHEVALLIER H. (2001) - *Cahiers d'habitats Natura 2000*. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Habitats forestiers. Tome1. Vol 1. La Documentation Française. 339 p.
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J.-C. (2002) - Corine Biotopes. Version originale, Types d'habitats français. E.N.G.R.E.F. & A.T.E.N. 175 p.
- BONNEAUD F. (2012) – *Projet d'extension du site classé des roches de Solutré-Pouilly-Vergisson*. DREAL Bourgogne – Rhône Alpes. 61 p.
- BOUCHER C., (2008) – Prendre en compte les corridors écologiques dans les documents d'urbanisme. Rapport de stage Master 2 professionnel « Paysages et territoires ruraux », *Université François Rabelais de Tours, Conseil Général de Saône-et-Loire*, 106p. + annexes.
- BOULLET V. (1986). - *Les pelouses calcicoles (Festuco-Brometea) du domaine atlantique français et ses abords au nord de la Gironde et du Lot. Essai de synthèse phytosociologique*. 2015
- CAUX S. (2003) – *Expérimentation de restauration de milieux ouverts sur une buxaie constituée à Vergisson, résultats du suivi 2003*. Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons. 29p + annexes
- CAUX S. (2007) – *Expérimentation de restauration de pelouse sur une buxaie constituée. Bilan de 5 années de suivi scientifique; Roche de Vergisson*. Conservatoire des sites naturels bourguignons.

- CAUX S. (2007) – Réactualisation de la notice de pâturage et suivi scientifique – Roche de Solutré et Mont de Pouilly (Saone et loire) - Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, 29 pages
- CAUX S. & RANC H. (2003) – Etude de la dynamique d'emboisement des pelouses. Programme Life "Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire" action A 2001-4, CSNB, Fenay, 21p. + annexes.
- CAUSSE G. (2011) - *Connaissance des habitats du site Natura 2000 "Bassin de la Grosne et Clunisois"*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien. 98 p. + Annexes.
- Commission européenne (2000) - *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 p.
- CHIFFAUD A. & LAGARDE C. (1993). *Plan de gestion biologique - Roche de Solutré, Mont de Pouilly, Roche de Vergisson*. Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons. 44p + annexes
- COMBIER M., NICOLAS M., CHOUGNY A. (1968) - Flore et végétation de la Roche de Vergisson (1), *Terre Vive n°10*, 3-7
- COMBIER M., NICOLAS M. (1969) - Flore et végétation de la Roche de Vergisson (2), *Terre Vive n°14*, 3-16.
- COMBIER M., NICOLAS M. (1972) - Flore et végétation de la Roche de Vergisson, Troisième partie : le rebord méridional. *Terre Vive n°21*, 3-18.
- COURET C., (1994) - *Plan de gestion biologique : roche de Solutré, Mont de Pouilly, Roche de Vergisson – Aditif au plan de gestion*. Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Conseil Général de Saône-et-Loire, 13 p. + annexes.
- FOREST C. & NAUCHE G. (2001) – *Expertise préparatoire au Document d'Objectifs Natura 2000 du site n° FR2600970 « Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy »*. Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons. 38 p. + annexes.
- DOUCET G. et al. / CENB (2013) - Évaluation de l'état de conservation des pelouses calcaires du site Natura 2000 « Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière Côte Chalonnaise » (FR2600973) - 1ère année de suivi -. Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, 52 p. + annexes
- GOMEZ S / CENB (2014) - Évaluation de l'état de conservation des pelouses calcaires du site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais », 22 p. + annexes
- GODREAU V., NAUCHE G. RANC J.-L. / CENB, EMC Environnement (2003) – *Document d'objectifs de gestion du site Natura 2000 n°FR2600972 « Pelouses calcicoles du Mâconnais »*, DREAL Bourgogne, 103 p.
- JAUZEIN A et al. (1969) – Carte géologique et notice explicative, Carte géol. France (1/15 000), feuille Macon (n° 625s). Orléans : Bureau de Recherches géologiques et minière, Carte géologique et notice 20 p.
- JUILLARD P. (2008) – Mise en œuvre d'une démarche de gestion de la trame des pelouses calcaires en Bourgogne. Phase 1 : analyse des corridors et des sites relais. *Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons*, 33 p.
- MELKI F./Biotope (2007) - *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 p.
- MEZANI S. (2010) - *Avifaune patrimoniale du site Natura 2000 n° FR2600972 "pelouses calcicoles du Mâconnais" : synthèse des connaissances et évaluation de l'impact de la gestion des habitats*. AOMSL, 22 p.
- NICOLAS M. (1978) - Printemps 1977 sur la Roche de Vergisson. SEMINA Terre Vive n°33-34, 2-3.
- NICOLAS M. (1987) - L'association "Minuartietum mutabilis" Royer 77 sur les grandes roches du Mâconnais sud. SEMINA Terre Vive n° 66, 2-7.

- NICOLAS M. (1990) - Trois si jolies petites chênaies pubescentes. SEMINA Terre Vive n°78,
- NICOLAS M., CHOUGNY A. (1988) - Prospections pour l'étude du Xerobromion en Mâconnais. SEMINA Terre Vive n°69-72, 9-16.
- NICOLAS M., CHOUGNY A. (1989) - L'alliance Mesobromion en Mâconnais. SEMINA Terre Vive n°75, 17-20.
- OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS (2003) – *La Bourgogne calcaire : Préservation des forêts, des pelouses et des habitats associés*. Bilan du programme Life Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire, 24 p. + annexes.
- RAMEAU J.-C. (1974) - Essai de synthèse sur les groupements forestiers calcicoles de la Bourgogne et du sud de la Lorraine. *Ann. sci. Univers. Besançon*, 3ème série, **14** (1973) : 343-530.
- RAT P. (2006) - Guide Géologique Bourgogne Morvan. *Dunod, Coll. Guides géologiques régionaux*, 2ème édition, 216 p.
- ROYER J.-M. (1978) - Nouvelles données sur le *Mesobromion* Br.-Bl. et Moor em. Oberd. 49 de Bourgogne et Champagne. *Doc. phytosoc.*, N.S., **2** : 393-399.
- ROYER J.-M. (1973) – Essai de synthèse sur les groupements végétaux des pelouses, éboulis et rochers de Bourgogne et Champagne méridionale. *Annales Scientifiques de l'Université de Besançon*, 3ème série, **13** : 158-316.
- ROYER J.-M. & BIDAULT M. (1966) - Documents sur la végétation bourguignonne. I. Etude phytosociologique des pelouses xérophiles des collines calcaires de Saône-et-Loire. *Bull. Sc. Bourgogne*, XXIV : 139-180.
- ROYER J.-M., FELZINES J-C, MISSET C. & THEVENIN S. (2006) – Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle Série*, N. S. **25**, 394 p.
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - *Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 p.
- TERRAZ, L. *et al* (2007) - *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 p.
- TERRAZ, L. *et al* (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 p.
- VALENTIN-SMITH, G. *et al*. (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 p.
- WEBER E., (2009) – *Plan d'actions territorial en faveur du réseau de pelouses calcicoles de la région naturelle de Clamecy*. Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons. 58 p. + annexes

Abréviations et acronyme

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ABF : Architectes des Bâtiments de France
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AERMC : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
AOMSL : Association Ornithologique et Mammologique de Saône-et-Loire
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
AOP : Appellation d'Origine Protégée
AVAP : Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine
BIVB : Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CAMVAL : Communauté d'Agglomération du Mâconnais-Val de Saône
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
CC : Communauté de communes
CD : Conseil départemental
COPIL : Comité de pilotage
CR : Conseil régional
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CENB : Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDT : Direction Départementale des Territoires
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPTB : Etablissement public territorial de bassin
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
GSF : Grand site de France
IGN : Institut Géographique National
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
JORF : Journal officiel de la république française
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales
MAET ou MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques
MEEM : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ORGFH : Orientations Régionales de Gestion de la Faune et de ses Habitats
ONF : Office national des forêts
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole
PNR : Parc naturel régional
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPRI : Plan de prévention des risques d'inondation
PSG : Plan simple de gestion
RNU : Règlement National d'Urbanisme
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU : Surface Agricole Utile
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDGS : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
SHNA : Société d'Histoire Naturelle d'Autun
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SMGS : Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Territoriale
SRGS : Schéma Régional de Gestion Sylvicole
TDENS : Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles
UE : Union européenne
VTM : Véhicule Terrestre à Moteur
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Glossaire

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Agence des services de paiements (ASP)

Agence résultant de la fusion entre l'AUP et le CNASEA. Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il a pour mission d'accompagner les décideurs du secteur public dans la mise en œuvre de leurs politiques. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par l'ASP.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement)

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction Départementale des territoires (DDT)

Service déconcentré de l'État à compétence interministérielle, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement (DIREN) ou Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnée, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Entomofaune

Partie de la faune constituée par les insectes

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation ;
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « bon » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « bon » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est bon.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un bon état de conservation pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être bon, moyen ou mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un bon état de conservation lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernations... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Rupestre/rupicole

Qualifie un milieu dominé par des roches ou se dit d'une espèce qui croît sur des roches.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le SCOT est un projet politique et un outil de planification d'aménagement du territoire à grande échelle, élaboré sur une échéance suffisamment longue (20 ans en moyenne) pour développer une vision prospective qui favorise la structuration du territoire. Il s'agit d'un processus qui mobilise diverses forces vives : élus du territoire, acteurs institutionnels, habitants.... Le projet se traduit par plusieurs documents issus d'un diagnostic, tenant compte notamment de prévisions démographiques et économiques, etc... fondé sur des atouts et des contraintes locales spécifiques.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Sylvofaciès

Physionomie prise par un même type de station lorsque la sylviculture qui y est pratiquée éloigne son peuplement du climat. Syn. Habitat de substitution.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

Liste des annexes :

- **ANNEXE 1** : Liste des différentes entités composant le site Natura 2000 des « Pelouses calcicoles du Mâconnais »
- **ANNEXE 2** : Typologie des habitats naturels et semi-naturels identifiés sur le site des « Pelouses calcicoles du Mâconnais »
- **ANNEXE 3** : Liste des espèces animales patrimoniales recensées sur le territoire d'étude
- **ANNEXE 4** : Liste des espèces végétales patrimoniales recensées sur le territoire d'étude
- **ANNEXE 5** : Recensement agricole de 2010
- **ANNEXE 6** : Régime d'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000

ANNEXE 1 : Liste des différentes entités composant le site Natura 2000 des « Pelouses calcicoles du Mâconnais »

Identifiant/numéro des entités	Nom de l'entité	Communes concernées	Surface (en ha)
1	Mont Sard	Bussières	23,67
2	Roche de Vergisson	Vergisson	39,5
3	Roche de Solutré	Solutré-Pouilly	31,96
4	Mont de Pouilly	Solutré-Pouilly	45,94
5	Bois de Fée	Leynes	18,64
		Total	160 ha

ANNEXE 2 : Typologie des habitats naturels et semi-naturels identifiés sur le site Natura 2000 des « Pelouses calcicoles du Mâconnais »

* Intérêt_Natura 2000 : ND, habitat non désigné – IC, habitat d'intérêt communautaire – PR, habitat d'intérêt communautaire et prioritaire – pp, pour partie

Groupement végétal	Classement phytosociologique		Groupes d'espèces caractéristiques	CODE_CORINE	CODE_N2000	INTERET_N2000	Commentaire
	Alliance / sous alliance	Association					
Végétation des falaises calcaires à <i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>pachyrachis</i>	Asplenio trichomanis - Ceterachion officinarum Ferrez 2009	Non renseigné	<i>Asplenium div. sp.</i> , <i>Ceterach officinarum</i>	62.1	8210-9	IC	Habitat mal connu, non observé mais potentiellement présent sur les falaises calcaires du site (Roche de Solutré, Roche de Vergisson, Mont Sard, etc.)
Pelouse pionnière sur corniche ou vire calcaire à <i>Minuartia rostrata</i>	Alysso alyssoidis-Sedion albi Oberdorfer et Müller in Müller 1961	<i>Minuartietum mutabilis</i> Royer 1977	<i>Minuartia rostrata</i> , <i>Sedum album</i> , <i>Erophila verna</i> , <i>Minuartia hybrida</i> , <i>Trifolium scabrum</i> , <i>Festuca burgundiana</i> , <i>Cerastium pumilum</i>	34.111	6110-1	PR	Végétation rase, très ouverte, paucispécifique liée aux rebords de corniches et vives des falaises calcaires plutôt ensoleillées et s'étendant sur des surfaces très réduites (difficilement cartographiable).
Pelouse pionnière sur dalle calcaire à <i>Sedum sexangulare</i> et <i>Medicago minima</i>	Alysso alyssoidis-Sedion albi Oberdorfer et Müller in Müller 1961 / Xerobromenion erecti Braun-Blanq. & Moor 1938	Cerastietum pumili Oberdorfer et Müller 1961 / Trifolietum scabro - campestris J.M. Royer & Bidault 1966	<i>Sedum sexangulare</i> , <i>Sedum album</i> , <i>Sedum rupestre</i> , <i>Cerastium pumilum</i> , <i>Cerastium</i> , <i>Medicago minima</i> , <i>Trifolium scabrum</i> , <i>Minuartia hybrida</i> , <i>Bupleurum baldense</i> , <i>Trifolium campestre</i>	34.111	6110-1	PR	Pelouse rase très ouverte souvent dominées par des orpins accompagnés de très nombreuses annuelles pionnières. Groupement typique des dalles rocheuses de calcaires (affleurement rocheux et corniches de falaises) s'étendant sur des surfaces réduites (difficilement cartographiable) et/ou en mosaïque avec des pelouses vivaces xérophiles
Pelouses xéro-thermophile à <i>Silene italica</i> et/ou <i>Anthyllis montana</i>	Seslerio caeruleae-Xerobromenion erecti Oberdorfer 1957	Seslerio caeruleae - Anthyllidetum montanae Breton 1956 Sileno italicae-Helianthemum cani Royer et Bidault 1966	<i>Anthyllis montana</i> , <i>Silene italica</i> , <i>Lactuca viminea</i> , <i>Helianthemum canum</i> , <i>Dianthus saxicola</i> , <i>Sesleria caerulea</i>	34.332	6210-33	IC	Pelouse rase le plus souvent écorchée, peu recouvrante associée aux rebords des corniches arides et des pentes raides sur des sols squelettiques. Le plus souvent en stations très ensoleillées (exposées au sud) et ventées. Se rencontre régulièrement en mosaïque avec des groupements du Xerobromenion.
Pelouse calcicole xéro-thermophile à <i>Allium sphaerocephalon</i> et <i>Festuca burgundiana</i>	Xerobromenion erecti Br.-Bl. et Moor 1938	Proche du Carici hallerianae - Micropetum erecti Royer et Bidault 1966	<i>Fumana procumbens</i> , <i>Allium sphaerocephalon</i> , <i>Festuca burgundiana</i> , <i>Helianthemum apenninum</i> , <i>Ononis pusilla</i> , <i>Bromus erectus</i>	34.332	6210-29	IC	Pelouse rase souvent écorchée, moyennement recouvrante dominée par des hémicryptophytes et micro-chaméphytes associées à de nombreuses annuelles, principalement de l'Alysso - Sedion. Communauté associée aux versants pentus, rebords de plateau et sommets de buttes calcaires arides et ensoleillés (lithosol superficiel caillouteux)
Pelouse calcicole mésoxérophile à xérocline	Mesobromion erecti (Br.-Bl. et Moor 1938) Oberdorfer 1957 / Teucrio montani-Bromenion erecti Royer in Royer et al. 2006 / Chamaespartio sagittalis - Agrostienion tenuis Vigo 1982 (contexte acidocline)	Proche du Festuco lemanii-Brometum erecti (Royer et Bidault) Royer 1978 Proche du Sieglingio decumbentis-Brachypodietum pinnati Zielonkowski 1973 (contexte acidocline)	<i>Bromus erectus</i> , <i>Briza media</i> , <i>Prunella laciniata</i> , <i>Linum catharticum</i> , <i>Ranunculus bulbosus</i> , <i>Asperula cynanchica</i> , <i>Carex flacca</i> , <i>Brachypodium pinnatum</i> , <i>Hippocrepis comosa</i> , <i>Teucrium chamaedrys</i> , <i>Helianthemum nummularium</i>	34.322	6210-24 6210-17	IC	Pelouse dense moyennement élevée avec un lot important d'espèces mésophiles du Mesobromion néanmoins toujours associé à des espèces du Xerobromion. Diversité spécifique plus élevée que le groupement précédent. Groupement associé aux versants et plateaux calcaires sur sol peu profond et caillouteux. A noter la présence localement de quelques espèces acidoclines témoignant de la décarbonatation superficielle du sol (Bois de Fée notamment).

Classement phytosociologique							
Groupement végétal	Alliance / sous alliance	Association	Groupes d'espèces caractéristiques	CODE CORINE	CODE N2000	INTERET N2000	Commentaire
Pelouse fragmentaire sur pierrier	Xerobromenion erecti Br.-Bl. et Moor 1938	Non renseigné	<i>Sesleria caerulea</i> , <i>Teucrium chamaedrys</i> , <i>Sedum album</i> , <i>Hieracium glaucinum</i> , <i>Fumana procumbens</i>	61 34	6210-24	PR	Végétation très ouverte associée aux pierriers (éboulis non mobiles) et caractérisées par communautés de pelouses méso-xérophiles fragmentaires
	Alyso alyssoidis-Sedion albi Oberdorfer et Müller in Müller 1961				6110-1	IC	
Pelouse mésophile calcicole fauchée et/ou pâturée	Mesobromenion erecti (Br.-Bl. et Moor 1938) Oberdorfer 1957 / Mesobromenion erecti Br.-Bl. et Moor 1938	Proche de l'Onobrychido viciifoliae-Brometum erecti (Br.-Bl. ex Scherrer) Müller 1966	<i>Bromus erectus</i> , <i>Sanguisorba minor</i> , <i>Trisetum flavescens</i> , <i>Briza media</i> , <i>Knautia arvensis</i> , <i>Salvia pratensis</i> , <i>Primula veris</i> , <i>Lotus corniculatus</i> , <i>Ranunculus bulbosus</i> , <i>Medicago lupulina</i> , <i>Trifolium pratense</i>	34.322	6210-15	IC	Pelouse dense et élevée possédant une forte diversité floristique, caractérisée par la codominance de 2 cortèges principaux : celui des <i>Festuco-Brometea</i> et celui des <i>Arrhenatheretea</i> . Groupement lié à des sols carbonatés moyennement profonds à profond et peu caillouteux (en milieu ou bas de versant). Présent uniquement dans la partie basse du Mont de Pouilly
Prairie de fauche à Avoine élevée	Arrhenatherion elatioris Koch 1926	Non renseigné	<i>Arrhenatherum elatius</i> , <i>Allium vineale</i> , <i>Galium mollugo</i> , <i>Daucus carota</i> , <i>Rhinanthus Bromus hordeaceus</i> , <i>Vicia sativa</i> , <i>Lathyrus pratensis</i> , <i>Vicia hirsuta</i> , <i>Heracleum sphondylium</i>	38.22	6510	IC	Groupement prairial très localisé (Bois de Fée) qui se trouve dans une situation atypique (sous une plantation d'érable)
Pelouse-ourlet calcicole à <i>Securigera varia</i> et <i>Brachypodium pinnatum</i>	Trifolion medii Müller 1962	Coronillo variae-Brachypodietum pinnati Royer 1973	<i>Brachypodium pinnatum</i> , <i>Securigera varia</i> , <i>Origanum vulgare</i> ,	34.42 X 34.323	6210 pp	ND	Pelouse-ourlet en nappe avec de nombreuses espèces des <i>Festuco-Brometea</i>
Ourlet calcicole mésoxérophile et thermophile à <i>Geranium sanguineum</i> et <i>Anthericum liliago</i>	Geranion sanguinei Tüxen in Müller 1962	Non renseigné	<i>Geranium sanguineum</i> , <i>Anthericum liliago</i> , <i>Origanum vulgare</i> , <i>Tanacetum corymbosum</i> , <i>Brachypodium pinnatum</i> , <i>Carex humilis</i> , <i>Bupleurum falcatum</i>	34.41	-	ND	Ourlet caractérisé le plus souvent par le <i>Geranium sanguineum</i> associé à des espèces des <i>Festuco-Brometea</i> et des juvéniles d'espèces arbustives. S'exprime le plus souvent en nappe en mosaïque avec des communautés de pelouses calcaires dont il dérive par dynamique naturelle progressive.
Ourlet calcicole à <i>Melittis melissophyllum</i> et <i>Rubia peregrina</i>	Geranion sanguinei Tüxen in Müller 1962	Non renseigné	<i>Melittis melissophyllum</i> , <i>Rubia peregrina</i> , <i>Trifolium rubens</i> , <i>Polygonum odoratum</i> , <i>Anthericum ramosum</i> , <i>Vincetoxicum hirundinaria</i> , <i>Hippocrepis emerus</i> , <i>Viola hirta</i>	34.41	-	ND	Ourlet linéaire s'exprimant en lisière externe ou interne des forêts calcicoles sèches du Quercion pubescentis (non cartographiable)
Lande basse à <i>Calluna vulgaris</i> et <i>Genista pilosa</i>	Genistion tinctorio-germanicae (Böcher) de Foucault 1990 nom. inval. / <i>Chamaespartio sagittalis</i> - Agrostienion tenuis Vigo 1982	Non renseigné	<i>Calluna vulgaris</i> , <i>Genista pilosa</i> , <i>Brachypodium sylvaticum</i> , <i>Anthericum liliago</i> K, <i>Agrostis capillaris</i> , <i>Potentilla erecta</i> , <i>Danthonia decumbens</i>	31.22 34.32	6210-17 pp	ND	Groupement présent uniquement sur l'entité du Bois de Fée à Leyne. Lié à des substrats siliceux ou calcaires décarbonatés en surface. Dérive des pelouses xéroclines à tendance acidocline par dynamique naturelle progressive (souvent en mosaïque avec ce type de groupement)
Fourrés à <i>Juniperus communis</i> des pelouses calcicoles	Berberidion vulgaris Br.-Bl. 1950	Non renseigné	<i>Juniperus communis</i>	31.881	5130-2	IC	Groupement correspondant à un stade pionnier des fourrés du Berberidion. S'étend sur des surfaces réduites en superposition des pelouses calcicoles (difficilement cartographiable).

Groupement végétal	Classement phytosociologique		Groupes d'espèces caractéristiques	CODE_CORINE	CODE_N2000	INTERET_N2000	Commentaire
	Alliance / sous alliance	Association					
Fourré calcicole thermophile et xérophile dominée par <i>Buxus sempervirens</i>	Berberidion vulgaris Br.-Bl. 1950	Lonicero xylostei-Prunetum mahaleb Géhu et Delelis in Delelis ex Royer et al. 2006 buxetosum sempervirentis	<i>Buxus sempervirens</i> , <i>Prunus mahaleb</i> , <i>Lonicera xylosterum</i> , <i>Viburnum lantana</i> , <i>Hippocrepis emerus</i>	31.82	-	ND	Formation arbustive très largement dominée par le buis. Dérive de l'évolution des pelouses xérophiles par dynamique progressive.
Fourré calcicole mésoxérophile à <i>Lonicera xylosteum</i> et <i>Prunus mahaleb</i>	Berberidion vulgaris Br.-Bl. 1950	Lonicero xylostei-Prunetum mahaleb Géhu et Delelis in Delelis ex Royer et al. 2006 rubietosum peregrinae	<i>Rubia peregrina</i> , <i>Prunus mahaleb</i> , <i>Lonicera xylosterum</i> , <i>Viburnum lantana</i>	31.8121	-	ND	Fourrés présents sur l'ensemble des entités (qui succèdent aux pelouses calcicoles xérophiles à mésophiles)
Fourré calcicole mésophile à mésoxérophile à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Ligustrum vulgare</i>	Berberidion vulgaris Br.-Bl. 1950	Ligustro vulgaris-Prunetum spinosae Tüxen 1952	<i>Prunus spinosa</i> , <i>Ligustrum vulgare</i> , <i>Viburnum lantana</i>	31.8121	-	ND	
Chênaie pubescente thermophile à <i>Rubia peregrina</i>	Quercion pubescenti-sessiliflorae Br.-Bl. 1932	Rubio peregrinae-Quercetum pubescentis Rameau 1974	<i>Quercus pubescens</i> , <i>Quercus x-calvescens</i> , <i>Sorbus aria</i> , <i>Acer opalus</i> , <i>Viburnum lantana</i> , <i>Cornus mas</i> , <i>Prunus mahaleb</i> , <i>Rubia peregrina</i> , <i>Melittis melissophyllum</i>	41.711	-	ND	Habitat forestier présent sur les versants à très fortes pentes des différentes entités du site. Il correspond au stade climacique de la série de végétation associée aux calcaires durs en situation xéro-thermophile

ANNEXE 3 : Liste des espèces animales patrimoniales recensées sur le territoire d'étude

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut ²	Commentaire	Observation par commune ² (données AOMSL et Base Bourgogne Fauna)									
					Bussières	Charnay-les-Mâcon	Chasselas	Davayé	Fuissé	Leynes	Prissé	Solutré-Pouilly	Vergisson	Cenves
Avifaune	<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	LRB "EN"	Nicheur certain en 1997 à Vergisson , il apprécie les éboulis parsemé d'une végétation buissonnante pour nicher et ponctué de quelques arbres pour le poste de chant	Non observée récemment en tant que nicheur									
	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	LRB "CR"	Espèce de passage (migration), a niché historiquement sur ce territoire (non revu depuis les années 1980), fréquent les milieux cultivés entouré de haies et/ou piquetées d'arbres.	Non observée récemment en tant que nicheur									
	<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté	LRB "EN"	Nicheur possible sur le territoire, affectionne les habitats semi-forestiers : forêts de feuillus (parfois mixtes) ouvertes ou fragmentées par des friches, landes, pelouses et prairies bocagères	Observation ponctuelle (de passage sur le territoire)									
	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	PN - DO1 - LRB "VU"	Passage, chasse sur le territoire et plus particulièrement au sein des mosaïques pelouses/fourrés arbustifs. Niche le plus souvent dans les coupes forestières colonisées par la ronce	x	x		(x)			x	x	x	
	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	PN - DO1 - LRB "EN"	Passage, chasse sur le territoire et plus particulièrement au sein des mosaïques pelouses/fourrés arbustifs, niche au sein de lande à Genêt	x							x	x	
	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	PN - DO1 - LRB "LC"	Nicheur sur le territoire, s'installe préférentiellement dans les milieux en mosaïque : pelouses, fourrés arbustifs et forêts claires	x			x				x	x	
	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	PN - DO1 - LRB "EN"	Nicheur probable, observée le plus souvent de passage (chasse) sur le territoire et plus particulièrement au sein des mosaïques d'habitats semi-ouverts (pelouses/fourrés arbustifs)	x		x					x	x	x
	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	PN - DO1 - LRB "EN"	Rapace emblématique des falaises de la région, il nichait historiquement sur la Roche de Vergisson	Non observée récemment									
	<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	PR - DO1	Rapace nichant dans les falaises ou petites barres rocheuses (cas de la Roche de Vergisson où il est nicheur). Niche également dans les carrières (cas à Leynes)							x			x
	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	PN - DO1 - LRB "VU"	Nicheuse sur le territoire, affectionne les milieux semi-ouverts secs et chauds (mosaïque pelouses/fourrés arbustifs, vignes et cultures)	x	(x)	x	x	x	x	x	x	x	x
	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	PN - DO1 - LRB "LC"	Nicheuse sur le territoire, affectionne les milieux semi-ouverts (prairies bocagères et mosaïque pelouses/fourrés arbustifs)	x	(x)			x	x	x	x	x	x
	<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	LR-"CR"	Espèce typiquement méditerranéenne, la Fauvette mélanocéphale a été découverte en 2001 sur la côte mâconnaise, ce qui fait de la Saône-et-Loire, le site le plus septentrional de l'aire de répartition de l'espèce. Présence de plusieurs couples nicheurs sur le territoire. Fréquente les milieux semi-ouverts (pelouse/buxaie)				x					x	x

² Voir commentaire à la fin du tableau

				Observation par commune ² (données AOMSL et Base Bourgogne Fauna)										
	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut ²	Commentaire	Busières	Charnay-lès-Mâcon	Chasselas	Dayaté	Fuisé	Leynes	Prissé	Solutré-Pouilly	Vergisson	Genves
Chiroptères	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	PN - DH2 - DH4	Chauve-souris qui chasse en forêt, surtout avec un sous étage buissonnant, et dans des milieux semi-ouverts à la végétation très structurée, observée en hibernation dans une grotte	x								x	
	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	PN - DH2 - DH4	Chauve-souris essentiellement forestière, observée en hibernation dans une grotte	x									
Reptiles Amphibiens	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin	Lézard vert	PN - DH4	Il affectionne particulièrement les lieux broussailleux ensoleillés telles les lisières de bois, les haies, les landes où il s'expose régulièrement durant la journée. Très fréquent au sein des complexes d'habitats calcicoles (pelouse/fourrés arbustifs)	x	x					x	x	x	
	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	PN - DH4	Espèce thermophile qui se rencontre le plus souvent sur des versants bien exposés dans des végétations de lisières et d'ourlets (mosaïque pelouse/fourrés arbustifs notamment)		x		x	x			x	x	
	<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	PN - DH4	Espèce fréquentant des milieux semi-ouverts variés à tendance thermophile		x						x	x	
	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	PN - DH4	Petit crapaud totalement terrestre, il habite les vieux murs, les amas de pierres, les blocs rocheux, les carrières.	x		x						x	x
	<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	PN - DH2 - DH4	Espèce qui se rencontre le plus souvent en milieu bocager au niveau de zones temporairement humides (mares, ornière, mouillère au sein de prairies pâturées)										
Insectes (orthoptères, lépidoptères)	<i>Decticus verrucivorus</i>	Dectique verrucivore		Espèce assez courante en Bourgogne mais typique de milieux ouverts patrimoniaux (pelouses/prairies)	x								x	
	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet glauque		Espèce méditerranéenne qui occupe une large gamme de milieux thermophile (pelouses calcaires sur le territoire). Unique station bourguignonne en limite nord de son aire de répartition.									x	
	<i>Stauroderus scalaris</i>	Criquet jacasseur		Espèce d'influence montagnarde, en position abyssale sur le territoire. Unique station bourguignonne. Fréquente les végétations herbacées sèches et des chaudes des pelouses calcicoles.									x	
	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	PN - DH2 - DH4	Espèce emblématique des zones humides, fréquente les prairies humides et mégaphorbiaies (plantes hôtes : <i>Rumex sp.</i>)				x						
	<i>Pyrgus alveus</i>	Hespérie du faux-buis	LRB-EN	Présence probable, espèce typique pelouse sèche xérophile	Observation ancienne									
	<i>Pyrgus carthami</i>	Hespérie du Carthame	LRB-EN	Présence probable, espèce typique pelouse sèche xérophile	Observation ancienne									
	<i>Plebejus idas</i>	Azuré du genêt	LRB-VU	Espèces xérophile typique des pelouses sèches calcicoles en plaine			x							
	<i>Maculinea arion</i>	Azuré du Serpolet	LRB-EN, PN, DH4	Présence probable, espèce typique des pelouses rases méso-xérophile (pond sur Thymus et Origanum)	Non observée									
	<i>Hipparchia fagi</i>	Sylvandre (Le)	LRB-VU	Espèce euroméditerranéenne thermophile liée à des bois clairs de chênes pubescents sur versant				(x)		x				
<i>Hipparchia semele</i>	L'Agreste	LRB-EN	Espèce xéro-thermophile typique des milieux semi-ouverts sur calcaires	Observation ancienne										

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut ²	Commentaire	Observation par commune ² (données AOMSL et Base Bourgogne Fauna)									
				Bussières	Charnay-lès-Mâcon	Chasselas	Davayé	Fuissé	Leynes	Prissé	Solutré-Pouilly	Vergisson	Genves
<i>Chazara briseis</i>	L'Hermite	LRB-CR	Espèce xéro-thermophile adaptée aux pelouses calcicoles rases et rocailleuses	Observation ancienne									
<i>Arethusana arethusa</i>	Mercure (Le)	LRB-NT	Espèce thermophile, hôte préférentiel des côtes calcaires et des pelouses sèches	x			x		x	x			
<i>Adscita geryon</i>	La Turquoise de l'Hélianthème	LRB-VU	Espèce thermophile liée aux vastes milieux ouverts sur coteaux calcaires essentiellement	Observation ancienne									
<i>Adscita manni</i>	La Turquoise des Cistes	LRB-EN	Espèce thermophile liée aux vastes milieux ouverts sur coteaux calcaires exposés au sud			x							
<i>Rhodostrophia calabra</i>	Phalène calabraise	-	Espèce à tendance méditerranéenne qui affectionne particulièrement les habitats semi-ouverts des coteaux calcaires bien exposés (très rare en Bourgogne)						x				
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	PN - DH2 - DH5	Crustacé autochtone vivant dans les petits ruisseaux de tête de bassin, espèce en forte régression en Bourgogne, présent uniquement sur le ruisseau de l'Arlois et la tête de bassin de la Petite Grosne			x							
Total				9	3	2	11	3	3	4	9	11	1

Statut :

- PN : Protection nationale:

- DO1 : Annexe 1 de la Directive européenne "Oiseaux",

- DH2 - Annexe II de la Directive « Habitats, faune et flore »,

- DH4 - Annexe IV de la Directive « Habitats, faune et flore ».

(x) - observation ancienne (<2000)

x - observation récente (>2000)

- Liste rouge des Rhopalocères et Zygènes de Bourgogne (LRB), 2015 (SHNA) : En danger critique d'extinction (CR), En danger d'extinction (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT)

ANNEXE 4 : Liste des espèces végétales patrimoniales recensées sur le territoire d'étude

Nom du Taxon	Statut ³	Rareté régionale (Bourgogne) ³	Commentaire	Observation par commune ³ (données CENB et Base de données Fora - CBN)									
				Bussières	Charnay-lès-Mâcon	Chasselas	Davayé	Fuissé	Leynes	Prissé	Solutré-Pouilly	Vergisson	Cenves
<i>Alyssum montanum</i>	LRB"VU"	E	Espèce typique des pelouses calcicoles xérophiles, disparue de la Côte mâconnaise								(x)	(x)	
<i>Anthyllis montana</i>	PR, LRB"VU"	RR	Espèce méditerranéo-montagnarde présente uniquement sur la Roche de Vergisson avec d'importantes populations au niveau des vires rocheuses en sommet de falaise										x
<i>Arnoseris minima</i>	LRB"EN"	R	Espèce typique des pelouses acides à annuelles, observée en unique station au sein d'une pâture de la Grange du bois sur affleurement rocheux										x
<i>Bombycilaena erecta</i>	PR	R	Espèce d'affinité méditerranéenne typique des pelouses xérophiles écorchées	x			x				x	x	
<i>Bupleurum baldense</i>	-	RR	Espèce d'affinité méditerranéenne typique des pelouses xérophiles écorchées	x			x			x	x	x	
<i>Carex distans</i>	LRB"NT"	RR	Espèce liée aux prairies humides oligo-mésotrophes			x							
<i>Ceratocarpus claviculata</i>	PR, LRB"EN"	E	Espèce liée à des ourlets aciclinales, présente en lisières forestières sur le massif du Torvon qui constitue l'une des uniques stations bourguignonnes de l'espèce										x x
<i>Dianthus saxicola</i>	-	R	Espèce liée aux pelouses xérophile et thermophile (affleurements rocheux et pelouses rocailleuses), milieux localisés et rares en Saône-et-Loire	x			x			x	x	x	
<i>Digitalis lutea</i>	-	AR	Espèce d'influence montagnarde originale dans le contexte du Mâconnais	x			(x)	x					
<i>Festuca burgundiana</i>	-	R	Espèce dont la répartition mondiale se limite à quelques régions du sud et de l'est de la France (subendémique), typique des pelouses xérophiles	x			x				x	x	
<i>Gagea villosa</i>	PN, Lrt2, LRB"CR"	R	Espèce disparue sur le territoire						(x)				
<i>Genista germanica</i>	LRB "EN"	RRR	Espèce liée aux landes sèches acidoclines	(x)					x				
<i>Gentianopsis ciliata</i>	PR, LRB"NT"	R	Espèce disparue sur le territoire, se rencontre dans les pelouses calcaires mésophiles	(x)									
<i>Helianthemum canum</i>	-	R	Espèce restreinte aux pelouses xérothermophiles, les monts du Mâconnais constituent un des deux foyers de population pour l'espèce en Saône-et-Loire	x			x			x	x	x	
<i>Hippocrepis emerus</i>	PR	AR	Espèce arbustive liée aux fourrés et lisières forestières calcaires, bien présente sur le territoire	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<i>Hornungia petraea</i>	-	RR	Espèce xérothermophile exclusivement liée à des végétations ouverts pionnières sur dalles calcaires, habitat très localisé sur le territoire et rare en Saône-et-Loire	x									x
<i>Jasione laevis</i>	PR, LR"EN"	RR	Espèce liée aux pelouses et landes sèches acides oligotrophes					(x)					x x
<i>Koeleria vallesiana</i>	-	R	Espèce méditerranéo-montagnarde restreinte aux pelouses xérothermophiles, les monts du Mâconnais constituent un des deux foyers de population pour l'espèce en Saône-et-Loire				x				x	x	
<i>Lactuca viminea</i>	LRB"VU"	E	Espèce d'influence méditerranéenne en limite nord de son aire de répartition en Bourgogne, typique des milieux xérothermophile, se rencontre le plus souvent en situation de falaise	x			x				x	x	

³ Voir commentaire à la fin de tableau

Nom du Taxon	Statut ³	Rareté régionale (Bourgogne) ³	Commentaire	Observation par commune ³ (données CENB et Base de données Fora - CBN)									
				Bussières	Charnay-lès-Mâcon	Chasselas	Davayé	Fuissé	Leynes	Prissé	Solutré-Pouilly	Vergisson	Genves
<i>Legousia hybrida</i>	LRB"NT"	R	Espèce messicole disparue sur le territoire, trouve refuge au sein de milieux pionniers lié aux écorchures des pelouses calcicoles									(x)	
<i>Linum usitatissimum subsp. angustifolium</i>	LRB"VU"	RRR	Espèce liée aux prairies oligotrophes en contexte thermophile (au sein du territoire une unique station sur le Montsard)	x									
<i>Logfia minima</i>	LRB"NT"	AR	Espèce liée aux pelouses pionnières sur sols légers (arènes) et acides									x	x
<i>Medicago orbicularis</i>	LRB"CR"	RRR	Espèce méditerranéenne liée à des végétations riches en annuelles sur calcaire (écorchure de pelouses, vigne)		x						x	x	
<i>Minuartia rostrata</i>	LRB"VU"	RRR	Espèce exclusivement liée aux rebords de corniches et vires des falaises calcaires plutôt ensoleillées	x							x	x	
<i>Ophrys virescens</i>	LRB"VU"	R	Orchidée liée des pelouses xéothermophile				x					x	
<i>Orobanche alba</i>	PR, LRB"VU"	RR	Espèce liée aux pelouses calcaires, parasite les plus souvent les thymus					(x)				x	
<i>Peucedanum gallicum</i>	-	R	Espèce endémique franco-endémique d'influence atlantique en limite occidentale de son aire de répartition, se rencontre lisières et clairières des chênaies ouvertes acidiphiles, disparue du territoire		x								
<i>Platanthera chlorantha</i>	LRB"VU"	R	Orchidée liée aux pelouses marnicoles, disparue du territoire									(x)	
<i>Poa badensis</i>	LRB"VU"	RRR	Espèce d'influence montagnarde, très rare en situation abyssale, se retrouve au sein des végétations clairsemées des dalles calcaires									x	
<i>Polygala comosa</i>	LRB"VU"	RRR	Espèce liée aux pelouses calcaire à tendance mésophile, très localisée sur le territoire (une unique station sur une butte calcaire de Prissé)							x			
<i>Reseda phyteuma</i>	LRB"VU"	RR	Espèce d'affinités méditerranéenne que l'on retrouve dans les écorchures des pelouses calcaires à tendance rudérale								x	x	
<i>Rumex scutatus</i>	-	R	Espèce très rare en Saône-et-Loire, liée aux éboulis calcaires (présente uniquement sur la Roche de Solutré)									x	
<i>Silene italica</i>	LRB"VU"	RRR	Espèce méditerranéenne en limite nord de son aire de répartition, uniquement connue de la Côte Maconnaise en Bourgogne, exclusivement liée aux pelouses sur affleurements rocheux et corniches calcaires, très chauds et secs	x			x			x	x	x	
<i>Spergula morisonii</i>	PR	R	Espèce liée aux pelouses pionnières sur sols légers (arènes) et acides									x	
<i>Thesium humifusum subsp. divaricatum</i>	LRB"VU"	R	Espèce d'affinité méditerranéenne liée pelouses calcicoles xéothermophile, habitat rare en Saône-et-Loire				x			x			
<i>Tulipa sylvestris</i>	LRB"VU", PN	E	Espèce observée en périphérie de vignes			x							
Total				12	3	3	11	2	2	7	12	21	3

Statut :

- PN : Protection nationale, PR : Protection Régionale (Bourgogne) ;

- Liste rouge régionale des plantes vasculaires de Bourgogne (LRB) -2015 (CBNBP) :

En danger critique d'extinction (CR), En danger d'extinction (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT)

(x) - observation ancienne (<2000)

x - observation récente (>2000)

Indice de rareté régionale (% de communes bourguignonnes où le taxon est présent, d'après Bardet et al., 2008) :

R: Rare (2 à 4 %), RR: Très Rare (1 à 2 %), RRR: Extrêmement Rare (0,5 à 1 %), E : Exceptionnel (0,05 à 0,5 %)

EE : Très Exceptionnel (< 0,05% i.e. 1 station)

ANNEXE 5 : Recensement agricole de 2010 et 1988 (source : AGRESTE)



Communes	Exploitations agricoles		Superficie agricole utilisée en hectare		Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments		Orientation technico-économique	Superficie en terres labourables en hectare		Superficie en cultures permanentes en hectare		Superficie toujours en herbe en hectare	
	2010	1988	2010	1988	2010	1988							
Bussières	17	20	169	233	14	167	Viticulture	s	37	123	83	18	112
Charnay-lès-Mâcon	15	28	498	454	293	275	Viticulture	272	187	92	96	133	169
Chasselas	12	19	73	144	0	4	Viticulture	0	1	68	110	5	33
Davayé	30	38	299	241	62	103	Viticulture	s	35	224	134	62	69
Fuissé	44	68	472	352	5	12	Viticulture	s	2	403	279	20	69
Leynes	36	51	nd	320	nd	43	Viticulture	s	10	nd	234	nd	74
Prissé	50	67	544	720	47	348	Viticulture	94	192	377	252	72	274
Solutré-Pouilly	44	67	484	353	181	175	Viticulture	s	15	286	218	189	119
Vergisson	39	61	231	306	9	26	Viticulture	s	10	209	199	18	96
Cenves	15	41	721	792	930	1073	Viticulture	40	57	0	6	681	727
TOTAL	302	460	3491	3915	1541	2226		406	546	1782	1611	1198	1742

ANNEXE 6 : Régime d'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000

Principe du régime d'évaluation des incidences

L'objectif du régime d'évaluation des incidences est de prévenir d'éventuels dommages aux milieux naturels remarquables en encadrant en amont les projets et activités envisagés. Il s'agit de vérifier que ces projets et activités ne portent pas atteinte aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire présents dans les sites Natura 2000 ou de les redéfinir de manière à éviter de telles atteintes.

Champ d'application

Le régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 concerne les documents de planification, programmes ou projets ainsi que les manifestations ou interventions dans le milieu naturel qui figurent dans une des trois listes suivantes :

- une liste nationale fixée à l'article R414-19 du Code de l'Environnement pour les activités déjà encadrées par un régime administratif existant ;
- une première locale (départementale/préfecturale) arrêtée depuis le 24 juillet 2014 pour les activités déjà encadrées par un régime administratif existant ;
- une seconde locale (départementale/préfecturale) arrêtée depuis le 13 novembre 2013 pour les activités qui ne faisaient jusqu'alors l'objet d'aucun encadrement administratif, et instaure donc un régime d'autorisation propre à Natura 2000.

Toute activité figurant dans une de ces listes doit faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Pour savoir si vous devez produire une évaluation des incidences, il convient de se reporter à chacune de ces listes.

Contenu d'une évaluation des incidences

Le contenu du dossier d'évaluation est précisé dans l'article L.414-23 du code de l'environnement. En voici les grands principes :

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact. Ces dernières, en effet, doivent étudier l'impact des projets sur toutes les composantes de l'environnement de manière systématique : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), l'air, l'eau, le sol... L'évaluation des incidences ne doit étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et plus globalement sur l'intégrité du réseau Natura 2000.

L'évaluation des incidences est proportionnée à la nature et à l'importance des projets en cause. Ainsi, la précision du diagnostic (état initial), l'importance des mesures de réduction d'impact seront adaptées aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

L'évaluation des incidences peut être simplifiée, si elle justifie rapidement de l'absence d'effet notable du projet sur le ou les sites Natura 2000, ou complète, si elle nécessite la réalisation de mesures de suppression, de réduction d'impacts, voire de compensation, en cas de présence d'impacts significatifs résiduels.

Un formulaire simplifié peut faciliter l'évaluation. Si l'absence d'incidence n'est pas avérée, une évaluation plus complète sera nécessaire.

Procédure

Pour toutes les activités relevant par ailleurs d'un régime d'encadrement administratif (autorisation, déclaration, enregistrement, etc...), l'évaluation des incidences Natura 2000 est fournie par le pétitionnaire au service instructeur habituel, au même titre que les autres pièces du dossier.

Pour les activités ne relevant d'aucun autre régime d'encadrement administratif (2ème liste locale), le dossier d'évaluation des incidences est adressé à la préfecture qui le transmettra au service instructeur ad hoc.

Pour en savoir plus :

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/evaluation-des-incidences-au-titre-de-natura-2000-r981.html>

Consulter l'animateur du site Natura 2000 : Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson - 03.85.35.82.81